

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

Et du Département de la Loire-Inférieure

DÉCLARÉE

Établissement d'utilité publique par Décret du 27 Décembre 1877

~~~~~  
Volume 8<sup>e</sup> de la 8<sup>e</sup> Série  
~~~~~

1907

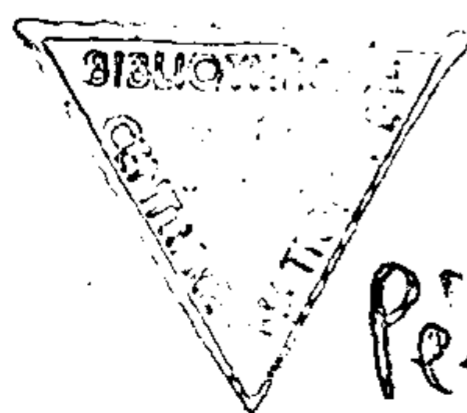


~~~~~  
NANTES

IMPRIMERIE C. MELLINET, BIROCHÉ & DAUTAIS Succrs

5, Place du Pilon, 5

1908



Per. 8<sup>e</sup>  
10370

**ANNALES**

**DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE**

**DE NANTES**

---

*La Société Académique déclare ne pas se rendre solidaire des idées et opinions émises par les auteurs dont les manuscrits sont publiés dans ses Annales.*

---

# Discours de M. SCHWOB

PRÉSIDENT SORTANT

---

MON CHER PRÉSIDENT,

MON CHER AMI,

Je ne vais pas vous faire un discours, mais je veux vous dire simplement la joie profonde et sincère que j'éprouve en vous voyant prendre la présidence de notre Société.

J'ai aussi le devoir de vous indiquer les motifs qui ont porté sur vous notre choix très mûrement réfléchi.

La renaissance matérielle de Nantes comme grande ville maritime et commerciale, son développement assuré comme grand centre industriel, sont aujourd'hui indiscutables. Malgré les découragements et les prophéties désolantes, qui ne manquaient pas, il y a moins de vingt ans encore, ce renouveau était à prévoir et l'archéologue distingué que vous êtes n'en pouvait pas douter.

Il faut toujours chercher dans le passé les espoirs de l'avenir et une ville qui a l'admirable passé de Nantes ne pouvait pas mourir.

Mais cette superbe floraison à laquelle nous assistons tous aujourd'hui avec une joie patriotique, nous impose

des devoirs nouveaux, que j'ai essayé d'esquisser timidement l'autre jour. Si d'autres ont réussi à réaliser « le plus grand Nantes » au point de vue *matériel*, c'est à nous qu'il appartient de poursuivre sans relâche le développement d'un « plus grand Nantes » *intellectuel*. Et j'ai la conviction — vous l'avez tous comme moi, mes chers collègues, — que celui-là ne saurait durer sans celui-ci.

Là encore il nous suffit d'aller chercher des leçons dans le passé. Mais qui le saurait mieux faire que vous, mon cher Dortel.

Qui donc, mieux que vous, saura montrer à tous le caractère artistique de ces vieilles demeures de nos anciens princes marchands ?

Qui donc saura nous prouver, par les pièces de l'époque, la prééminence intellectuelle de Nantes en Bretagne, réclamée par Duchesne dès 1614, par Chambellan dès 1619.

Vous saurez rappeler que, contrairement aux prétentions de villes rivales, c'est Nantes qui est la vieille cité universitaire consacrée en 1414 et 1418 par deux bulles pontificales. Vous rappellerez l'ouverture de nos cinq Facultés en 1461, vous les montrerez laborieuses et brillantes pendant plus de trois siècles. Et lorsqu'on vous dira que Nantes n'a pas le sens artistique, vous rappellerez aussi cette école de dessin de l'Hôtel de Briord, qui fit l'admiration du duc d'Aiguillon et où des élèves venaient du fond de la Bretagne chercher un enseignement précieux.

Tout cela, cher ami, vous le direz avec plus d'autorité que tout autre, parce que vous le savez mieux que personne, et vous dirigerez les efforts de notre Société vers la rénovation intellectuelle de notre vieille cité.

Et lorsqu'il s'agira de mettre le cadre en harmonie avec la prospérité croissante de Nantes, lorsqu'on parlera de transformer nos rues, nos places et nos quais, notre Société aura encore son rôle à jouer; elle viendra parler au nom de l'esthétique et de l'hygiène. Là encore, mon cher ami, vous aurez à rappeler les leçons du passé pour éviter de renouveler les erreurs d'autrefois ou pour reprendre d'anciens et beaux projets, qui attendent encore, après des siècles, leur exécution toujours possible.

Cette Fosse, qui était notre gloire, sacrifiée follement il y a cinquante ans, sera un jour rendue à la libre circulation. Ce jour-là vous rappellerez qu'elle demandait, il y a deux cents ans, la destruction des infâmes ruelles qui la déshonorent encore et l'ouverture de grandes percées la joignant à la ville.

Dans tout ce travail, dans toutes ces études, la Société Académique doit avoir sa large part. Et si quelqu'un doutait de l'empressement des Nantais à se grouper, à s'unir dans un but d'enseignement mutuel, de lectures communes, vous lui rappellerez ces admirables Sociétés de lecture fondées par nos pères, il y a près de deux siècles, et dont l'une, au 5 du quai de la Fosse, dans la maison aux tourelles, étonna le voyageur anglais Arthur Young.

Vous nous apprendrez, cher ami, à chercher dans le passé notre force pour le présent, notre confiance pour l'avenir. Vous nous répéterez que tous les dieux, à l'instar de Neptune, favorisent les hommes qui vont de l'avant et vous fouillerez sans cesse l'histoire de nos grandeurs antiques pour nous ouvrir les horizons de nos destinées futures.



# Discours de M. DORTEL

## PRÉSIDENT ENTRANT

---

MON CHER PRÉSIDENT,

Laissez-moi vous remercier des paroles très élogieuses que vous avez prononcées à mon sujet et que seules votre vieille amitié et votre indulgence expliquent.

Ce n'est pas sans une certaine hésitation que j'ai accepté de vous succéder; la tâche est lourde, je ne me le dissimule pas, car s'il est impossible de faire mieux que vous avez fait, il est plus difficile encore de faire aussi bien. En écoutant le magistral discours que vous avez prononcé à la séance solennelle, mon plaisir n'était gâté que par la pensée angoissante qu'il me serait impossible de jamais arriver à une telle perfection de forme et à une telle élévation de pensée.

MES CHERS COLLÈGUES,

Je suis confus du très grand honneur que vous me faites, honneur que je n'ai mérité que par mon inexactitude et mon peu de zèle.

Il y a huit ans, à la veille du centenaire de votre Société, vous m'appeliez à la vice-présidence, et je me

souviens encore de l'accueil que je fis à votre secrétaire perpétuel, mon confrère Gahier.

Je lui dis et ma confusion et surtout mon émoi d'avoir à présider, l'année suivante, vos fêtes solennelles.

Depuis, je l'avoue avec une certaine honte, j'ai quelque peu négligé, déserté, devrai-je dire, la Société Académique pour me consacrer à une autre Société, non pas rivale, mais sœur, la Société Archéologique.

Vous me pardonnerez donc si quelquefois, dans nos causeries intimes ou dans nos communications officielles, je me laisse aller à vous parler un peu de ma marotte : L'Archéologie.

J'aurai une excuse. En parcourant nos intéressantes annales, j'y ai lu les travaux d'archéologues éminents qui ont écrit, sur l'architecture ancienne et sur le passé de notre cité, des pages inoubliables.

N'avez-vous pas eu à la tête de notre Société, M. Léon Maître, l'érudit consciencieux qui, avec M. Orioux, l'infatigable chercheur, a donné depuis 20 ans aux études archéologiques de notre département une impulsion considérable et féconde.

MESSIEURS,

Vous avez nommé comme vice-président mon collègue de la Société Archéologique et mon ami d'enfance, M. le baron Gaëtan de Wismes. Nous nous retrouvons ainsi côte à côte dans la direction de cette vieille Société Académique, et je suis convaincu qu'il voudra bien me soutenir de ses conseils éclairés, de son expérience et de sa laborieuse et active collaboration.

M. le docteur Fortineau, dont je froisserais l'excessive modestie en lui adressant les éloges qu'il mérite, devient



notre secrétaire général. C'est là un poste important, considérable, très lourd, dont il connaît déjà admirablement les rouages et les difficultés. Il sera, du reste, admirablement secondé par notre secrétaire-adjoint, M. Linyer fils.

M. Linyer trouvera dans notre Société de grands souvenirs. Son père n'a-t-il pas eu l'honneur d'être deux fois notre président, et vous vous souvenez avec quelle autorité et quelle maîtrise il présida les fêtes de notre centenaire. Noblesse oblige. M. Linyer a déjà conquis au barreau une des premières places, malgré ses nombreuses occupations professionnelles; il sera pour nous un collaborateur utile et nécessaire.

Le poste le plus délicat, le plus laborieux de notre administration, est entre de bonnes mains. M. Riondel fils, qui accepte la tâche ingrate de succéder à M. Delteil, dans la gestion de nos finances, nous a montré qu'il n'est pas seulement un ordonnateur habile et avisé, mais encore un administrateur et un économiste dont la vie de notre Société dépend.

Et maintenant à l'œuvre, mes chers collègues, vous pouvez compter sur tout mon zèle et toute ma bonne volonté, pour non seulement empêcher notre Société de périr, mais pour tout mettre en œuvre pour la rendre encore plus vivante, plus prospère et plus féconde.

---

# Etude Généalogique et Biographique

SUR

Les Ascendants de

Villiers de L'Isle-Adam

---

## I. — Réfutation de quelques erreurs

Philippe-Auguste-Mathias de Villiers de L'Isle-Adam, dont Saint-Brieuc s'apprête à perpétuer le souvenir, par l'érection d'un monument commémoratif de sa naissance en cette ville, fut le dernier rejeton d'une souche illustre. Son talent d'écrivain hors pair, et d'original artiste, a projeté un nouvel éclat sur un nom déjà historique, ajouté une dernière gloire à celles des hauts faits de très nobles aïeux.

Dans une intéressante biographie, consacrée à l'auteur de *l'Eve future*, par un de ses cousins, M. R. du Pontavice de Heussey (1), le portrait du poète est brossé de main de

(1) *Villiers de L'Isle-Adam. — L'Ecrivain. — L'Homme*, par R. du Pontavice de Heussey; Albert Savine, éditeur, Librairie parisienne.

maître. A la vivacité de chaque trait, on s'aperçoit que le peintre qui l'a tracé vécut dans l'intimité de son modèle, et ce modèle n'était certes point banal. Toutefois, en admirant dans l'œuvre de M. du Pontavice, tout ce qu'elle a d'admirable, nous sommes obligé de constater que, si le biographe connaissait à merveille son illustre parent, il avait, à coup sûr, étudié moins attentivement le passé de la famille, l'histoire des aïeux dont notre poète perpétuait la glorieuse lignée. Faute de documents, sans doute, M. du Pontavice commet, sur ce sujet, de nombreuses et graves erreurs et nous en relevons également quelques-unes dans le précieux *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* de P. de Courcy. (1)

Voici l'article que cet auteur consacre aux Villiers de L'Isle-Adam : « VILLIERS (originaire de l'Isle-de-France) sr dudit lieu de l'Isle-d'Adam, de Livry, de Chailly.

« *D'or au chef d'azur, chargé d'un dextrochère vêtu d'un fanon d'hermines* ». Devises : « *Va oultre* » et « *La main à l'œuvre* ».

« *Pierre*, grand maître et porte-oriflamme de France, en 1364. — *Jean*, maréchal de France, mort en 1437. — *Philippe*, grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, célèbre par la défense de Rhodes contre Soliman, en 1521. — *François*, grand louvetier de France en 1550 ».

« Une famille du même nom et armes, *alliée en Bretagne depuis 1765* aux Kersauson, Nepveu, Hingant et Trolong a produit un *lieutenant des vaisseaux du Roi, en 1770*, et un volontaire pontifical à Castelfidardo en 1860 ».

Or, il est certain que : 1<sup>o</sup> Cette maison, ainsi que nous

(1) Nous avons eu l'occasion de les réfuter dans notre récent ouvrage : *La Bretagne à la veille de la Révolution* (2 vol. in-8<sup>o</sup>, Champion, éditeur, Paris).

l'établirons dans notre notice, s'allia en Bretagne dès l'année 1705. — 2<sup>o</sup> Que c'est en 1768, et non en 1765, que Charles-François de Villiers de L'Isle-Adam épousa, à Trébabu, près le Conquet, Mademoiselle de Kersauson. — 3<sup>o</sup> Qu'il n'y avait plus, en 1770, de lieutenant des vaisseaux du Roi du nom de Villiers de L'Isle-Adam. Le seul descendant de cette maison, vivant en 1770, était à cette époque âgé d'un an à peine.

Le livre de M. du Pontavice contient, de son côté, bon nombre d'erreurs. Nous ne trouvons ailleurs aucune trace d'une alliance des Villiers de L'Isle-Adam avec la maison de Courson. Cette alliance exista-t-elle réellement ?... En tous cas, d'après nos documents, ce ne fut pas de cette union que sortit la branche bretonne des Villiers de L'Isle-d'Adam, mais bien du mariage, en 1705, de Jean de Villiers de L'Isle-Adam, enseigne des vaisseaux du Roi, avec demoiselle Thomase-Françoise du Main Daugeret, fille de René du Main, ingénieur en chef des ville et château de Brest.

Pour ce qui est de l'histoire fantaisiste du « *vieil émigré* » le « *marquis Armand de Villiers de L'Isle-Adam* », n'en déplaise à M. du Pontavice, elle est fausse, archi-fausse ! Le « *marquis Armand* » n'a jamais existé ! Seul, un arrière grand-oncle du poète portait ce prénom d'Armand : or, il mourut en bas âge. Ni le père, ni l'aïeul, ni le bisaïeul de Philippe-Auguste-Mathias ne peut personnifier ce « *marquis Armand* ». Le seul Villiers de L'Isle-Adam, vivant au moment de la Révolution, fut l'aïeul du poète, Jean-Jérôme-Charles, né en 1769, fils de Charles-François et de M<sup>lle</sup> de Kersauson, qui, veuve en 1769, se remaria, en 1782, au comte Michel-Marie Jégou du Laz.

Ceux-ci n'émigrèrent ni l'un ni l'autre. Jean-Jérôme ne

passa pas davantage en Angleterre, et, surtout, ne put y séjourner jusqu'en 1820, puisque, dès 1795, il épousait à Maël-Pestivien, le 16 septembre, demoiselle Marie-Gabrielle-Thomase Hamon de Tréveno. Le nouveau ménage s'établit en son manoir de Kerohou, où naquirent sept de ses huit enfants, de 1796 à 1808. Le huitième, une fille, est né à Mellionec, probablement au château de Trégarantec, situé en cette paroisse, chez sa grand-mère et marraine, Marie-Jeanne de Kersauson, veuve de Villiers de L'Isle-Adam, et, en second mariage, comtesse Jégou du Laz.

*« Le vieil émigré, le marquis Armand, — nous raconte M. du Pontavice, — ne voulut pas laisser les os d'un Villiers de L'Isle-Adam en Angleterre : il revint en France, vers 1820, et mourut, peu de temps après la naissance du poète, dans une petite gentilhommière dont l'unique tour regarde le port du Légué et la vaste baie tumultueuse de Saint-Brieuc ».*

Cette gentilhommière pouvait appartenir à la maison Le Nepvou de Carfort : toujours est-il qu'elle ne faisait pas partie, avant la Révolution, du patrimoine, fort mince, de Jean-Jérôme de Villiers de L'Isle-Adam, ainsi que nous le verrons par la suite. Mais quel Villiers y termina ses jours ? Ce ne fut pas Jean-Jérôme, décédé à Locarn, le 26 juin 1846 ; ni Joseph, père du poète, décédé à Paris, en 1883. Quant au bisaïeul de Philippe-Auguste-Mathias, nous verrons comment il mourut à Plourivo, en 1769, deux mois après la naissance de Jean-Jérôme. Les parents du poète, Joseph de Villiers de L'Isle-Adam et Marie-Françoise le Nepvou de Carfort, habitèrent-ils cette gentilhommière si poétiquement située ? Toujours est-il prouvé par l'état-civil que l'illustre écrivain naquit, en 1838, dans l'immeuble occupé, jusque dans ces temps

derniers, par l'Hôtel Moderne. C'est là, sans doute, le vieux logis dont parle notre auteur.

Ce que celui-ci n'a pas, du moins, inventé de toutes pièces, ce sont les fantastiques et ruineux exploits du *chercheur de trésors*. Nous en avons entendu parler par un vieillard de la paroisse de Maël-Pestivien qui se souvenait encore des fouilles improductives qu'y faisaient faire les Villiers de L'Isle-Adam, dans des terres voisines de celles que nous y possédons nous-même. L'abbé Victor, oncle du poète, partageait, dit-on, avec son frère Joseph, cette idée fixe de l'existence, en tous lieux, de fabuleux trésors, monomanie qui était née sans doute de l'état précaire, de la pauvreté même à laquelle se trouvait réduite la noble race des Villiers de L'Isle-Adam ; rêve insensé qui devait contribuer à consommer la ruine de ses derniers descendants. Ceux-ci avaient-ils quelque droit aux titres de comte, de baron, de marquis, de duc même, que s'attribuait, tour à tour, le poète ? Nous ne saurions, ni le nier, ni l'affirmer d'une façon certaine.

Dans une vieille correspondance, que nous avons eue entre les mains, le titre de comte est donné à Jean-Jérôme, aïeul de l'écrivain, par son beau-père le comte Jégou du Laz, en 1784. C'est le seul document que nous puissions invoquer relativement à cette question, encore n'est-il guère probant. Mais n'est-elle pas tout-à-fait secondaire ? A quoi bon la discuter ici ? Chacun prend son plaisir où il le trouve, et nous pardonnerons volontiers à M. du Pontavice de se faire le bienveillant écho des prétentions du dernier des L'Isle-Adam (1) au titre de

(1) Philippe-Auguste-Mathias que nous appelons ici *le dernier des L'Isle-Adam*, laissait en réalité un fils, né d'une union illégitime qu'il régularisa par un mariage *in extremis*. Cet enfant, nommé Victor, mourut à l'âge de vingt ans, en 1901, de la tuberculose.

*marquis* que n'ont jamais porté ses ancêtres : « *Quand on prend du... fleuron, on n'en saurait trop prendre* ».

## II. — Maison de Villiers de L'Isle-Adam

*(Notes généalogiques et biographiques)*

Nous ne prétendons pas établir ici une généalogie complète de l'illustre maison de Villiers de L'Isle-Adam : Philippe-Auguste-Mathias, lui-même, si légitimement fier qu'il fût de ses nobles ancêtres, ne parvint jamais à reconstituer en entier leur arbre généalogique.

Nous voulons seulement, à l'aide de documents que nous possédons, et qui firent, pour la plupart, défaut, tant au poète qu'à ses biographes, présenter à nos lecteurs une vue d'ensemble de cette race dont le « nom sonore — comme l'a fort bien dit M. du Pontavice — éclate à travers notre histoire », particulièrement au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle. Nous nous étendrons davantage sur ses membres les plus marquants et les plus récents, heureux de pouvoir, en ce qui concerne le dernier, renvoyer nos lecteurs à l'intéressant ouvrage de M. du Pontavice de Heussey, dont nous avons réfuté les principales erreurs.

Les armes des Villiers de L'Isle-Adam, que nous reproduisons d'autre part, sont « *D'or au chef d'azur, chargé d'un dextrochère d'argent, mouvant de sénestre, revêtu d'un manipule d'hermine pendant sur l'or* ».

Le plus ancien de cette maison, sur lequel nous ayons des données certaines, fut :

PIERRE DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, chambellan du roi de France, Charles VI, grand maître et porte-oriflamme de France, en 1364. Il eut pour fils :

JEAN, qui, né en 1384, se signala particulièrement lors des guerres civiles et étrangères qui désolèrent le règne de Charles VI. Grâce à la faible mentalité de ce roi, le pouvoir était tombé, dès le début de son règne, entre les mains de princes ambitieux et avides qui devinrent bientôt ennemis. Deux factions se formèrent : Armagnacs et Bourguignons, ayant comme chefs le duc d'Orléans, frère du roi, et le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, fils de Philippe-le-Hardi. A la guerre civile, provoquée par leur rivalité, succéda le fléau de la guerre étrangère. Jean-Sans-Peur, traitant secrètement avec l'Angleterre, lui promit sa neutralité. Bientôt une armée anglaise de 60.000 hommes mit le siège devant Harfleur, Jean de Villiers se distingua dans la défense de cette place, conduite qui lui valut la charge de maître des Eaux et Forêts de Normandie. Mais sa grande fortune commença surtout le jour où, changeant de camp, il s'attacha au parti de Jean-Sans-Peur. Capitaine à Pontoise, Jean de L'Isle-Adam enleva bientôt Paris aux Armagnacs (1418) et reçut du duc de Bourgogne la charge de Maréchal de France. Il eut 100.000 écus pour sa part de butin ! En 1419, il ne tenta aucune résistance pour empêcher Pontoise de tomber aux mains des Anglais, et n'en devint pas moins, après la mort de Jean-Sans-Peur, suspect à Henri V, roi d'Angleterre, qui le tint, durant un an, enfermé à la Bastille (1421-1422). Rendu l'année suivante à la liberté, il reprit sa place auprès de Philippe-le-Bon, héritier de la puissance bourguignonne, ouvertement allié de l'Angleterre, et combattit contre les troupes françaises du roi Charles VII (1). Henri VI, roi d'Angle-

(1) Quoi qu'en dise l'ouvrage de M. du Pontavice, telle est bien la vérité historique en ce qui concerne le Maréchal de Villiers de L'Isle-Adam.



terre, plus roi en France à cette époque que l'infortuné « roi de Bourges » nomma à son tour Jean de L'Isle-Adam, maréchal de France. En 1433, Bedford lui confia la garde de Paris. Mais, après le traité d'Arras, en 1435, il n'y eut plus ni Bourguignons ni Armagnacs : la France entière était unie contre l'étranger, et Jean de L'Isle-Adam contribua, avec Richemont, à la rentrée triomphante des troupes royales dans Paris (1436). Le maréchal de Villiers de L'Isle-Adam mourut à Bruges, en 1437.

PHILIPPE DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM naquit en 1464, à Beauvais. Il fut le troisième grand maître de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, parmi lesquels il joua un rôle important. Nommé Commandeur en 1510, il fut placé à la tête d'une escadre de l'Ordre et aida le commandeur des galères, d'Almarale, à vaincre, près de Chypre, la flotte du Soudan d'Egypte. Grand Prieur de France, Philippe fut chargé des fonctions d'ambassadeur auprès de Louis XII et devint Grand-Maître de son Ordre, en 1521. Dès ce moment commence le rôle vraiment historique de Philippe de L'Isle-Adam. Ce fut cette année même, en effet, qu'il eut à défendre Rhodes, forteresse de son ordre, contre les attaques du Sultan Soliman le Magnifique, qui avait formé le dessein de s'en emparer.

Conformément aux préceptes du Coran, prescrivant à ses adeptes de prévenir leur ennemi avant de l'attaquer, Soliman fait porter au Grand-Maître une lettre par laquelle il le somme de rendre la forteresse, s'engageant, en ce cas, à respecter la personne, la liberté et les biens des chevaliers. Villiers de L'Isle-Adam refuse et bientôt, 300 navires turcs débarquent dans l'île 10.000 soldats, ou pionniers, sous les ordres du visir Moustafa, tandis que le sultan amenait d'autre part, sur la côte voisine d'Asie

une armée de 100,000 hommes<sup>(1)</sup>. Le château de Haleké (*Chalki*), à l'extrémité ouest de l'île, tomba rapidement en son pouvoir, et, le 28 juillet 1522, Soliman en personne débarquait à Rhodes.

Villiers de L'Isle-Adam avait eu soin de dégager les abords de la forteresse par l'incendie des villages environnants dont il avait recueilli tous les habitants. Il employa ceux-ci à la réparation des brèches, et distribua ensuite les postes de combat aux chevaliers *des huit langues* (française, allemande, anglaise, espagnole, portugaise, italienne, auvergnate et provençale). Chaque *langue* avait son bastion. Le 1<sup>er</sup> août, les Turcs ouvrirent la canonnade. Ils étaient munis de cent bouches à feu, dont douze très puissantes. En septembre, le bastion allemand et le bastion anglais faillirent être enlevés, et, le 24 de ce mois, l'armée turque reçut l'ordre de préparer l'assaut général. Celui-ci fut repoussé ainsi que plusieurs assauts successifs, et avec des pertes considérables du côté des Turcs. En novembre, on estimait ces pertes à plus de 100.000 hommes, victimes du feu ou des maladies. Toutefois, la situation des assiégés était assez précaire : les bastions étaient minés ou détruits, les hommes en petit nombre, les munitions et les vivres se faisaient de plus en plus rares.

Le Grand Maître réunit son chapitre, et, après délibération, on décida de capituler (21 décembre 1521), afin d'éviter à Rhodes les horreurs d'un assaut définitif. La résistance, bien conduite par Philippe, avait duré six mois, malgré la trahison de son ennemi personnel, le Commandeur d'Almarale, devenu chancelier de l'Ordre.

(1) Le Grand Maître ne disposait que de 600 chevaliers et 4.500 soldats !

Villiers de L'Isle-Adam ne consentit à une capitulation honorable qu'après avoir perdu ses meilleurs soldats et une grande partie des chevaliers. Un délai de douze jours fut accordé aux hospitaliers pour sortir de l'île et il fut convenu que le Sultan leur fournirait des vaisseaux, que l'armée turque se retirerait à un mille, que le culte et les églises seraient respectés ; ces dernières clauses ne furent pas fidèlement observées, mais ce ne fut point de la faute de Soliman. Celui-ci traita avec beaucoup de courtoisie son ennemi vaincu, le recevant à ses audiences, le visitant au palais des chevaliers, essayant même de le consoler, en lui rappelant que « *c'est le sort des princes que de perdre les royaumes et les villes* ». « *Ce n'est pas sans peine pour moi-même — disait alors Soliman à son favori Ibrahim — que j'oblige ce chrétien à abandonner, dans sa vieillesse, sa maison et ses biens* ». (1<sup>er</sup> janvier 1523) (1).

S'il existait, hors de France, une institution qui fût vraiment française, c'était bien, assurément, l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ; il se recrutait surtout dans la noblesse de France. Villiers de L'Isle-Adam entretenait une correspondance très suivie avec François I<sup>er</sup> qu'il appelait toujours « *le Roy, mon souverain seigneur* ». Pour le roi aussi, la capitale de l'Ordre était restée « *sa bonne ville de Rhodes* ». Cependant, quand celle-ci eut succombé sous les coups de Soliman, ce ne fut pas la France qui prit sous sa protection les chevaliers de l'Ordre vaincu. Ce fut en vain, également, que son Grand Maître, Villiers de L'Isle-Adam, alla jusqu'à Rome pour solliciter du pape un établissement qui remplacât Rhodes comme capitale de l'Ordre. Ce fut

(1) *Histoire Générale* de Lavissee et Rambeau.

l'empereur d'Allemagne, Charles-Quint, qui, en 1530, céda aux Hospitaliers « *les places et îles de Tripoli, Malte et Gozzo* ». Les Hospitaliers prirent, dès ce moment, le nom de Chevaliers de Malte.

Philippe de Villiers de L'Isle-Adam mourut en 1534.

Tels sont les plus célèbres ancêtres dont se glorifie la maison de Villiers de L'Isle-Adam. Nous trouvons ensuite :

FRANÇOIS DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, qui, en 1550, était grand louvetier de France.

ABEL DE VILLIERS, écuyer, sieur de Gallée et de Suignes-aux-Bois, qui épousa Anne d'Auxerre. Leur fils :

CLAUDE DE VILLIERS, sieur de Gallée et de Suignes-aux-Bois, l'un des deux cents cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi, qui épousa Claude de Richebourg, fille de Jean de Richebourg, sr de Roven et de Couvellé et de Diane le Picot de Dampierre, d'où deux fils :

1<sup>o</sup> JÉRÔME DE VILLIERS, natif de Paris, avocat au Conseil, qui épouse, en 1651, Marie de la Roche, fille de Jacques, sgr. de la Monardière, et d'Ursine Maheux. Il mourut en 1676 et les enfants furent pourvus d'un tuteur en 1677.

2<sup>o</sup> LOUIS DE VILLIERS, avocat au Parlement, qui fut nominateur de la tutelle de ses neveux en 1677.

De Jérôme et de Marie de la Roche naquirent sept enfants, savoir :

1<sup>o</sup> *Claude de Villiers*, écuyer, sgr. dudit lieu, de Gaufoulon, en Chalin, avocat au Conseil, né en 1656 (ou 57) demeurant à Paris. Il vendit, conjointement avec son frère Jérôme et sa sœur Marguerite, ainsi que les enfants mineurs de son autre frère, une maison, sise à Reuil,

acquise par Jérôme et Marie de la Roche, leurs père et mère ;

2<sup>o</sup> *Jérôme de Villiers*, écuyer, commissaire de la marine et des galères, né en 1657 (ou 58) qui fut censeur naval et mourut au Havre, en 1747. Il assista au mariage de son frère Jean, à Brest, en 1705 ;

3<sup>o</sup> JEAN DE VILLIERS, sgr. de L'Isle-Adam, enseigne des vaisseaux du Roi, né à Paris, en 1668, qui épousa, à Brest, le 24 mai 1705, Thomase-Françoise du Main Dageret, fille de René du Main Dageret, ingénieur en chef des ville et château de Brest. Jean mourut en 1710, et sa veuve se remaria, en 1712, à Jérôme-Thimothée de Blois de la Calande, alors capitaine de brûlot, et auteur des branches de cette maison en Bretagne ;

4<sup>o</sup> *Marie-Magdeleine de Villiers de L'Isle-Adam* ;

5<sup>o</sup> *Angélique de Villiers de L'Isle-Adam* ;

6<sup>o</sup> *Françoise de Villiers de L'Isle-Adam* ;

7<sup>o</sup> *Marguerite de Villiers de L'Isle-Adam* qui assista, avec son frère Jérôme, au mariage de Jean en 1705.

De Jean de Villiers et de Thomase-Françoise du Main Dageret naquirent deux enfants, savoir :

1<sup>o</sup> *Jérôme-Jean de Villiers de L'Isle-Adam*, écuyer, commissaire-ordonnateur de la marine, qui épousa, le 10 juin 1754, Magdeleine le Mérier de Kerleau. Il mourut en 1761 sans postérité.

2<sup>o</sup> THOMAS-VICTOR DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, capitaine d'une compagnie franche de la marine et chevalier de Saint-Louis, qui fut employé à Saint-Domingue, où il commandait l'artillerie.

Il épousa, au Cap, en 1743, Marie-Elisabeth de Briochet, et mourut en 1754. De ce mariage, trois fils, qui sont :

1<sup>o</sup> *Achille de Villiers de l'Isle-Adam*, garde de la marine, né en 1743; mort en 1767, sans alliance;

2<sup>o</sup> CHARLES-FRANÇOIS DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, enseigne des vaisseaux du Roi, qui épousa, en 1768, à Trébabu, près le Conquet, Marie-Jeanne de Kersauson, fille de Jean-François de Kersauson, chevalier, sgr. de Goasmelquin, et de Suzanne-Françoise Mol de Kerjan. Il mourut au château de Kerleau, en Plourivo, le 10 août 1769, et fut inhumé en l'église de cette paroisse.

3<sup>o</sup> *Armand de Villiers de L'Isle-Adam*, reçu chevalier de Malte de minorité, en 1749, et mort en bas âge.

De Charles-François et de Marie-Jeanne de Kersauson naquit un seul fils qui fut :

JEAN-JÉRÔME-CHARLES DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, né à Brest, le 23 juin 1769, sur lequel nous donnerons ci-après de plus amples détails. Il épousa, à Maël-Pestivien, le 16 septembre 1795, Marie-Gabrielle-Thomase Hamon de Trévenot et en eut huit enfants, savoir :

1<sup>o</sup> JOSEPH-TOUSSAINT-CHARLES, né à Maël-Pestivien, décédé à Paris, en 1883. Il avait épousé Marie-Françoise le Nepvou de Carfort. Ce sont les parents de notre poète;

2<sup>o</sup> *Grégoire-Marie*, né à Maël-Pestivien, le 19 janvier 1799, mort en bas âge;

3<sup>o</sup> *Philippe-Auguste*, né également à Maël-Pestivien, mort sans alliance;

4<sup>o</sup> *Eugénie-Gabrielle*, née à Maël-Pestivien, le 16 thermidor, an XII, devint, par la suite, religieuse du Sacré-Cœur;

5<sup>o</sup> *Marie-Jeanne-Pauline*, née à Mellionnec, probablement chez sa grand'mère, Marie-Jeanne de Kersauson, comtesse du Laz.

6<sup>o</sup> *Marie-Thérèse*, née à Maël-Pestivien, épousa, en

août 1844, Henri de Trolong du Romain. (Nous la trouvons désignée ailleurs sous le nom de Delphine) (1) ;

7<sup>o</sup> *Julie-Suzanne-Marie*, née à Maël-Pestivien, le 27 février 1807. Elle épousa, le 4 septembre 1844, Henri Hingant de Saint-Maur ;

8<sup>o</sup> *Yves-Marie-Victor*, né à Maël-Pestivien, le 28 septembre 1808, qui, plus tard, entra dans les ordres et fut successivement recteur de Kerpert et de Ploumilliau, où il mourut vers la fin de 1888.

De *Joseph de Villiers de L'Isle-Adam* et de *Marie-Françoise le Nepvou de Carfort* naquit un seul fils qui fut :

PHILIPPE-AUGUSTE-MATHIAS DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, qui illustra son nom dans notre littérature contemporaine et sur lequel l'intéressant livre de M. du Pontavice donne de très amples détails. Il eut lui-même un fils, légitimé au moment suprême, par le mariage *in extremis* de son père et de sa mère. Cet enfant, nommé *Victor*, mourut sans alliance.

### III. — Les alliances bretonnes des Villiers de L'Isle-Adam

Ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, les Villiers de L'Isle-Adam semblent s'être établis en Bretagne par le mariage, à Brest, le 24 mai 1705, de JEAN DE VILLIERS, enseigne des vaisseaux du roi, avec *Thomase-Françoise du Main Daugeret*, fille d'un ingénieur qui était attaché au château et à la ville de Brest, mais n'appartenait pas à la noblesse bretonne.

(1) L. Tiercellin, *Villiers de L'Isle-Adam* (*La Nouvelle Revue*, 1<sup>er</sup> septembre 1900).

La première alliance bretonne des Villiers de L'Isle-Adam, dont nous ayons connaissance, est le mariage du fils de Jean de Villiers, et de Thomase-Françoise du Main Dageret, JÉRÔME-JEAN, écuyer, commissaire-ordonnateur de la marine, qui épousa, le 10 juin 1754, *Magdeleine le Mézer de Kerleau* et mourut en 1761, sans postérité.

LE MÉZER, sr de Kerivoalen, paroisse de Pontrieux, de Kerleau paroisse de Plourivo « *D'argent au chevron de gueules accompagné de trois glands de même* ». (Arm. 1696).

Magdeleine le Mézer, dame de Villiers de L'Isle-Adam, habitait son manoir de Kerleau, de 1782 à l'époque de la Révolution, ainsi que le prouve une correspondance que nous avons publiée d'autre part (1), et dans laquelle la châtelaine de Kerleau tient une place importante. Nous en reparlerons à propos du jeune Jean - Jérôme-Charles de Villiers de L'Isle-Adam, son filleul, dont le père, Charles-François, mourut chez sa tante, à Kerleau, le 10 août 1769.

Ce dernier avait épousé, en 1768, à Trébabu, près le Conquet, *Marie-Jeanne de Kersauson*, fille de Jean-François, chevalier de Goasmelquin, et de Suzanne Mol de Kerjan.

DE KERSAUSON, maison d'ancienne extraction chevaleresque qui porte « *De gueules au fermail d'argent* ». Devise : *Pred eo pred a vo*. (Il est temps, il sera temps). Les armes de cette maison, qui a fourni un croisé, en 1248, figurent au musée historique de Versailles. Elle compte aussi parmi ses membres un évêque de Léon,

(1) Voir notre *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution*.



*Guillaume*, qui, en 1306, reconstruisit une partie de sa cathédrale, et y fut inhumé en 1327. La branche aînée de cette famille s'est fondue au xviii<sup>e</sup> siècle dans Tinténiac.

*Marie-Jeanne de Kersauson*, bisaïeule du poète Philippe-Auguste-Mathias, épousa, en second mariage, le comte *Michel-Marie Jégou du Laz*. Elle avait, de son premier mari, Charles-François de Villiers de l'Isle-Adam, un seul fils, *Jean-Jérôme-Charles*, qui était, à la mort de son père, le seul vivant du nom de Villiers de L'Isle-Adam.

JEAN-JÉRÔME-CHARLES se maria à Maël-Pestivien, le 16 septembre 1795 à *Marie-Gabrielle-Thomase Hamon de Trévenot*, héritière du manoir de Kerohou, fille de Bertrand-Hernin Hamon et de Marie-Thérèse Gourlay. (Voir aux pièces justificatives).

Les HAMON, sieurs de la Haye, paroisse de Langonnet ; — de la Haye, du Costier, de Pelven, de Kergustic, de Kerlido, de Keruon, du Gollot et de la Garenne, paroisse du vieux bourg de Quintin ; — de Kerolivier, paroisse de Saint-Gilles-Pligeau ; — de Coëtmartin, de la Longrays, paroisse de Saint-Martin-des-Prés ; — de Kerroignant et de Kervers, paroisse de Haut-Corlaix ; — de Kerambellec, paroisse de Laniscat ; de Trévenot, etc... portaient « *D'azur à trois annelets d'or* ». Devise : *Hamon ami !* »

En 1448, on trouve *Henri Hamon*, fils d'*Eon*, sieur de de la Haye, qui épouse *Jeanne de Coëtquévéran*.

Vers 1630, vivaient YVES HAMON et son épouse *Marie Briant*, à Goasangolen, en Mezle-Carhaix (V. aux pièces justificatives). Marie mourut et fut inhumée dans cette paroisse, le 21 janvier 1670 et son acte de décès la dit

« *veuve de maistre Yves Hamon* ». De ce mariage naquirent :

1<sup>o</sup> *Mathieu Hamon*, marié à *Marie-Corentine Lanez-val* ;

2<sup>o</sup> *Guillaume*, marié à *Jeanne Le Bouil* ;

3<sup>o</sup> *Marie*, mariée à *Guillaume Guezno de Penanster* ;

4<sup>o</sup> *Maistre Yves Hamon*, priseur royal, marié à *Marie le Scaffunec*, fille de maistre Louis le Scaffunec, s<sup>r</sup> de Kerouël, en Trébrivant, (et sœur de d<sup>lle</sup> Barbe le Scaffunec, mariée le 12 janvier 1688, à noble homme maistre Mathurin Corret de Kerbauffret, de Trémargat (Archives de Trébrivant). Les dits Corret et Barbe le Scaffunec, ancêtres de La Tour-d'Auvergne). Yves mourut en 1710.

De son mariage avec Marie le Scaffunec naquirent deux enfants :

1<sup>o</sup> *Anne-Thérèse Hamon*, mariée à maistre *Yves Guillou*, s<sup>r</sup> de *Stangalen*, en Locarn, le 26 novembre 1712. (Arch. de Mezle-Carhaix, v. aux pièces justificatives) ;

2<sup>o</sup> *Maistre YVES-GUILLAUME HAMON*, sieur de Tréveno, marié à *Claudine-Yvonne de Lesmaës*, fille de Messire Charles de Lesmaës et de Mathurine le Roux (1725). (Archives de Mezle-Carhaix, v. aux pièces justificatives).

L'acte de décès de Yves-Guillaume Hamon est du 26 septembre 1761, Claudine-Yvonne lui survécut. Ils laissaient six enfants :

1<sup>o</sup> *Yves-Guillaume-Jean Hamon*, qui fut maire de Maël-Carhaix, en 1790, 1791, 1792, avec quelques courtes interruptions ;

2<sup>o</sup> *Charles-Joseph-Mélaré Hamon*, s<sup>r</sup> de Kersaliou (v. aux pièces justificatives deux documents le concernant). Il fut nommé instituteur le 10 ventôse an III ;

3<sup>o</sup> *Louis-Claude Hamon* ;

4<sup>o</sup> *Marie-Thècle Hamon* ;

5° *Claudine-Yvonne Hamon*, mariée, en 1765, à Messire *Charles-Hervé du Quélenec* fils mineur de Charles-Hervé et de dame Marie-Vincente de Crec'hquérant, de Châteauneuf-du-Faou.

6° BERTRAND-HERNIN HAMON, sr de Tréveno, né vers 1740 et marié à *Marie-Thérèse Gourlay*, fille de *J. Gourlay de la Haye*, sénéchal de Beaucours au siège de Lanrivain (justice seigneuriale des Loz de Beaucours), et de *Anne-Thérèse Le Guillou de Stangalen*. De ce mariage naquit, en 1780, *Marie-Gabrielle-Thomase Hamon de Tréveno*, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, épousa *Jean-Jérôme de Villiers-de-l'Isle-Adam*. Elle fut l'aïeule de l'écrivain Villiers de l'Isle-Adam (1).

LES GOURLAY appartiennent à une très ancienne famille de la noblesse bretonne, dont l'un des membres, Hugues de Gourlay, existait en Angleterre, en 1174, et suivit en Écosse le roi Guillaume le Lion. Celui-ci lui donna, en récompense de ses vaillants services, la baronnie de Kinraig, dans le Fife. (2) Il est l'ancêtre des Gourlay qui existent encore dans les deux pays. Ceci se passait au moment des révoltes des seigneurs normands contre les descendants de Guillaume le Conquérant.

Un autre Gourlay émigre alors dans le Ponthieu, où il fait souche de chevaliers, seigneurs d'Azincourt, vicomtes de Dommort, capitaines d'Amiens et d'Abbeville, alliés aux Dampierre, Montmorency, Chabannes de la Palisse. (3)

(1) Notes généalogiques dues aux recherches de M. l'Abbé Le Gall, recteur de Lescouët-Goarec, à qui nous en exprimons toute notre reconnaissance.

(2) *Mémoriais of the Scottish House of Gourlay, by the Rev Charles Rogers — Howe's-Hist. of England. — Nisbet. Id. The baronage of Scotland by Robert Douglas, etc — Dom Lobineau etc.*

(3) Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. — *Le Pon-*

Notons encore un chevalier de l'Hermine de Bretagne en 1431, et un croisé, dans la branche du Ponthieu, en 1251. Cette branche portait « *d'or à la croix engreslée de sable.* »

Un des Gourlay d'Ecosse fut brûlé vif en 1534, comme protestant, à Edimbourg devant le roi Jacques II, tandis que, plus tard, un autre Gourlay combattit à Limerick (en 1691) avec lord Sarsfield, son parent, pour la cause de la catholique Irlande.

Les armes de la branche bretonne des Gourlay sont « *d'or à la croix engreslées de sable cantonnée de quatre mouchetures de même* ». Elle figure aux réformations et montres, de 1469 à 1513, dans la paroisse de Bréhand-Moncontour, évêché de Saint-Brieuc. Parmi ses membres, mentionnons :

*Pierre Gourlay*, sieur de Montorien, longtemps membre de la commission intermédiaire des Etats de Bretagne, vice-président des Etats de 1783, nommé vicomte à cette occasion.

*Joseph Gourlay*, sieur de la Haye, avocat en Parlement, sénéchal de Lanrivain, qui se maria trois fois et eut douze ou treize enfants.

De son premier mariage, avec *Anne-Thérèse Le Guillou de Stangalen*, naquit *Marie-Thérèse*, épouse de *Bertrand-Hernin Hamon de Tréveno*, dont nous avons parlé tout-à-l'heure.

*thieu aux Croisades — Hist. d'Abbeville. — R. P. Daire, Hist. d'Amiens, etc....*

Nous devons ces notes sur la maison Gourlay à l'aimable communication de M. Roger Girod, descendant de cette famille par sa mère, fille de Jean-Marie Gourlay dont nous donnons ci-après la biographie.

Nous exprimons ici à M. Girod toute notre gratitude pour ses très intéressants renseignements.

D'un second mariage de Joseph Gourlay avec *Marie-Anne Bellom*, veuve d'Olivier Thébault, naquirent, entre autres enfants :

1<sup>o</sup> *Joseph-Marie*, né le 7 novembre 1759, à Lanrivain, ancien évêché de Quimper, qui fut reçu avocat au Parlement de Bretagne en 1785 et vint exercer sa profession à Saint-Brieuc. Il fut, en mai 1800, nommé juge au tribunal d'appel de Rennes, et, le 23 février 1804, il devint président de la Cour de justice criminelle des Côtes-du-Nord, Chevalier de la Légion d'Honneur, en 1805, il fut successivement député au Corps législatif par le département des Côtes-du-Nord, en 1809, puis conseiller à la Cour impériale de Rennes en 1811. Porté par son département à la Chambre des représentants, en 1815, il n'y siégea pas. Confirmé dans ses fonctions, en 1816, il continua à siéger, comme conseiller à la Cour royale, jusqu'à sa mort arrivée à Rennes le 9 octobre 1818.

2<sup>o</sup> *Jean-Marie Gourlay*, né le 14 août 1761, à Lanrivain, s'établit dans la Loire-Inférieure et devint, en 1791, administrateur du district de Savenay. Il fut, au mois de décembre 1792, appelé à faire partie du directoire de l'administration départementale de la Loire-Inférieure, et, en octobre 1793, devint l'un des quatre administrateurs de ce département. Destitué et mis hors la loi pour avoir désapprouvé les actes de Robespierre et de Marat, il obtint que lui et ses trois collègues demeureraient prisonniers *sur parole* dans leur domicile. Il ne voulut jamais fuir et recouvra son entière liberté après le 13 vendémiaire, an IV. La même année, l'estime de ses concitoyens lui confia de nouveau l'administration centrale de la Loire Inférieure et il fut appelé, deux ans après, au Conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa, tout spécialement, d'économie politique, et contribua à la

rédaction de la Constitution de l'an VIII. Porté au Tribunal, puis exclu en l'an XI, il devint, en 1810, député de la Loire-Inférieure, vice-président du Corps législatif, en 1813, membre de la Chambre des représentants en 1815.

Il mourut à Paris, le 3 janvier 1825, entouré de l'estime générale à cause du courage, de la droiture, du désintéressement avec lesquels il servit toujours la cause de la Révolution de 1789, dont il avait embrassé les principes avec ardeur, et de la générosité dont il fit preuve à l'égard de ses adversaires politiques, dont il ne voulut jamais se venger et qu'il secourut souvent.

De *Marie-Thérèse Gourlay*, épouse de *Bertrand-Hernin Hamon*, dont nous avons parlé ci-dessus, naquit *Marie-Gabrielle-Thomase Hamon de Tréveno*, épouse de *Jean-Jérôme de Villiers de l'Isle-Adam*. Trois des enfants nés de ce mariage s'allièrent également à des familles bretonnes :

1<sup>o</sup> *Joseph de Villiers de l'Isle-Adam*, père de l'écrivain, épousa demoiselle *Marie-Françoise Le-Nepvou de Carfort*.

LE NEPVOU OU NEPVEU, sr de Crénan, paroisse de Fœil ; du Clos et de la Belle-Fontaine, paroisse de Plaine-Haute ;... *de Carfort*, de Berrien, de la Roche, etc... Cette maison, reconnue d'ancienne extraction avec sept générations à la réformation de 1669, avait comparu aux réformations et montres, de 1425 à 1535, dans les paroisses de Cesson, Le Fœil, Saint-Turiaff et Plaintel, évêché de Saint-Brieuc. Elle portait « *De gueules à six billettes d'argent, 3, 2, 1, au chef de même.* » Parmi ses membres les plus remarquables, on trouve :

*Rolland*, croisé en 1248 ;

*Olivier*, qui, en 1370, fit alliance avec le duc de Bretagne ;

*Jacques*, vivant en 1469, père de

*Jean*, marié à *Perrine Chérét* ;

Un conseiller au Parlement, *Jean-François Le Nepvou de Carfort*, en 1775 :

*Godefroy*, chevalier, épousa demoiselle *Catherine de Goyon* et fut père, en 1774, de *Jean-François Le Nepvou de Carfort*, qui, entré le 20 septembre 1784 à l'Hôtel de Kergus (école des Cadets gentilshommes de Bretagne, à Rennes), en sortait pour débiter comme sous-lieutenant dans un régiment, quand les événements vinrent modifier sa destinée et changer le cours de sa carrière. Il prit part, en 1790, aux premières résistances des paysans de Plémy, près de Moncontour, contre l'Assemblée constituante, à propos de l'installation du curé assermenté dans cette paroisse. C'étaient, dans cette région, les débuts de la chouannerie, qui ne devait être complètement organisée que deux ans plus tard, et à laquelle Carfort prit une part très active. Signalé et traqué comme factieux, il parvint à se soustraire à toutes les recherches.

Il entra, comme capitaine-adjoint, dans l'insurrection préparée par La Rouërie, fut condamné à mort, comme tous ceux qui prirent part à cette entreprise, et parvint, une seconde fois, à échapper à ses ennemis.

Caché dans les environs de Moncontour, il ne sortit de sa retraite que pour devenir, en 1793, lieutenant-colonel dans l'armée catholique et royale formée par le comte de Puisaye. Il combattit dans cette armée jusqu'à la pacification de 1800, successivement colonel-chef de légion en 1795, et brigadier major-général de la division des Côtes-du-Nord en 1799. Son activité et son audace en firent l'un des chefs les plus redoutés de l'armée royaliste.

Après avoir échappé plusieurs fois à la mort, grâce à

son énergie et à sa présence d'esprit, il vivait dans une sécurité relative quand, en 1804, il se trouva compromis dans la conspiration de Cadoudal et Moreau. Immédiatement arrêté, il subit dix années de dure captivité, au cours desquelles l'empereur lui ayant proposé sa liberté et un grade élevé dans l'armée, il refusa en disant *que sa vie était désormais aux Bourbons et qu'il n'en disposerait jamais pour d'autres*, dévouement héroïque qui fut récompensé sous la Restauration. En 1816, Carfort reçut la croix de Saint-Louis et le grade de colonel d'état-major. Obligé, à cause de sa mauvaise santé, de se retirer de l'armée, il vécut d'une modique pension, sa seule ressource, retiré à la campagne aux environs de Moncontour, où il mourut le 21 janvier 1847.

2<sup>o</sup> *Marie-Thérèse de Villiers de L'Isle Adam* épousa en août 1844, *Henri de Trolong du Romain*.

Les DE TROLONG, seigneurs dudit lieu et DU RUMAIN; paroisse de Hengoat, de Kerhir et autres lieux, ont comparu aux montres et réformations, de 1427 à 1543, paroisse de Hengoat, Trédazec et Ploumagoër, évêché de Tréguier. Ils portent :

« *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, à cinq tourteaux de sable en sautoir ; aux 2 et 3 d'azur, au château d'argent.* » Devise : « *Ractal* » (sur le champ).

L'un des membres de cette maison, *Alain*, écuyer, fut entendu comme témoin dans l'enquête pour la canonisation de Saint-Yves, en 1371 ;

*Jean*, armé pour le recouvrement de la personne du duc, prisonnier des Penthièvre, en 1420, épousa *Clémence de Kerquézec*.

*Charles-Marie de Trolong*, chevalier du Romain, capitaine de vaisseau, très remarquable marin français. Né le 30 septembre 1743, dans les environs de Tréguier, il en-



tra comme garde dans la marine, le 19 août 1757, et avait déjà fait treize campagnes quand, le 19 février 1778, il fut appelé au commandement de la corvette la *Curieuse*. Charles-Marie de Trolong prit une part honorable au combat livré le 27 juillet 1778, par d'Orvilliers, à l'amiral Keppel, et fut fait chevalier de Saint-Louis, le 19 novembre suivant, en considération de sa vaillante conduite en cette journée. Il commanda ensuite la *Lively*, corvette de 18, et fit partie de l'expédition envoyée en Amérique, sous les ordres du comte d'Estaing, au cours de laquelle il se distingua par plusieurs actions d'éclat. Capitaine de vaisseau le 4 avril 1780, après avoir commandé la frégate la *Chimère*, il fut appelé le 3 juin 1780 au commandement de la *Nymphe*, frégate de 26 canons, sur laquelle il continua et termina une brillante carrière qui lui valut d'être surnommé par d'Estaing « *le Duguay-Trouin de son temps* ». Il mourut le 10 août 1780, à quatre lieues ouest-sud-ouest d'Ouessant, en tentant l'abordage d'une frégate anglaise *La Flora*. Il fut victime de son audacieuse témérité dont il n'eut pas, du moins, la douleur de voir les fatales conséquences : la capture de la frégate *La Nymphe* et la perte de la plus grande partie de son équipage. (1)

3<sup>o</sup> *Julie-Suzanne-Marie de Villiers de L'Isle Adam* épousa, le 4 septembre 1844, *Henri Hingant de Saint-Maur*, de la maison des HINGANT, seigneurs du Hac, paroisse du Quiou ; de Floville, de Gardisseul et de Trémaudan, de *Saint-Maur*, etc., et autres lieux.

Les *Hingant*, maison d'ancienne extraction, reconnue à la réformation de 1668, avec huit générations, figurent

(1) Pour plus de détails sur ce vaillant officier, voir la *Biographie Bretonne* de Levot, T. II, p. 795.

également dans les montres et réformations de 1423 à 1535, paroisse du Quiou et Talensac, évêché de Saint-Malo ; Plestan, évêché de Saint-Brieuc ; Cintré et Bruz, évêché de Rennes ; Saint-Samson, Epiniac et Lanhélen, évêché de Dol. Les armes des Hingant sont :

« *De gueules à la fasce d'or, accompagnée de sept billetes de même, 4, 3* » (sceau 1401).

Parmi les membres les plus remarquables de cette maison, citons :

*Olivier*, qui ratifie le traité de Guérande, en 1381 ;

*Charles*, seigneur du Hac, vivant en 1389, père de

*Jean*, chambellan du duc François 1<sup>er</sup> et son ambassadeur en Ecosse, qui se trouva aux sièges de Pouancé et de Fougères, où

*Henry*, son frère, fut tué en 1449.

La branche aînée des Hingant s'est fondue dans Tournemine.



## DEUXIÈME PARTIE

### Un aïeul de Philippe-Auguste de Villiers de L'Isle-Adam

---

#### **I. — Jean-Jérôme-Charles de Villiers de L'Isle Adam.**

*(22 juin 1769 + 26 juin 1846)*

Nous nous sommes étendu, un peu trop peut-être, sur les notes généalogiques et biographiques que nous venons de consacrer aux vieux noms de la noblesse bretonne qui, tour à tour, s'unirent à celui de Villiers de L'Isle Adam. Il nous semblait utile d'établir ainsi la parenté plus ou moins proche du romancier, Philippe de Villiers de L'Isle-Adam, avec ces diverses familles. Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous suivre à travers ce dédale généalogique, qui, nous en convenons, ne saurait être attrayant pour tous, se dédommageront peut-être volontiers de l'aridité inévitable de cette première partie de notre travail, en contemplant le portrait que nous allons tracer ici d'un Villiers inédit, inconnu jusqu'à ce jour, et cependant intéressant, ne fût-ce que comme type du jeune gentilhomme breton, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La découverte d'une correspondance où il en est gran-

dement question, où figurent même plusieurs de ses propres lettres, nous permet de faire revivre en ces pages l'aïeul paternel de notre poète, *Jean-Jérôme-Charles de Villiers de L'Isle-Adam*.

Dans un antique et seigneurial château de Basse-Bretagne situé aux confins du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, et portant le joli nom de Trégarantec (*Passage de l'amoureux*), on réparait de vieux lambris de chêne, quand un ouvrier, déplaçant la boiserie d'une cheminée, en fit soudain tomber un paquet de vieux papiers jaunis par la fumée, à demi recouverts de suie, de poussière et de toiles d'araignées. Pour des amis du passé, cette trouvaille était un trésor !... Il ne fut pas perdu, car c'est ce trésor même que nous continuons d'exploiter aujourd'hui. Cette liasse contenait, en effet, une centaine de lettres, signées des plus nobles noms bretons, et adressées, de 1782 à 1790, au châtelain et surtout à la châtelaine de Trégarantec, le comte et la comtesse Jégou du Laz.

La comtesse, née de Kersauson, était, ainsi qu'on l'a vu plus haut, veuve en premier mariage de *Charles-François de Villiers de L'Isle-Adam*. De cette union elle avait conservé un fils, *Jean-Jérôme*, âgé de deux mois à peine lors du décès de son père.

Tel était, en 1769, l'unique rejeton vivant de l'illustre lignée des Villiers de L'Isle-Adam, le seul héritier de cette race historique qui, dans ce tréle enfant, pouvait subsister, se perpétuer ou mourir.

C'est un lourd fardeau qu'un nom célèbre, pour qui comprend la responsabilité que comporte ce don du Ciel, pour qui sait à quoi oblige cette véritable noblesse qui « ne consiste que dans le sentiment raffiné du devoir, dans le courage à l'accomplir et dans une inébranlable

fidélité aux traditions de sa famille », de telle sorte que « celui-là est le plus noble qui sait le mieux conformer à ces sentiments, sa vie et sa mort. » (1)

## II. — Première enfance de Lilly

C'est le 22 juin 1769, dans la paroisse de Saint-Louis de Brest, que naquit *Jean-Jérôme-Charles de Villiers de L'Isle-Adam*, fils légitime de messire Charles-François, enseigne de vaisseau du Roi, et de dame *Marie-Jeanne de Kersauson*, son épouse. Il fut baptisé le lendemain et eut pour parrain son aïeul, messire *Jean-François-Marie de Kersauson*, chevalier, seigneur de Goasmelquin, et pour marraine dame *Magdeleine Le Mére*, veuve de messire *Jérôme-Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam*, commissaire général de la marine. L'acte de baptême porte (2) que « le père est malade. » Il est signé, outre les noms des parrain et marraine, de *Maillart de Kersauson*, tante de l'enfant ; de *Kersauson Goasmelquin, lieutenant de vaisseau (sic)*, oncle de l'enfant ; du *chevalier Gouzillon de Bélizal*, de *Mol de Guernélez* ; puis du curé de Saint-Louis, *de la Rue, curé*. Détail particulier : on avait omis dans la rédaction de cet acte de baptême, qui constituait alors tout l'état-civil de l'enfant, de faire figurer son nom de Villiers !... Il fut ajouté, longtemps après, en interligne, approuvé par *Esprit Prudhomme, recteur*.

Aussitôt rétablie, Marie-Jeanne se rendit, avec son mari malade et son petit enfant, au château de Kerleau,

(1) Marquis Henry de Beauregard (aïeul de l'académicien). *Lettre à sa femme réfugiée à Lausanne durant l'émigration*.

(2) Voir aux pièces justificatives.

en Plourivo, chez la grande tante et marraine de ce dernier, Madame de Villiers de L'Isle-Adam (née Le Mérer). C'est entouré de ses bons soins que Charles-François mourut, le 10 août suivant, en lui confiant la jeune veuve de vingt-deux ans et le petit orphelin. Magdeleine Le Mérer de L'Isle-Adam fit inhumer son neveu en l'église de Plourivo et, à dater de ce jour, reporta sur son filleul toute l'affection de son cœur pour les chers défunts, son époux et son neveu, dont chaque dimanche elle visitait la tombe, et de qui ce petit enfant lui semblait la vivante image. La même tendresse maternelle se manifeste également à chaque page de ses lettres à sa nièce qu'elle soutient, encourage et console, et qui a « *sa chambre* » à Kerleau, ce qui indique qu'elle y fit de longs et fréquents séjours.

L'enfance du jeune de l'Isle-Adam, désigné dans notre vieille correspondance sous le nom familier de Lilly, se partagea donc entre le foyer hospitalier de Kerleau et la demeure de son grand-père, Jean-François-Marie de Kersauson, à Morlaix, où se retira la jeune veuve de l'Isle-Adam. M. de Kersauson était un homme instruit et distingué, d'une conversation agréable et variée, qui faisait rechercher sa compagnie par tout ce que Morlaix comptait, à cette époque, de gens de lettres et d'étrangers de distinction. Condisciple de Voltaire, au collège Louis-le-Grand, il conservait, de sa jeunesse passée à Paris, le goût du monde et de la littérature et d'intéressantes relations, parmi lesquelles on cite le spirituel chevalier de Boufflers.

Treize ans se passèrent ainsi. Tout en élevant son fils, Marie-Jeanne sut, par sa grâce et son amabilité, charmer les nombreux habitués des salons de son père. Celui-ci mourut vers 1782, et, au mois de mai de cette même

année, la jeune veuve épousait, à Morlaix, le comte *Michel-Marie Jégou du Laz*, châtelain de Trégarantec, veuf lui-même d'*Angélique-Thérèse-Augustine Blesvin de Penhoët*. Le comte du Laz était, en 1782, âgé de cinquante-six ans, c'est-à-dire de vingt-et-un ans de plus que sa seconde femme et conservait, de son premier mariage, trois enfants : *Alexandre-François*, *Ange-Yves-Paterne* et *Marie-Anne-Françoise-Julie*, cette dernière âgée d'une quinzaine d'années.

A dater de cette époque, le pauvre Lilly vivra presque constamment éloigné de sa mère, dont le nouveau foyer fut bien vite entouré d'une autre famille. De ce second mariage, en effet, naquirent quatre enfants : *Joseph-François-Bonabes*, le 18 avril 1783 ; *Marie-Suzanne*, en 1785 ; *Hippolyte-Marie*, le 26 novembre 1786, et *Eugène-François* le 4 octobre 1788.

En 1783, nous trouvons Jean-Jérôme de Villiers de L'Isle-Adam, âgé de quatorze ans, au collège de Sainte-Barbe, à Paris, où il cultive spécialement les mathématiques, en vue d'entrer dans la marine royale. Enfant intelligent, très affectueux, beau et d'agréable tournure, mais orgueilleux, fantasque et quelque peu frondeur : tel il nous apparaît, à cette époque, dans notre vieille correspondance, tel nous le montrent particulièrement les lettres de l'abbé Michel Henry, jeune prêtre breton, à qui la comtesse avait spécialement recommandé son fils, en l'envoyant à Paris. L'abbé Henry y suivait alors, lui-même, les cours de théologie sur les bancs célèbres de la Sorbonne « *Alma Mater* », berceau classique de tant d'hommes éminents du clergé français.

C'est par les lettres de ce pieux mentor que nous faisons tout d'abord la connaissance de son « ami » Lilly, dont il donne des nouvelles à sa mère.

« Mon cher ami n'a pas encore fait sa première communion, — écrit l'abbé Henry, le 6 septembre 1783. — Mes vœux seraient de lui faire faire cette grande action à la Toussaint. Nous avons un fond d'orgueil dont nous ne pouvons nous défaire. Il nous fera faire bien des fautes. Nous ne sommes guère capable d'application. Du reste, nous sommes bons amis. »

Sur les entrefaites, l'abbé Henry est nommé théologal de Saint-Pol-de-Léon et obligé, par suite, de retourner en Bretagne, ses études étant terminées. Mais, avant de quitter la capitale, il fait visites sur visites et multiplie ses démarches pour recommander son jeune ami aux hommes influents du jour, afin de lui faciliter l'obtention du brevet de garde-marine, porte d'entrée la plus favorable, alors, pour faire son chemin dans la marine royale.

« J'ai des connaissances auprès de M. Bezout (1) — écrit-il à M<sup>me</sup> du Laz — elles emploieront volontiers leur crédit en notre faveur. Que je serais heureux si je pouvais parvenir à satisfaire tous vos désirs!... Il faut que vous vous joigniez à moi et que vous fassiez écrire à M. Bezout par les personnes qui peuvent avoir empire sur lui. Faites annoncer le jeune homme comme ayant beaucoup de talent et des connaissances dans les mathématiques. Les personnes que je connais certifieront ces deux articles : ce sont des académiciens, amis de M. Bezout, et qui ont interrogé l'enfant. Faites en sorte que les recommandations que vous aurez à faire valoir ne par-

(1) Etienne Bezout (1730 + 1783), académicien et mathématicien célèbre, auteur de plusieurs ouvrages demeurés classiques sur les mathématiques. Il était, dès 1763, examinateur des gardes de la marine.



viennent à M. Bezout que vers le commencement d'octobre. Alors se trouveront à Paris ceux qui peuvent nous épauler. »

Rien de nouveau sous le soleil ! Dans l'ancienne France, comme dans la nouvelle, la faveur, on le voit, jouait un rôle au moins égal à celui du mérite personnel et la locution « *être bien en cour* » n'est pas de moderne invention ! Malheureusement, ce furent précisément les protections qui manquèrent au jeune de L'Isle-Adam ! Une lettre de l'abbé Henry, datée du 5 octobre 1783, nous apprend, en effet, que « M. Bezout est mort en sa maison de campagne, près Fontainebleau », et, ajoute-t-il, « cet événement dérange toutes mes combinaisons... »

« Ce qui m'inquiète le plus — dit encore l'abbé Henry — c'est l'affaire de la première communion : la ferons-nous avant de partir ? Cela n'est pas encore décidé. Nous continuons à être fièrement étourdi. Il paraît qu'il faut tout attendre de l'âge et du secours d'En-Haut. Nous nous portons supérieurement bien. Nous avons un vif désir de revoir le pays natal... J'applaudis, Madame, au projet de ne pas garder près de vous votre enfant ; du caractère dont il est, il perdrait entièrement son temps et rendrait inutiles toutes les peines qu'on s'est donné pour l'instruire. Si j'ai l'honneur de vous voir, nous concerterons ensemble les moyens de parer à un tel inconvénient ».

Lilly ajoute les lignes suivantes à la lettre de l'abbé Henry :

« Ma chère Maman,

» Monsieur Henry m'a communiqué une partie de votre lettre. Elle marque que vous vous portez bien et que vous n'avez pas pu lire ma lettre. J'ai appris que votre

dessein était de m'éloigner de vous. Cela m'a fait beaucoup de peine, mais j'espère que vous changerez de sentiment en me voyant faire ma première communion. Je désire la faire dans le pays, afin que mes parents puissent partager avec vous le plaisir de me voir faire la plus importante action de ma vie.

» Ma chère Maman, portez-vous toujours bien. Au plaisir de vous revoir ! Quelque parti que vous preniez, soyez persuadé que je serai toujours avec respect et soumission, Maman,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» VILLIERS DE LISLE-ADAM. »

Lilly revint en Bretagne avec l'abbé Henry, à la fin de novembre 1783. C'est à l'ombre du célèbre clocher du Kreisker et de l'antique cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, construite par l'un de ses ancêtres, qui y avait son tombeau, que nous retrouvons notre jeune homme continuant ses études sous la surveillance de l'abbé Henry. Selon une coutume très suivie à cette époque, on avait placé Lilly en pension chez un chanoine, l'abbé Niquet, qui remplaçait, de même, auprès de quelques autres étudiants, la famille absente.

Ceux-ci jouissaient dans cette maison d'une certaine liberté, suivant, comme externes, le collège de la ville ou des cours particuliers ; ou bien poursuivant, au Petit Séminaire, leurs études ecclésiastiques.

Lilly usait et abusait même parfois de cette liberté, toute nouvelle pour lui, et une personne... *charitable* se chargea d'en instruire sa mère en lui faisant part du premier duel du jeune de Lisle-Adam ! L'enfant était à peine âgé de quinze ans !

« . . . Mais aux âmes bien nées,  
La valeur n'attend pas le nombre des années. »

Quel fut le motif de cette prise d'armes ? Quel fut l'adversaire de ce nouveau Rodrigue ? L'histoire ne le dit pas, et, dans une lettre datée du 5 avril 1784, l'abbé Henry se contente de relater le fait qui, heureusement, ne fut suivi d'aucune conséquence fâcheuse ; toutefois, l'abbé se montre mécontent qu'une autre personne se soit « mêlée d'une affaire qui ne la regardait pas », et ce grave événement devient le motif d'une importante résolution. Laissons parler l'abbé Henry :

« Ce que j'avais prédit avant de partir de Paris s'est accompli : mes occupations sont incompatibles avec les soins que requiert l'éducation de mon ami... Il faut trouver une maison renfermée, où l'on puisse espérer que ses mœurs et sa religion soient à l'abri. Le trop de liberté lui est nuisible et la possession de cet avantage est ordinairement, chez lui, inséparable de l'abus. Je me suis confirmé de plus en plus dans cette pensée depuis qu'il est ici. A comparer sa manière d'être à la communauté de Sainte-Barbe avec sa conduite à Saint-Paul, l'enfant est méconnaissable : il faut qu'il soit fortement changé ou qu'il ait usé, à Paris, d'une dissimulation constante...

» Je suis au désespoir que le caractère de Lisle-Adam me mette dans la nécessité de me séparer de lui ! Je l'aime beaucoup, il ne manque pas de bonnes qualités...

» Je le garderai ici jusqu'à la mission, dans l'espoir que cette circonstance favorable pourra faire quelque impression sur lui. Alors peut-être pourra-t-il faire sa première communion. Je l'occupe à acquérir les connaissances requises. C'est la seule étude dont il soit obligé de me rendre compte. »

La mission dut avoir lieu à Saint-Pol, dans les temps

de Pâques, et l'abbé Henry en profita sans doute pour faire faire à Lilly sa première communion. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on la faisait généralement assez tard, et, pour beaucoup de jeunes gens, c'était le moment désigné pour déterminer le choix de leur carrière et quitter définitivement le foyer paternel.

Un peu honteux sans doute de son escapade, le pauvre Lilly n'osait écrire à sa mère ! Son beau-père, le comte du Laz, le rappelle à l'ordre à ce sujet par la lettre qui suit. Celle-ci est un joli échantillon du style tendre et sensible de cette époque ; elle est datée du 3 juin 1784 et adressée à

*« Monsieur le comte de Lisleadam <sup>(1)</sup>, à l'hôtel  
-de M. l'abbé Niquet, chanoine de la cathédrale  
de Léon (en Basse-Bretagne).*

» Il y a longtemps, mon cher fils, que je me proposais d'avoir le plaisir de vous écrire pour vous engager à nous donner de vos nouvelles en vous marquant en même temps combien votre chère petite maman est sensible à votre silence. Elle me charge de vous faire part de toute sa sensibilité, et, en même temps, de sa tendre amitié. Si vous l'aimez autant qu'elle vous aime, vous l'aimerez on ne peut plus tendrement.

» Je vous aime de même, mon cher fils, aussi est-ce une tendre amitié pour vous qui m'engage à vous représenter combien vous avez tort de garder vis-à-vis de votre chère maman un silence qui lui est on ne peut plus sensible. Rompez-le au plus tôt, je vous en prie, pour vous et pour la satisfaction de la plus tendre des mères.

(1) Cette lettre est, à notre connaissance, le seul document où le jeune de L'Isle-Adam soit gratifié du titre de comte.

» Adieu, mon cher fils, soyez bien persuadé que je ne cesserai toute ma vie de vous aimer on ne peut plus tendrement.

» Votre très humble serviteur,

» DU LAZ.

» *A Trégarantec, par Pontivy, le 3 juin 1786.* »

La formule d'extrême politesse qui termine cette lettre n'est pas sans étonner un peu l'esprit, dans notre siècle égalitaire, où le nivellement, ennemi du respect, tend à se faire de plus en plus, non seulement dans les classes de la société, mais dans les rangs de la famille, où le fils traite plus souvent son père en camarade qu'en seigneur et maître. A plus forte raison, de nos jours, un père de 58 ans, fût-il beau-père, ne se dit-il plus, « *au pied de la lettre* », le serviteur d'un gamin de quinze ans !

### III. — Un Collégien en 1784

L'antique prieuré de Beaumont-en-Auge, aujourd'hui en ruines, est situé dans le département du Calvados, à 6 kilomètres de Pont-l'Évêque, son chef-lieu d'arrondissement. Il fut fondé par les Bénédictins, vers l'an 1060, et devint, au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la direction des mêmes religieux, l'un des douze collèges auxquels un règlement du roi, du 28 mai 1776, conféra le titre et le privilège d'Écoles Militaires et Royales. Cet établissement compta, parmi ses élèves, plus d'un personnage devenu célèbre : Collincourt, le général d'artillerie Evains, le savant géomètre La Place, etc...

Telle fut « *la maison renfermée* » que l'on choisit pour « mettre à l'abri les mœurs et la religion » du jeune de

L'Isle-Adam. Après la mission, suivie de la première communion, Lilly passa quelques jours chez son oncle le comte Maurice-Pierre-Joseph de Kersauson, au château de Kerjean, en Trébabu, près de Brest. Ce fut aussi le comte de Kersauson qui se chargea de le conduire à Beaumont, où Lilly recommença à cultiver les lettres et les mathématiques, sous la direction du savant bénédictin dom Durand, professeur de rhétorique, à qui il fut particulièrement recommandé. Notre pécheur converti avait persisté dans ses bonnes résolutions, heureux fruits de la mission, si l'on en juge par la lettre de Mademoiselle de Kersauson à la comtesse du Laz, et par celle du collégien lui-même à sa tante, qui habitait alors, avec son frère aîné, le château de Kerjean :

« Ma très chère Tante,

» Je me porte bien et de même je m'ennuie ! Je vous aime et embrasse de tout cœur, pareillement mon oncle, Sophie et le gros pouf !

« Je porte des hardes qui ne sont point à moi ! Notre prieur est le roy des hommes et est notre véritable père. Peu de personnes lui ressemblent !

» Nous avons, de notre province, un bon et bien aimable et estimable religieux. Il a daigné jusqu'à présent me faire part de ses conseils et, jusqu'à présent j'en ai ressenti tout le bien et tâcherai, par ma bonne conduite, de me rendre digne de son amitié.

» Je lui ai fait part de mon faible par rapport à mes lettres et il m'a promis qu'il me les ferait passer et, qui plus est, se chargeait de les recevoir en son nom.

» Je travaille le plus que je peux pour deux motifs : c'est premièrement pour pouvoir en quelque manière recon-

naitre les services que ma famille m'a rendus et pour pouvoir être plus tôt parti d'icy.

» J'ai honte de ne pas écrire à maman et je n'ose pas lui écrire après les nouvelles sottises que je viens encore de commettre (1). Je suis assez puni d'être dans un collège renfermé après avoir eu tant de liberté et avoir dépensé tant d'argent !

» Je ne sait si maman est instruite de mon arrivée icy et si vous n'avez pas reçu une lettre pour moi ? J'ai laissé pour tout bien à Saint-Pol quelques livres et une vieille redingote.

» Je ne veux point écrire à mon oncle, persuadé qu'il n'aurait point le temps de lire ma lettre, ni surtout de me répondre. Je vous prie, pendant le dîner, de l'embrasser de ma part, ainsi que Sophie, Amant et, ainsi que la sincère amitié et le plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur de vous être,

» Votre très humble et obéissant serviteur et soumis neveu,

» VILLIERS DE LISLE-ADAM,

» *A l'École Royale Militaire de Beaumont, en Normandie,  
par Caen, ce 19 juillet 1784 ;*

» Monsieur Dom Durand, professeur de rhétorique en ce collège m'a dit qu'il vous écrirait dans cette même lettre. »

Nous trouvons, en effet, la lettre du professeur faisant suite à celle de Lilly :

« Madame,

» Monsieur votre neveu veut bien me donner sa confiance. J'en jouis avec le plus tendre plaisir pour le porter

(1) Allusion à l'affaire du duel de Saint-Pol-de-Léon.

à la vertu et à l'amour des sciences. Il est doux et honnête, il se conduit bien. J'espère qu'il continuera. De mon côté, je continuerai de bien l'aimer, de lui donner les conseils de l'amitié et d'être avec le respect le plus profond,

» Madame,

» Votre très humble et très obéissant serviteur :

» FEL. DURAND,

D. e. S. (1) Professeur de rhétorique. »

Mademoiselle de Kersauson envoya ces lettres à Trégarantec, en les accompagnant de quelques commentaires :

» Je vous envoie, ma chère sœur, une lettre de votre fils et une du professeur de rhétorique. Vous verrez qu'il se comporte bien. J'en ai eu une du Prieur, qui en dit aussi du bien. J'ai écrit à ces messieurs pour leur recommander le jeune homme. J'ai, je vous l'avoue, de grandes espérances. J'avais toujours trouvé de la douceur dans le caractère : si on lui peut inspirer des sentiments de religion, nous aurons tout gagné. Je ne puis croire que s'il n'avait pas été si négligé, nous ne l'eussions trouvé tout autre.

» C'est peut-être un bonheur ; tout principe quelconque est bien faible à cet âge : on aurait compté sur cela et, s'il avait entré au service, il eut pu donner dans les égarements malheureux, trop communs à présent et, comment l'en faire revenir? ...

» Vous voyez, ma chère sœur, qu'il y a des motifs de consolations à tout et que Dieu fait toujours pour le

(1) Docteur en Sorbonne.



mieux, priez et vous verrez que ce qui fait votre tourment deviendra votre joie... »

La marraine de Lilly exprime le même espoir au sujet de notre écolier, dans sa lettre du 23 juin 1784, et le passage que nous en transcrivons nous montre que Madame le Mérier de L'Isle-Adam se préoccupait déjà de marier son filleul ! Elle écrit, en effet, à Mme du Laz :

« Avez-vous eu, ma chère nièce, des nouvelles du cher Lilly ? Je serais fort aise d'apprendre qu'il se comporte bien à Kerjean, et que Mademoiselle votre sœur et M. le comte de Kersauson en soient contents. Il faut espérer que la raison ramènera ce jeune homme et qu'il nous donnera, à la suite, de la satisfaction. Je ne perds pas de vue le désir de vous donner une brue, ma chère nièce, j'y ferai tout ce qui dépendra de moi. » ...

Lilly demeura environ deux ans au collège de Beaumont mais, lorsqu'il en sortit, en février 1786, il n'avait pas encore conquis son brevet de garde-marine ! ... Comme on le sait, seuls appartenaient au *Grand Corps* les officiers de la marine royale qui avaient passé par l'Ecole des Gardes Marines. On n'y était admis qu'après avoir fait ses preuves de noblesse et obtenu le brevet d'études préparatoires. Aussi les officiers du *Grand Corps* étaient-ils fort dédaigneux des officiers de fortune, qui avaient conquis leurs grades sans passer par les Gardes Marines :

« Le jeune C... évitait de rencontrer son père, capitaine de frégate, mais intrus dans le *Grand Corps*, n'ayant pas été Garde-marine. Sur les tendres reproches de ce père étonné, C... lui dit en balbutiant :

» Que voulez-vous, mon père... vous êtes *intrus* ! » (1)  
 « Quels désagréments n'éprouva pas le comte d'Estaing !

(1) Cambry : *Voyage dans le Finistère*.

Ses victoires, son dévouement ne le lavèrent jamais de n'avoir pas été Garde-Marine. » (1)

D'après cela, on peut juger de la tristesse de Madame du Laz quand elle constata l'inutilité de toutes les démarches tentées par ses amis dans le but d'assurer à son fils cette favorable entrée dans la marine royale.

#### IV. — Lilly à bord de la « Calypso »

C'est, en effet, comme simple soupirant que nous voyons, en 1786, le jeune Jean-Jérôme de Villiers de L'Isle-Adam s'embarquer à bord de la frégate la *Calypso*, commandée par le comte de Kergariou-Loemaria, sans perdre, toutefois, l'espoir d'obtenir par la suite une lettre de garde-marine.

Nous retrouvons notre collégien traversant Landerneau pour se rendre à Brest, où il devait embarquer. Une amie de sa mère, M<sup>lle</sup> Le Roux de Kerninon, l'accueille au passage et écrit à M<sup>me</sup> du Laz la lettre suivante, qu'elle lui expédie par un messenger :

« Landerneau, ce mercredi 27 février 1786.

» Voilà votre enfant qui vient d'arriver ici à l'instant : je n'en perds pas un pour vous apprendre qu'il est en bonne santé. Il couche ici ce soir, car il a été impossible de trouver des chevaux pour le rendre à Brest, il y sera demain matin. Il a, comme conducteur, un ancien domestique des Kerouartz, qui est muni de lettres de

(1) *Ibid.* Le nombre des Gardes-Marines était limité, ainsi que nous le verrons ci-après, d'où les démarches tentées pour obtenir l'admission à l'École de préférence à d'autres candidats à la même promotion.

M. votre frère, l'une pour le comte d'Hector <sup>(1)</sup>, et l'autre pour de Kerguziau <sup>(2)</sup>, aux mains duquel votre fils sera remis. Vos lettres pour MM. de Kergariou <sup>(3)</sup> et de Mervé <sup>(4)</sup>, ainsi que celle que vous m'écrivez, ne me sont parvenues que ce matin, bien qu'elles soient datées du 15 et que nous soyons au 22.

» Votre enfant manque absolument de tout. Il a deux mauvais habits, deux mauvaises chemises et deux mouchoirs. Pour les cols, il en a une douzaine tout neufs. Vous eussiez bien dû m'envoyer les deux douzaines de chemises que vous avez fait faire : ce n'est assurément rien de trop pour faire une campagne de l'Inde. Je pense que vous feriez très bien, puisque vous êtes décidée à nous venir voir, de vous mettre en route sitôt l'arrivée de mon exprès : vous aviseriez, mieux que personne, à tout ce qu'il faut à M. votre fils. Je vous réponds que le conseil que je vous donne est bien sage...

» ... Votre enfant est bien pour la figure, et j'espère que

(1) *Jean-Charles, comte d'Hector*, lieutenant général des armées navales et commandant de la marine à Brest, commandeur de Saint-Louis. Les jeunes gens destinés à la marine lui étaient généralement présentés à leur arrivée à Brest. (V. Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*). Le comte d'Hector devint plus tard colonel du régiment royaliste, dit *de la Marine* ou *d'Hector*, et ne survécut que peu de temps au massacre de Quiberon.

(2) *Charles-Marie de Kerguziau*, capitaine au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, à Brest, et chevalier de Saint-Louis. Plus tard, officier de l'armée royaliste, il fut fusillé à Quiberon en 1795.

(3) *Thibaut-René, comte de Kergariou*, né en 1739, chef de division des armées navales en 1786, commandant de la *Calypso*. Marin distingué, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus ; fait prisonnier à Quiberon, il fut fusillé à Vannes, le 3 août 1795.

(4) Le chevalier de Mervé était officier à bord de la *Calypso*. Il mourut aussi à Quiberon.

vous en serez contente. Vous avez le temps d'arriver ici et celui de tout arranger, si vous voulez. Monsieur de Mervé m'a assuré que la frégate ne partirait pas avant le 10 ou le 12 de mars. Ainsi arrivez et soyez sûre du plaisir que j'aurai à vous embrasser, ainsi que mon oncle. »

M<sup>me</sup> du Laz suivit-elle ces sages conseils ? Vint-elle à Landerneau voir son fils avant son départ et mettre ordre à ce trousseau qui ne semble pas s'être beaucoup amélioré depuis l'époque où, deux ans auparavant, Lilly écrivait de Beaumont : « Je porte des hardes qui ne sont point à moi ! » et qui, vraiment, laissait à désirer, comme quantité et comme qualité, à la veille d'entreprendre « une campagne de l'Inde », qui devait durer trois ans ? Notre correspondance ne le dit pas. Nous trouvons du moins quelques détails sur le séjour de Lilly à Brest avant le départ de la frégate, dans ces lignes de M<sup>lle</sup> de Kerninon :

« ... M. de Kergariou a grand soin de votre enfant et l'aime comme s'il était son parent. Il n'a rien trouvé dans son caractère qui oblige à mettre de fortes entraves à sa liberté ; il lui en laisse une honnête dont il n'abuse point. Il lui a permis de passer une journée au Porzic (1), une autre fois d'aller dîner chez M. de la Porte-Vezins (2). Quand M. le chevalier de Mervé va à terre,

(1) Chez la sœur de sa mère, d<sup>lle</sup> Flore de Kersauson, mariée à M. de Rodellec du Porzic. Le château de ce nom est situé près de Brest.

(2) *Paul-Jules*, marquis de la Porte-Vezins, alors chef d'escadre, directeur général et commandant en second du port de Brest, jusqu'au moment où il remplaça M. de la Luzerne au ministère de la marine, en 1789. Il devint intendant de la liste civile de Louis XVI et le plus intime de ses confidents, puis paya de sa vie son dévouement à la royauté et mourut sur l'échafaud révolutionnaire, le 24 août 1792. Il avait épousé une demoiselle de Kerouartz.

il y mène Lisle-Adam, qui a plu dans les maisons où il l'a présenté. M. de Mervé m'a promis de me l'amener à son premier voyage de Landerneau, ce qui me fera bien plaisir.

» Mon oncle <sup>(1)</sup> a prié M. le chevalier de Mervé d'engager M. de Kergariou à écrire, de concert avec lui, dans quelques mois, au commandant <sup>(2)</sup> pour lui certifier la bonne conduite de Lisle-Adam, son aptitude à acquérir les connaissances nécessaires au service de la marine, et le prier d'employer ses bons offices pour lui obtenir une lettre de garde-marine. »

Mme Le Merer de L'Isle-Adam écrit, de son côté, à Mme du Laz au sujet de son fils, le 14 mars 1786 :

« J'avais appris par M. de Kersalaün <sup>(3)</sup> que votre cher fils était embarqué avec M. de Kergariou, qu'il est charmant, mais il me mande aussi qu'il est extrêmement vif. J'avais bien envie de savoir par quel hasard il se trouvait embarqué et rendu à Brest. Je partage, ma chère nièce, vos inquiétudes et votre chagrin de vous séparer de votre enfant, mais, en même temps, je vous félicite d'avoir trouvé une occasion si favorable de l'embarquer avec un capitaine qui en aura bien soin, ainsi que M. de Mervé. Sa lettre m'enchanté et je suis persuadée qu'il aura, de votre fils, tout le soin qu'il vous promet, et je vois que la Providence a arrangé cette campagne. J'espère qu'elle le conduira à entrer dans la marine à son retour.

(1) Le comte de Kersauson, vivant à Landerneau, avec sa nièce, Mlle Le Roux de Kerninon, mort à Rennes, en février 1789.

(2) Le comte d'Hector, commandant de la marine.

(3) Jean-Vincent-Euzénou, comte de Kersalaün, chevalier de Saint-Louis et capitaine des vaisseaux du roi, habitait Brest, paroisse de Saint-Louis.

» Vous savez, ma chère nièce, les difficultés et même l'impossibilité d'y entrer actuellement. On tremble de la nouvelle ordonnance ! Il n'est question que de réformes : on supprimera, dit-on, soixante gardes de la marine par département. On n'est pas plus heureux au service de terre : le ministre dit qu'il n'y aura de promotions que dans deux ans !

» Les pères de famille gémissent, ne sachant où placer leurs enfants ! Qu'eussiez-vous fait du vôtre, ma chère nièce, pendant deux ans ? Sans place, il se serait ennuyé et peut-être dérangé. Il semble que tout nous contrariait dans les démarches que nous faisons pour le placer. J'avais écrit à M. le comte de Guébriant (1) pour le prier de renouveler ses sollicitations auprès de M. de Castre (2). Il vient de mourir d'apoplexie ; je le regrette beaucoup : nous perdons un bon ami... » (3)

Vers la même époque, M<sup>me</sup> de L'Isle-Adam écrivit à M. de Kergariou pour lui recommander son filleul, et le capitaine de la *Calypso* lui répondit de son bord, le 17 mars 1786, en rade de Brest, une longue lettre dont nous citerons les lignes qui suivent :

(1) *Jean-Louis-Baptiste Budes*, comte de Guébriant, maréchal de camp en 1781, décédé en 1786. Il appartenait à l'illustre maison des Budes, qui a produit tant de personnages distingués, dont le célèbre maréchal.

(2) *Charles-Eugène-Gabriel de la Croix*, marquis de Castries (prononcez *de Castre*), maréchal de France et ministre de la Marine en 1780. Il était né en 1728 et mourut en 1804 à Wolfenbutel. Son fils fut, en 1814, créé pair de France et lieutenant-général. Il obtint alors également le titre de duc de Castries.

(3) Le château de *Kerdaniel*, maison de campagne de M. de Guébriant, était situé à peu de distance de la demeure de M<sup>me</sup> de L'Isle-Adam, en Plouagat-Chatelaudren.

« Madame,

» ...Je suis charmé que M. votre neveu me fournisse l'occasion de vous renouveler l'intérêt que je porte à tout ce qui vous regarde.

» Il y a, dans M. de Lisle-Adam, de l'étoffe pour faire un grand sujet. Il a bon cœur, est né sensible et ne paraît pas vicieux. Il joint à cela de l'esprit et des éléments de connaissance. Avec cela on peut aller loin, et je suis surpris qu'on l'ait traité si durement et qu'on ne l'ait pas placé. Il est d'une vivacité qui nécessite d'avoir, près de lui, de bons surveillants, ce que je n'ai pas négligé, et j'en aurai le plus grand soin, malgré le nombre de jeunes gens dont je suis chargé.

» Mais songez, Madame, pendant son absence, à lui assurer une place. A un esprit tel que le sien, il faut de la pâture, c'est-à-dire quelque chose digne de l'occuper. Le tenir dans l'inaction, c'est l'exposer à se précipiter avec fureur dans tous les égarements des jeunes gens. L'artillerie ou le génie : (1) voilà les corps vers lesquels on aurait dû diriger ses études.

» J'espère qu'il mettra sa campagne à profit, mais quelle perspective peut-il avoir sur mer ? Des grades intermédiaires ou subalternes, à moins que la nouvelle constitution lui offre un champ plus vaste et plus convenable à l'activité pétulante de son esprit, ce dont je doute. Recevez, je vous prie, ces avis comme une preuve de l'intérêt qu'il m'a déjà su inspirer et du désir que j'aurais de contribuer à votre satisfaction. Il dine au-

(1) L'avenir justifia les appréciations du comte de Kergariou ; le jeune de Lisle-Adam devint, par la suite, officier d'artillerie et parvint, dans ce corps, au grade de commandant.

jourd'hui chez M<sup>me</sup> de la Porte-Vezins et n'a nulle envie de quitter le bord.

» J'ignore encore quand je recevrai mes ordres. Il est cruel d'être séparé, depuis trois mois, de tout ce qui vous est cher, en attendant l'instant d'en être éloigné de quatre mille lieues, pendant trois ans. Mais je sais que ma famille se porte bien... »

A cette époque, le mot magique de *Constitution* volait sur toutes les bouches, courait sous toutes les plumes ! Il était, pour les cœurs *sensibles* du dix-huitième siècle à son déclin, ce que ceux de *réforme sociale* sont pour les soi-disants amis du peuple, à l'aurore de notre vingtième siècle : l'espoir du salut et de la félicité universelle ! Désabusés par l'expérience d'un siècle, qui a vu naître et mourir tant d'espoirs éphémères, nous avons peine à nous figurer le prestige étonnant qu'exerçait sur nos ancêtres ce rêve d'une nouvelle constitution. Les États-Généraux, dont la convocation était réclamée de toutes parts, devaient, croyait-on, établir à jamais cette constitution idéale, abolir tous les abus, combler le déficit des finances de l'État, dont l'abîme allait se creusant de jour en jour. Mille projets de réformes agitaient les esprits, mais nul ne prévoyait encore l'effroyable bouleversement qui devait, quelques années plus tard, ébranler l'édifice social tout entier et changer le beau rêve de nos aïeux en le plus affreux des cauchemars.

## V. — Les finances de Lilly

La comtesse du Laz, tutrice de son fils, avait, par suite, l'administration de sa petite fortune, et ce n'était pas le moindre de ses soucis que de subvenir, à l'aide



de ses revenus, à l'entretien et aux frais d'éducation du jeune gentilhomme. Le patrimoine de Lilly se composait, outre quelques rentes, dont l'une sur l'Hôtel de Ville de Paris, d'une ferme nommée Pennen et d'une habitation à Saint-Domingue, qui, si nous en jugeons par notre correspondance, rapportait à ses possesseurs plus d'ennuis que de profits. Le jeune de L'Isle-Adam tenait cette propriété de son aïeul paternel, Thomas-Victor de Villiers de L'Isle-Adam, capitaine d'une compagnie franche de la marine et chevalier de Saint-Louis. Il avait été employé à Saint-Domingue, où il commandait l'artillerie, et avait épousé au Cap, en 1743, Marie-Elisabeth de Briochet.

C'est ainsi que Lilly se trouvait, à cette époque, propriétaire d'une plantation de cannes à sucre, en assez mauvais état, paraît-il, et d'une « habitation » dont le « mobilier » consistait en trente-huit nègres, négresses ou enfants (dont quatorze appartenaient à son régisseur), « sept bœufs, dix mulets, tant vieux que jeunes, blessés ou bien portants, quatre chevaux que l'on garde humainement dans la savane », etc... (1)

Cette propriété, qui devait, bon an, mal an, rapporter à M<sup>me</sup> du Laz les 2.400 francs qu'elle consacrait à l'entretien de son fils, ne rapportait plus le moindre revenu depuis près de cinq années ! La rente sur l'Hôtel de Ville ne rentrait pas régulièrement, et deux mauvaises récoltes successives avaient presque ruiné les fermiers bretons. De là, sans doute, la pénurie du trousseau de notre jeune marin et les avances faites par M<sup>e</sup> Gilard,

(1) Lettre de M. de la Motte-Mouchet, écrite à Plaine-du-Nord, le 27 février 1789.

avocat à Brest, chargé des affaires de Mme du Laz, à qui il écrit, le 17 mai 1786 :

« Je suis bien éloigné d'avoir un sols à M. votre fils. Je suis en avancé, au contraire, et même de beaucoup. Cela ne m'empêchera pas de payer ce qui est dû à Beaumont, mais je n'ai pas le nom ni même l'adresse de ce supérieur et quelle somme lui est due. Aussitôt que je les saurai, je la lui ferai passer.... »

« Veuillez bien, pour empêcher qu'on s'impatiente à Beaumont, écrire au supérieur que, sous peu, je lui ferai passer les fonds. »...

Le pauvre Lilly faisait, comme on le voit, l'apprentissage de la gêne financière qui devait désormais être l'apanage de la plupart des derniers de L'Isle-Adam.

De temps à autre, un navire, rentrant en Bretagne, apportait quelques nouvelles du jeune navigateur :

« Un garde de la marine, parent de M<sup>lles</sup> du Lojou, qui arrive des Indes — écrit à Mme du Laz Mme de Lisle-Adam — m'a dit qu'il avait fait passer des lettres à M. votre fils et qu'il se portait très bien. Je suis enchantée que l'on soit content de lui. Je suis persuadée que M. de Kergariou et tous les officiers de la frégate s'intéresseront à le faire entrer dans la marine : leur bon témoignage et la longue campagne qu'il vient de faire doivent lui procurer d'entrer dans ce service, où il a acquis des connaissances... »

La bonne marraine continue à se préoccuper de l'avenir de Lilly et multiplie ses démarches et ses recherches pour le « placer » :

« Mme la baronne d'Einsiedel <sup>(1)</sup> m'a chargée de vous

(1) Mme d'Einsiedel était une demoiselle allemande du nom de *Zülph*, qui avait été élevée au couvent de Guingamp, sous la tutelle de Mme de Lisle-Adam. Il en est question à diverses dates dans notre

présenter ses respects. Elle me demande de vos nouvelles et de celles de M. votre fils dans toutes ses lettres. Elle est touchée que Lilly soit embarqué pour une si longue campagne et trouve qu'il valait mieux le mettre dans l'infanterie. Le duc des Deux-Ponts (1) a un régiment : jugez-vous à propos que nous demandions une lieutenance dans ce régiment allemand ?...

» Il a été question de M. de la Porte, ancien intendant de la marine, pour être ministre, et que M. de Luzerne (2) se retirerait. Si cela était, il faudrait tâcher de trouver quelques amis auprès de M. de la Porte. Au cas qu'on ne réussisse pas de ce côté-là, je ménage M<sup>me</sup> la baronne d'Einsiedel pour procurer à votre enfant un emploi dans un des régiments du duc des Deux-Ponts. Elle m'écrit souvent avec la plus tendre amitié.

» Vous n'êtes pas oubliée, ma chère nièce, dans toutes ses lettres, elle me charge de vous assurer de ses regrets...

vieille correspondance. Elle avait épousé le baron *d'Einsiedel*, né à Leipzig en 1750, mort le 9 juillet 1828. Il était, depuis 1785, attaché à la cour de Marie-Amélie de Saxe, duchesse des Deux-Ponts, voyageant, ainsi que sa femme, à la suite de cette princesse, en France et en Italie.

(1) *Charles-Auguste Chrétien, Prince Palatin*, duc des Deux-Ponts, le 5 novembre 1775, marié le 12 février 1774 à Marie-Amélie de Saxe, née le 26 septembre 1747, fille de Frédéric-Christian, électeur de Saxe, et de Marie-Antoinette de Bavière.

(2) *César-Henri, comte de la Luzerne*, né à Paris, en 1737, mort à Bernau (Autriche) en 1799, homme politique français. Lieutenant-général des armées, gouverneur des Iles-sous-le-Vent, il devint, à son retour, ministre de la marine, démissionna avec Necker, reprit son poste sur l'ordre du roi, puis se retira définitivement en 1790. Il passa en Angleterre en 1791, puis en Autriche, où il mourut. A ses travaux d'homme politique, il joignait, avec succès, la culture des lettres.

» La petite baronne me m'écrit qu'elle a été avec le duc et la duchesse des Deux-Ponts chez M<sup>me</sup> de Forbach (1), qui a fait venir des comédiens de Metz. Quatre de ces comédiens ont chanté, à la fin du spectacle, des vers faits par M<sup>me</sup> de Forbach pour le duc et la duchesse, qui leur ont donné à chacun 20 louis. Il y a eu dans la ville une belle illumination.

» Voilà ma pupille dans les plaisirs et les honneurs, mais elle n'oublie pas les personnes qui ont eu des bontés pour elle, surtout vous, ma chère nièce. »

C'est à la suite de ces personnages princiers que voyageait M<sup>lle</sup> Zalph, autrefois pensionnaire du couvent de Guingamp, devenue baronne d'Einsiedel ; c'est dans le régiment du duc des Deux-Ponts, prince Palatin, que M<sup>me</sup> de L'Isle-Adam proposait d'obtenir une lieutenance pour son filleul. Si l'on avait donné suite à ce projet, combien différentes, sans doute, eussent été la destinée et la fortune du pauvre Lilly ! Il n'était pas rare, en effet, à cette époque, de voir des jeunes gens des meilleures familles de la noblesse française prendre du service dans les armées étrangères, lorsqu'ils trouvaient les chances d'un avenir plus brillant et d'un avancement plus rapide. En France, les grades coûtaient extrêmement cher, ce qui les rendait inaccessibles aux gentilshommes peu fortunés comme notre Lilly.

L'Allemagne était, du reste, alors, fort à la mode chez nous, et partageait cette faveur avec la jeune et libre Amérique ; « il était de bon ton d'être Américain à la

(1) *Forbach*, aujourd'hui simple chef-lieu de canton d'Alsace-Lorraine, appartenant à l'Allemagne, était alors une riche seigneurie, située à 62 kilomètres de Metz. La lettre de M<sup>me</sup> de L'Isle-Adam relatant cette brillante réception, est en date du 12 octobre 1786.

Cour et Allemand à l'armée », dit Châteaubriand en parlant de cette époque (1).

Par suite, les gentilshommes français comptaient de nombreux parents et amis dans les rangs des armées étrangères, circonstances qui explique peut-être, si elle ne l'excuse, la spontanéité de l'alliance conclue par la noblesse française avec les nations voisines contre la Révolution triomphante, en faveur de la Royauté captive qui, pour ces gentilshommes, personnifiait la France.

« Je suis (continue M<sup>me</sup> de L'Isle-Adam, dans sa lettre du 15 septembre 1789), comme vous, inquiète de M. Vialatte (2) surtout dans les moments critiques qu'on vient d'éprouver à Paris (3). S'il y avait péri, ce serait une perte, il faudrait s'informer de ses héritiers. Il est saisi de la grosse originale du contrat sur la Maison de Ville de Paris. A la mort de mon mari, c'est lui qui a fait déclarer M. votre mari et son frère aîné (4) pour héritiers de leur oncle et qui, depuis, a touché la rente pour eux et fait

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*.

(2) M. Vialatte de Malachelles était, en 1789, Receveur des consignations du Conseil du Roi, du Parlement et autres juridictions (*Almanach Royal de 1789*). Nous verrons plus loin qu'il ne lui était rien arrivé de fâcheux.

(3) On sait que de graves désordres avaient eu lieu à Paris. Le 14 juillet 1789 la bourgeoisie et le peuple avaient pris d'assaut la Bastille au nom redouté de tous et, dans la nuit du 4 au 5 août, l'Assemblée Nationale, au milieu d'un enthousiasme qui tenait du délire et du rêve, avait réalisé l'acte le plus important de la Révolution française : l'abolition des privilèges du clergé et de la noblesse, des droits féodaux et des corvées et servitudes personnelles. Le rêve devait avoir un triste réveil !...

(4) *Achille de V. de L'Isle-Adam*, garde de la marine, né en 1743, mort en 1767, sans alliance (V. notice généalogique ci-dessus; p. 10).

toutes les formalités. C'est encore lui qui a fait déclarer votre fils comme seul héritier de Monsieur son père. (1)

» Que je suis touchée, ma chère nièce, de toutes les mauvaises nouvelles que vous recevez de Saint-Domingue ! Il faut qu'ils soient tous fripons dans ce pays-là ! Il est malheureux que vous n'avez personne de confiance dans ce pays. M. de Blois, l'ainé (2), y est, écrivez-lui, ma chère nièce, avant son départ... Il paraît que ces Messieurs les receveurs décrient votre habitation pour l'avoir à ferme à bon marché.

» Je reçois à l'instant, ma chère nièce, une lettre de votre cher enfant, ; je ne puis vous exprimer le plaisir qu'elle me fait. Elle est remplie des sentiments les plus tendres pour vous, ma chère nièce, et pour M. du Laz.

» Il paraît désirer d'entrer dans la marine. Il me mande qu'en toute occasion il s'applique avec ardeur à savoir à fonds son métier et qu'il est impossible d'être à meilleure école. Il me parle du mérite distingué de son brave capitaine, devancé partout par sa brillante réputation et qui a autant d'affabilité que de science, de son désir d'obtenir la protection de M. de Locmaria (3) qu'il n'accorde

(1) Cette lettre à elle seule suffirait à établir que Jean-Jérôme-Charles de V. de L'Isle-Adam, dit Lilly, était bien, comme nous l'avons dit, le *seul* survivant et héritier de sa maison à la veille de la Révolution.

(2) *Aymard-Joseph-Emmanuel-Raphaël*, comte de Blois de la Canelle, fils du comte et de la comtesse, née le Provost de Boisbilly, né à Morlaix, le 9 novembre 1760, décédé en cette ville, le 3 septembre 1852 ; officier distingué de la marine française, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, savant érudit et homme de bien, d'intéressante et vénérable mémoire (V. sa biographie dans notre ouvrage sur *La Bretagne à la veille de la Révolution*, t. II, p. 261 et suivantes).

(3) Le comte de *Kergariou-Locmaria*, dont il a été question ci-dessus.

qu'à ceux qui la méritent et de l'avantage de recevoir des leçons d'un tel maître ; « Cependant j'ignore (ajoute-t-il) si ma famille est dans l'intention de m'avancer dans la marine.

» Voilà, ma chère nièce, mot à mot ce qu'il me mande. Je voudrais bien lui répondre, mais je ne sais où adresser ma lettre. La sienne n'est pas datée. Je vous prie, ma chère nièce, de me donner son adresse et de me marquer ce que vous voulez que je lui mande et si vous savez le départ de quelque vaisseau pour l'Inde et pour quelle partie de l'Inde est sa frégate. J'ai bien envie qu'il revienne et qu'il soit placé, surtout dans la marine... »

## VI. — Lilly revient de l'Inde

Plus de trois années déjà s'étaient écoulées depuis l'embarquement de Jean-Jérôme-Charles de Villiers de L'Isle-Adam à bord de la *Calypso* ; l'enfant était devenu un homme. Rentré en France, au mois d'octobre 1789, il allait bientôt se trouver personnellement aux prises avec l'ouragan politique qui déjà agitait sa malheureuse patrie, tempête d'un autre genre, mais non moins redoutable que celles qu'il venait d'affronter durant sa traversée de l'Océan.

C'est avec une joie bien vive que la marraine et seconde mère de Lilly, entretient M<sup>me</sup> du Laz du retour de son fils. Dans la lettre qui suit, M<sup>me</sup> le Mérier de L'Isle-Adam se montre tout heureuse de posséder enfin son filleul, et d'admirer les transformations opérées en lui par ces longues années d'absence. Avec quelle tendresse elle en parle ! de quelle maternelle sollicitude pour le présent et l'avenir de Lilly témoignent les lignes suivantes :

« A Kerleau, le 15 décembre 1789.

» Je ne puis vous exprimer, ma chère nièce, ma satisfaction de revoir votre cher fils ! Il est arrivé ici en bonne santé. Je l'ay trouvé très bien : il a pris un peu l'air de M. son père, il est plus intéressant. Il a aussi la bonté de son cœur. Je suis pénétrée de toutes les marques d'amitié qu'il m'a données. Il nous est tendrement attaché. Il parle de vous avec le plus grand attendrissement et avec une très grande reconnaissance. Il est aussi sensible aux bontés de M. le comte du Laz. Il a eu l'honneur de lui écrire et à vous, ma chère nièce.

» J'ai différé cette poste pour vous donner plus souvent de ses nouvelles qui sont très bonnes. Il ne manque plus à notre enfant qu'une place. Il serait à craindre que, n'ayant pas d'occupation, l'oisiveté et l'ennuy ne lui fassent peut-être faire des fautes. Cependant, il paraît raisonnable. Il vous aura sans doute dit, ma chère nièce, qu'il a envie d'entrer dans l'artillerie ; c'est un bon service, on y met beaucoup de jeunes gens de condition.... Les appointements de l'artillerie sont plus chers que ceux de la marine.

» M. votre fils paraît avoir envie d'aller à son habitation (1) sacrifier quelques années pour l'arrangement de ses affaires. Un événement paraît s'y opposer ; il est arrivé un aviso de Saint-Domingue à Brest demander du secours contre les nègres qui se sont révoltés. Les nègres marrons se joignent aux autres et massacrent les blancs. Ils veulent leur liberté ! Voilà la suite et les effets de cette liberté qui doit faire le bonheur des peuples ! Cette nou-

(1) La propriété de Saint-Domingue, dont nous avons parlé plus haut.



velle nous vient du Cludon (1). Dieu veuille qu'elle ne se confirme pas ! »

Cette nouvelle était vraie et la révolte des nègres de Saint-Domingue fut le point de départ de grands désastres pour cette colonie, alors belle et florissante, bientôt couverte de ruines. Toutefois l'insurrection proprement dite n'éclata que quelques mois plus tard, à l'occasion du décret du 8 mars 1790, par lequel l'Assemblée Nationale créait, dans les colonies, des Assemblées particulières autorisées à faire connaître leurs vœux au sujet de la constitution et de la législation projetées. Ce décret fut le prétexte d'explosion de l'animosité qui, depuis longtemps déjà, régnait entre les différentes castes d'habitants de la colonie. Disons en passant que nous ne saurions, toutefois, partager l'indignation de Mme de L'Isle-Adam contre ces malheureux nègres qui rêvaient de prendre, enfin ! leur part de « *cette liberté qui doit faire le bonheur des peuples* ». Bonheur problématique que nous attendons encore, hélas !... Si quelqu'un en pouvait désirer l'avènement c'étaient bien ces infortunés qui se voyaient vendus et revendus, séparés, par le caprice d'un maître, de leurs femmes et de leurs enfants et, pour ainsi dire, assimilés aux bêtes de somme dont ils partageaient les travaux ;

« Je reviens à notre chère Lilly — reprend Mme de L'Isle-Adam — plus on le voit, plus on lui trouve d'esprit et de bonnes qualités. Il est très honnête et n'a pas l'air de s'ennuyer icy.

« Si vous voulez, ma chère nièce, avoir des toiles de

(1) *Cleuzdon*, château situé en Plougouven, à 20 kilomètres de Guingamp (Côtes-du-Nord), et appartenant alors à la maison de Cleuz du Gage.

Quintin, adressez-vous à M. de Visdelou. Il fait très bien cette emplette... Mais en attendant que vous l'ayez faite, je vais faire faire une douzaine de chemises à M. votre fils. J'ay ici de la toile qui est très jolie et qui vaudra mieux pour la durée que la toile de Quintin. Sy il va aux Isles, il lui faudra encore du linge. Sy il prend ce party il défendra son habitation et s'il n'y a point de troubles dans ce pays-là, le moment serait favorable où tout le monde quitte la France... »

Ainsi qu'on le voit par cette réflexion de M<sup>me</sup> de L'Isle-Adam, dès la fin de 1789, le grand mouvement politique que fut l'émigration commençait à se dessiner assez sérieusement. Il remonte en réalité aux jours qui suivirent la prise de la Bastille et le signal en fut alors donné par les princes du sang royal et les gentilshommes faisant partie de l'entourage immédiat des souverains.

La nouvelle de la révolte des nègres à Saint-Domingue s'étant confirmée, Lilly ne partit pas immédiatement pour les Isles. La lettre suivante, qu'il écrit à sa mère, nous apprend comment il entra un jour en relations... forcées, avec les représentants du régime nouveau « de cette Assemblée, qui fait le bonheur de la France », dit-il, ironiquement. Puis, insouciant comme on l'est à vingt ans, notre jeune gentilhomme nous met au courant de ses nouveaux projets d'avenir. Cette lettre est datée de Kerleau en décembre 1789.

« Ma chère maman,

» Je ne saurais vous décrire les bontés dont ma marraine me comble et je serais heureux, si je n'étais loin de vous, et sans inquiétudes, si je n'habitais pas un pays libre, où on n'a pas la permission de parler !

» J'ai été traduit devant leur illustre conseil pour me

disculper des propos que j'avais tenus sur l'Assemblée qui fait le bonheur de la France, qui maintient nos privilèges et nous a donné une si heureuse tranquillité !

» On m'a demandé ma confession de foi : j'ai répondu que c'était celle de tout honnête homme et que, si j'avais dit que je me moquais des Etats (1). c'est que je n'étais pas en état de juger, apparemment, de leur mérite, mais que je savais qu'on avait déclaré que nous étions *libres*, et que, par conséquent, je pensais que nous étions aussi libres de parler.

» Il y a ici un M. Carouge (2) qui m'a beaucoup servi à apaiser Messieurs les Commissaires du Conseil permanent de Paimpol (3). Enfin, tout est fini, pour cet instant du moins, car il y a des têtes chaudes qui ne cherchent que plaies et bosses, et à qui un zèle outré pour la patrie fait mal interpréter tous les propos, et même en inventer. Mais c'est assez nous occuper d'une pareille matière !...

» Je désire aussi voir mes chers frères et ma petite sœur, ainsi que mon beau-père (4). Je ne sais si je pour-

(1) Les Etats-Généraux réunis à Versailles.

(2) Ce M. Carouge, qui fut si utile à notre jeune ami, est, croyons-nous, l'astronome Carouge, né à Dol (Ille-et-Vilaine), en 1741, qui collabora aux travaux de La Lande, fit son chemin avec le nouveau gouvernement et devint, en 1795, administrateur général des Postes à Paris, où il mourut en 1798.

(3) Ces conseils permanents, formés dans beaucoup de communes au début de la Révolution, étaient une sorte de comité de sûreté et de salut public, présidé par le maire et formé de gens notables de l'endroit, partisans des idées du jour. Comme on le voit, ce conseil se transformait parfois en juridiction pour informer contre ceux qui ne professaient pas les mêmes principes politiques, et devint bientôt une sorte de tribunal révolutionnaire.

(4) Lilly désigne ici son beau-père, le comte Michel-Marie Jégou

rai partir pour l'Amérique bientôt : si les troubles continuent il n'y fera pas bon. Mais, quoi qu'il puisse en arriver, mon dessein est pris : je me retirerai à Pennen, voilà ! Je pourrai avoir par an mille livres ; c'est plus que suffisant pour se nourrir, avec une vieille servante et un chien, et hermite à mon âge, je serai heureux plus longtemps. Avec une sage économie, comptant chaque jour avec moi-même, je pourrai suffire à tout. De plus, j'ai encore un avantage : je serai éloigné du monde, et c'est pour moi un gage assuré de bonheur !

» J'irai toutes les années passer un mois ou deux avec vous : je ne vous serai point à charge et ce sera toujours un nouveau plaisir de revoir une maman qui m'aime, qui a tout sacrifié pour un fils qui l'aime de tout son cœur.

» Voilà, ma chère Maman, quels sont mes desseins. Mon état sera assuré et rien ne pourra, lorsque vous serez heureuse chez vous, troubler ma solitude. Ainsi, ma chère maman, si vous trouvez mon dessein praticable, je serai bien heureux, mais, quoi qu'il puisse arriver, je me rangerai toujours à vos avis, ayant à cœur de vous prouver, par ma conduite, la vérité des sentiments respectueux de reconnaissance et d'amour avec lesquels j'ai l'honneur d'être, ma chère Maman, votre, etc..

#### VILLIERS DE LISLE-ADAM.

du Laz, et les quatre enfants nés de son second mariage avec Marie-Jeanne de Kersauson, veuve de Villiers de L'Isle-Adam, mère de notre jeune gentilhomme. On remarquera que le pauvre Lilly, privé de son père, aussitôt après sa naissance, n'a guère joui non plus des tendresses maternelles, et ignore les joies du foyer familial. Et cependant quelle tendre affection remplit sa lettre pour cette mère, dont il vit toujours éloigné, pour ces frères et sœurs qu'il ne connaît pas et qui, eux, jouissent des baisers maternels et des douces joies dont il est privé !

« Je vous prie de recevoir, ma chère Maman, l'assurance des vœux que je fais pour ma bonne et chère maman. Mon bonheur est attaché au vôtre et je voudrais, par tout ce que j'ai de plus cher, vous voir heureuse le reste de vos jours ! Si vous l'êtes autant que vous méritez, et que je le souhaite, vous serez la plus heureuse des mamans, comme vous en êtes la plus aimée ! Embrassez la petite Suzette, Eugène, Joson et Hippolyte de ma part, s'il vous plaît. Je leur souhaite, ainsi qu'à notre chère maman, une bonne année, et surtout qu'ils se rendent dignes de la bonne maman que nous avons.

« Adieu, chère maman, vous avez un talisman ! Lorsque je vous écris, j'ai toujours encore quelque chose à vous dire. Mais je ne pourrai que vous dire de mille manières que je vous aime mille fois plus que moi-même, mais vous le savez bien. »

## VII. — Les inquiétudes de Lilly

« Vivre avec mille livres de rentes, une servante et un chien !... » Etre hermite à vingt ans, habiter loin du monde et trouver, en cette existence, « un gage assuré de bonheur ! ». Sous quel ciel notre navigateur a-t-il contracté cette précoce misanthropie ?... Le temps où il vivait était assez propre, il est vrai, à lui inspirer le dégoût et même la crainte de certains de ses semblables... De plus, Jean-Jérôme, quoi que jeune encore, avait éprouvé bien des déceptions dans la vie ! D'autres tristesses l'attendaient, hélas ! La pauvreté le guettait à chaque pas ; comme elle avait accompagné son enfance, elle devait escorter sa jeunesse et son âge mûr, et le poursuivre en sa vieillesse, et jusque dans ses descen-

dants avec une persistance qui tenait de la fatalité ! Comment s'étonner, avec cela, que les derniers L'Isle-Adam soient devenu chercheurs de trésors ?... L'obsession de la misère, éprouvée de père en fils, les conduisit sans doute à cette monomanie.

Lilly, à la fin de sa campagne de l'Inde, avait droit à une certaine somme, économisée sur ses appointements, grâce aux bons conseils du chevalier de Mervé, qui avait pris soin de ses intérêts. La lettre qui suit a trait à ce petit pécule, qui, ainsi que les autres ressources du jeune homme, ne fut réalisé qu'à grand peine et tardivement, s'il le fut jamais...

Le chevalier de Fontaine de Mervé  
à Madame du Laz.

*A Landerneau, le 10 janvier 1790.*

« Madame,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 décembre. Aussitôt réception, je me suis empressé de m'occuper de M. votre fils, pour avoir son décompte du bureau des armements. On m'a envoyé la note que j'insère cy-joint, montant à 1.589 livres 10 sols 6 deniers, qui revient à M. votre fils de sa campagne. Il ne m'a pas été possible d'avoir un acquis de paiement, que j'avais demandé avec toutes les signatures, mais qui ne m'a pas été accordé, vu le manque de fonds à Brest <sup>(1)</sup>,

(1) On sait quelle était, à cette époque, la pénurie financière de l'Etat qui, par le décret du 19 décembre 1789, avait décidé l'émission des *assignats* papier monnaie, dont la valeur était *assignée*, ou garantie, sur le produit de la vente problématique des biens dits « *nationaux* ». En attendant que cette innovation eût conquis la confiance

joint à l'épuration des comptes de la frégate, le commis aux revues étant malade.

» Mais avec le titre de ce qui revient à M. votre fils, il sera facile de le faire payer, dans quelques mois, en adressant le double de cette note à la personne chargée de vos affaires, car, malheureusement, je ne puis vous faire l'offre de vous obliger moi-même, devant m'absenter dans deux ou trois mois d'icy.

» Je pense que, quand M. votre fils verra la somme qui lui est due, il me saura bon gré de ne m'être pas prêté à ses dépenses, puisqu'il va jouir de ce bien-être en se voyant muni d'un tel fonds... »

Le pauvre Lilly le posséda-t-il jamais ?... La correspondance que nous étudions en ce moment est muette à ce sujet et nous montre le jeune de L'Isle-Adam fort inquiet du sort de sa propriété de Saint-Domingue, dont il est absolument sans nouvelles. Le 1<sup>er</sup> mars 1790, il adresse à ce sujet à M<sup>e</sup> Gillard, avocat à Brest, une lettre dont le double, sans doute envoyé à Madame du Laz, figure dans notre correspondance.

*M. (Morlaix ?), le 1<sup>er</sup> mars 1790.*

» Monsieur,

» Nous ne recevons point de nouvelles de l'Amérique : nous ne savons point si elle est pacifiée. Je désirerais bien savoir si on ne me chicanerait pas la possession de mon bien. S'il y a insurrection, je pourrais bien le perdre. Au moins je voudrais savoir au juste toutes ces affaires pour ne point faire de fausses démarches.

du public, l'Assemblée avait fait arriver à Paris tous les fonds disponibles des caisses publiques, d'où le manque de fonds à Brest, dont il est ici question.

» Je vous prie de me le marquer ; de même que si vous recevez des nouvelles de mon habitation. Peut-être a-t-on oublié qu'elle m'appartient et que le gérant, tranquille sur ma possession, trouvera à présent bien étrange que je l'ose réclamer. Calmez mes inquiétudes : elles sont peut-être trop bien fondées ! bonheur ou malheur, je voudrais être sûr de mon fait.

» J'ai l'honneur d'être, etc.. »

Nous n'avons pas la réponse de l'homme d'affaires et cette lettre est la dernière qui ait pour objet l'habitation de Saint-Domingue. Les lignes qui suivent, de M. Vialatte au jeune de L'Isle-Adam, prouvent que le pauvre Lilly n'était guère plus favorisé en ce qui concerne les revenus de Paris : la Révolution, là encore, dut compromettre gravement l'état de ses finances. Lilly reçut cette lettre à Trégarantec, où notre correspondance nous le montre séjournant pour la première fois.

*Paris, le 11 mars 1790.*

« Monsieur,

» J'aurais bien voulu avoir rendu à Messieurs de Lisle-Adam, vos proches parents, des services essentiels et être assez heureux pour vous être de quelque utilité, mais les fâcheuses circonstances où nous nous trouvons ne m'en laissent pas l'espoir. Je pense cependant que le nouvel ordre de choses pourra seconder vos vues d'entrée, si bien méritée, dans le corps de la marine, où les services de vos ayeux, et ceux qui vous sont personnels, vous appellent depuis si longtemps.

» Par ce même courrier, j'instruis M<sup>me</sup> votre mère des raisons qui ont apporté un obstacle, qu'il sera aisé de faire lever, à la perception des arrérages de votre rente



pour l'année 1788, et, successivement, pour 1789. Il sera nécessaire, pour qu'on puisse recevoir dans peu 1788, que vous mettiez vous-même un peu d'activité à me faire parvenir les pièces que le payeur de cette rente exige pour faire le paiement. J'ai l'honneur d'être, etc...

VIALATTE. »

Nous ignorons aussi quel fut le résultat des démarches relatives à la rente due à Lilly sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, dont Madame le Mérier de L'Isle-Adam reparle, une dernière fois, dans sa lettre du 22 avril 1790, adressée de Guingamp à Mme du Laz :

« M. Vialatte doit avoir toutes les pièces nécessaires pour faire payer la rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris : c'est à lui qu'on a remis les pièces pour faire reconnaître M. votre fils, possesseur de cette rente, ainsi que des remboursements que vous avez faits à Mesdames Penandrive et Emery de la portion de la rente qui leur était due.

» Priez-le de se rappeler ces circonstances, et, s'il n'a pas les pièces, demandez-lui à qui il les a envoyées, afin de les retirer. Il faut encore le ménager et ne pas oublier qu'il est saisi de la grosse originale de ce contrat, qui sera payé en papier. On a mandé au receveur de Brest, et, apparemment aux autres receveurs, d'envoyer leur argent à Paris. Il n'y a pas de numéraire, on paiera en papier... »

Mme de L'Isle-Adam revient à son filleul :

« A-t-il perdu de vue le projet d'aller à son habitation ? Voici le bon moment : tout le monde s'expatrie et tous ceux qui ont des habitations aux Isles y vont pour les conserver... »

Le jeune de L'Isle-Adam finit sans doute par prendre à son tour ce parti, car il n'est plus question de lui dans l'intéressante correspondance, d'où nous avons extrait les lettres que nous venons de transcrire. Cette correspondance se termine le 24 novembre 1790 et c'est peu après, sans doute, que la prudente main de la châtelaine de Trégarantec cacha ces papiers dans la boiserie de la cheminée, où ils ont été retrouvés de nos jours.

Lilly ne passa pas à Trégarantec les jours troublés de la période révolutionnaire. Le comte et la comtesse du Laz demeurèrent dans leur château, avec les quatre enfants nés de leur union et dont l'aîné, Joseph, était âgé de dix ans à peine. Avec eux vivait également la fille du premier mariage de Michel-Marie du Laz, Marie-Anne-Françoise-Julie, dont le frère aîné, Alexandre-François, avait rejoint l'armée des princes.

La présence de ce gentilhomme à l'étranger, et sa correspondance avec Trégarantec devinrent, sans doute, le prétexte de l'arrestation du comte et de la comtesse du Laz, qui, un jour, saisis au château, furent conduits à la prison de Rostrenen, puis à celle de Saint-Brieuc.

Mlle du Laz les escorta, à cheval, jusqu'à la prison et ne les quitta que pour revenir veiller sur ses jeunes frères et sœurs, pour qui elle fut une seconde mère. Durant ces jours de détresse, la jeune fille fit preuve d'un courage et d'une énergie à toute épreuve. L'intéressante *Histoire généalogique de la Maison Jégou du Laz* (1) en rapporte des traits remarquables et touchants.

Quant à la bonne marraine, Mme le Mérier de L'Isle-

(1. Par la Comtesse Jégou du Laz. Mlle du Laz épousa, dans la suite (vers 1800), le comte François de Roquefeuil.

Adam, nous ignorons si elle émigra ou mourut pendant la révolution.

### VIII. — Le bonheur de Lilly. — Sa famille

Agréablement situé dans un site pittoresque, à deux kilomètres du bourg de Maël-Pestivien (1) le manoir de Kerohou (2) est une vaste maison moderne portant, au-dessus de sa principale entrée, la date de 1791.

C'est dans cette demeure que notre jeune ami devait enfin trouver, sinon la fortune, du moins le bonheur dont il avait été privé jusqu'à ce jour : une famille, un foyer. C'est là, en effet, que nous retrouvons Lilly, y ayant élu domicile en 1795 et épousant, en la maison commune de Maël-Pestivien, demoiselle Marie - Gabrielle - Thomase Hamon de Tréveno, alors âgée de quinze ans seulement. Le mariage civil eut lieu le 16 septembre 1795. Quant au mariage religieux, au sujet duquel les registres de la paroisse sont muets, il dût être béni secrètement par un prêtre réfractaire, caché dans les environs. (3)

Les nouveaux époux se fixèrent à Kerohou, dont les trois fermes dépendaient du vieux manoir, récemment reconstruit, propriété de la famille Hamon.

Leur foyer ne fut pas longtemps désert et les registres de l'état-civil, comme ceux de la paroisse de Maël-Pestivien,

(1) Commune du canton de Callac, arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord).

(2) *Kerohou* ou *Ker-Rochiou*, lieu ou village des rochers. Ce nom breton vient sans doute des blocs de granit, immenses et bizarres, semés çà et là au flanc des coteaux environnants.

(3) Voir aux pièces supplémentaires le texte de l'acte de mariage tel qu'il existe à la mairie de Maël-Pestivien.

nous apprennent la naissance des huit enfants qui l'entourèrent en quelques années.

De ce foyer patriarcal, heureuse réalité qui ne ressemblait en rien à l'hermitage jadis rêvé par Lilly, « avec une vieille servante et un chien ! », jaillit l'unique rayon de bonheur qui éclaira l'existence jusqu'alors triste et solitaire de notre gentilhomme bas-breton.

Rappelons ici les noms de ses huit enfants dont nous avons indiqué les naissances et mariages dans les notes généalogiques : Joseph, Grégoire-Marie, Philippe-Auguste, Eugénie-Gabrielle, Marie-Jeanne-Pauline, Marie-Thérèse, Julie-Suzanne-Marie, Yves-Marie-Victor.

Quoique père d'une si nombreuse famille, Lilly dut un jour quitter son manoir, sa femme et ses enfants pour le service de la Patrie, obéissant à la loi de conscription, commune à tous pendant les guerres de l'Empire. C'est alors qu'il put mettre à profit les connaissances militaires, autrefois acquises à l'Ecole royale de Beaumont, et les aptitudes spéciales que lui reconnaissait jadis le comte de Kergariou pour le service de l'artillerie. Il parvint en cette arme au grade de commandant.

Puis il revint à Kerohou où il passa le reste de son existence. Chargé d'une nombreuse famille et pourvu, ainsi que sa femme, d'une fortune des plus modestes, Jean-Jérôme-Charles vit s'installer à son foyer la gêne perpétuelle, la pauvreté même. En vain use-t-il de toutes les relations de sa famille pour tenter d'obtenir une pension du Gouvernement ou une petite part du milliard des émigrés, comme en témoignent des lettres écrites en 1824 : (1)

(1) L. Tiercelin : *Villiers de L'Isle-Adam*. Ces lettres font partie des archives de la famille de Pimaudan, ainsi que les notes citées plus loin.

« Le père (Jean-Jérôme-Charles), au dire de tout le monde, aurait droit à une pension. Le pauvre homme l'a souvent demandée, mais il est si fatigant en tout ce qu'il dit et fait, qu'il dégoûte de lui accorder. Il faudrait qu'il pût ne pas s'en mêler et qu'on fit tout sans lui ».

Pauvre Lilly ! Dans une lettre adressée à Madame la baronne de Damas <sup>(1)</sup>, le 30 août 1825, il se dit réduit à écrire ses doléances, faute d'argent « sans plume avec un morceau de bois taillé avec un canif » !..

Un M. de Villeblanche, sous-préfet de Guingamp, qui avait « servi dans le même corps, la même compagnie et avec le même grade était chevalier de Saint-Louis et pensionné ! » Je m'étonne, écrivait Jean-Jérôme, qu'avec la protection de M<sup>me</sup> la baronne de Damas, je n'aye encore put rien obtenir ». Et pourtant, Jean-Jérôme se signalait en toute occasion :

« Dernièrement, il a été appelé aux élections des Côtes-du-Nord, il s'est dévoué de frais et de zèle, car, sur ce point, il a de belles preuves : il dit avoir amené vingt paysans, plus ou moins il les a travaillés et a, parmi eux, une espèce de crédit. »

Jean-Jérôme use de tous les arguments et s'efforce de donner bonne forme à ses sollicitations, afin de les rendre moins « *fatigantes* » :

« Je ne serai point, écrit-il à M<sup>me</sup> de Damas, au sujet de la pension rêvée, assez indiscret pour la réclamer ; sans doute si vous ne me l'avez pas accordée je ne l'avais pas méritée et le trop d'exaltation que j'ai montré trop souvent, peut rendre inutiles et indiscretes toutes les

(2) Née de Sarsfield, femme du baron Anne-Hyacinthe-Mayence, lieutenant-général, ministre de la guerre en 1823, et des affaires étrangères en 1824, plus tard gouverneur du duc de Bordeaux.

démarches qu'on a fait en ma faveur, je ne ne vous en serai point moins dévoué, Madame la baronne, et je désirerais trouver l'occasion de vous prouver mes sentiments, comme aussi j'ai cru, dans la douleur, excusable de me plaindre de la perte de mes biens pour le service de mon roy (1) et après de son oubli et de son abandon et, si de malheureuses circonstances avaient lieu, on me verrait encore exposer le peu qui me reste pour le roy et son auguste et infortunée famille, et faire en sorte d'inspirer mon dévouement absolu à mes amis, mes parents et à toutes mes connaissances. » (2)

Jean-Jérôme avait déjà perdu sa femme depuis quelques années ; sa fille aînée, Marie-Jeanne-Pauline, alors âgée de 26 ans, tenait le ménage et remplaçait de son mieux la mère absente, au milieu de tout ce petit monde, avec un courage plein d'abnégation, en vaillante « qui ne se soigne pas et vit de mal et de privations. » (3)

Elle ne manquait pas de soucis, si l'on en croit les notes de cette époque, citées par M. Tiercelin. Pendant une absence de son père « pour la cause du roi », elle reste « sans rien, mais rien du tout pour vivre, si ce n'est des pommes de terre et des haricots, et l'on n'ose pas toujours lui offrir un diner, tant elle est sensible sur le point de faire pitié. » La pauvre Pauline, si fière, sentait-elle donc, en sa détresse, courir dans ses veines une goutte du sang de ses ancêtres, le très noble grand-

(1) Ces mots donneraient à penser que Jean-Jérôme émigra, ou plutôt fut considéré comme émigré, après son départ pour Saint-Domingue, et ses biens confisqués à cette occasion. Comme nous l'avons vu, il n'en avait pas beaucoup à perdre !...

(2) Lettre à la baronne de Damas, datée de Saint-Pol-de-Léon, le 15 août (1824 ?) L. Tiercelin. *Villiers de L'Isle-Adam*.

(3) Ibid.

maître et le riche et valettreux maréchal ? ces Villiers de L'Isle-Adam !... Combien de fois leur souvenir dut hanter le pauvre foyer de Kerohou !... C'est à cette époque aussi que les amis de la famille demandaient pour Pauline « quelque chose qui lui fût personnel, soit pension ou argent. » En ce temps, son dévouement était si grand qu'un *secours d'un moment* eût été le bienvenu : « Comme besoin, ce serait dix chemises ; comme convenance de société, ce serait une petite toile jolie qui serait toilette pour elle, un chapeau simple... » (1)

Mais cette vie précaire, sans cesse aux prises avec la pauvreté et les froissements d'amour-propre, avait fortement ébranlé la santé de la courageuse sœur aînée, qui se privait de tout pour que les autres ne manquassent de rien autour d'elle. Pauline fut bientôt « en grand état de souffrances et triste état de santé » ; on craignit même qu'elle ne mourût « fort jeune et sa perte serait cruelle. » Elle se remit cependant et put continuer un rôle dont l'obscurité n'exclut point l'héroïsme.

Jean-Jérôme-Charles avait, en outre, six autres enfants : Joseph-Toussaint-Charles, l'aîné des garçons, avait, par les soins des parents et amis de la famille, été envoyé, à l'âge de vingt-deux ans, au séminaire de Saint-Sulpice et, bon gré mal gré, on le destinait à l'état ecclésiastique : « Celui-là — dit la note citée plus haut — on vous l'a livré ; nous n'avons plus à vous en parler. Entre vous et Dieu, tâchez d'en faire un bon prêtre. » (2)

Mais qui dit *vocation* dit *appel de Dieu* : on ne l'improvise pas de la sorte, et le séminariste Joseph n'avait pas la vocation ! Il se confia à son père à ce sujet et

(1) Notes citées par L. Tiercelin, *Villiers de L'Isle-Adam*.

(2) Ibid.

grande fut la déception de Jean-Jérôme à la pensée de voir revenir au logis un fils dont il croyait l'avenir assuré; brillant même, « avec la protection de l'archevêque de Paris. » Le père, désolé de ce contre-temps, en écrit aussitôt à « *M<sup>me</sup> la baronne de Damas, en son hôtel, hôtel du ministre, faubourg Saint-Germain, à Paris.* »

Cette lettre est datée de Lanrivain, 20 août 1824 :

« J'ai appris avec une vive douleur; et, en même temps; avec une forte indignation; que sa vocation chancelle. Je lui avais donné le temps de prendre un parti. J'ai fait des sacrifices pour l'envoyer à Paris, ainsi que pour son éducation. J'en ferai encore, tant qu'il se comportera bien; mais s'il devient girouette, adieu! Veuillez donc bien le lui notifier et que, partant de Saint-Sulpice; qu'il regarde ce qu'il deviendra; car mon intention n'est plus de le recevoir. J'espérais qu'il serait le soutien, l'honneur de sa famille, et je ne pourrai voir devant mes yeux celui qui, après en avoir été la charge, en deviendrait la risée et l'opprobre. » (1)

Joseph n'en revint pas moins au pays et, le 1<sup>er</sup> juin 1837; il épousait à Saint-Brieuc M<sup>lle</sup> Françoise Le Nepvou de Carfort. Ce furent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le père et la mère de l'écrivain Jean-Marie-Mathias-Philippe-Auguste de Villiers de L'Isle-Adam, le dernier rayon de gloire de sa maison.

Gabrielle, la seconde fille de Jean-Jérôme, donnait toute satisfaction à ses oncles du Laz; qui se déclaraient *très contents* de ses progrès et de « *sa tenue* » au pensionnat du Sacré-Cœur, où on l'avait placée. Elle avait dix-neuf ans : « Ces dames » du Sacré-Cœur ne demandaient pas mieux que de la garder encore et on pensait

(1) Note déjà citée. L. Tiercelin.



qu'elles « visaient peut-être à la garder toujours, ce qui ne serait pas le plus mauvais résultat pour elle. » (1). Ce fut ce qui arriva et Gabrielle devint religieuse du Sacré-Cœur.

Devant les excellents résultats produits par l'éducation du Sacré-Cœur sur la seconde des jeunes filles, on assura le même bienfait à la troisième, Julie-Suzanne-Marie, qui avait « besoin d'un couvent, et même d'un bon couvent », car avec *beaucoup de dispositions et d'esprit*, elle avait cette nature et ce tempérament, un peu étranges, « qu'on rencontre plus ou moins dans toute la famille. » Il semblait qu'un « couvent de Morlaix ou de Saint-Pol fût insuffisant pour elle et, comme elle avait un fond de grande piété, on avait chance d'en faire une bonne religieuse, si les dames du Sacré-Cœur, soit pour l'intérêt qu'inspire cette famille, soit autre considération de bonne œuvre, consentaient à la recevoir ». (2) Elle fut donc à son tour placée au Sacré-Cœur de Quimper ; on l'y reçut « pour peu de frais », et M<sup>me</sup> de Damas envoya « cent francs pour aider à son entretien » (3). Julie de Villiers de L'Isle-Adam ne se fit cependant pas religieuse. Elle épousa le comte Hingant de Saint-Maur.

Enfin *Victor*, âgé de quinze ans, avait obtenu, par l'intermédiaire de M. de la Fruglaye, une demi-bourse dans un collège d'Angoulême. Mais la pauvre Pauline ne parvenait pas à constituer son trousseau : il lui manquait, en particulier, *une veste*, qu'elle ne savait où prendre ! et elle était à la veille de voir lui revenir son frère, « faute de pouvoir fournir à tout », c'est-à-dire à si peu !

(1) Ibid.

(2) L. Tiercelin. *Villiers de L'Isle-Adam*.

(3) Ibid.

On ne peut s'empêcher de rapprocher la situation de Victor de celle d'un autre collégien sans trousseau, Lilly lui-même, écrivant du collège de Beaumont, le 19 juillet 1784 : « Je porte des hardes qui ne sont pas à moi ! » et de la détresse du même Lilly, sur le point de partir pour les Indes avec « deux mauvais habits, deux mauvaises chemises et deux mouchoirs. » Encore celui-ci avait-il « douze faux-cols tout neufs ! » (1). Il était donc écrit que les descendants de ceux qui avaient si vaillamment porté l'armure des chevaliers, manqueraient un jour de chemises ? Ah ! que nous voici loin des cent mille écus du maréchal de L'Isle-Adam !...

Tout s'arrangea cependant, car, soit à Angoulême, soit ailleurs, Victor acheva ses humanités. Il entra au séminaire et fut envoyé à Rome pour y terminer ses études théologiques. C'est dans la Ville Eternelle qu'il reçut la consécration sacerdotale, et, rentré dans le diocèse de Saint-Brieuc, avec le grade de docteur en théologie, il fut cependant appelé à de très humbles situations. Successivement recteur de Kerpert, puis de Ploumilliau, il exerça son ministère, dans cette dernière paroisse, pendant près d'un demi-siècle, et y mourut vers la fin de 1888. La mémoire de ce saint et savant pasteur est demeurée en vénération parmi ses anciens paroissiens ; « son tombeau est l'objet d'une véritable dévotion et le bruit s'est répandu dans le peuple qu'il s'y faisait des miracles. C'est à ce saint homme d'oncle que de Villiers a dédié une des nouvelles des *Contes cruels*, *l'Intersigne*, écrite au presbytère même de Ploumilliau, en 1875. » (2)

(1) Voir ci-dessus.

(2) L. Tiercelin, *Villiers de L'Isle-Adam*.

Toutefois, à toutes les vertus de l'abbé Victor, se mêlait la dose d'originalité, d'étrangeté, commune à toute cette fin de race. De même que son frère Joseph (père de l'écrivain), il était atteint de la monomanie dont nous avons parlé plus haut, et tous deux poursuivaient de concert leur rêve insensé, à la recherche des trésors cachés. Ils se servaient, à cet effet, de la fameuse baguette de coudrier, et Dieu sait ce qu'ils remuèrent de terre et fouillèrent de vieux murs pour y chercher de fantastiques richesses, qu'ils ne trouvèrent jamais ; hélas !...

Le plus jeune fils de Jean-Jérôme, Philippe-Auguste, n'a pas d'histoire. On écrivait à son sujet : « Il annonce beaucoup d'esprit, mais il laisse le temps de s'occuper des autres. » L'enfant avait alors six ans. Il figure encore, en 1846, comme signataire de l'acte d'inhumation de son père, puis en 1861, dans la lettre de faire-part de la mort du comte Joseph du Laz (1). C'est tout ce que nous en avons pu savoir.

Grégoire-Marie était mort en bas âge. Enfin la plus jeune fille, Marie-Thérèse (2) qui, elle aussi, montrait « de l'esprit et de la facilité », fut placée, par les soins des parents et amis, dans un bon pensionnat où se développèrent, sans doute, ses excellentes dispositions. « Il serait tout-à-fait heureux pour elle qu'elle fût à l'établissement de M<sup>me</sup> de Cauvigny ». (3) Nous ignorons si la future Madame de Trolong du Romain y fit son édu-

(1) Joseph du Laz était le fils aîné du second mariage de Marie-Jeanne, née de Kersauson, veuve de Villiers de L'Isle-Adam, avec le comte Michel-Marie Jégou du Laz. (V. aux notes généalogiques.)

(2) Appelée Delphine par M. Thiercelin, à tort croyons-nous.

(3) Note citée ci-dessus.

cation. Elle épousa, en août 1844, Henri de Trélong du Romain, docteur en médecine, et déjà âgé. Ils eurent deux filles : Hermine et Blanche.

### IX. — Les parents du poète. — Mort de Lilly

Ce fut le 7 novembre 1838 que Joseph de L'Isle-Adam et son épouse, Marie-Françoise le Neveu de Carfort, virent apparaître à leur foyer celui qui devait, comme nous l'avons dit plus haut, être le dernier rayon de gloire de sa race. Philippe-Auguste-Jean-Marie-Mathias de Villiers de L'Isle-Adam naquit à Saint-Brieuc et fut ondoyé, le jour de sa naissance, 7 novembre, par le curé de la paroisse, M. Epivent. Le 23 janvier suivant, les cérémonies de son baptême furent supplées par l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Mathias le Groing de la Romagère, qui le baptisa dans sa chapelle. Jean-Jérôme fut le parrain de son petit-fils, qui eut pour marraine la mère adoptive de Marie-Françoise, Mademoiselle Marie-Félix Daniel-Kérinou, tante de Madame de Villiers de L'Isle-Adam. Le père, Joseph de Villiers, signa l'acte de baptême du titre de *baron de L'Isle-Adam*.

L'enfant que l'on baptisait ce jour-là devait incarner en lui l'héritage « d'exaltation, de travers, d'incohérence, de faux dans l'esprit, de rien de posé, ni de fixé » que les notes de ses contemporains attribuent à tous les membres de son « *intéressante* » famille (1). Mais il devait également devenir « le grand artiste, le fier écrivain, le haut poète, assez haut, assez fier, assez grand, pour refaire une gloire au nom illustré par Jean de Villiers de L'Isle-

(1) Ibid. Ainsi que le disait Villiers lui-même.

Adam, maréchal de France, et par Philippe de Villiers de L'Isle-Adam, grand maître de l'Ordre de Malte. » (1)

Parlant des ascendants de ce grand homme, nous ne saurions oublier de mentionner ici celle dont le dévouement entoura son berceau des soins les plus touchants, celle qui, de concert avec la mère, couva, pour ainsi dire, ce génie naissant et sacrifia généreusement ses habitudes, ses goûts, sa fortune, pour aider à son épanouissement. La tante Kérinou, « celle que l'on appelait *grand-maman*, ou *bonne-maman*, la mère adoptive de M<sup>me</sup> de Villiers, l'admirable vieille au grand bonnet blanc tuyauté » (2), n'hésita pas à vendre tous ses biens pour accompagner à Paris la famille tout entière, courant à la suite du jeune poète vers la victoire définitive du dernier des L'Isle-Adam, en qui ils avaient mis leur foi et leur espoir.

Jean-Jérôme ne vit pas la gloire de son petit-fils, cette gloire que celui-ci vit à peine lui-même, car elle ne s'épanouit vraiment qu'après la mort de l'écrivain. Notre ancien ami Lilly mourut à Locarn, le 26 juin 1846, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Nous n'avons aucun détail sur les circonstances de son décès, qui dut être subit, car il n'habitait pas Locarn, mais Kerohou qu'il n'avait dû quitter que pour visiter quelque membre de sa famille ou pour quelque voyage d'affaires. Son corps fut transporté à Maël-Pestivien, le 28 juin 1846, et inhumé dans le cimetière de cette paroisse, en présence de MM. H. Hingant de Saint-Maur et Philippe-Auguste de Villiers de L'Isle-Adam. (3)

(1) L. Thiercelin : *Villiers de L'Isle-Adam*.

(2) Ibid.

(3) V. aux pièces supplémentaires.

Plus tard, par les soins de l'abbé Victor de L'Isle-Adam, les restes de Jean-Jérôme furent transférés dans le porche de l'église de Maël-Pestivien, où se voit encore le monument érigé à cette occasion. Ce marbre funéraire porte l'inscription suivante :

Ici repose

M. Jean-Jérôme-Charles  
de Villiers, baron de L'Isle-Adam,  
ancien commandant d'artillerie,  
âgé de 77 ans, décédé  
le 26 juin 1846  
P. D. P. L. R. P.

Autour du marbre est écrite cette devise :

« *Virtus fortunæ Victrix* »

Les parents du poète, Joseph de Villiers et Marie-Françoise le Nepvou de Carfort, habitèrent Saint-Brieuc jusqu'à la fin des humanités de Philippe-Auguste-Mathias, c'est-à-dire jusque vers 1855. Ils suivirent ensuite le jeune homme à Rennes. « Villiers de L'Isle-Adam avait alors dix-sept ans : il suffisait de le voir quelques instants, dit son biographe (1) pour être convaincu de sa vocation ». Aussi la mère, la vieille tante et le père, « chercheur de trésors », en désaccord sur tout le reste, formaient un parfait unisson lorsqu'il s'agissait d'entonner les louanges de « leur Mathias ». Sa vocation, son génie, la certitude de son succès, de sa gloire future étaient pour eux autant d'articles de foi. Ils le prouvèrent bien. » (2)

En effet, persuadés que Paris seul était un théâtre digne d'être témoin des évolutions de ce génie, Joseph, sa femme et la tante Kerinou résolurent d'y accompa-

(1) R. du Pontavice de Heussey, *Villiers de L'Isle-Adam*.

(2) Ibid.

gner le futur grand homme. Tous les biens qu'ils possédaient encore furent mis en vente, le *baron* « abandonna les fouilles de dix trésors, la recherche d'une cinquantaine d'héritages, et, suivant son fils, escorté de sa femme, remorquant la vieille tante, qui ne les voulait point quitter, irradié d'espoir, au cri de « *Dieu le volt !* », il partit pour Paris, avec autant de confiance que jadis les croisés, dont il était le descendant, étaient partis pour Jérusalem ». (1)

Joseph de Villiers et sa famille, là, comme ailleurs, devaient rencontrer la misère, fidèle compagne, nous l'avons dit, des derniers Villiers de L'Isle-Adam. Le « baron », toujours possédé de ses fantastiques visions, voyant de l'or, beaucoup d'or, partout où il n'y en avait pas, reprit ses fructueuses opérations et acheva de dissiper, à tous les vents du ciel, les derniers débris de son petit patrimoine. Nous ne pouvons mieux faire, pour dépeindre cet intérieur breton, devenu parisien, que d'emprunter encore la plume de M. du Pontavice de Heussey, qui y pénétra lui-même :

« Vers la fin de 1863 — raconte-t-il — aux environs du premier de l'an, mon père me mena, pour la première fois, faire visite aux vieux de L'Isle-Adam ; ils avaient pris un appartement rue Saint-Honoré, tout près de la Place Vendôme... Je me souviens que le salon était grand, très haut d'étage, très peu meublé, et qu'en cette journée sombre de décembre, on y frissonnait un peu. La marquise (2) m'apparut comme une ombre, vêtue de noir, elle était pâle, triste et douce, l'air distingué ;

(1) R. du Pontavice de Heussey, *Villiers de L'Isle-Adam*.

(2) Nous avons vu plus haut que M. du Pontavice qualifie Joseph et sa femme de titres auxquels ils n'avaient aucun droit prouvé.

quand mon père prononçait le mot de Mathias, sa figure s'illuminait; elle nous dit, avec un faible sourire, que le marquis était à ses affaires; elle ajouta que la tante Kerinou était malade et couchée, mais qu'elle voulait nous voir. J'aperçus, dans un grand lit ancien, une toute petite vieille dame, dont on ne découvrait que la figure poupine, encadrée dans un immense bonnet à tuyaux; elle avait un long nez mobile, de petits yeux brillants et causait beaucoup; certaines phrases qui revenaient à satiété sur ses lèvres, me frappèrent parce qu'elles faisaient rire mon père malgré lui. J'en ai conservé l'intonation dans ma mémoire et j'entends en ce moment cette petite voix chevrotante et claire qui répète : « Vous savez, Hyacinthe, Mathias est un homme célèbre. — Mathias va être décoré. — L'Empereur veut décorer Mathias. — On va décorer Mathias! » Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'était là un rêve de l'excellente dame : on ne songeait pas alors, on n'a jamais songé depuis à donner la croix à l'auteur d'*Axel*. Villiers de L'Isle-Adam était de ceux-là qu'aucun gouvernement ne décore. » (1). La tante Kerinou ne devait quitter son grand lit à baldaquin que pour s'envoler bientôt « avec confiance vers les jardins du Paradis, escortée de toutes ses espérances et de toutes ses illusions. » (2).

La mort de cette excellente femme fut un désastre pour les Villiers de L'Isle-Adam ! Avec elle s'en allaient leurs dernières ressources : les biens en usufruit, qui, jusqu'alors, avaient échappé aux généreuses prodigalités de la bonne marraine envers son filleul Mathias, et aux aventureuses spéculations du « baron » Joseph. Le loge-

(1) R. du Pontavice de Heussey, *Villiers de L'Isle-Adam*.

(2) Ibid.



ment de la rue Saint-Honoré dut être abandonné, les meubles vendus, la famille dispersée. Marie-Françoise retourna en Bretagne, dans l'espoir d'y réaliser encore quelques maigres capitaux, le pauvre Joseph dut abandonner « *ses affaires* » et Villiers, le poète, commença sa voie douloureuse à travers les garnis parisiens, calvaire de tant de grands génies, qui se termina pour lui, comme pour quelques autres, chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu de la rue Oudinot.

Les rêves et les illusions de Joseph ne s'étaient pourtant pas envolés avec l'âme de la tante Kérinou. Jusqu'à sa mort, cet homme « étonnant » (1) devait vivre d'espérance, et, quand son fils s'efforçait de lui en faire rabattre : « Allez, Mathias, lui disait-il, avec tout votre talent, vous ne serez jamais qu'un songe-creux ! » (2).

La mère du poète, elle, ne cherchait pas un trésor, elle l'avait trouvé ! C'était son Mathias, qui, au dire de son biographe, était, non seulement « un bon fils, mais un fils admirable ». Aussitôt que sa plume lui avait rapporté quelque argent, il accourait avenue Malakoff, où logeaient les deux pauvres vieux, dans de modestes chambres et, partageait avec eux ses humbles ressources de débutant. La mère ne vivait que de sa foi dans l'avenir de son fils, et cette conviction, qui ne la quittait point, l'aidait à supporter les plus cruelles épreuves.

Enfin, en 1883, les deux vieux s'éteignirent doucement à quelques mois d'intervalle, dans leur petit logis de la rue Malakoff. Leur mort fut subite et sans souffrance; ainsi le voulut la Providence qui leur fit la mort douce

(1) « Papa que j'aime bien, mais qui est étonnant ». Lettre de Villiers à M. Hyacinthe du Pontavice, en date du 29 septembre 1861. (L. Tiercelin).

(2) Ibid.

après une existence si douloureuse, dans de perpétuelles luttes avec les nécessités de la vie. Mais non ! nous nous trompons peut-être : l'illusion, fleur de l'imagination, leur en avait masqué toutes les épines : Joseph de Villiers de L'Isle-Adam et Marie-Françoise le Nepvou de Carfort n'avaient pas *vécu* leur existence, ils l'avaient *révée* et la mort fut pour eux un réveil.

---

## ÉPILOGUE

Nous arrêtons ici cette étude consacrée aux « *Ascendants* du poète Villiers de L'Isle-Adam » et, comme nous le disions en commençant, nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs de chercher, comme complément de notre travail, tous les détails concernant le célèbre Mathias, dans les livres si intéressants de MM. du Pontavice de Heussey et L. Tiercelin, où nous avons nous-même abondamment puisé. L'étude que nous venons d'écrire est uniquement généalogique et biographique, et nullement littéraire. Nous laissons à plus compétents que nous le soin d'apprécier l'écrivain et son œuvre, n'ayant étudié ni l'un ni l'autre. Les deux auteurs que nous avons cités plus haut l'ont fait à merveille.

J. BAUDRY.

---

## TROISIÈME PARTIE

### Pièces complémentaires et justificatives

---

#### Villiers de L'Isle-Adam

(1769) — *Acte de naissance et de baptême de JEAN-JÉRÔME-CHARLES, dit LILLY, extrait des registres paroissiaux de Saint-Louis de Brest :*

« Le vingt-trois juin mil sept cent soixante-neuf, Jean-Jérôme-Charles, fils légitime de messire Charles-François (de Villiers) (*ces mots en interligne*) de Lisleadam, enseigne des vaisseaux du Roi, et de dame de Kersauzon, son épouse, né hier, a été baptisé par le soussignant Recteur ; les parrain et marraine ont été messire Jean-François-Marie de Kersauzon, chevalier seigneur de Goatsmelquin (ayeul de l'enfant) (*encore en interligne*), et dame Magdeleine Le Merer, veuve de messire Jean-Jérôme de Villiers, seigneur de Lisleadam, commissaire général de la marine. Le père est malade.

» (Signé) *Madeleine Le Mérer de Lisleadam. — Maillard de Kersauzon, — Mol de Guernelès, — De Kersauzon Goasmelquin, — Chevalier Gouzil-*

*lon de Bélizal, — Kersauson Goasmelquin, lieutenant de vesseaux.*

» *De la Rüe, curé. — (Trois mots en interligne approuvé).*

« *(De Villiers, en interligne approuvé). Esprit Prudhomme, recteur. »*



(1795) — *Acte de mariage de JEAN-JÉRÔME-CHARLES DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM et de MARIE-GABRIELLE-THOMASE HAMON DE TRÉVENO, extrait des registres de l'état-civil de Maël-Pestivien.*

« Aujourd'hui trente fructidor Lan quatre de la république française une et indivisible à dix heures du matin pardevant moi Jean Knech officier public de la commune de Maël-Pestivien Département des Côtes-du-Nord, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage : d'une part Jean-Jérôme-Charles Villiers lisleadam demeurant au lieu de K/Rohou en cette commune, âgé de vingt-sept ans, fils de feu Charles-François Villiers lisleadam et de Marie-Jeanne-Joséphine de K.Sauson demeurant au lieu de Trégarantec commune de Meil-lionnec.

» D'autre part Marie-Gabriel-thomase hamon âgé de seize ans du dit lieu de K.Rohou en cette commune, fille de feu betrann hernin hamon de Marie-thérèse gourlaix du dit lieu de K.Rohou, en cette commune.

» Lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de gregoire-françois Lostis âgé de cinquante quatre ans et de Pierre-Jean Menguy de Saint-maieu âgé de vingt-deux ans de catherine-Corentine trévenec de la commune de Rostrenen âgé de trente ans et de Louise des

pars âgée de vingt-sept ans du lieu de K/julou commune de Pestivien tous du département des Côtes-du-Nord.

» Moi Knech, officier public après avoir fait Lecture en présence des parties et des dits témoins; primo de l'acte de naissance de Jean-Jérôme Villiers Lisleadam qui constate qu'il est né à Breste le vingt un juin mil sept cent soixante neuf du légitime mariage de Charles Villiers Lisle Adam et Marie-Jeanne-Josephe Kersauson son épouse, de Lacte de naissance portant que marie gabriel thomase hamon est née à Lanrivain le treize avril mil sept cent quatre vingt du légitime mariage de Be-trame Hernin Hamon et Marie Thérèse Gourlaix son épouse; tertio de Lacte de publication de promesse de de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi Jean Knech le vingt un de ce mois publier et affichée à la porte principal extérieur de la maison commune de maelpestivien après aussi que Jean-Jérôme-Charles Villiers Lilleadam et Marie Gabriel Thomasse Hamon ont déclarer à haute voix se prendre mutuellement pour Epoux j'ai prononcé au nom de la loi que Jean-Jérôme-Charles Villiers Lisleadam et Marie Gabriel Thomasse Hamon sont unis en mariage j'ai rédigé le présent que les parties contractant et les témoins ont signé avec moi.

» Fait en la maison commune de Maelpestivien Les dits jours et mois que devant.

» (Signé:) Jean-Jérôme Charles Villiers de Lisle-Adam — Marie-Jeanne Ksauzon — Catherine-Corentine Trévenec — Lostiz — Marie-Louise Desjars — Marie-Thérèse Gourlay — Le Graët, agent — Menguy — J. Knech, officier public.(1).

(1) Marie-Jeanne de Kersauson, comtesse du Laz, mère de Lilly, est le seul membre de sa famille qui assiste à son mariage. La

*Actes de baptêmes. — Paroissè de Maël Pestivien (1)  
(1799 et 1808)*

1<sup>o</sup> « Grégoire-Marie Villier de Lisleadam, fils de Jean-Jérôme-Charles Villier de Lisleadam et de Marie-Gabrielle-Thomas de Kerohon, né le 19 janvier 1799. Témoins Grégoire-François Iostis et Marie-Thérèse Gourlay, fut baptisé par M. Guillaume. » (2)

2<sup>o</sup> « Lisle-Adam Yves-Marie-Victor Delisle Adam, fils légitime de Jean-Jérôme-Charles Villiers de Lisle-Adam, propriétaire, et de dame Marie-Gabrielle Thomase Hamon de l'Isle-Adam, né à Kerohou en cette paroisse le vingt-huit septembre mil huit cent huit a reçu les cérémonies du baptême, ayant été ondoyé le jour de sa naissance le douze octobre même année parrain et marraine ont été Yves-Marie Gourlay-Kervizien, juge au tribunal civil de Saint-Brieuc, et Marie-Anne Conan, veuve d'Allain Bellom propriétaire demeurant au Guenmanée en Lanrivain, qui, avec le père présent, ont signé.

» *Marie-Anne Connan — Gourlay-Kervizien —  
Marie-Louise Desjars — Marie-Thérèse Gourlay,  
femme Hamon.* »

*Acte de décès et d'inhumation de JEAN-JÉRÔME-CHARLES  
DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM*

N<sup>o</sup> 23. « Le vingt-huit juin 1846, vu le permis du nouvelle mariée ne signe pas et M<sup>me</sup> Jégou du Laz signe de son nom de jeune fille.

(1) Ce sont les deux seuls dont nous ayons pu nous procurer le texte, que nous devons à la complaisance de M. l'abbé Leroux, recteur de Maël-Pestivien, décédé depuis.

(2) Le nom de Hamon ne figure pas dans cet acte.

maire en date du 26, le corps de M. Jean-Jérôme-Charles de Villiers, baron de L'Isle-Adam, veuf de Gabrielle-Thomase Hamon de Tréveno, décédé le 26 du courant à Locarn, âgé de soixante-dix-sept ans, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, en présence de MM. H. Hingant de Saint-Maur et Philippe de Lisle-Adam.

Ont signé : H. Hingant de Saint-Maur. — Ph. Ate de Lisle-Adam ; — F. Robic, recteur. (1).

---

### Autres documents

*Archives de la paroisse de Maël-Carhaix concernant la famille Hamon (1610).*

*21 janvier 1670.* — Sépulture de Marie Briant, veuve de maistre Yves Hamon; assistent au convoi maistre Yves Hamon, priseur-royal de Quinquissaliou, Guillaume Hamon de Goasangolen, Mathieu Hamon de Kerdiquel, etc.

*26 novembre 1692.* — Mariage à Maël-Carhaix de Anne-Françoise Hamon avec Mathurin Ruffelet sieur des Alleux.

*16 février 1710.* — Sépulture de maistre Yves Hamon de Quinquissaliou (en Maël-Carhaix) en présence de messire Charles Hamon, prêtre, et maistre Yves-Guil-

(1) Comme on l'a vu ci-dessus, les restes de Jean-Jérôme furent plus tard transférés dans le porche de l'église paroissiale. On suppose que cet honneur lui fut rendu par les soins de son fils, l'abbé Yves-Marie-Victor de Villiers de L'Isle-Adam, qui lui érigea le monument existant encore actuellement.

laume Hamon, sieur de Tréveno, avocat à la cour, ses deux fils, et Marie-Corentine et Anne-Thérèse Hamon, ses filles, etc...

*26 novembre 1712.* — Mariage entre Yves Guillou de Stangalen (Locarn trêve de Duault) fils de maistre Claude Guillou de Stangalen et de Marie Calonnec et d<sup>lle</sup> Anne-Thérèse Hamon fille de maistre Yves Hamon et de Marie Le Scaffunec.

*1725.* — Mariage entre Yves-Guillaume Hamon, avocat à la cour, fils de maistre Yves Hamon, priseur-royal et de Marie Le Scaffunec et d<sup>lle</sup> Claudine-Yvonne de Lesmaës, fille de messire Charles de Lesmaës et de dame Marie-Mathurine Le Roux sgr. et dame de Keroguiou (en Maël-Carhaix).

*26 septembre 1761.* — Sépulture de maistre Yves-Guillaume Hamon. Assistent au convoi : Claudine-Yvonne de Lesmaës, sa veuve; — Yves-Guillaume-Jean Hamon; Charles-Joseph-Mélard Hamon; Louis-Claude Hamon; Bertrand-Hernin Hamon, ses fils; — Marie-Thècle Hamon et Claudine-Yvonne, ses filles.

*1790.* — *Don gratuit* (1)

« Je soussigné faisant tout en mon privé nom que pour mon frère et ma marraine demeurant avec moi, en commensalité, déclare que nos revenus, pour le respect de chacun, n'excèdent pas 400 livres et n'arrivent même pas à cette somme. Néanmoins notre vœu étant de contribuer au besoins de l'Etat, j'offre librement et volontai-

(1) Le *don gratuit* ou *Impôt patriotique* fut consenti librement à cette époque par beaucoup de citoyens pour venir en aide aux finances de l'Etat qui faisait appel à leur générosité.



rement aux qualités la somme de 150 livres ; de plus, je fais personnellement remise à l'Etat de la somme de 60 livres qui m'aurait été taxée pour les deux Assemblées de Carhaix en 1789 d'abord comme envoyé de la paroisse de Maël-Carhaix à l'Assemblée primaire du dit Carhaix et ensuite comme électeur de la Sénéchaussée de Carhaix pour la nomination des députés à l'Assemblée nationale, et je promets de payer la dite somme de 150 livres en trois termes suivant le décret de l'Assemblée nationale et les lettres patentes de Sa Majesté ».

A Mezle-Carhaix, 10 avril 1790.

Charles-Joseph-Mélard de K/-Saliou-Hamon.

*10 ventôse an III. — Instituteur et Institutrice*

« Aujourd'hui, 10 ventôse an III, nous (suivent les noms) officiers municipaux de la commune de Mezle-Carhaix, vu la lettre à nous adressée par le jury d'instruction près l'administration du district de Rostrenen, en date du 1<sup>er</sup> pluviôse dernier, signée : C.-J. Gueudet, concernant la désignation d'un *instituteur* et d'une *institutrice* pour la langue française, nous, officiers municipaux, membres du Conseil général sus'dit, après avoir jeté les regards sur les sujets de notre commune, déclarons ne reconnaître d'autres sujets plus dignes de confiance, plus éclairés et plus capables de remplir ces fonctions, que le citoyen Charles-Joseph-Mélard Hamon, originaire de notre commune, actuellement juge au tribunal civil de Rostrenen et Claudine-Yvonne (sa sœur), de Quinquissaliou susdite commune de Mezle-Carhaix, etc... » *(Archives de la mairie de Maël-Carhaix).*

*Furent maires de la Commune de Maël-Carhaix*

*Avant le 28 juin 1790* : Charles-Joseph-Mélard Hamon.

27 juin 1790. — Yves-Guillaume Hamon.

1791. — Yves-Guillaume-Jean Hamon (jusqu'au 9 décembre).

*En 1795*, Claude-Louis Guezno-Pénanster, administrateur municipal de Maël-Carhaix fut nommé commissaire du pouvoir exécutif du district de Rostrenen et fut remplacé par Charles-Joseph-Mélard Hamon qui remplit les fonctions de maire jusqu'à sa mort, le 6 ventôse an XII.

*Le 20 mai 1827*, Charles-Mélard du Quelennec, neveu du précédent, fut nommé maire de Mezle-Carhaix, et fut remplacé, en 1830, le 10 novembre, par Jean-Julien Lemoine.

J. BAUDRY.



# L'Enseignement classique à Nantes

pendant la Révolution et jusqu'à

l'ouverture du Lycée en 1808

---

**L'Oratoire. — Le Collège de Nantes**

**L'Institut National**

## I

L'enseignement secondaire, au moment où éclatait la Révolution, était donné dans notre ville par les Pères de l'Oratoire.

Leur établissement datait de 1621.

Il constituait la Faculté des Arts, l'une des trois qui formaient l'Université de Nantes ; les deux autres étaient la Faculté de théologie et la Faculté de médecine.

L'enseignement de l'Oratoire était donné suivant le programme qui, dans ses grandes lignes, a été suivi pendant le XIX<sup>e</sup> Siècle. Les classes étaient au nombre de huit, savoir : la physique, la logique, la rhétorique, seconde, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.

La communauté possédait une fortune en biens fonds évaluée à 500,000 livres, mais la rente de cette somme ne suffisait pas pour subvenir aux besoins de la maison, et

la ville lui accordait une subvention de 5,500 livres. Les Pères de l'Oratoire se laissèrent entraîner dans le courant des idées nouvelles et, le 21 janvier 1791, le préfet et les douze professeurs se présentaient devant la municipalité pour prêter le serment civique.

La loi du 11 octobre 1791 prononça la dissolution des congrégations religieuses, mais elle laissa aux congréganistes la faculté de continuer leur enseignement à titre privé.

Les Pères maintinrent donc leur établissement et se bornèrent à modifier leur programme, de manière à donner satisfaction aux idées du jour.

Il n'est pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails sur ce programme, pour les différentes classes :

*Sixième.* — Pour être admis dans cette classe, il fallait avoir déjà une teinture de la langue latine.

On y enseignait la religion, la Constitution mise à la portée des enfants, les premiers éléments de la géographie, l'histoire sainte, l'orthographe et les principes des langues française et latine.

*Cinquième.* — La religion, le catéchisme de la Constitution, la géographie de l'Asie, l'histoire ancienne, l'orthographe et les principes des langues française et latine.

*Quatrième.* — La religion, le catéchisme de la Constitution, la géographie de l'Afrique, l'histoire romaine, l'orthographe, les principes des langues française et latine avec les éléments de la versification latine.

*Troisième.* — La religion, la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi, la géographie de la France par provinces, l'histoire de France depuis les Francs dans les Gaules jusqu'à François I<sup>er</sup>, les langues française et latine, la versification.

*Seconde.* — La religion, la Constitution, l'histoire de

France, depuis François I<sup>er</sup> jusqu'à Louis XVI, premier Roi constitutionnel de France, la géographie de la France par département, les principes des lettres et de versification françaises. On perfectionne les élèves dans la connaissance des langues latine et française.

*Rhétorique.* — La religion, la Constitution, l'éloquence, la poésie.

*Logique.* — La religion, la Constitution, les mathématiques.

On donne en français les leçons de logique, métaphysique et morale.

*Physique.* — La religion, la Constitution, la physique et les mathématiques.

Nous avons tenu à donner le texte même du prospectus pour bien fixer les idées au sujet de l'enseignement tel qu'il était donné au moment de la Révolution.

Quelques articles du prospectus sont intéressants à citer.

La pension alimentaire est de 500 livres, y compris les frais de la Bibliothèque uniquement consacrée à l'usage de MM. les Ecoliers, y compris les plumes, papier, encre, chauffage, lit, poudre et façon des cheveux, gages des femmes qui peignent tous les jours chaque pensionnaire.

Ces derniers doivent apporter une malle garnie des effets nécessaires, un couvert et un gobelet d'argent, deux paires de drap, deux peignoirs et deux peignes.

Le pupitre est payé 9 livres, et on se charge du blanchissage moyennant 21 livres par an.

MM. les pensionnaires peuvent tous les quinze jours aller dîner en ville chez leurs parents ou correspondants, mais ils doivent rentrer le soir à 5 heures en hiver et à 7 heures en été.

Le prospectus fait mention de Fouché comme principal du collège.

Messieurs de l'Oratoire, comme on appelle les anciens Pères, vivent comme par le passé, en bonne intelligence avec la municipalité. Celle-ci, toujours fidèle aux traditions, délègue deux de ses membres pour assister aux examens trimestriels. Le Maire préside la distribution annuelle des prix.

Le registre des délibérations de la municipalité rend compte en ces termes de la distribution des prix qui eut lieu le 31 août 1792 :

« Le Maire et plusieurs membres du Conseil, qui s'étaient rendus à l'Oratoire pour assister aux exercices et à la distribution des prix, sont rentrés avec ceux de Messieurs les élèves qui ont obtenu les prix d'honneur.

Ils étaient précédés d'une musique militaire et accompagnés d'un nombre prodigieux d'habitants.

Chacun ayant pris place, les noms des élèves ont été proclamés et inscrits en leur présence sur le registre de la commune.

### *Prix d'Honneur*

|               | MŒURS             | TALENTS                     |
|---------------|-------------------|-----------------------------|
| Philosophie : | H. Giraud         | Joseph de la Ville.         |
| Rhétorique :  | Pierre La Cantrie |                             |
| Seconde :     | François Boucher  |                             |
| Troisième :   | Le Lasseur        | Pierre Douillard            |
| Quatrième :   | Laurent Baudry    | P. Lasalle<br>Louis Demolon |
| Cinquième :   | J.-B. Demolon     |                             |
| Sixième :     | J.-B. Palloy      | François Perrois            |

Le Prix d'Honneur pour *les mœurs* était accordé à l'élève qui avait exécuté le plus exactement les règlements du Collège, qui avait montré l'application la plus

suivie et s'était le mieux concilié l'estime de ses disciples par sa franchise, sa générosité, sa douceur et sa politesse.

Le Prix d'Honneur pour *les talents* était donné à l'élève qui paraissait le plus instruit dans les principes de la Religion, de la Morale, de la Constitution, et qui, en un mot, avait donné le plus de preuves signalées et soutenues de talents et de connaissances.

Comme on le voit par la distinction du Prix d'honneur en prix de mœurs et prix de talents, on faisait une grande part à l'éducation, une part égale à celle qui était accordée à l'instruction, et le fait tout matériel de mettre au premier rang les prix des mœurs est un indice non équivoque des tendances que l'on avait de mettre les qualités du cœur et la valeur morale au-dessus des qualités de l'esprit et de la valeur intellectuelle.

## II

La loi du 11 octobre 1791, en même temps qu'elle prononçait la dissolution des Congrégations religieuses, mettait leurs maisons d'enseignement classique sous l'autorité des autorités départementales.

C'était donc à ces administrations qu'il appartenait désormais de réformer cet enseignement et de le modifier, en vue de répondre aux idées du jour et aux besoins de la nouvelle société.

Le 27 juillet 1792, la municipalité est saisie par l'autorité supérieure d'un projet de programme dont Fouché est l'auteur, et charge de l'examiner une Commission dont font partie Giraud, maire ; Soulastre, Lefèvre et Delaville.

Dans la séance du 1<sup>er</sup> août, cette Commission donne

connaissance de son rapport et du plan d'études qu'elle propose.

L'autorité supérieure y introduit quelques modifications et, dans la séance du 19 octobre, quelques jours avant la réouverture du collège, la municipalité approuve le plan définitif qui lui est soumis et dont voici les principales dispositions :

L'année scholastique (*sic*) est divisée en deux semestres. Le premier va du 11 novembre au mardi de la Semaine-Sainte; le deuxième, du mercredi après Pâques, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre (art. 1 et 3).

Les mathématiques, étant la meilleure logique qu'on puisse offrir à l'enfantement de la raison, seront enseignées dans toutes les classes. Loin de retarder la marche des autres sciences, elle la rendra plus sûre et plus rapide en donnant à l'intelligence plus de méthode et plus de perfection (art. 7).

Il y a congé dans l'après-midi du dîner le mardi et toute la journée du jeudi (art. 9).

Il n'y a de congés extraordinaires que : les quatre jours qui précèdent le premier vendredi de Carême ; le congé de la Liberté, fixé pour le département au 20 juin ; le congé de la Fédération, le 14 juillet, et le congé de l'Egalité, le 4 août (art. 11).

Toutes les punitions corporelles sont supprimées (art. 13).

Tous les trois mois, le principal, accompagné du suppléant et du professeur, visite chaque classe et l'examine sur toutes les parties des études, sur la Religion, la Morale et la Constitution. Il est dressé procès-verbal devant deux membres au moins de la municipalité des résultats de ces examens et les résultats sont proclamés au jour de la distribution des prix (art. 17).



Les élèves de philosophie, de rhétorique et de seconde rendent compte de leurs travaux dans des examens publics annuels (art. 18).

Les pièces dramatiques sont supprimées (art. 20).

Le programme de l'enseignement comprend :

Un premier et un deuxième cours de mathématiques pour les élèves qui se destinent à la marine, et un troisième pour ceux qui veulent embrasser la carrière commerciale.

Un cours de chimie et de physique expérimentale.

Un cours de logique et de morale, auquel se trouvent réunis les principes de la Religion et le développement des Droits de l'Homme.

Des cours d'histoire naturelle, littérature française, éloquence, histoire, géographie.

Deux cours de langue française.

Trois cours de langue latine.

Enfin un cours de commençants.

Ces divers cours sont répartis entre huit professeurs.

Le citoyen Noyer, qui remplace comme principal Fouché, nommé membre de la Convention Nationale, est chargé des suppléances. Appointements : 1.800 fr.

Le citoyen Brayer doit suppléer soit le principal, soit l'un ou l'autre des huit professeurs. Ses fonctions exigent une activité continue. Appointements : 1,800 livres.

Le citoyen Petit est chargé des cours suivants : Logique, morale, développement des Droits de l'Homme, principes de la religion et premier cours de mathématiques ; 1,800 livres.

Le citoyen Deperret : Chimie, physique expérimentale, deuxième cours de mathématiques ; 1.800 livres.

Le citoyen Lachaux : Littérature française, éloquence ; 1,800 livres

Le citoyen Giraud : Histoire, géographie, principes de la religion ; 1.800 livres.

Le citoyen Biscarat : Troisième cours de langue latine, deuxième de langue française ; 1.600 livres.

Le citoyen Defaye : Histoire naturelle, troisième cours de mathématiques ; 1.600 livres.

Le citoyen Ruelle : Deuxième de langue latine, commençants, principes de la religion ; 1.400 livres.

Il y a quatre cours par jour : deux le matin, de 8 à 11 heures, et deux le soir, de 2 à 5 heures.

La Commission ne cache pas son contentement de l'œuvre qu'elle a produite et du plan d'enseignement qu'elle a conçu, et son rapporteur s'exprime ainsi qu'il suit :

L'instituteur, en s'emparant de l'ouvrage de la nature, doit oser, pour ainsi dire, en retoucher la forme et les proportions.

Il faut que, sans effacer les traits originaux, il les adoucisse pour la société.

Il faut que l'homme indépendant ne soit plus, en sortant de ses mains, qu'un citoyen libre.

Le même instituteur doit donc apprendre aux élèves ce qu'ils doivent à la société et ce qu'ils sont en droit d'exiger d'elle.

La nouvelle distribution des diverses parties de l'instruction commune présente un caractère frappant d'utilité.

Jusqu'ici, l'étude progressive du latin a semblé faire l'unique objet de l'enseignement.

Désormais, la division des divers objets de l'enseignement sera telle qu'ils pourront ne s'appliquer qu'aux sciences relatives à leur goût et à leur destination.

Vous aurez, citoyens, à vous féliciter d'avoir les premiers fait disposer un système d'éducation qui, de jour en jour, contraste davantage avec nos mœurs renouvelées et le progrès de nos lumières.

L'instruction ne consistera plus dans des notions vagues et insignifiantes.

Les élèves du département, et spécialement de notre cité, apprendront dans leur enfance ce qu'ils doivent savoir étant hommes.

Ils acquerront les connaissances solides et d'un usage effectif.

Vous aurez encore à vous féliciter d'avoir fait tout ce qu'il était en votre pouvoir pour disposer la jeunesse à se rendre digne des fonctions importantes auxquelles la Patrie les destine.

Leurs parents, attendris, béniront leurs magistrats de les avoir fait jouir d'une des plus précieuses ressources que doit leur offrir la société.

Ils y trouveront la compensation des sacrifices qu'ils ont si généreusement faits pour la Patrie.

Les instituteurs, sensibles au tendre intérêt que vous leur avez témoigné, aux soins touchants que vous avez pris d'exciter l'émulation de leurs jeunes élèves, n'oublieront pas qu'on leur prescrit de grands devoirs.

Vous cherchez encore à leur procurer l'inestimable avantage de se rendre plus utile.

Comme on le voit par cet emphatique exposé, l'enseignement ainsi réorganisé par nos administrations locales est l'objet d'une nouvelle orientation. Les mathématiques y prennent, au détriment des belles lettres, une large place, une place qui leur avait été refusée jusqu'à ce moment, et lui donnent un caractère plus utilitaire que classique.

C'est d'ailleurs dans cet esprit, dans ce courant d'idées, que la réforme de l'enseignement national est étudiée dans les sphères gouvernementales.

La rentrée a lieu le 11 novembre 1792 (21 brumaire an II).

Le Collège de l'Oratoire est réquisitionné pour le service de l'armée des côtes de Brest, et les écoliers doivent se contenter, pour recevoir leurs leçons, des appartements de l'hôtel d'Aulx, qui est un bien national.

Le principal, Noyer, ne tarde pas à être remplacé par le professeur Poirier, puis par Praslon.

Entre temps, le Collège de Nantes change de dénomination et reçoit celle d'*Institut national*.

La carrière de l'établissement se poursuit sans incident, comme sans grand éclat.

Son existence est des plus précaires. Il est misérablement subventionné. Une somme de 400 fr. seulement lui est allouée par an pour les frais d'entretien. Le personnel se réduit au concierge, qui touche un salaire de 400 fr. Une subvention de 400 fr. est accordée pour les prix de l'an II. Il n'est dépensé que 381 livres 10 sols, et l'excédent est absorbé par les besoins du cabinet de physique.

La distribution des prix est toujours l'objet d'une certaine solennité et, suivant la tradition, la liste des lauréats continue à être imprimée et affichée sur les murs de la ville.

L'Institut national ferme ses portes le 10 messidor an IV.

Une Ecole centrale, fondée en conformité de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), est prête à recevoir les élèves pour la rentrée des classes.

Les anciens Membres de l'Oratoire, qui avaient continué à professer, réclament qu'il leur soit fait délivrance des effets que la loi du 18 août 1792 reconnaît être leur propriété. La municipalité, dans sa séance du 14 février 1793, leur accorde trois paires de draps et un couvert d'argent.

### **Société polysophique**

Avant de poursuivre plus avant notre tâche, il y a lieu de revenir à notre point de départ, pour faire connaissance avec un essai assez fantaisiste de réforme scolaire.

En présence du bouleversement si radical dont l'état social et l'état politique du pays venaient d'être l'objet, le régime de l'enseignement ne pouvait manquer d'être l'objet de quelques tentatives de la part des novateurs.

Un certain Trioche, professeur de langues et maître de mathématiques, s'inspirant d'un essai pratiqué à Paris, essai qui rompait avec les traditions sévères des anciennes congrégations, a l'idée de fonder dans notre ville une *Société polysophique* ou Ecole des sciences agréables et utiles.

Le 10 mars 1790, le dit Trioche se présente devant la municipalité et lui expose son programme de réforme scolaire. Il reçoit un accueil très favorable et une Commission est nommée pour examiner le prospectus, qu'il dépose sur le bureau, et en présenter un rapport.

Aucune démarche n'est négligée par Trioche qui, le 4 août suivant, met le Directoire du département au courant de sa tentative. Une lettre des plus encourageantes lui est adressée par l'autorité départementale. Elle est conçue en ces termes :

Il est bien digne d'un citoyen aussi patriote que vous, Monsieur, de s'occuper d'un objet d'une utilité aussi reconnue que celui de refaire l'éducation publique, lorsque notre bienfaisante Constitution crée un nouvel ordre de choses. Il est nécessaire, sans doute, qu'il se forme une nouvelle marche dans l'instruction sociale.

Depuis longtemps, la raison s'élève contre le cours des études actuelles.

Il faut s'attendre que des hommes ramenés à la liberté s'empressent de faire jouir la postérité naissante des avantages précieux qui pourront leur apprendre à la défendre et à la conserver.

Nous désirons, Monsieur, bien sincèrement que votre projet obtienne le succès qu'il mérite.

Il ne dépendra pas au moins de nous qu'il soit bien accueilli, et vous pouvez être assuré que nous le seconderons de tous nos efforts.

Recevez nos remerciements de la communication que vous nous

en faites et l'assurance du sincère attachement avec lequel nous sommes, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

*Les Membres du Directoire de département :*

ANNE-PIERRE COUSTARD,      PIERRE GREFFIER,  
Président.                              Assesseur.

La Société des *Amis de la Constitution*, à laquelle, dans la séance du 11 août, Trioche donne lecture de son projet de Société ou Académie *polysophique*, consigne, dans son procès-verbal, qu'elle applaudit à cette tentative, qui présente « les moyens d'étendre et perfectionner » à peu de frais l'éducation publique en cette ville, et » qu'elle fait des vœux pour une prompt exécution. »

Le prospectus, qui expose le nouvel enseignement, est largement répandu en ville.

En voici le préambule :

Le flambeau de la saine philosophie vient enfin de dissiper les ténèbres épaisses dans lesquelles la France était plongée depuis tant de siècles.

L'homme reconnaît ses droits et la plus belle Constitution vient d'effacer pour jamais cette ligne humiliante de démarcation qui fixait des distinctions absurdes entre le citoyen et le citoyen, entre le frère et le frère.

La voix de la raison, si longtemps étouffée par les cris tumultueux des préjugés et de l'erreur, se fait entendre avec force, et l'auguste Sénat que nous avons mis à notre tête vient de poser sur les ruines de l'esclavage la base éternelle de la liberté et de l'égalité françaises.

Le sous-titre d'école de toutes les sciences utiles et agréables que Trioche donne à sa Société polysophique est pleinement justifié, comme on peut en juger par la copieuse énumération des cours variés qu'il se propose d'organiser :

*Lundi, mardi et vendredi* | *Mardi, jeudi et samedi*  
de 9 h. 1/2 à midi

|                                                                             |                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Littérature, langue française, mathématiques, flûte, allemand, composition. | Logique (en français), dessin, langue hollandaise, cor, hautbois. |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|

*De midi à 2 heures*

|                                                                                   |                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Ecriture, arithmétique, tenue des livres, latin, langue italienne, armes, violon. | Ecriture, arithmétique, tenue des livres, latin, langue espagnole, alto, danse. |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|

*De 3 h. 1/2 à 6 heures*

|                                                                      |                                                         |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Physique générale, géographie, clarinette, violoncelle, forte piano. | Physique expérimentale, histoire, basson, harpe, chant. |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|

*De 6 heures à 9 heures*

Le lundi : concert. — Le mercredi : assaut général. —  
Le vendredi : répétition de danse.

La réforme est complète. Le mot de pension ne figure pas dans le prospectus et il n'y est plus question que d'un abonnement.

Cet abonnement est fixé à 200 livres, et les cent premiers abonnés reçoivent le titre d'abonnés fondateurs et ne payent que 150 livres.

On peut s'abonner à la bibliothèque seulement et on ne paie que 30 livres par an.

Pour un abonnement aux concerts, c'est 36 livres, et, pour suivre un seul cours, le tarif est de 12 livres par an.

Un comité formé, par 5 commissaires désignés par les souscripteurs fondateurs et par 5 des maîtres, doit avoir pour mission de discuter les questions ayant pour objet le bon ordre de la Société et la recherche des moyens de la rendre plus utile et plus intéressante.

L'ouverture de l'Académie *polysophique* a lieu le 29 novembre. La municipalité s'empresse de déférer à l'invitation qui lui est faite d'y assister et, pour témoigner à Trioche toute sa sympathie, désigne neuf de ses membres pour le représenter.

Trioche, toujours soucieux de se concilier les bonnes grâces de l'autorité municipale, soumet à son approbation, dans la séance du 14 février 1791, un règlement de police intérieure. Ce règlement ne semble pas être bien efficace, car il se voit dans la nécessité de faire appel au concours de la municipalité pour aplanir les difficultés qu'il a avec des abonnés. La municipalité se borne à lui donner acte de sa démarche, ce qui prouve qu'elle commençait à se désintéresser de l'œuvre, laquelle, d'ailleurs, ne semble avoir eu qu'une existence éphémère.

Nous n'avons en effet trouvé aucun document relatif au fonctionnement de cette institution.

Les *Étrennes nantaises*, de V<sup>ve</sup> Despilly, pour les années 1792 et 1793 en font toutefois encore mention, mais c'est une indication qui n'est pas de nature à être invoquée comme un document bien sincère.

Cette institution fantaisiste avait élu domicile dans l'hôtel de Bec-de-Lièvre, rue Bossuet (rue de Briord).

## **Ecole Centrale**

L'*Ecole Centrale* de Nantes a été l'objet d'une étude approfondie d'un de nos regrettés collègues, M. Morel, dans les *Annales* de 1882.

Nous nous bornerons donc, pour ne pas laisser une lacune dans notre travail, à ne traiter la question que



dans ses grandes lignes, non sans présenter quelques documents nouveaux.

Un décret du 7 ventôse an III (25 février 1795) portait établissement d'écoles centrales pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. Ce décret, qui constituait la première œuvre du pouvoir législatif en fait d'enseignement secondaire, ne fut l'objet d'aucune tentative de réalisation dans notre département.

Un autre décret, celui du 3 brumaire an IV (25 octobre 1793), qui avait pour objet la réorganisation générale de l'enseignement, consacrait un de ses titres à une nouvelle réglementation dont nous donnons ci-après les principales dispositions :

*Article premier.* — Il sera établi une Ecole centrale dans chaque département.

*Art. 2.* — L'enseignement sera divisé en trois sections.

*Art. 3.* — Les élèves ne seront admis au cours de la 1<sup>re</sup> section qu'après l'âge de 12 ans ; aux cours de la 2<sup>e</sup> section qu'après l'âge de 14 ans ; aux cours de la 3<sup>e</sup> section qu'après l'âge de 16 ans accomplis.

*Art. 4.* — Il y aura, près de chaque Ecole centrale, une bibliothèque publique, un jardin, un cabinet d'histoire naturelle et un cabinet de chimie et de physique expérimentale.

*Art. 5.* — Les professeurs des Ecoles centrales seront examinés et élus par un jury d'instruction publique.

*Art. 7.* — Le salaire annuel de chaque professeur est le même que celui d'un administrateur de département.

Il sera, de plus, réparti entre les professeurs le produit d'une rétribution annuelle qui sera déterminée par l'Administration du département, mais qui ne pourra excéder 25 livres par chaque élève.

*Art. 8.* — Pourra néanmoins l'Administration du dé-

partement exempter de cette rétribution un quart des élèves de chaque section, pour cause d'indigence, etc., etc.

L'Administration départementale désigne, pour faire partie du jury institué par l'article 5, O. de Gay, ingénieur de la marine, président ; Laënnec, secrétaire ; Richard, Athenas, Cantin, Marion, Peccot, Crucy aîné, Gedouin, J.-B. Huet.

Le corps des professeurs se répartit l'enseignement ainsi qu'il suit :

*1<sup>re</sup> Section*

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Histoire naturelle ..... | Lemeignen |
| Langues anciennes .....  | Bonnement |
| Dessin .....             | Lamarie   |

*2<sup>e</sup> Section*

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| Mathématiques.....      | Baret        |
| Physique et chimie..... | Darbefeuille |

*3<sup>e</sup> Section*

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Histoire .....          | Mellinet aîné |
| Grammaire générale..... | Poirier       |
| Littérature.....        | Renou         |
| Législation .....       | Rollin        |



|                     |         |
|---------------------|---------|
| Bibliothécaire..... | Bonnard |
|---------------------|---------|

Le préfet, par arrêté en date du 17 prairial an IV, affecte aux cours de l'École centrale les bâtiments de l'ancien couvent des Ursulines, et adresse au Ministère les plans et devis des réparations et aménagements nécessaires.

L'installation des professeurs a lieu le 1<sup>er</sup> messidor suivant.

L'Administration départementale avait chargé Poirier, professeur de grammaire générale, du soin d'organiser la séance d'installation et lui avait écrit en ces termes :

L'Administration désirerait donner à cette installation une solennité convenable, mais les circonstances l'obligent à renoncer à toute pompe étrangère et à abandonner aux arts le soin de leur propre gloire.

Professeur d'une science qui les embrasse toutes, c'est à vous qu'il appartient de leur ouvrir la carrière et de célébrer ce jour où le gouvernement leur consacre un temple au milieu de nous.

Les professeurs sont installés au cours de la séance publique de l'Administration départementale.

La séance est présidée par Francheteau, président de l'Administration départementale, lequel est assisté de Clavier, Legal, Gourlay et Poton. Est présent le citoyen Letourneux, commissaire du Directoire exécutif.

Le président Francheteau, le premier, porte la parole, puis se font entendre le citoyen Rollin, au nom du jury d'instruction publique, et enfin le professeur Poirier.

Sur réquisition du commissaire du Directoire, l'Administration départementale décide que les trois discours seront imprimés, adressés au Ministre de l'Intérieur, à tous les départements de la République et distribués aux membres des autorités constituées du ressort et aux citoyens composant le jury pour l'Ecole centrale et les Ecoles primaires.

Dès les premiers mois du fonctionnement de la nouvelle école, on reconnut que l'innovation n'était pas heureuse et que la réforme était manquée.

La direction et la surveillance de l'enseignement appartenaient, sous le contrôle de l'Administration départementale, au jury de l'instruction publique, dont la

mission était des plus difficiles à l'égard du personnel enseignant.

En outre, les professeurs étaient tous placés sur le même rang et n'avaient d'autre tâche que celle de donner leurs leçons. Un seul avait une attribution spéciale et de tout second ordre, celle de tenir le registre des inscriptions. Il n'y avait donc pas dans la direction de l'enseignement l'unité de vue et d'action qui s'impose. D'un autre côté, c'était l'autorité départementale qui, directement, au moyen de ses bureaux, s'occupait de la partie administrative. C'était elle qui prenait toutes les décisions que réclamaient les réparations de l'immeuble, les acquisitions, les aménagements, etc. C'était elle qui avait sous ses ordres immédiats le personnel de l'école, lequel, pour notre ville, se réduisait au bibliothécaire, au jardinier et au portier.

Etant donné l'anarchie qui régnait dans les affaires du pays, aucun effort ne fut tenté par le Pouvoir central pour porter un remède à la situation. Tout fut laissé à l'abandon. L'affectation définitive des bâtiments des Ursulines ne put, malgré les instances de l'autorité départementale, être consacrée par une mesure législative. Chacun en prenait à son aise, les professeurs comme les élèves. Le registre des inscriptions n'était pas même tenu à jour. Sur la réclamation des parents, la rétribution des élèves fut abaissée de 25 à 16 livres. Les ressources manquaient pour parer aux dépenses les plus indispensables. Les professeurs étaient payés d'une façon fort irrégulière et certains durent implorer l'appui de l'autorité supérieure pour se soustraire aux rigueurs du fisc pour non paiement de leurs contributions.

Le programme de l'enseignement même était conçu dans un ordre d'idées tout différent de celui qui avait

été suivi par les anciennes Congrégations. Il ne présentait aucun plan d'ensemble, aucun ordre méthodique, aucune suite nécessaire. Les matières enseignées n'avaient entre elles aucune corrélation forcée, de sorte que les pères de famille avaient toute facilité pour diriger l'instruction de leurs enfants et la doser à leur convenance ou suivant les circonstances.

Les enfants, pourvu qu'ils eussent l'âge requis, pouvaient se faire inscrire pour le cours de la 2<sup>me</sup> section sans qu'ils aient suivi ceux de la 1<sup>re</sup>; pour ceux de la 3<sup>me</sup> sans avoir passé par ceux de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>me</sup>. Ils avaient même faculté de ne suivre qu'un seul cours d'une section.

Aussi l'enseignement humanitaire fut-il entièrement sacrifié au profit de l'enseignement utilitaire. Les cours dont les matières étaient demandées pour l'entrée de certaines carrières furent tout particulièrement recherchés; alors les classes où se donnait l'enseignement classique, cet enseignement si cher à la génération précédente, furent abandonnés.

On peut facilement se rendre compte de la fausse orientation qui fut ainsi donnée à l'instruction de la jeunesse par le tableau suivant.

Les chiffres qui le composent sont ceux qui figuraient sur les palmarès des prix :

|                                                                 |     | AN VIII | AN XI |
|-----------------------------------------------------------------|-----|---------|-------|
| Dessin.....                                                     | 150 | 153     | 114   |
| Langues anciennes.....                                          | 55  | 46      | 43    |
| Histoire naturelle.....                                         | 12  | 37      | 9     |
| Mathématiques (arithmétique, géométrie, algèbre, statique)..... | 122 | 123     | 102   |
| Physique et chimie.....                                         | 25  | 19      | —     |
| Grammaire générale.....                                         | —   | 25      | 12    |

Belles-Lettres (littérature, élo-  
quence, poésie)..... 25 15 27

Dans certaines années, comme on le voit, il n'y eut pas de prix pour quelques cours, faute d'un nombre suffisant d'élèves. Il y eut même des cours, comme ceux d'histoire, de géographie, de législation, qui furent à peine professés, par suite du manque d'élèves.

L'avènement du Gouvernement consulaire vint enfin mettre un terme à ce triste état de choses et, grâce à la loi du 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802), les traditions de l'ancien enseignement furent reprises.

Cette loi, en effet, instituait deux catégories d'établissements, les lycées et les écoles secondaires, en même temps qu'elle ordonnait la suppression immédiate des écoles centrales.

La fermeture de l'école centrale de Nantes eut lieu le 1<sup>er</sup> messidor an XI, sans même attendre la fin de l'année scolaire.

Plusieurs des professeurs obtinrent du préfet l'autorisation de continuer leurs cours jusqu'au 30 fructidor, terme de l'exercice scolaire.

Ils ne réclamaient aucune rémunération, mais ils pensaient se désigner par cet acte de désintéressement à l'attention des autorités universitaires lorsque le moment serait venu d'organiser les lycées et de former le corps de leurs professeurs.

## **Les Ecoles secondaires**

La suppression susdite de l'école centrale ne laissa pas, en effet, les pères de famille dans l'embarras. Si la loi du 10 floréal resta lettre morte pour notre ville pendant

plusieurs années au sujet de la création d'un lycée, elle fut, par contre, mise en application presque immédiate au sujet des écoles secondaires, et un arrêté des Consuls du 5 frimaire an XI érigeait en écoles secondaires six maisons d'éducation fondées par des particuliers, lesquelles avaient fait leurs preuves.

Nombreux avaient été les parents qui n'avaient pas eu confiance dans l'orientation nouvelle donnée par l'Ecole centrale à l'enseignement, et qui restèrent fidèles aux traditions du passé.

Des maisons d'éducation s'étaient formées pour recevoir leurs enfants. Il suffisait aux fondateurs de ces maisons de prêter le serment d'adhésion à la Constitution de l'an III et de jurer haine à la royauté et à toute espèce de tyrannie.

L'une de ces maisons, *l'Institut des Amis réunis*, acquit une grande notoriété. Sa création remontait à l'an IV, à l'époque où fut formée l'Ecole centrale. Cinq professeurs de talent : Dufo, Guenier, Measure de la Lande, Villenave et Baret en furent les fondateurs. Ils reçurent de l'Administration un accueil d'autant plus sympathique qu'ils s'engageaient à recevoir gratuitement quatre enfants présentés par elle.

L'institut donna pleine satisfaction aux familles, et l'Administration apprécia à ce point les services qu'il rendait, qu'elle lui accorda, au cours de l'an VIII, la jouissance avec bail de l'immeuble des Oratoriens, devenu disponible. C'est l'hôtel de la Gascherie, rue de la Commune, qui avait vu les débuts de cette institution.

L'établissement, si on en juge par la variété et le nombre des prix donnés chaque année, sembla ne le céder en rien à l'Ecole centrale. La distribution des prix était, d'ailleurs, fort solennelle. La municipalité y déléguait plu-

sieurs de ses membrés et, comme pour l'Ecole centrale, le palmarès était imprimé sous forme de placard et affiché en ville.

La loi du 11 floréal an X ne contenait que des dispositions sommaires au sujet des écoles secondaires. Elle ne faisait guère qu'en établir le principe.

Aux termes de l'article 6, devait être considérée comme une école secondaire toute école établie, soit par les communes, soit par les particuliers, où l'on enseignait la langue latine et française, les premiers éléments de la géographie, de l'histoire et des mathématiques.

Le gouvernement (art. 7) s'engageait à encourager ces écoles, soit par la concession d'un local, soit par la distribution de places gratuites dans les lycées et par des gratifications aux 50 maîtres de ces écoles qui auraient eu le plus d'élèves admis dans les lycées.

Les 6 établissements particuliers que l'arrêté de frimaire an XI érigea en écoles secondaires étaient les suivants :

1<sup>o</sup> L'Institut des Amis réunis, qui avait acquis une véritable notoriété, et qui, pour ne pas porter ombrage à l'Ecole centrale, école officielle, se contentait du titre d'école *intermédiaire* entre l'école primaire et l'Ecole centrale ;

2<sup>o</sup> L'école du Bon-Pasteur avec pensionnat et demi-pensionnat, rue Galilée (rue du Calvaire), dirigée par Darbefeuille aîné, ancien professeur du collège d'Ance-nis ;

3<sup>o</sup> L'école de Conan et Guenezec, rue Vandick, 50 (rue Rubens) ;

4<sup>o</sup> L'école Tulévê ;

5<sup>o</sup> L'école Rouzic, 4, rue Sully ;

6<sup>o</sup> L'école Etienne et Guenier, rue Paré, 18.



On peut regarder ces établissements comme ayant, au milieu de la période révolutionnaire et en dépit des tentatives des réformes officielles, maintenu dans notre ville les traditions de l'enseignement classique.

Quelques mois après leur érection en écoles secondaires, en floréal an XI, le préfet procédait à une inspection. Les *Amis réunis* comptaient 130 élèves; Tulève, 40; Rouzic, 60 dont 45 pensionnaires. A ce moment, l'Ecole centrale était encore ouverte, ses élèves étaient au nombre d'environ 200.

Deux décrets du 19 vendémiaire an XII vinrent régler d'une façon plus précise que ne l'avait fait la loi de l'an X, les conditions d'existence et de fonctionnement des écoles secondaires, que l'opinion publique avait accueillies favorablement et qu'il importait d'organiser, car bien des difficultés se présentaient pour une mise en marche immédiate des lycées.

Le premier de ces deux arrêtés se bornait à exiger qu'une école secondaire devait, pour être reconnue, avoir au moins trois professeurs dont l'un pouvait être le directeur, et 50 élèves, pensionnaires ou externes.

Le deuxième arrêté ne contenait pas moins de 60 articles.

L'école devait être dirigée par un Conseil d'administration que devaient composer les autorités locales et quelques notables.

Un pensionnat pouvait être adjoint à l'école, mais il devait être mis à la charge du directeur dans les conditions déterminées par le Bureau d'administration.

Il devait y avoir une place gratuite par 25 pensionnaires.

Les vacances commençaient le 15 fructidor pour finir le 15 vendémiaire (du 7 septembre au 7 octobre).

L'enseignement, tant pour les lettres que pour les mathématiques, était divisé en six classes, savoir : 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>.

On devait faire deux classes par année et deux examens de passage avaient lieu, l'un au 1<sup>er</sup> germinal, l'autre au 15 fructidor.

Quand l'école était réduite au minimum de personnel, c'est-à-dire à 3 professeurs, l'enseignement ne pouvait comporter que les classes suivantes : les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de lettres, qui étaient faites par un premier professeur ; les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de lettres, qui étaient professées par le deuxième maître, et enfin les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> classes de mathématiques qui étaient faites par le 3<sup>e</sup> professeur.

Un quatrième professeur donnait droit à l'ouverture des 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes de lettres.

S'il y avait cinq professeurs, on pouvait joindre au programme ci-dessus les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes de mathématiques (géométrie, astronomie, statique).

Les belles-lettres étaient enseignées quand l'école comptait six professeurs.

Avec sept professeurs, on avait la faculté d'établir les 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes de mathématiques ou plutôt de sciences (éléments d'algèbre et de chimie, trigonométrie, application de l'algèbre à la géométrie, éléments de minéralogie, physique, électricité, magnétisme).

Quand on atteignait le chiffre de huit professeurs, l'enseignement était le même que celui des lycées.

Les élèves pensionnaires portaient un uniforme : habit ou redingote en drap vert doublé de la même couleur, avec collet et parement de couleur ponceau et boutons blancs en métal, chapeau rond jusqu'à 14 ans, et après cet âge, chapeau français.

A la fin de l'année, il y avait des examens publics. La distribution des prix avait lieu le 14 fructidor.

Un décret impérial du 31 janvier 1806 érige en école secondaire particulière la maison d'éducation tenue à Machecoul par le sieur Dubuisson.

L'ouverture de l'école a lieu le 30 avril 1806.

Sur la demande de Dubuisson, le préfet, le 11 juin 1807, institue conformément à l'arrêté du 12 vendémiaire an XII un Bureau d'administration.

Le règlement adopté par ce Bureau d'administration renferme quelques détails qui donnent sur l'état des esprits et les mœurs scolaires de l'époque des renseignements dignes d'être mentionnés.

Le prix de la pension est de 400 livres par an. Les parents peuvent, s'ils le veulent, laisser leurs enfants au pensionnat pendant les vacances.

Le prix de la demi-pension est de 180 livres. Les externes paient 6 et 3 francs, suivant qu'ils apprennent ou non le latin. Les enfants ne sont pas gâtés sous le rapport de la nourriture, ils ne boivent du vin que dans les grandes circonstances ou en signe de réjouissance, le jour de la rentrée, le jour des prix et toutes les fois que le tribunal de paix a siégé sans prononcer de punition.

Tout un chapitre du règlement est consacré au code pénal. On y détermine les cas précis dans lesquels doivent être appliquées les diverses punitions inscrites au code, et qui sont le pensum, la privation d'une récréation ou d'un mets, le repas à la table dite de correction, l'habillement de correction (sorte de chemise de toile qui recouvre les vêtements), amende d'une partie ou totalité de l'argent de la semaine, arrêt, privation de décoration, destitution de fonctions ou d'emploi, enfin le renvoi.

Le tribunal de paix, dont il a été parlé dans les précé-

dentes lignes, ne saurait être passé sous silence. C'était une institution qui, au point de vue de l'éducation et de la formation des caractères, ne pouvait manquer d'avoir son intérêt.

Les membres de ce tribunal (le président et les quatre assesseurs) étaient désignés par le Directeur et les maîtres.

Les élèves qui s'étaient querellés, comme ceux qui avaient commis quelque peccadille à l'égard de leurs camarades, étaient traduits à la barre de ce tribunal et le produit des amendes prononcées était destiné à former une réserve avec laquelle on distribuait un prix de vertu, consistant en un habillement, aux jeunes filles du pays qui s'étaient distinguées par leur sagesse et leur bonne conduite.

Le prix du temps était estimé et les vacances ne duraient que 15 jours, du dernier jour de septembre au 16 octobre.

~~~~~

Le retard apporté à l'ouverture des lycées permit aux écoles secondaires de passer quelques années prospères, mais cette situation se modifia lorsqu'en mai 1808 le gouvernement se décida enfin à remplir ses promesses et à doter notre ville d'un établissement qui, à juste titre, vu sa population, lui était dû.

F. LIBAUDIÈRE.

Notice sur les rues de Nantes

PAR M. PIED

~~~~~  
*Compte rendu fait par M. LIBAUDIÈRE dans la réunion*

*du lundi 4 mars 1907*  
~~~~~

Notices sur les rues, ruelles, cours, impasses, quais, ponts, boulevards, places et promenades de la ville de Nantes, Imprimerie Dugas, 1906, tel est le titre de la brochure dont M. Pied, son auteur, a fait hommage à la Société Académique, et dont votre Comité central m'a chargé de vous donner un compte rendu.

Cette brochure, du format in-8°, contient 331 pages. Elle passe en revue toutes les voies publiques de notre ville, et ce n'est pas une petite tâche car, d'après le relevé qui en est donné par l'auteur dans sa préface, ces voies publiques se décomposent ainsi : 15 îles ou prairies, 43 cours, squares, boulevards, avenues ou tenues, 25 ponts, 43 quais ou cales, 66 places, 82 cours intérieures, 35 impasses, 26 passages fermés ou non, 535 rues et, enfin, 27 routes et chemins.

Le classement est fait par ordre alphabétique. La table des matières qui a été dressée n'est pas sans utilité,

car chacun a sa façon de comprendre un classement alphabétique, et un coup d'œil jeté sur la table des matières vous permet de trouver une voie publique que l'on chercherait en vain d'après l'ordre alphabétique que l'on a en tête. Ainsi, la rue Bonne-Louise, que je cherchais à la lettre B, se trouve décrite à la lettre L.

La nomenclature des voies publiques est absolument complète, et je ne puis que féliciter notre honorable concitoyen du travail minutieux auquel il s'est livré pour arriver à ce résultat, et qui donne à son étude un caractère presque officiel.

Au-dessous de chaque titre se trouve en pleine ligne, et en caractères qui attirent l'attention, l'arrondissement et la paroisse auxquels appartient la voie étudiée, et quand une rue ou toute autre voie correspond à plusieurs arrondissements ou paroisses, les indications utiles pour éviter toute confusion sont très exactement données.

A cette occasion, qu'il me soit permis d'exprimer un desiderata, ce serait celui de voir l'Administration municipale dresser et déposer aux archives municipales un registre qui consignerait les transformations que subissent parfois les noms et numéros des rues. Si cette précaution n'est pas dès maintenant prise, nos enfants et petits-enfants se trouveront parfois fort embarrassés, tant pour les recherches purement historiques que pour celles d'ordre administratif ou d'un intérêt particulier.

M. Pied s'est rendu compte, par les difficultés que rencontre tout chercheur qui fouille le passé, de l'intérêt qu'il y aurait à les éviter pour les générations futures, et il s'est attaché avec un grand soin à relever tous les noms que, jusqu'aux époques les plus reculées, nos voies publiques ont successivement portés.

Il y a une tâche particulièrement ingrate que l'auteur a assumée, celle de relever les cours intérieures que le public ignore. Il a fallu à M. Pied qu'il parcourût toute la ville et procédât à un véritable recensement, presque maison par maison, pour relever les numéros des immeubles dont les allées conduisent à ces cours intérieures. Ce travail, qui était fait pour décourager les plus ardents, n'a pas effrayé M. Pied, et ses concitoyens ne peuvent que lui être très reconnaissants du zèle qu'il a ainsi déployé pour l'intérêt de tous.

L'auteur se montre, comme tout chercheur, très friand des dates. Il les donne parfois d'une façon trop absolue au sujet de l'ouverture des rues, de sorte que certaines, sous ce rapport, sont présentées comme plus vieilles, d'autres plus jeunes qu'elles ne sont réellement. Parfois, des rues sont décidées et leur exécution est ajournée ; parfois, une rue est depuis longtemps ouverte quand on lui donne un nom ou qu'un fait quelconque signale ce nom à l'attention, car il y a fort peu de temps que le choix du nom d'une rue est l'objet, comme maintenant, d'une délibération du Conseil municipal.

Ainsi, la première voie que M. Pied étudie, le passage de l'Abattoir, et qu'il donne comme ouvert en 1821, l'a été réellement à une date postérieure, car l'adjudication des travaux de l'Abattoir n'eut lieu que le 3 janvier 1826.

Parmi les voies qui, au contraire, ont été rajeunies, il faut citer les rues qui ont été formées lors de l'aménagement du terrain de Launay, par Allard et Vauloup.

Les voies de ce quartier de Launay nous sont données dans la brochure comme ouvertes ou nommées en 1837, le 27 octobre, sont plus vieilles de 10 ans. Dans la convention passée en 1826 entre Allard et la Ville, le

lotissement comportait la création d'une place octogone, de 4 avenues et de 18 rues, dont le sol représentait une superficie de 500,000 pieds, fut donné gratuitement à la Ville. La superficie totale du domaine était de 2,500,000 pieds, et Mellinet, dans son volume premier, qui est consacré à une topographie de notre ville, nous cite, page 332, les maisons qui, dès 1827, y furent construites, avec l'indication des emplacements et du nom des propriétaires.

M. Pied ne se borne pas à traiter la question de nos rues d'une façon sommaire, qui réduirait son étude à un travail administratif. Il aborde la question historique et cite les faits intéressants qui se sont passés dans chacune de nos rues ou qui ont été l'objet d'une étude approfondie de la part de nos historiens nantais.

Il donne, dans sa préface, la liste des auteurs auxquels il a fait des emprunts ou dont il s'est inspiré. Elle ne comprend pas tous les ouvrages auxquels il aurait pu prendre, surtout pour la période contemporaine, des renseignements qui lui auraient permis de mettre plus au point cette partie de son travail et aussi d'élucider et de contrôler les documents qu'il reproduit.

Les différents noms qu'ont reçus nos voies publiques sont l'objet de l'examen de notre zélé concitoyen. Il reproduit les explications qui ont été données par nos auteurs nantais, lesquelles ont souvent provoqué de longues controverses.

M. Pied a tenté aussi de nous présenter la biographie des Nantais auxquels la reconnaissance publique a voulu payer sa dette, en attribuant leurs noms à quelques-unes de nos voies publiques. Ces notes biographiques, qui ne peuvent pour les contemporains n'être puisées qu'à des sources orales, demanderaient à être complétées pour

bien représenter la physionomie et la valeur de l'homme que nos Administrations municipales ont voulu honorer en perpétuant son souvenir. Quelques-unes de ces notes nous semblent ne devoir être acceptées que sous certaines réserves.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que féliciter M. Pied de la tâche qu'il a assumée, tâche dont il ne se dissimulait pas les difficultés.

Dans la conclusion de sa préface, il s'exprime en effet dans ces termes :

« Bien des points sont demeurés douteux, plusieurs » sont à confirmer par les preuves qui nous ont échappé, » des erreurs enfin seront relevées; nous avons montré » notre bonne volonté. D'autres sauront mieux faire. »

Le travail de M. Pied doit se recommander à notre attention et à notre gratitude par la conception du programme dont il a tracé les bases, programme qui n'avait pas encore été publié. Il a jeté les assises d'une œuvre qui, pour être mise au point, ne saurait réclamer le concours d'un trop grand nombre de bonnes volontés et d'aptitudes diverses. Il a, en outre, apporté à cette œuvre des éléments précieux dont notre ville ne peut que lui être reconnaissante.

Nous ne pouvons, pour la plus grande gloire de notre cité, voir son exemple suivi et l'histoire de nos voies publiques traitée avec toute l'ampleur qu'elle comporte sous tous les rapports.

Nantes, le 4 mars 1907.

F. LIBAUDIÈRE.

Un vœu pour finir : Il serait bien utile pour les chercheurs que notre Bibliothèque publique pût donner un

catalogue des ouvrages ou parties d'ouvrages qui traitent des questions relatives à notre ville, car il y a bien des sources qu'ils peuvent ignorer et auxquelles ils pourraient puiser d'intéressants renseignements.



Analyse d'une Brochure

DE M. ABEL DURAND

Séance du lundi 8 juin 1907

M. Abel Durand, docteur en droit, docteur ès sciences politiques et économiques, avocat au Barreau de Nantes, a fait hommage à la Société Académique d'une brochure qu'il a publiée en 1904 et qui a pour titre :

*La Politique française à l'égard des Ports maritimes
sous la 3^{me} République*

et pour sous-titre :

*Etude sur le Régime administratif et financier
des Ports maritimes du commerce*

Cette brochure, qui a 264 pages, est partagée en plusieurs chapitres, lesquels sont précédés d'une introduction concernant les questions d'ordre général, et qui se recommande par un choix très judicieux de documents et de statistique et forme un ensemble d'un grand intérêt.

Les divers chapitres ont les titres suivants : Les Ports

français — Les Travaux d'amélioration des Ports maritimes sous la 3^{me} République — Programme Freycinet 1879 — Critiques de l'œuvre accomplie — Les Voies et Moyens — Les Nouveaux Travaux (programme Baudin 1902) — Droits de quai et Péages locaux — L'Exploitation des Ports de commerce — Le Régime des Ports de commerce à l'étranger — Les Principes rationnels de l'organisation administrative et financière des ports de commerce — Les Essais de réforme du régime des ports en France.

C'est bien, suivant les termes du sous-titre de la brochure, c'est bien une *étude sur le régime administratif et financier des ports de commerce* qui forme le fond du travail de M. Abel Durand. C'est avant tout une œuvre de synthèse et de critique, et il ne pouvait en être autrement, étant donné que c'est sa thèse de doctorat que M. Abel Durand a bien voulu soumettre à notre examen.

L'histoire du développement de nos ports sous la 3^{me} République présente trois périodes, ayant chacune un programme de travaux et un plan financier qui leur sont propres. Ces trois périodes sont : 1^o l'Assemblée Nationale ; 2^o le programme Freycinet en 1879 ; 3^o le programme Baudin (loi du 22 décembre 1903).

L'Assemblée Nationale, en présence des lourdes charges que les tristes événements de 1870 lui avaient léguées, ne put que doter faiblement le service des travaux publics et dut recourir au concours des intéressés, chambres de commerce, villes, départements, concours qui se traduit par des avances remboursables.

Le programme Freycinet, qui avait pour base le classement des bassins, comprenait 76 ports, dont les travaux réclamaient un total s'élevant à 320 millions. Cette grosse somme devait, suivant le plan du Ministre des

Finances, M. Léon Say, être fournie par un budget extraordinaire, consistant en des emprunts amortissables, contractés directement par l'Etat. Le système des avances remboursables faisait place à celui des subsides gratuits.

Le budget de 1879, le premier auquel Léon Say appliqua son plan, fut porté à 20 millions pour les travaux neufs ; des sommes plus importantes encore furent inscrites aux budgets suivants, et celui de 1883 dépassa le chiffre de 50 millions. Un cri d'alarme fut alors jeté par le rapporteur du budget ; on dut battre machine en arrière et, en 1887, le système de l'emprunt amortissable fut définitivement condamné et l'on prit le parti de faire un appel plus large au concours gratuit des intéressés.

Ce concours gratuit fut la base du plan financier que M. Baudin adopta pour mettre à exécution son programme de travaux. Ce programme ne devait comprendre que les travaux pour lesquels était promis un concours gratuit d'au moins 50 % des dépenses prévues.

L'étude à laquelle M. Abel Durand se livre sur l'application du programme Freycinet et Baudin offre un grand intérêt ; elle permet de suivre les phases du développement qu'ont pris les travaux de nos grands ports et d'avoir une idée très complète et très raisonnée de l'œuvre accomplie à cet égard par la 3^me République.

Deux questions, dont il faut aller demander les éléments aux ports nos rivaux, sont très magistralement traitées dans la brochure : celle des ports francs et celle de l'autonomie des ports.

M. Abel Durand passe en revue les zones franches de Hambourg, Brême, Copenhague, Gênes. Il estime que ces zones n'ont eu que des résultats très relatifs. Il accorde une toute autre importance à l'autonomie des ports et, à ce sujet, entre dans de grands détails sur les

différents systèmes adoptés en Angleterre, à Barcelone, en Hollande et en Belgique. Le consortium du port de Gênes, que l'on regarde comme le type le plus complet qui existe, est de la part de l'auteur l'objet d'une étude toute spéciale, et les développements auxquels il se livre et les documents qu'il fournit permettent de se rendre un compte exact de tout l'intérêt qui s'attache à cette importante question.

L'urgence de suivre dans cette voie nos rivaux commence à être comprise. Deux propositions de loi ont été, en effet, tout récemment exposées à la Chambre des Députés.

Notre ville plus que toute autre, en présence des sacrifices qu'elle consent pour améliorer notre port, ne saurait être indifférente au mouvement d'opinion qui tend à naître et qui réclame que les intéressés prennent une part plus large à la conception des travaux et à l'administration des ports.

Nous ne saurions trop remercier M. Abel Durand de s'être attaché à l'étude de cette question, qui intéresse les Nantais à un si haut point, et le féliciter de l'heureuse idée qu'il a eue de choisir pour sujet de sa thèse un sujet qui sera toujours à l'ordre du jour dans notre cité, et dont il aura facilité l'étude à ceux qui, aujourd'hui et dans l'avenir, voudront l'approfondir.

M. Abel Durand nous a également fait hommage d'un opuscule intitulé : *Nos Ports maritimes — Des Moyens les plus propres à favoriser le développement économique des ports français*. Cet opuscule reproduit une conférence qu'il a donnée devant la Société commerciale de Paris, le 15 juin 1905. Il présente, sous une forme

plus succincte, les diverses questions plus longuement traitées dans la brochure que j'ai analysée.

En terminant, nous ne pouvons que renouveler à M. Abel Durand nos félicitations et nos remerciements.

F. LIBAUDIÈRE.



ÉLÉMENTS DE GRAMMAIRE BRETONNE

La place du Breton parmi les langues Indo-Européennes

Une des questions posées par la Société Académique pour le concours de 1907 était : « La conservation de la langue bretonne. » Elle avait été mise sous l'inspiration de M. Dortel et malheureusement aucun candidat n'y a répondu.

Pourtant la langue bretonne mérite que l'on s'en occupe. C'est une langue indo-européenne comme le français, elle est parlée dans plusieurs départements par la population. Etudier la langue bretonne, c'est le meilleur moyen de connaître les bretons.

Certaines personnes reprochent au breton de ne pas posséder une littérature sérieuse. Ce reproche est, paraît-il, en partie fondé et les contes, les légendes, ainsi que des chansons constituent le fonds de la littérature.

Mais toute la valeur d'une langue ne réside pas dans sa littérature. C'est ainsi que j'ai assisté à Paris, à l'école des hautes études, à un cours de lithuanien, langue de paysans, qui n'a pour tout monument littéraire que quelques catéchismes. Tout l'intérêt du lithuanien réside dans la morphologie et dans ses étymologies. Il est aussi d'un aide puissant pour l'étude des langues slaves.

L'intérêt du breton réside aussi dans l'étude de ses formes et de sa grammaire. Il permet de connaître l'étymologie de bien des noms de lieux de la Bretagne, ainsi que des noms de personnes. Dans ce département vous trouvez les noms de personnes le Tieck, ce qui veut dire le menager, le Quimener, le tailleur, logoden, souris, le Glas, le vert, le Gof, le forgeron, Tagu pour taguz, l'âcre au figuré, le querelleur.

Noms de lieux Kercabelek, village des bécasses, Pennhoët, tête du bois, Penmarc'h, tête de cheval, Le Lenn, l'étang, Lanillis, l'église de la lande. Les étymologies suivantes ont été données par M^{me} Baudry, notre distingué membre correspondant: Rochementru (le Pin) pour Roche-ar-men-treuz, c'est-à-dire Roche-la pierre de travers, il y a pléonasme. Le Cloteau de Peignepouls pour Penn-Poul, tête d'étang, cette pièce se trouve à l'extrémité d'un étang. Carbouchet pour Kerbouc'hed, le village des boucs. Les Dureaux (Belligné, Saint-Mars-la-Jaille), Dur signifie eau, il y a donc pléonasme.

Il y a deux articles.

ann	le, la, les	devant les voyelles et devant d, n, t.
ar	le, la, les	devant les consonnes sauf d, n, t. devant l ar devient al.
eunn	un, une	devant les voyelles et devant d, n, t.
eur	un, une	devant les consonnes.

Déclinaison du nom. — Il n'existe pas de flexion pour désigner les cas. Ceux-ci sont indiqués par la déclinaison de l'article.

ann Avel	le vent	ann avelou	les vents
euz ann Avel	du vent	euz ann avelou	des vents
d'ann Avel	au vent	d'ann avelou	aux vents

eunn aval	une pomme	avalou	des pommes
euz a eunn aval	d'une pomme	euz a avalou	des pommes
d'eunn aval	à une pomme	da avalou	à des pommes

Le pluriel des noms se forme en ajoutant au radical singulier ou ou iou.

aval	avalou	brezel	guerre	brezeliou
------	--------	--------	--------	-----------

Il y a certaines catégories de noms qui font leur pluriel de façon différente.

Ainsi les noms d'animaux ajoutent ed, de même les mots désignant une qualité de l'homme ou de la femme.

ran	la grenouille	raned
skoul	le milan	skouled
merc'h	la fille	merc'hed

Les mots en eur, our, er désignant un agent font le pluriel en ien.

kaner	chanteur	kanerien
-------	----------	----------

Les noms ont deux genres : le masculin et le féminin suivant le sexe de l'agent. Quand le mot ne représente aucun sexe, c'est la terminaison qui donne le genre.

C'est ainsi que les mots en der sont féminins : bihander, la petitesse, brazder, la grandeur; les mots en ed sont au contraire du masculin : boed, l'aliment, kleved, l'ouie. C'est une affaire de mémoire.

L'adjectif est toujours invariable. — Ex. : tad mad, le père bon, tadou mad, les pères bons.

Pour avoir le comparatif on ajoute oc'h au positif.

» superlatif » a »

Ex. : pinvidik	riche
pinvidikoc'h	plus riche
ann pinvidika	le plus riche.

Pronoms

Pronoms personnels.

Le pronom personnel a une forme spéciale pour le sujet et le complément.

Le pronom de la 3^e personne seul a une forme spéciale pour le masculin et le féminin. Les formes en sont nombreuses :

Singulier

SUJET	COMPLÉMENT
me, am, em, je, moi	ma, va, am, hu, oun, ac'hanoun
ni, hor, hon, nous	hor, hon, omp, imp, ac'hanomp
te, az, ez ou ec'h, tu, toi	ta, da, az, id, oud, ez, ac'hanod
c'houi, hô, hoc'h, vous	hô, hoc'h, hu, ac'hanoc'h.
hen, il, lui	han, hen, her, hé, anezhan
hi, hé, elle	hé, hi, anézhi
hi, hô, ils, elles, eux	ho, hi, anézho

Pronoms possessifs.

ma	mon	ma hini	le mien	ma re	les miens
ta	ton	tahini	le tien	ta re	les tiens
hé	son	hehini	le sien	hé re	les siens
hor, hon	notre, nos	hon hini	le nôtre	hor re	les nôtres
hô, hoc'h	votre vos	hoc'h hini	le vôtre	ho re	les vôtres
hô	leur, leurs	hohini	le leur	ho re	les leurs

Le Verbe

Le verbe breton est très original. Il a deux formes : la forme personnelle qui existe pour tous les modes, et la forme impersonnelle qui n'existe que pour les temps de l'indicatif.

Dans la forme personnelle la flexion indique la personne.

Ex.: kanann je chante kaninn je chanterai
 kanez tu chantes kani tu chanteras
 kan il chante kano il chantera

La forme impersonnelle est invariable pour chaque temps, et pour reconnaître la personne on se sert du pronom. Cette forme invariable n'est autre que la 3^e personne du singulier. En employant les exemples précédents nous avons donc pour le présent kan, pour le futur kano.

Nous avons ainsi régulièrement :

me a kann	je chante	me a kano	je chanterai
te a kann	tu chantes	te a kano	
hen a kann	etc.	hen a kano	

On verra plus loin que le K se permute en g, ce qui donne me a gann, me a gano.

Entre le pronom et le verbe se trouve la particule inorganique a. En breton, le verbe est toujours précédé d'une particule inorganique, soit

a devant les voyelles et les consonnes,
 soit e devant les consonnes,
 soit ez, ec'h devant les voyelles.

Doué a garann, j'aime Dieu, warc'hoaz ez inn, j'irai demain
 fur e vezo, je serai sage

e, ez ne s'emploie qu'avec le verbe être et lorsque la phrase commence par un adverbe.

Ces deux formes pour un même verbe c'est un fait très remarquable et qu'on ne rencontre dans les langues indo-européennes que dans le groupe des langues slaves. C'est ainsi qu'en russe le verbe a deux « aspects », l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif. Mais, en russe, les deux aspects existent pour tous les modes, tandis qu'en

breton l'aspect impersonnel n'existe que pour le mode indicatif. En breton, les deux formes ont une même racine ; en russe, les deux aspects ont quelquefois la même racine et quelquefois ne l'ont pas, et sont deux verbes distincts.

Exemple : Montrer pokazyvat, racine kaz.
pokazat
Parler govorit. Ce sont deux verbes différents.
skazat

Verbes auxiliaires :

Le breton possède trois auxiliaires : beza être, kaout avoir, et ober faire.

Avec beza se forme le verbe passif: kared ounn, je suis aimé ; avec kaout on forme les temps composés comme en français : kared' em euz, j'ai aimé.

Avec le verbe ober, on peut conjuguer chaque verbe à tous les temps de l'indicatif. Pour cela, on met le verbe à l'infinitif et l'on conjugue ober au personnel. C'est un fait extrêmement curieux et qui n'a pas d'analogue, à ma connaissance.

karoud a rann, j'aime.

karoud a rinn, j'aimerai.

ober peut, chose curieuse, se servir d'auxiliaire à lui-même.

ober a rann peut aussi bien se dire que rann ou me a ra.

Conjugaison d'un verbe régulier :

La 2^e personne de l'impératif donne le radical. On forme les différents temps en ajoutant, au radical ann pour le présent de l'indicatif, enn pour l'imparfait, iz pour le parfait, inn pour le futur, fenn pour le conditionnel, a pour l'infinitif.

<i>Impératif</i>	<i>Indicatif présent</i>		
kan	kanann je chante	kanenn je chantais	kaniz je chantai
kanet	kanez	kanez	kan-zoud
kanomp	kan	kane	kan-az
kanit	kanomp	kanemp	kan-zomp
kanent	kanit	kanech	kan-zot
	kanont	kanent	kan-zont
kaninn je chanterai		kanfenn je chanterais	
kani	kanfez		
kano	kanfe	ra ganinn que je chante	
kanimp	kanfemp	ra ganfenn que je chantasse	
kanot	kanfech		
kanint	kanfent		
kana chanter	o kana chantant	kanet chanté.	

Mode impersonnel :

me a gan me a gane me a ganaz me a gano me a ganfé

Dans la langue française comme dans les autres langues italiques et germaniques, les consonnes sont immuables. En breton, au contraire, certaines consonnes sont muables, ce qui est aussi un trait particulier aux langues slaves. Les règles sont nombreuses. Il faut de la mémoire pour les retenir. J'indiquerai ici une seule-ment qui s'applique à des cas nombreux.

b, k, g, m, p, t, se permutent en
v, g, c'h, v, b, d.

1^o Après l'article, lorsque les substantifs sont féminins. L'article et l'adjectif étant invariables, l'intérêt du genre semble donc résider dans la permutation des lettres.

greg vieille femme—ar c'hreg
merc'h jeune fille—ar verch

2^o Après certaines particules: a, aba, ra, di, diwar etc.

Nous avons déjà appliqué cette règle précédemment.

me a gan je chante pour me a kan.

ra ganinn que je chante pour ra kaninn.

3^o Après da, pronom possessif, ton, ta, tes :

da vara t'ou pain pour da bara

Après hé, pronom possessif, son, sa, ses :

hé benn sa tête pour hé penn

Après da et he, pronoms personnels regis :

evid he garout pour l'aimer, à la place de evid he karout

4^o Après daou deux :

daou vara deux pains pour daou bara

*
* *

Le breton est une langue indo-européenne. Il appartient au groupe des langues celtiques, qui comprend deux groupes : le groupe gaélique et le groupe breton. Dans le groupe gaélique se trouvent l'irlandais, le dialecte de Man, langue écossaise. Dans le groupe breton, le gallois parlé par les mineurs du pays de Galles, le cornique ou langage de la Cornouailles, le breton et le vieux gaulois.

J'indique, pour mémoire, les groupes de langues indo-européennes autres que le groupe celtique :

1^o Langues indo-européennes de l'Inde. — Sanscrit, etc.

2^o Langues iraniennes. — Persan moderne. — Kurde, etc.

3^o L'Arménien.

4^o Langues helléniques. — Grec ancien et moderne, etc.

5° Langues italiques. — Latin et ses dérivés français, italien, espagnol, portugais.

6° Langues germaniques.

7° Langues baltiques ou lithuaniennes.

8° Langues slaves.

Toutes ces langues dérivent d'une langue indo-européenne primitive, ce qui fait que, lorsqu'on étudie une quelconque de ces langues après une autre, on retrouve certaines racines communes. Ces racines sont appelées racines indo-européennes. Ces racines suivent des règles simples :

1° Toute racine indo-européenne contient un e et n'en contient qu'un ;

2° Cet e n'est jamais final ; il est initial ou intérieur ;

3° La racine a 3 formes :

1° Le degré e, appelé par les allemands mittelstufe ;

2° Le degré zéro, forme réduite de la racine tiefstufe ;

3° Le degré 0, forme renforcée de la racine hochstufe.

Ex. : $\sqrt{\text{gen}}$ qui signifie engendrer, donne :

en breton genel engendrer

 gonid le gain

gens en latin, jena la femme en russe, en grec γεν dans γε | γεν | ημαι parfait 1^{er} du verbe naître.

On trouve dans ce verbe les 3 formes de la racine.

γε | γεν | ημαι

γι | γυ | ομαι

γε | γον | α

$\sqrt{\text{ten}}$ signifie tension :

Français tendre, anglais tend,

en grec τειν—ω je tends pour τεν—γω

 τόν—ος corde

en breton vannetais stennein tendre
 tonnen une peau épaisse

J'ai trouvé quelques mots bretons ayant une analogie avec des mots russes qui est frappante. Je les ai notés en lisant la grammaire de Le Gonidec, et non en lisant de nombreux textes bretons, d'où l'on peut conclure qu'avec une étude un peu plus approfondie, il serait facile d'en trouver d'autres. Ce fait est d'autant plus frappant que, dans le cours de cette étude, j'ai signalé d'étranges similitudes de grammaire dans la conjugaison des verbes et dans la permutation des lettres. Ainsi que je l'ai dit, toutes ces analogies s'expliquent par une origine commune lointaine. Mais les analogies sont tellement frappantes quelquefois, que l'on se demande si une cause historique n'aurait pas eu une influence quelconque. L'hypothèse d'une tribu slave débarquant avec les normands en Armorique n'aurait rien de déraisonnable. Voici quelques exemples :

être bout (vannetais), en russe bouit

brema maintenant, c'est-à-dire dans le temps présent.

Dans diwar vrema désormais m. à m. de dessus maintenant — en russe Vremja le temps.

dire lavarout, en russe gavarit (prononciation de govorit).

gof le forgeron, govel la forge, en russe kovat forger.

bran le corbeau, qui devient vran par permutation de b en v, dans morvran le cormoran. En russe, corbeau se dit voron. Or, en russe, on trouve usuellement oro ou ra, ra étant une forme archaïque. C'est ainsi que gorod se trouve sous la forme grad, nijni-novogorod, Bielgrad, la ville blanche Belgrade, pour Bielgorod. La forme vran n'existe pas en russe, mais elle pourrait rationnelle-

ment exister, et il est vraisemblable qu'elle existe dans une autre langue slave.

Skoul, le milan, rappelle le mot russe sokol, qui veut dire le faucon. J'ai eu la curiosité de consulter un ouvrage d'histoire naturelle illustré, et j'ai constaté que le milan et le faucon avaient une grande ressemblance.

Il résulte, de cette courte étude, que le breton a une grammaire simple et originale, et que l'on ne perd pas son temps à l'étudier. Il faut donc hautement encourager l'Union régionaliste bretonne, qui s'est donné pour but la diffusion de cette langue.

HENRY RIONDEL,

*Ancien Elève de l'Ecole spéciale
des Langues orientales vivantes de Paris.*



L'Académie de Musique de Nantes

PAR M. LIONEL DE LA LAURENCIE

Rapport de M. Henry RIONDEL

Nous avons reçu de M. Lionel de la Laurencie un beau volume in-8°, intitulé : *L'Académie de musique et le Concert de Nantes à l'hôtel de la Bourse, (1727-1767)*. Cet ouvrage a été imprimé à la Société française d'imprimerie et de librairie, rue de Cluny, n° 15, à Paris. Il est orné de 7 planches : 1° Portrait de Gérard Mellier, maire de Nantes (1720-1729) ; 2° l'Hôtel Rosmadec (façade sur le jardin) ; 3° la seconde Bourse de Nantes (1723-1767), d'après un dessin original de Volaire ; 4° Plan du rez-de-chaussée de la Bourse, dressé par Nicolas Portail, architecte-voyer, le 2 mai 1739 ; 5° Plan du 1^{er} étage de la Bourse, par l'entrepreneur Laillaud ; 6° Plan du même étage, d'après un croquis des Archives de la Chambre de Commerce ; 7° Annonce du concert de la Bourse (fac-simile).

M. de la Laurencie nous envoie un travail, qui convient

très bien à notre société provinciale, c'est l'histoire d'une institution musicale, qui joua à Nantes un rôle fort important pendant le XVIII^e Siècle.

Gérard Meslier, l'illustre maire auquel nous devons le cours Saint-Pierre, était un fin lettré, amateur de musique. Il eut l'idée de doter sa ville d'une société musicale, comme en possédaient déjà plusieurs bonnes villes du royaume. Lyon avait une « Académie de musique » depuis 1713, Marseille, depuis 1716, Tours, depuis 1724.

Meslier intéressé à son idée les différentes classes de la société, il s'insinue auprès des autorités et s'efforce d'avoir pour lui les femmes. C'est ainsi qu'il gagne à sa cause la maréchale d'Estrées, femme du gouverneur du château de Nantes. Après une longue correspondance avec M. de Valincour, secrétaire du comte de Toulouse, il reçoit les autorisations nécessaires de l'intendant Feydeau de Brou, le 27 mars 1727 et du maréchal d'Estrées, le 2 avril 1727. Le comte de Toulouse approuve le 5 juin 1727, et sa lettre est enregistrée le 18, par le bureau de la ville. Feydeau s'exprimait ainsi : « Monsieur, j'ai reçu » votre lettre du 23 mars au sujet d'une académie de » musique, dont vous avez proposé l'établissement dans » votre ville, et qui y a été fort goûté. J'approuve fort, » je vous assure, un pareil établissement et serais charmé » de demeurer dans une ville où j'en pus goûter le plaisir, » etc. »

La première assemblée générale eut lieu le 4 avril 1727 et les statuts de l'académie de musique de Nantes furent imprimés le 5 mai 1727. Ils comprennent quatorze pages in-4^o. Ce sont, en somme, les statuts d'une société philharmonique, et bien des sociétés de ce genre y pourraient chercher des inspirations. — Il y avait 32 articles.

La cotisation était de 50 livres. Le nombre des mem-

bres ne pouvait dépasser 200. Chaque académicien avait droit à un billet pour une dame « qui puisse honorer l'assemblée ».

Les étrangers n'avaient droit qu'à 20 billets par concert, et ne pouvaient venir que 4 fois pendant leur séjour à Nantes.

Il y avait un concert par semaine. La société était régie par 8 commissaires qui s'assemblaient une fois par semaine, pour délibérer des affaires sociales. Les fonctions du commissaire-trésorier et du commissaire-secrétaire sont bien définies, les autres s'occupaient de la salle, ainsi que de la police.

L'assemblée générale élisait un ou deux directeurs de musique. Le personnel se composait de professionnels ou « gagistes » et d'amateurs appelés « académiciens exécutants. »

L'art. 23 était ainsi conçu : « Le concierge ne souffrira, sous quelque prétexte que ce soit, que l'on fasse aucun repas ni danse dans la salle de l'académie ».

Il n'y avait aucune préséance, les places étaient au premier occupant.

Le premier asile de l'académie fut l'hôtel de Rosmadec, mis à la disposition de la société par son propriétaire. La date de son transfert au premier étage de la Bourse est incertaine. Il existe un rapport de l'ingénieur Delafond, du 23 avril 1732 qui prouve que le premier étage de la Bourse était en très mauvais état. De nombreux documents établissent que l'académie était à la Bourse en 1737, il s'ensuit que le changement de local eut lieu entre 1732 et 1737.

En 1742, l'intendant Pontcarré de Viarmes fait publier une ordonnance royale du 11 septembre 1739, et un arrêt du Conseil de 1741, dans lesquels le roi fait expresse

défense à toutes personnes de faire aucun concert de musique vocale ou instrumentale dans aucun lieu public sans la permission expresse et par écrit du « Pourvu du privilège de l'académie royale de musique » sous peine d'amende de dix mille livres. On conçoit quel dut être l'émoi à l'académie de musique. Les commissaires firent aussitôt écrire à M. Pontcarré par le subdélégué Durocher qu'un tel édit ne pouvait les concerner, mais seulement ceux faisant venir des artistes de l'Opéra de Paris. Le ministre, le comte de Maurepas, consulté, répondit qu'effectivement un tel édit ne concernait pas des concerts comme celui de Nantes.

En 1743, nouvel incident, les commissaires organisent deux bals dans la salle du concert, le premier dans la nuit du 24 au 25 février, le second dans la nuit du 26 au 27 février, et cela malgré l'article 23 des statuts, malgré les exhortations du recteur de Saint-Nicolas, M. Brelet de la Rivellerie, qui rappelait aux commissaires, qu'au rez-de-chaussée, presque au-dessous de la salle du concert, se trouvait la chapelle de Saint-Julien.

Comme suite à ce scandale, l'évêque de Nantes interdit la chapelle de la Bourse, et par une lettre de cachet, en date du 30 septembre 1743, le comte de Saint-Florentin ordonna la fermeture de la salle.

La disparition de cette institution laissa de vifs regrets dans la population. En 1750, il existait une société de musique, composée de personnes possédant toutes quelque talent de musique. C'était une épave de l'académie. Ces personnes entreprirent de faire revivre l'institution disparue. Elles mirent dans leurs intérêts les échevins et le maire Bellabre, nommés adroitement commissaires honoraires perpétuels. Bellabre obtint la levée de l'interdiction royale le 15 octobre 1751, l'ancienne salle fut res-

taurée et l'assemblée générale du 20 décembre 1751 établit de nouveaux statuts.

La cotisation est de 72 livres. Les souscripteurs amènent, pour ce prix, leurs femmes et filles et leurs garçons de 10 à 15 ans. Les veuves paient 36 livres en ayant les mêmes avantages, les officiers 18 livres pour 3 mois, les commis travaillant chez les souscripteurs 36 livres.

L'article 8 stipulait : Tout autre amusement que celui de la musique sera expressément interdit dans la salle du concert, Sa Majesté ne l'ayant accordé qu'à ces conditions. Il était interdit d'applaudir ni de bisser. Les gagistes devaient être assidus aux séances et aux répétitions sous peine de 24 livres d'amende.

La ville se montra généreuse, paya d'abord une subvention de 200 fr. au concert de Nantes, puis fit remise du loyer entier de 506 francs.

Les plus précieux concours étaient acquis au concert. Mais la guerre de 7 ans porte des atteintes au commerce de mer. Des 1757, les admissions diminuent, les démissions se multiplient. En 1761, les commissaires abaissent les prix. La cotisation est réduite à 36 livres au lieu de 72. Les veuves, les fils et les commis des souscripteurs ne paient que 24 livres. En décembre 1764, les *Affiches nantaises* publient un appel au public, en faisant remarquer que le concert était une pépinière pour les maîtres de musique et un attrait pour les jeunes gens de l'Amérique qui venaient faire leur éducation à Nantes. Mais un nouveau malheur va donner le coup de grâce au concert. Le bâtiment de la Bourse, bâti en 1723 sur pilotis, donne des signes d'affaissement. Le 28 avril 1767, le bureau de la ville décide la démolition de la Bourse, donne avis au concert de déguerpir. Le mobilier est remis à l'Hôtel de Ville, et le concert ne put reprendre, faute de salle.

L'académie de musique recrutait son personnel parmi les académiciens exécutants et les gagistes. Ces derniers étaient soit des musiciens de la ville appelés « violons de la ville » ou bien « les symphonistes de la ville », soit des musiciens laïcs de la cathédrale. L'organiste de Saint-Pierre tenait le clavecin. La musique instrumentale était assez rudimentaire à Saint-Pierre, mais, en revanche, les chanteurs étaient nombreux. Il y avait en troisième lieu les gagistes étrangers. Quelques noms nous en sont connus : M^{lle} Huault, excellente chanteuse, est engagée en 1727 pour 1,100 fr. Elle fit partie de 1738 à 1741 de la musique de Stanislas Leckzinsky ; le violoniste Guignon, qui mérita, en 1741, le titre de « roi des violons » ; Antoine Forqueray, le père, joueur de basse de viole, musicien ordinaire de la musique du roi ; Blavet, un célèbre flutiste.

La bibliothèque de la ville possède les œuvres suivantes du répertoire de l'académie de musique : *Acis et Galathée*, opéra de Campistron et Lulli (1686).

Toute une série de cantates : *La Muzette*, *Alphée et Aréthuse*, *Léandre et Héro*, de Clérambault, *la Badine*, de Montéclair, *les Bains de Thomery*, de Baptistin, *le Printemps*, *l'Été*, *l'Automne et l'Hiver*, de Boimortier, *Didon*, de Campra, *l'Amant trompé*, *l'Amour vainqueur*, de Bernier, *Didon*, de Mouret.

Quelques morceaux de musique instrumentale : *les Sonates*, de Mascitti, *les Symphonies*, de M. Gaultier, de Marseille, intitulées *duos de flutes et de violons*, *les Matelots*, *la Marche des barbets*, *1^{er} et 3^e livre de Sonates à violon seul et basse de viole*.

Les sources du recrutement au concert de Nantes furent les mêmes que celles de l'académie de musique. Nous savons qu'en 1753 le directeur de la musique

s'appelait Esgret, en 1761, c'était de Poix, ex-violoncelliste à la cathédrale, il avait dirigé antérieurement la maîtrise de Saint-Pierre à Caen, Mathieu Desforatz, organiste à la cathédrale depuis 1749, tenait le clavecin. Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, fit entendre ses musiciens plusieurs fois à la Bourse, il assistait notamment à un concert donné au bénéfice de M^{lle} Decoins et où se firent entendre le violoncelliste Audibert et le violoniste Brijon, auteur d'intéressants ouvrages intitulés : *Réflexions sur la musique et la manière de l'exécuter sur le violon* et *l'Apollon moderne*. Il était l'inventeur d'un instrument propre à cultiver l'oreille des enfants « l'aurillette ».

La bibliothèque de la ville possède les morceaux suivants du répertoire du concert de Nantes : *Almazis*, acte-ballet en vers, par Paradis de Moncrif, *Les fêtes de l'Hymen et de l'Amour*, ballet-héroïque de Rameau, vers de Cahusac, représenté à Versailles le 15 mars 1747, *les caractères de l'Amour*, ballet héroïque en vers, de Colin de Blamont, se subdivisant en 3 entrées : 1) *l'Amour voyage* ; 2) *l'Amour jaloux* ; 3) *l'Amour constant*. Ce ballet, imprimé à Nantes en 1755, fut représenté 3 ans avant de paraître à l'académie royale de musique de Paris, la 3^e œuvre de M. Caix d'Hervelois, diverses œuvres d'Haendel, 6 sonates à 2 violons, par Valentin Roeser.

Cette institution musicale au XVIII^e siècle développa beaucoup l'industrie des luthiers. Elle suscita de bons maîtres de musique. Depoix, directeur de musique du concert, avait une école dans un hôtel de l'île Feydeau, qu'il appelait « le temple du goût ». Jacques Mathoulet, maître de musique à la cathédrale de 1761 à 1765, avait une école rue de la Bléterie. Un italien, Jean Palma, enseigna à Nantes, 1749-1751.

Pour terminer cette analyse, nous donnerons la conclusion de M. de la Laurencie : « Ce que nous avons » voulu montrer surtout, c'est que durant ces quarante » années, de graves magistrats de la Chambre des » Comptes et du Présidial, des gentilshommes et des » représentants du commerce nantais surent s'associer » pour la plus noble des causes. Tous se rendaient à la » Bourse avec leurs familles et leurs employés, oublieux » des castes et des petites jalousies de classe. Ils écou- » taient pieusement la bienfaisante musique, largement » dédommagés qu'ils étaient par cette communion artis- » tique de leurs efforts et des concessions consenties. Un » tel passé répond de l'avenir. Nous souhaitons de grand » cœur que notre ville natale, où le mouvement musical » a témoigné et témoigne encore d'une si vigoureuse vita- » lité, n'oublie pas le bel exemple d'union et de solida- » rité qui lui fut donné, il y a plus de cent cinquante » ans. »

HENRY RIONDEL.

A propos d'un Musée de la parole

PAR M. LE DOCTEUR POLO

Verba volant, scripta manent. — S'il est une vérité acceptée partout, c'est bien celle-là. Elle n'est même pas discutée. Eh bien, cette vérité n'est plus vraie aujourd'hui. Disons, entre parenthèses, combien nous devons être prudents dans nos affirmations. Les vérités qui nous paraissent les plus simples, les plus indiscutables, celles que les siècles ont consolidées, peuvent être renversées un beau jour par une simple découverte. Ces vérités usurpaient leur nom, ou plutôt elles n'étaient que des vérités relatives. Cette dernière expression nous fait entrer dans notre sujet. L'aphorisme : *Verba volant, scripta manent* n'est pas tout à fait faux, mais il n'est plus exact. En réalité, les paroles peuvent maintenant rester comme les écrits. Ils peuvent aussi l'un et l'autre voler... se perdre.

La parole est le moyen que nous avons d'exprimer nos impressions, notre pensée ; de telle sorte que des organes spéciaux¹ produisent des vibrations qui sont recueillies par l'appareil auditif d'autres êtres vivants. Les

organes producteurs de la parole sont ceux de la voix et de la prononciation.

L'appareil vocal le plus important chez l'homme est certainement le larynx. Quel merveilleux appareil que le larynx, merveilleux dans sa simplicité anatomique, en même temps que dans la richesse de son rendement physiologique. Deux membranes nacrées tout unies, tendues dans un tube à peu près cylindrique, sont capables de parcourir une échelle de sons qui embrasse plus de trois octaves, et cela avec des variétés presque infinies. Aucun autre instrument de musique n'a pu égaler la beauté de la voix humaine. Aucun autre art que le chant n'a su exprimer d'une façon plus saisissante les sentiments et les passions de l'être vivant.

La prononciation est due à des organes un peu plus compliqués, dont la langue est le principal. L'articulation est une fonction caractéristique de notre espèce. Malgré quelques lointaines similitudes, l'homme dans la nature est le seul être qui parle. Dans la production du langage articulé, bien d'autres organes entrent en jeu que le larynx et la langue. Le thorax, les poumons, la trachée, le pharynx, les fosses nasales, les dents, le palais y remplissent un grand rôle et, par dessus tout, le centre ou plutôt les centres de l'écorce du cerveau, dans lesquels est élaboré (inconsciemment pour nous) le mécanisme de l'articulation et de la voix.

La parole a joué un rôle énorme dans l'humanité ; elle a beaucoup contribué au développement de la pensée et, par là, de tout progrès. En dedans de nous-mêmes pour réfléchir, pour calculer, pour juger, il nous faut un langage, et c'est presque toujours la parole, silencieuse cette fois, image cependant de l'articulée, que nous employons sans nous en rendre compte.

Mais ce n'est pas du langage intérieur dont je dois vous entretenir ici. Pour entraîner la conviction chez les autres hommes, la parole tient le premier rôle. Dans n'importe quel genre, sciences, lettres, arts, politique, etc., la plus belle page ne remue pas tant notre âme, ne frappe pas tant notre esprit qu'un discours bien fait. Nous savons que, depuis l'antiquité, les grands rénovateurs, ceux qui ont su le mieux entraîner les peuples, se sont servi surtout de la parole. Démosthènes ne sauva deux fois la Grèce que grâce à son talent oratoire. Il faudrait refaire l'histoire si l'on voulait parler de l'influence des orateurs, tant à la tribune qu'à la chaire, qu'aux académies, sans oublier les acteurs et les chanteurs qui firent accourir les foules. Le malheur pour nous est que nous ne puissions faire revivre ces paroles, que nous ne puissions entendre vraiment la voix des anciens. Et les langues mortes, plus vieilles que les plus vieux écrits, les langues dont sont sorties les nôtres, nous n'en connaissons jamais la prononciation exacte!

Eh bien, il n'en sera plus ainsi pour l'avenir. La science permet aujourd'hui d'enregistrer la parole et de la reproduire. Vous connaissez tous le phonographe d'Edison; cet appareil est réellement extraordinaire, tant pour le parti qu'on peut en tirer que par sa théorie. On ne s'explique guère comment la voix humaine, si variable en sons fondamentaux et en harmoniques, fonction d'organes très divers, comment la voix humaine puisse être reproduite par une simple ligne de dépressions. Cependant cela est, nous le constatons chaque jour. Le premier phonographe était naturellement bien inférieur à ceux qu'on emploie maintenant. Aujourd'hui encore, la voix phonographique possède un timbre métallique fort désagréable. Ce défaut va disparaître. M. Men-

del construit un phonographe dans lequel la membrane vibrante est remplacé par un disque à rayons. Le nasille-ment aurait complètement disparu.

Le moment psychologique est bien venu de conserver dans un institut, cylindres et disques porteurs de la parole humaine et de toutes les langues de notre temps. C'est ce qu'ont compris les créateurs du Musée de la Parole, mot qui était hier une antithèse. Cinq personnes de grande valeur intellectuelle, dont M^{lle} Livet, d'origine nantaise et petite-fille de notre vénéré collègue, ont fondé à Paris ce musée si intéressant. (1)

Déjà des hommes tels que M. Boutroux, de l'Institut, M. Passy, pour ne citer que ceux-là, ont donné leur adhésion.

Le phonographe est l'enregistreur synthétique de la parole, mais d'autres appareils ont décomposé les éléments de la voix pour mieux étudier celle-ci. Par exemple, M. l'abbé Rousselot, modifiant le système du phonographe, fait intervenir automatiquement la parole par des tracés analogues à ceux de Marey. Ces tracés sont constants pour une voix donnée si les syllabes sont identiques, de même hauteur, de même timbre et de même intensité. Ainsi la voyelle *a* donne un tracé graphique rappelant la forme de la lettre *r* reproduite indéfiniment. La syllabe française *ou* donne des ondulations régulières. Le nombre des vibrations dans un temps donné est en rapport avec la hauteur du son. La forme des tracés en indique le timbre.

Quand on prononce un mot de plusieurs syllabes, il se produit dans le graphique une ligne droite, ce qui indique une absence de vibration entre les deux syllabes. Par

(1) Rue Soufflot, n° 9.

exemple, dans le mot *papa*, l'enregistreur indiquera clairement un silence intersyllabique, silence dont nous n'avons pas conscience. M. l'abbé Rousselot emploie une olive reliée à un enregistreur Marey. Cette olive est placée dans les narines pendant l'émission vocale et les vibrations sont inscrites sur une feuille de papier, sur laquelle on voit se produire de curieuses différences au moment de la prononciation de mêmes syllabes, si ces syllabes n'appartiennent pas à la même langue. Ainsi l'*an* français ne donne pas le même tracé que l'*an* espagnol.

Il faut citer aussi le palais enregistreur des mouvements de la langue et l'appareil explorateur du mouvement des lèvres. On a appliqué encore le cinématographe aux flammes manométriques de Kœning, déjà connues.

M. Marichelle, lui, tâche de déchiffrer les tracés du phonographe : il les photographie en les grossissant et obtient des images extrêmement curieuses, dont j'ai pu voir une reproduction.

D'autres procédés d'analyse et d'enregistrement sont appliqués à l'étude de la parole, tel est celui du Dr Marage. C'est une combinaison du téléphone et de flammes réfléchies dans un miroir mobile, le rayon lumineux venant ensuite frapper une feuille sensibilisée. On obtient ainsi très facilement un graphique extrêmement détaillé du chant ou de la parole. On peut reconnaître alors à l'œil nu un son bien ou mal chanté.

Les résultats de tous ces travaux vont être réunis au nouveau musée, qui deviendra un centre d'étude pour la formation du langage et un véritable conservatoire de la parole. Dès maintenant, on pourra y apprendre la prononciation de tous les pays et y fixer la future langue secondaire internationale. Plus tard, ceux qui viendront après nous pourront y constater l'évolution de la pronon-

ciation des mots. Dans ces conditions, j'estime que notre Société ne peut qu'encourager et féliciter les créateurs de cette œuvre scientifique, qui vient à son heure.

Lorsque le Musée de la Parole sera en plein fonctionnement (nous souhaitons que ce soit le plus tôt possible), on pourrait lui demander d'étendre son aire d'action. Que de sons, que de bruits seraient intéressants à fixer et à analyser, tant dans le domaine de la physiologie que dans celui de la pathologie. L'évolution de la vie et de la maladie (autre genre de vie) s'accompagne de nombreux sons et bruits que notre oreille peut saisir, mais leur courte durée et leur caractère subjectif ne permettent que des explications incomplètes et discutables. Ces phénomènes pourraient être enregistrés ; ils pourraient être reproduits et même augmentés par des appareils microphoniques et microscopiques ; cela en permettrait une étude approfondie, utile au physiologiste et au médecin, utile, par conséquent, à l'humanité qui souffre.

L'Éducation Nouvelle

L'École des Roches

PAR M. LE DOCTEUR SAQUET

Après une conférence à la Sorbonne par Jules Lemaitre, et à la suite de l'enquête parlementaire sur la Réforme de l'Enseignement, M. Demolins, professeur d'histoire et directeur de la science sociale, fit un voyage en Angleterre pour observer les méthodes d'éducation de ce pays.

Il revint pleinement convaincu de la supériorité des moyens employés par les Anglais pour l'éducation.

Il fonda alors en 1899, aux Roches, à Verneuil (Eure), une Institution modèle, d'après le système anglais adapté aux exigences du caractère français.

C'était la première tentative de ce genre dans notre pays; hâtons-nous d'ajouter que le succès a couronné cet effort intéressant.

L'École des Roches diffère profondément des autres collèges français. Elle est en rase campagne, dans une vaste propriété de 100 hectares, sans clôture, et à 3 kilomètres d'une petite ville déjà nommée.

Voici les autres caractéristiques :

L'éducation est familiale, c'est-à-dire que les élèves sont en contact continu avec leurs professeurs, leurs femmes et leurs enfants.

« La présence de la femme habitue les garçons à avoir plus de tenue ; elle introduit dans l'école des habitudes sociables et sociales, qui l'empêchent de dégénérer en caserne ; enfin, elle évite au jeune homme de faire brusquement et sans préparation, à la sortie de l'école, la découverte de la femme. » (DEMOLINS).

Il n'y a pas de surveillants proprement dits, pas de pions ; certains élèves, choisis entre les meilleurs par les maîtres pour leur caractère énergique et honnête, tiennent lieu de ces surveillants à l'étude et au dortoir ; ils sont aussi, en partie, élus par leurs camarades.

On les désigne sous le nom de « capitaines » ; ils jouissent de quelques avantages particuliers, mais sont responsables de la conduite de leur groupe.

M. Demolins tient, avant tout, à développer chez les enfants le sentiment de la responsabilité et de la franchise. La plus grande liberté leur est laissée, on essaie surtout d'exciter leur initiative. Quant au mensonge, il est sévèrement réprimé et peut même devenir une cause de renvoi.

Parlons maintenant du professeur. A l'imitation de ce qui se passe en Angleterre, le type idéal du maître doit représenter un père de famille capable d'instruire, assez jeune et assez souple cependant pour pouvoir être encore le compagnon de jeu de ses élèves.

La règle de vie est la même dans les différentes maisons disséminées au milieu de la propriété. Chaque maison a son nom en rapport avec sa situation : le Vallon, les Pins, le Coteau, etc.

Le matin, pendant toute l'année, la douche froide est obligatoire.

Les classes n'ont lieu que dans la matinée ; leur durée ne dépasse pas une heure, mais il peut y en avoir 3 ou 4 chaque jour, séparée chacune par un intervalle de quelques minutes de récréation.

Etudes, matin et soir, sous la direction des capitaines.

L'après-midi ont lieu les sports obligatoires pour tous et auxquels prennent toujours part les professeurs.

L'hiver, c'est le foot-ball qui règne ; l'été, le cricket ou le tennis. Il y a aussi une séance de gymnastique suédoise par semaine. Outre les sports, certains jours sont réservés aux travaux manuels, si heureusement introduits en France, grâce à l'initiative éclairée de notre vénéré collègue M. Livét.

Les élèves s'occupent, suivant leurs goûts, de menuiserie, ferronnerie, reliure, etc. Certains s'adonnent au jardinage, à des essais d'agriculture ou d'élevage pendant leur temps libre.

Il y a encore des travaux pratiques de physique et chimie et les élèves peuvent prendre, en outre, des leçons de musique, d'escrime et de boxe.

Les élèves doivent se rendre de toutes les maisons au bâtiment des classes, qui se trouve à peu près au milieu de la propriété. Il n'y a, bien entendu, ni rangs, ni silence obligatoire durant le trajet.

Après expérience, M. Demolins s'est convaincu que le nombre d'écoliers facilement maniable ne dépasse guère 25 élèves et s'est décidé à construire autant de maisons qu'il était nécessaire à ce propos. On évite ainsi l'inconvénient des grandes agglomérations. Chaque maison a un professeur responsable, mais indépendant, qui la dirige.

Le directeur général actuel est M. Bertier, qui habite le Coteau.

M. Demolins est resté administrateur de l'École et professeur d'histoire et de géographie ; mais, à cause de ses nombreux travaux, il a tenu à diriger seulement sa maison particulière de la Guichardière.

Il existe encore, outre une ferme modèle, deux maisons isolées, l'une pour les maladies générales, l'autre en cas de maladies contagieuses.

La propriété est traversée d'un cours d'eau, où les élèves peuvent canoter pendant la belle saison. Il y a aussi quelques hectares de bois.

En somme, les enfants vivent absolument en plein air et en contact avec la nature.

Autant que possible, les élèves doivent passer 6 mois en Angleterre et 6 mois en Allemagne, dans des établissements similaires, où ils s'initient aux langues étrangères et à la formation nouvelle.

M. Demolins, et beaucoup d'autres avec lui, estiment que le séjour à l'étranger est le véritable moyen d'acquérir pleinement et facilement les langues vivantes.

Pour conserver cette acquisition, les classes sont faites en langue étrangère par des nationaux dans les cours correspondants.

Une remarque en passant : les enfants se plaisent beaucoup en Angleterre, mais infiniment moins en Allemagne.

D'après une conception spéciale, le latin n'est enseigné qu'à partir de la quatrième et le grec encore plus tard, au moyen de traductions, méthode plus intéressante et plus rapide que la traduction mot à mot à l'aide du dictionnaire. Pour Virgile, en particulier, on autorise la traduction espérantine, très fidèle, parue il y a quelque

temps. C'est dire que l'esperanto est enseigné et même fortement apprécié.

Parlons maintenant des repas. On ne trouve aux Roches rien d'analogue aux tristes réfectoires de pensions. Chaque maison a une salle à manger, sinon luxueuse, du moins claire et gaie, où les élèves sont répartis par petites tables garnies de nappes et de fleurs.

Pendant les repas, il est permis de causer. A certaines tables, on doit causer allemand ou anglais pendant 15 jours. Il y a un système d'amendes si l'on introduit un mot français.

Le bâtiment des classes contient, en dehors de celles-ci, une grande salle, où l'on peut faire des conférences avec projections. Tour à tour, au moment des temps libres, chaque maison d'élèves organise, une fois la semaine, une soirée littéraire, musicale, voire même théâtrale.

Par une disposition spéciale, cette salle peut se transformer en chapelle.

Deux prêtres catholiques et un pasteur protestant sont à la disposition des élèves.

Le dimanche est le seul jour de congé, on en profite pour faire des excursions à pied ou bicyclette.

Les parents peuvent visiter leurs enfants n'importe quel jour, en dehors du moment des classes, mais il n'y a point de jour de sortie. On prétend, à l'Ecole des Roches, que ces sorties sont préjudiciables aux études, car l'élève y rêve quelques jours auparavant, est fatigué les jours suivants et le travail s'en ressent.

En revanche, comme en Angleterre, les congés de Noël et de Pâques durent plus longtemps qu'en France; ces congés sont, en effet, de 20 et quelques jours environ et permettent aux garçons dont les familles sont éloignées d'être avec leurs parents un temps raisonnable.

Tout compte fait, les élèves ont quelques jours de congé de moins que dans les lycées, les grandes vacances étant de même longueur.

Le but principal de l'Ecole est de développer les enfants physiquement et moralement, selon la devise de l'Ecole : « Bien armés pour la vie. »

On y prépare aux divers baccalauréats, au commerce et à l'industrie, à l'agriculture et à la colonisation.

Par suite de sa situation à quelques kilomètres d'une toute petite ville, où il ne doit pas y avoir d'ailleurs beaucoup d'excitations malsaines; par ses sports en plein air, l'hydrothérapie et toute son hygiène, l'Ecole réalise, je crois, les desiderata des moralistes et des médecins.

Les élèves adorent leur Ecole, où ils développent à la fois leur corps et leur intelligence. Ils comprennent la valeur de la liberté qu'on leur laisse et se font un point d'honneur de ne pas en abuser.

Un journal illustré, édité chez Didot, rédigé moitié par eux; moitié par les professeurs, consigne les principaux événements de cette vie familiale.

L'Ecole compte actuellement 162 élèves, non compris ceux qui font leur stage à l'étranger.

Ajoutons que le travail n'est pas négligé comme en Angleterre, par suite des sports ou autres occupations. Les résultats sont excellents, sous l'énergique direction de l'excellent et savant homme qu'est M. Bertier, le directeur actuel.

Au point de vue des examens, sur 16 élèves présentés l'an dernier, 11 ont été reçus du premier coup au baccalauréat.

Parmi eux, deux élèves ont passé avec succès les

lettres et les sciences simultanément, ce qui donne un total de 13 examens subis avec succès par 11 élèves.

Entre autres personnages de marque qui visitent de temps à autre l'École, vint un jour un lettré chinois qui, introduit dans le salon, passa soigneusement son doigt sur tous les meubles.

Puis, voulant être aimable envers la maîtresse de maison : « C'est propre ici ! » dit-il, à la grande joie des enfants, peu initiés à la civilité mandarine.

Il s'est fondé, depuis l'École des Roches, 6 ou 7 Ecoles similaires en différents points de la France, et il est à désirer que leur nombre augmente encore pour le plus grand bien de tous.

Si j'ai parlé de l'École des Roches, c'est que c'était la première en date ; je l'ai visitée et j'y connais des élèves.

Plus près de nous fonctionne, sous la direction de la Ligue des médecins et des familles, un Externat de Collège à Saint-Servan (Ille-et-Vil.). Les parents peuvent surveiller les travaux de leurs enfants et loger à côté d'eux. On conduit les élèves aux classes du Collège de Saint-Servan et, le reste du temps, ils vivent et jouent avec leurs directeurs.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort subite de M. Demolins. Nous transmettons à sa famille l'expression de notre douloureuse sympathie.



Conférence du Marquis de Beaufront.

SUR

L'ESPERANTO

Sur la demande du groupe espérantiste de Nantes, la Société Académique a bien voulu patronner une conférence du M^{is} de Beaufront, président de la Société française pour la propagation de l'Esperanto, société dont le siège est au Touring-Club de France, à Paris.

Cette séance a eu lieu le dimanche 13 octobre, dans l'amphithéâtre de l'Ecole des Sciences, devant un auditoire nombreux et choisi.

Le conférencier était d'autant plus qualifié pour parler sur le sujet qu'il est un linguiste distingué, auteur lui-même d'un projet de langue internationale.

En effet, aussitôt que le Dr Zamenhof, de Varsovie, créateur de l'Esperanto, publie son premier Manuel, en 1887, le M^{is} de Beaufront, avec une grandeur d'âme remarquable, abandonne son travail personnel, plus que décennal sur la question, pour soutenir le projet de son heureux rival.

En quelques mots aimables, M. le Dr Hervouët qui

présidait la séance au nom de la Société Académique et du Groupe Espérantiste, présente le conférencier à l'assistance.

M. de Beaufront entre aussitôt dans son sujet.

Il démontre d'abord la nécessité d'une langue internationale auxiliaire, pour notre époque de communications ultra-rapides entre peuples de langues différentes. L'orateur nous fait voir le peu de profits qu'on en tire réellement, une fois à l'étranger, si l'on ne peut échanger des idées à cause de la barrière linguistique. — Même pour un polygote distingué, le cercle des relations orales est vite limité en Europe, où l'on parle quelques centaines de langues.

Un homme exclusivement consacré à leur étude et doué d'une grande mémoire en possédera au plus une vingtaine, et le temps qu'il aura mis à les apprendre sera exclusif pour toute autre acquisition, ce qui rend vain un tel labeur.

Alors, ne serait-il pas plus simple d'adopter d'un commun accord, une langue-clef intermédiaire, qui servirait pour toutes les communications que l'on ne pourrait faire dans sa langue maternelle ?

De la sorte, pour communiquer avec les étrangers, chacun n'aurait à apprendre qu'une langue en plus de la sienne.

Il va de soi que les favorisés de la fortune et les zélés pourraient toujours y adjoindre autant d'autres langues que bon leur semblerait, car l'Esperanto ne saurait supplanter les langues maternelles, et ce n'est pas son but.

M. de Beaufront aborde alors le choix d'une langue auxiliaire et nous définit l'idéal qu'elle doit atteindre :
« Etre l'idiome neutre facilement accessible à tout civilisé d'instruction moyenne pour ses relations internationales. »

L'Esperanto a-t-il satisfait à ces desiderata ?

Au point de vue de la neutralité, c'est la meilleure solution, nous dit l'orateur, car on ne s'entendra jamais sur l'élection d'une langue nationale devant jouer ce rôle. Un tel choix se heurterait non seulement au chauvinisme des peuples mais à leurs intérêts matériels, car il donnerait à la nation favorisée un immense avantage sur ses concurrentes au point de vue commercial et même scientifique.

Quant au latin, compris plus ou moins oralement des savants de nationalité différente à cause de leur prononciation variée, il ne peut être accepté à cause de sa difficulté et de son obscurité. En outre, il ne répond plus aux besoins actuels à cause de l'insuffisance de son vocabulaire à l'égard des inventions modernes. Il est impossible, par exemple, de traduire en latin cette phrase courante : Garçon, allez me chercher un fiacre à taximètre pour me conduire à la gare où je veux prendre un billet de wagon-lit pour le rapide du sud-express !

Pour rendre le latin accessible à tous, il faudrait en simplifier la grammaire et en doubler le dictionnaire.

C'est donc une solution non pratique, bien que de bons esprits s'y soient livrés, et alors ce n'est plus le latin.

D'autre part, une langue accessible à tout homme d'instruction moyenne, ne peut être aucune langue vivante actuelle. Elles sont toutes beaucoup trop compliquées et il faut, pour triompher de l'inertie humaine, la tenter par la perspective d'avantages immenses en regard d'efforts insignifiants.

Ces éliminations amènent à un idiome artificiel.

C'est à lui que se sont arrêtés les grands penseurs : BACON, PASCAL, DESCARTES, LEIBNITZ, VOLTAIRE, DIDEROT,

VOLNEY, etc., avec les éminents philologues Burnouf et Max Müller.

Ce dernier affirmait qu'un tel idiome pouvait être beaucoup plus parfait et plus facile à apprendre qu'aucune des langues naturelles de l'humanité.

Max Müller s'était d'ailleurs rallié à l'Esperanto et il avait accepté d'être président d'honneur de la Société pour la propagation de cette langue.

Pour démontrer la facilité de l'Esperanto, M. de Beaufront nous dit qu'il a seulement 16 règles de grammaire sans exceptions et trois milliers de racines environ, avec lesquelles on peut former des millions de mots. Les vocables internationaux sont adoptés, l'orthographe est phonétique, une seule conjugaison à 12 formes seulement et une régularité quasi mathématique, malgré cela, la langue est littéraire et harmonieuse. M. de Beaufront, pour nous en convaincre, lit quelques morceaux de prose et de poésie qui charment l'oreille comme de l'espagnol ou de l'italien.

Pour donner une idée de la facilité de la langue internationale, l'orateur ajoute qu'un texte espérantiste peut être compris sur le champ à l'aide du seul dictionnaire, fait impossible pour toute langue naturelle. En ajoutant à une lettre un petit dictionnaire-clef, l'expérience a été faite maintes fois entre étrangers.

Les trois grands Congrès internationaux à Boulogne-sur-Mer, Genève et Cambridge ont surabondamment prouvé la similitude de prononciation et la facilité d'intercompréhension entre milliers d'adeptes de nations différentes.

La presse espérantiste compte plus de quarante organes, dont quelques-uns ont une dizaine d'années d'existence ; *Tra la Mondo* est un journal illustré correspondant à

l'Illustration, mais le plus curieux pour nous Européens, est *l'Espérantiste Japonais*, avec ses caractères hiéroglyphiques en face de *l'Esperanto*.

Plus de 200 consulats où l'on peut faire traduire les textes espérantistes en langue nationale ou inversement; près de 600 sociétés et groupes dans le monde entier, une bibliothèque d'ouvrages originaux ou de traduction, qui s'accroît tous les jours, tel est le bilan d'un mouvement que rien ne saurait arrêter désormais et qu'il est de notre intérêt de propager.

M. de Beaufront raconte quelques anecdotes où éclate l'utilité de l'Esperanto et termine en montrant l'intérêt général présenté par la réalisation de cette grande idée.

L'orateur rappelle pour terminer qu'il existe un cours hebdomadaire le vendredi soir, à 8 heures, élémentaire, rue du Chêne-d'Aron, Ecole communale de la rue Jean-Jacques, et le dernier vendredi du mois, cours supérieur à la même heure, Société Académique. L'enseignement est gratuit pour les membres du groupe, sous la direction du dévoué président, Dr Saquet, professeur diplômé, consul espérantiste du groupe nantais, qui assistait à la conférence avec les membres du Bureau.

Le Dr Hervouët remercie alors le conférencier et invite les personnes présentes à approfondir l'intéressante question, si remarquablement débattue par la chaleureuse et convaincante parole de l'orateur, qui a réfuté sans conteste toutes les objections qui auraient pu naître dans l'esprit des auditeurs.

D'ailleurs, de nombreux applaudissements, au cours de la conférence, avaient montré l'intérêt et la sympathie que le public portait à M. de Beaufront et à sa démonstration.

Le Maire s'était fait représenter et, outre les étrangers; de nombreux membres de la Société Académique avaient tenu à assister à cette manifestation intellectuelle de si grande importance.



Hindoustani & Esperanto

Note sur l'Hindoustani, langue artificielle auxiliaire
existant dans l'Inde depuis 9 siècles

PAR M. LE DOCTEUR SAQUET

Nil sub sole novi, dit l'Ecclésiaste : Déjà 2000 ans avant J.-C., le prophète Zefaniah réclamait une langue intermédiaire; les Hindous l'ont réalisée depuis le XI^e siècle.

Comme le dit Max Müller : « Après les combats, il faut nécessairement s'entendre pour régler les conditions de la paix »; or, pour une population de 300 millions d'habitants, l'Inde comprend environ 185 langues et dialectes. A la suite de leurs nombreuses luttes entre elles, les peuplades de l'Inde adoptèrent un mélange de persan et d'arabe relativement simple, appelé Hindoustani ou langue du camp, au moyen duquel ils pouvaient se comprendre et traiter.

Cette langue fut régularisée et simplifiée au XVI^e siècle, sur les ordres du grand empereur Mogol Akbar.

Tous les étrangers qui séjournent un peu longtemps dans l'Inde doivent connaître l'Hindoustani, s'ils veulent entrer en relations avec les différents peuples de ce pays.

L'Hindoustani est une langue littéraire, c'est aussi la

langue officielle des Anglais dans leurs rapports avec les Hindous.

Cette langue n'a nullement détrôné aucun des idiomes du pays, c'est une langue passe partout, rien autre. Les savants hindous ont même adopté une nouvelle langue, modification de l'hindoui, s'imprimant avec des caractères sanscrits, tandis que l'hindoustani s'écrit en caractères arabes.

Ces langues artificielles n'ont aucunement nui au développement des autres idiomes de la péninsule.

Ceci répond d'une manière victorieuse à l'objection des personnes qui prétendent *à priori*, que l'esperanto détruira les autres langues naturelles et les remplacera, ce qui n'est nullement son but.

D'après le savant linguiste colonel Gordon, dans le *British Esperantist* de 1906, l'existence de la langue du camp ou langue auxiliaire universelle a visé d'une façon précise à déterminer la paix ; elle ne s'est jamais interposée entre l'amour de la patrie et les diverses castes, mais comme l'esperanto elle permet aux nations de langage différent de mieux se connaître et possède ainsi une influence pacifiante.

Il est curieux de voir que l'Inde nous a précédé dans cette voie à plusieurs siècles de distance.

L'esperanto qui, de même que l'hindoustani, est une langue littéraire, ne peut pas plus être qualifié de sabir que ce dernier, comme l'ont dit dédaigneusement quelques adversaires.

Quoi qu'il en soit, ce sabir là est appelé à conquérir le monde pour le plus grand bien de tous, et tel est notre but.



Gerbe de Sonnets

PAR A. FINK AINÉ

Compte-rendu par le baron Gaëtan DE WISMES

Au mois de juillet 1907, la poste m'apportait un élégant petit volume à la couverture émeraude, ornée, en lettres rouges et or, de ce titre harmonieux : *Gerbe de Sonnets*.

Par une lettre infiniment gracieuse, qui accompagnait cet envoi, le poète sollicitait un compte-rendu pour la « Société Académique. »

Mon premier mouvement fut de la répulsion, tant il est de versificateurs peu doués, mais, à la lecture de l'œuvre de M. Fink, cette répulsion se transforma en admiration sympathique et j'agréai avec enthousiasme la demande qui m'était faite.

Très simplement, notre collègue me disait : « J'ai peut-être eu tort de publier un recueil ne contenant que des sonnets, ce qui fait un ouvrage d'une forme bien monotone, mais les sujets de tous ces courts poèmes sont des plus variés, ce qui doit atténuer un peu, je l'espère, la monotonie de la forme... J'ai tenu à ce que mon pre-

mier recueil ne contient que des sonnets. Ai-je eu tort ? Peut-être ? » Ce reproche, que le poète s'adresse à lui-même, je serais tenté, je l'avoue, de le lui adresser. Le sonnet est d'une texture compliquée ; sa brièveté interdit le développement de la pensée et son cadre uniforme ne ménage guère de surprise. Comme un mets recherché, servi chaque jour, blaserait vite le palais et fatiguerait l'estomac, les poèmes à forme fixe demandent un usage modéré.

La seconde et dernière critique que je me permettrai, — l'auteur m'écrivait : « De même que j'ai mis dans tous mes sonnets la plus entière franchise, je demande avant tout qu'ils soient jugés de même... Le principal mérite de mes vers étant la sincérité, jugez-les en toute impartialité, sans leur accorder plus de bienveillance qu'ils ne méritent », — cette critique porte sur la césure qui trop souvent est placée d'une façon défectueuse.

Par contre, et c'est là une qualité de haut prix pour un sonnetiste, les rimes sont en général excellentes.

Mais ce qui donne une valeur primordiale

..... à ce recueil
De sonnets pleins d'émotion,

c'est la noblesse des sentiments et la chaleur du langage.

M. Fink dédie à ses regrettés parents ce volume où, dit-il : « Je me suis mis tout entier : chair, sang, cœur et âme. » Dans sa lettre, il me disait : « Tous ces sonnets, je le certifie, ont, à défaut d'autre mérite, celui de l'émotion, de la simplicité et de la plus entière sincérité, quels que soient les sujets traités. »

Oui, le cœur vibre en chacune de ces pages. A dater d'aujourd'hui la poésie bretonne compte un enfant de plus.

Gerbe de Sonnets se compose de 126 pièces. Je les ai classées par catégories ; ce système, critiquable je le sais, offre le réel avantage de mettre en pleine lumière les préférences du poète.

Tantôt M. Fink crayonne une silhouette de jeune fille (28) ou de jeune femme (29) ; tantôt, à la description vigoureuse d'un bouge immonde (35), il oppose celle d'un intérieur touchant : un enfant, encore au berceau, est gardé par son grand-père et sa grand'mère ; celle-ci contemple tour à tour son mari et l'orphelin,

Et soudain des pleurs brillent dans ses yeux :
C'est qu'il est bien jeune ; eux, ils sont bien vieux !
Pourtant, pour l'aimer, il n'a qu'eux au monde.

M. Fink s'attarde parfois dans la rue et peint des spectacles pittoresques : *Boniment de charlatan*, *L'Hercule*.

Notre poète admire ces fleurs qui, durant l'hiver, ornent les appartements et suscitent de doux rêves (27). Deux sonnets (82, 83) sont dédiés à la fleur préférée : l'un est en faveur de l'immortelle, l'autre, de la bruyère ; cette apparente contradiction s'explique, sans doute, ainsi : la bruyère est pour les jours heureux, l'immortelle pour les heures funèbres.

A trois reprises la magie du printemps est exaltée en vers sonores (10, 26, 38). Le sonnet *Salut au printemps*, digne de tenter un musicien, mérite d'être cité en entier :

Adieu, vieil hiver ! Salut, gai printemps !
Toi qui, souriant, jettes à mains pleines,
Sur les monts, les bois, les ravins, les plaines,
Feuillages et fleurs aux tons éclatants.

Pare la nature, en deuil si longtemps ;
Répands tes parfums, souffle tes haleines ;
Et, berçant nos cœurs de tes cantilènes,
Fais renaitre en eux l'amour des vingt ans !

Donne de nouveau l'essor à nos rêves,
Doux comme la mer caressant les grèves ;
Par tes mille attrait calme nos ennuis.

O divin printemps ! sous ton ciel en fête,
Durant tes beaux soirs et tes claires nuits,
Fais vibrer joyeux le luth du poète !

Deux sonnets (40, 58) chantent l'été ; deux autres (43, 102), l'automne.

La mer, qui sert de cadre à d'assez nombreuses pièces, forme le sujet principal de trois d'entre elles : *Réverie*, *Sur un rocher*, où l'auteur demande une tombe semblable à celle de Chateaubriand, et *La Mer*, vibrante profession de foi en l'honneur de la miséricorde et de la toute-puissance du Créateur.

Des flots mugissants le poète lève son regard vers la voûte céleste et contemple les étoiles (118, 119) :

Astres brillants et doux comme des yeux de femme,
Vous rendez, en versant le calme dans notre âme,
Moins triste notre vie et moins amers nos pleurs.

Le vers est un chant ; tout poète aime la musique ; M. Fink lui dédie deux aimables sonnets (112, 113).

Mais le poète place au-dessus de tout son art sublime ; aussi je compte sans étonnement une demi-douzaine de pièces (68, 69, 87, 101, 107, 116) consacrées à la langue des dieux :

L'Idéal trouve en lui son fidèle servant.
Son âme est une harpe et le plus léger vent
De joie ou de douleur en fait vibrer les cordes.



Poète, ton devoir est de lutter sans trêve,
Stigmatisant la meute ignoble des vendus,
Et déployant bien haut l'oriflamme du Rêve.

Tantôt M. Fink prône la vertu (70, 71), tantôt il s'arme

du fouet de la satire et engage à l'imiter ceux qui ont quelque talent (6, 65, 74, 76, 77).

Ici, notre collègue glorifie l'alliance franco-russe (72); là, perçant à jour le masque hypocrite de l'entente cordiale, il dit leur fait aux Anglais (73):

Foulant aux pieds l'honneur, le droit et l'équité,
Peuple fourbe entre tous, rapace et tyrannique,
Orgueilleux et brutal, le Vautour britannique
S'abat sur un pays par la paix habité.

Pour les autres qu'est-il besoin de liberté?...
Et la vieille Albion, égoïste et cynique,
A travers tous les temps poursuit un but unique :
Imposer en tous lieux sa souveraineté.

Issu d'une honorable famille suisse, depuis longtemps acclimatée à Nantes, M. Fink n'oublie pas sa patrie d'origine ; en des vers charmeurs il décrit le *Village paternel* et rappelle un *Souvenir de dixième année*.

Mais celui qui écrit :

.....j'étais vraiment Suisse en demeurant Breton,

a donné la meilleure part de son cœur à la Bretagne. Cinq de ses sonnets (45, 84, 85, 92, 105) magnifient la foi vivace de l'admirable nation ; cinq autres (13, 93, 104, 114, 115) disent les beautés et les vertus de la Petite Patrie ; si l'espace ne m'était mesuré, je voudrais reproduire tous ces hymnes enflammés ; faute de mieux, j'en citerai un que M. Fink a eu la bonté de me dédier :

Bretagne moderne

Si, de nos jours, il est encore un coin de terre
Où le peuple conserve avec un soin pieux
Les coutumes, les mœurs, le *Credo* des Aïeux,
Le culte de l'honneur et du devoir austère ;

S'il existe un pays dont le vent délétère
 Des passions, soufflant avec rage en tous lieux,
 N'étouffera jamais les élans merveilleux
 De l'âme éprise d'idéal et de mystère :

C'est toi, vieille Bretagne ; et ce sont tes enfants
 Qui, devant la sottise et le mal triomphants,
 Se dressent dédaigneux des succès éphémères.

Mais, si du despotisme ils repoussent l'assaut,
 — Sois fière — c'est que tous ont bu dès le berceau
 Ta force et ton amour dans le lait de leurs mères.

Un poète qui ne chanterait pas l'amour serait un bien
 pauvre versificateur ; notre collègue a rimé 32 sonnets
 pour dire les joies et surtout les tourments de la passion.
 Par quelques citations je voudrais donner idée de ces
 visions personnelles de l'amour.

Un soir d'avril le poète a cueilli des fleurs pour sa
 compagne, mais, dit-il :

..... je rêvais, fixant la voûte étincelante,
 De t'offrir un bouquet d'astres d'or et d'argent.

Son ambition est modeste, il ne réclame qu'un regard :

Il est un rien qui sait me plaire,
 Plus que le doux parfum des fleurs,

 Un rien qui calme ma colère
 Et seul apaise mes douleurs.

Ce rien qui d'une pure flamme
 Pénètre et réchauffe mon âme,
 Ce rien qui fait tout mon émoi,
 Qui me trouble et m'enivre même :

C'est de sentir posé sur moi
 Un regard de celle que j'aime.

Dans *Aveu sincère* est silhouetté un jeune artiste qui
 rêve au coin du feu et laisse échapper ces mots :

O femme, j'en conviens, ton ardente tendresse
 Console des ennuis, des douleurs d'ici-bas ;
 Mais, l'idéal rêvé, tu ne le donnes pas.

Un des plus beaux sonnets de M. Fink est intitulé :
Courtisane ; il semble faire écho aux sermons réalistes
 d'autrefois et aux impressionnantes danses macabres.
 Apostrophant une fille perdue, le poète lui jette ce
Memento quia in pulverem reverteris :

Mais, rêveuse parfois, dis, ne songes-tu pas
 Que ce corps jeune et souple, aux séduisants appas,

 Ce corps que le poète exalte dans ses vers,

 Doit devenir un jour la pâture des vers ?...

Quelle gracieuse mélodie on adapterait à ce petit bijou
Attente que je cite en entier !

A quoi songes-tu, blonde jeune fille,
 Quand, l'air souriant, tu viens chaque soir,
 Foulant le gazon, sous une charmille,
 Au bord du chemin, sur un banc t'asseoir ?
 Puis, qu'attends-tu là, coquette et gentille,
 Une rose ornant ton corsage noir,
 Tandis que parfois un doux éclair brille
 Dans tes beaux yeux bleus, pleins d'un tendre espoir ?...

Mais l'heure s'envole. Et dans la prairie,
 Où les amoureux, sur l'herbe fleurie,
 Marchent enlacés, follement joyeux,

Apparaît soudain celui que ton âme,
 Avide d'amour, sans cesse réclame....
 Et tu vas vers lui le front radieux.

Un pessimisme aigu caractérise *Gerbe de Sonnets* ; le
 désenchantement tenaille sans merci l'âme du poète. Il
 est surtout quatre pièces où ce sentiment s'exaspère avec

une rigueur exceptionnelle ; de ces vers désolés je reproduirai quelques-uns car l'amertume est la note dominante du recueil :

La Vie

Qui donc le nierait ? La vie est amère.
 Sur notre chemin rares sont les fleurs,
 Cruels sont les deuils, nombreux sont les pleurs ;
 Le plaisir est faux, l'amour éphémère.

 Prétendre à la joie est une chimère

L'Hirondelle

L'hirondelle vive et légère

 Revient de la rive étrangère.

 Mais quand l'automne sur nos plaines
 Soufflera ses froides haleines,
 L'oiseau frileux repartira.

 Ainsi, lorsqu'après l'espérance
 Dans mon cœur viendra la souffrance,
 Mon court bonheur s'envolera.

Pour un Poète

Jamais un verre ami ne vient choquer ton verre,
 Jamais une autre main ne se tend vers ta main ;
 Nul rayon de bonheur n'éclaire ton chemin ;
 Nul sourire d'amour n'adoucit ton calvaire.

Papillons et Rêves

Les frères et beaux papillons
 S'élèvent, joyeux, des sillons,
 Pour voler du lys à la rose
 Que l'aurore en larmes arrose

Ainsi, dorés par les rayons
 De l'espoir, en gais tourbillous,
 Nos rêves, sans crainte morose,
 Prennent leur vol sous un ciel rose.

Mais, après s'être quelques jours
 Grisés de parfums et d'amours,
 Les folâtres papillons crèvent.

De nos rêves c'est le destin :
 Gaiment commencés le matin,
 Le soir, dans les pleurs, ils s'achèvent.

M. Fink est un désenchanté, ce n'est pas un désespéré. Dans trente-huit pièces il affirme sa Foi et je note que son premier et son dernier sonnets respirent une piété profonde. Contraint d'effleurer ces nobles pages, j'essaierai brièvement de montrer la hauteur d'inspiration de notre compatriote.

Le poète chante la consolation surnaturelle :

Quand au lieu de bonheur nous n'avons que des larmes,
 Au pied du saint autel le cœur ne souffre plus.

~~~~~

Sans ton aide, Seigneur, en quel profond abime  
 Ne roulerais-je pas.....  
 Mais, du Ciel, abaissant les yeux sur ma souffrance,  
 Tu me gardes la foi, la divine espérance,  
 Et tu m'ouvres ton cœur, source du pur amour.

~~~~~

Si tout semble te fuir, tout jusqu'à l'espérance

 Dans l'angoisse et le deuil reste toujours chrétien ;
 Ne demande qu'à Dieu ta force et ton soutien.

Avec un raffinement sublime, il sollicite l'accroissement de ses souffrances :

Et que m'importent les douleurs de chaque jour !
 Si mon cœur doit ainsi te prouver son amour,
 Mon Dieu, fais-le souffrir, fais-le saigner encore !

~~~~~



Et si tu veux, Seigneur, éprouver ma constance,  
Frappe, sans me donner, le repos un seul jour.

De même que sous la baguette de Moïse  
Il sortit autrefois l'eau d'une pierre grise,  
De mon cœur, sous tes coups, il jaillira l'amour.

L'artiste doit tout à Dieu :

..... honte à celui qui .....  
.....  
..... tenant tout de Dieu, ne sait rien lui donner.

Les riches sont invités à pratiquer la charité ; les persécuteurs contemporains sont flagellés avec une fougue admirable ; l'immortalité de l'Eglise est proclamée.

Le poète chante les martyrs, le Pape, la Sainte Vierge ; il chante Noël, les Rameaux, le Golgotha ; il chante la fin des douleurs terrestres :

Humblement résigné, j'attends, le cœur en paix,  
Que mon âme vers Dieu s'en retourne à jamais :  
La mort, pour le chrétien, est le seuil de la vie.

Heureux celui qui peut .....  
.....  
... . quand sur lui la mort pose sa main brutale,  
Rendre le dernier souffle, environné des siens,  
Consolé par la Foi, dans la maison natale.

Quand le temps aura neigé sur mon front  
Et dans mes regards éteint toute flamme  
.....  
Arrivant sans crainte au bout de la route  
.....  
Répétant tout bas une humble prière,  
J'attendrai soumis la paix du cercueil.

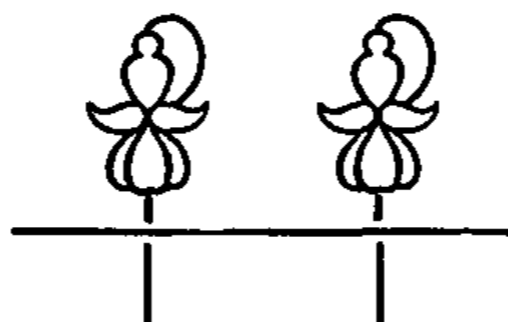
Pour moi, rien n'est plus doux que le dernier sourire  
Du chrétien moribond baisant le crucifix.

Le cycle des sentiments les plus élevés capables d'agiter l'âme humaine, nous venons de le parcourir avec celui qui, rimant *Pour un jeune Poète*, formule ce précepte magnifique :

Mets dans chaque sonnet, dans la moindre piécette,  
Un sourire, une larme, une goutte de sang.

M. Fink est un vrai poète, et le lecteur de *Gerbe de Sonnets* reconnaîtra que l'auteur ne l'a pas trompé quand il s'est peint dans ce beau vers :

Je ne sais que prier, aimer, chanter, pleurer.



# La Société Académique

## et la Loire Navigable

---

Là « Société de Géographie Commerciale de Nantes » célébrait le 30 mai 1907 ses Noces d'argent. Elle avait aimablement convié la « Société Académique », en la personne de son Président, à une charmante promenade sur l'eau, qui permit aux nombreux excursionnistes d'admirer *de visu* les premiers résultats, si remarquables, de l'inoubliable campagne menée par M. Linyer pour ressusciter la *Loire navigable*.

Privé, à son vif regret, par un empêchement majeur, de répondre à cette invitation, M. Dortel délégua son Vice-Président, qui, à l'issue du savoureux déjeuner de Chalennes, se fit un devoir de mettre en relief le rôle, trop peu connu, joué par la « Société Académique » en faveur de l'amélioration du grand fleuve.

Voici en quels termes le journal *La Loire Navigable*, dans son numéro de juin 1907, relatait cet épisode :

« Enfin, un dernier toast est porté, au nom de la « Société Académique », par son très distingué Vice-Président, M. le baron Gaëtan de Wismes. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire en entier, non seulement à cause de cette élégante tenue littéraire, dont

M. Linyer a très justement dit que les de Wismes ont le secret, mais encore parce que la vieille Société, aïeule toujours charmante des Sociétés Nantaises, venait rappeler la part répétée qu'elle avait prise, il y a longtemps déjà, aux préoccupations d'où naquit, il y a quelque quinze ans, la Société de la Loire Navigable. A ce titre, le toast de M. Gaëtan de Wismes est un document que nous enregistrons avec tout le soin qu'il mérite :

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
 » MESDAMES,  
 » MESSIEURS,

» Retenu dans sa famille par la plus touchante des cérémonies, mon aimable Président, M. Dortel, m'a chargé de représenter, au cours de cette excursion charmante et instructive, la « Société Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. »

» N'attendez pas de mon incompétence des éloges banals. Laissez-moi seulement vous rappeler, avec une fierté légitime, que le problème ardu de la Loire Navigable fut discuté, à maintes reprises, au sein de notre vénérable Compagnie, aïeule incontestée des associations savantes de la capitale bretonne.

» Dès 1825, Grelier et de Villarsis réclament la canalisation de notre fleuve entre Orléans et Nantes ; mais, adversaires des digues transversales destinées à rétrécir le lit et à augmenter la rapidité du courant, ils préconisent la liaison des îles par des digues longitudinales.

» En 1832, Dubochet, redoutant lui aussi une vitesse excessive du courant qui entraînerait la déperdition des eaux et formerait un obstacle à la navigation remontante, prône des épis noyés pour conserver trois pieds d'eau en été, avec vitesse constante et modérée.

» Deux membres de la « Société Académique » entrent en lice au cours de l'année 1835. Lemierre déclare que, de Briare à Nantes, il faut créer à la fois des digues transversales et des digues longitudinales, afin de réduire la largeur de la Loire, ce qui forcera les eaux à s'élever à une hauteur convenable et à creuser leur lit. Vigneron de la Jousselandière solutionne le problème par la réunion des courants dans une direction constante pour concentrer les basses eaux, et il se fait fort d'y parvenir au moyen d'ouvrages en pierres libres, submersibles et non reliés entre eux.

» Demangeat, en 1865, affirme que tout le mal vient des sables en suspension dans l'eau et examine plusieurs moyens de séparer ces deux éléments.

« Enfin, en 1876, paraît dans nos *Annales*, sous la signature de Goullin, un travail de 67 pages, historique clair et complet de la fameuse question ; l'auteur termine par un glas funèbre : il enregistre la fin de non-recevoir opposée par le Conseil général des Ponts et Chaussées à tous les projets élaborés.

» C'était l'enterrement de première classe. Mais il est des morts qui ressuscitent.

» Un homme s'est rencontré, doué de la ténacité bretonne, de l'intelligence des affaires, de l'éloquence persuasive ; poussé par sa « grande amour » de la cité nantaise, il a dit : « Je veux ! » ; et, luttant par la parole et par la plume, toujours sur la brèche, il a livré, durant de longues années, des combats épiques, et il contemple à cette heure les premiers résultats de ses admirables efforts.

» Si jamais, émule du Rhin majestueux, la Loire voit ses eaux sillonnées de navires au fort tonnage, si jamais de nombreux touristes peuvent, comme de Mayence à

Cologne, glisser d'Orléans à Nantes, entre deux rives merveilleuses, prodiguant à leurs regards éblouis ruines altières, gracieux châteaux, sanctuaires archaïques, bourgs pittoresques, riches vignobles, plaines verdoyantes; si ce noble rêve se réalise, n'oubliez pas, mes chers concitoyens, de redire aux Orléanais, aux Tourangeaux, aux Angevins, qu'ils sont redevables de ce cadeau royal au vaillant fondateur, au Président inlassable de la Société de Géographie Commerciale de Nantes, à M. Louis Linyer.

» La Loire Navigable ! ce fut une des joies préférées de nos ancêtres. C'est à elle, ne l'oublions pas, que nous devons un chef-d'œuvre indiscutable de l'esprit français. Vivant à notre époque, Gresset n'aurait pu ciseler son bijou poétique et la littérature nationale eût été privée de *Vert-Vert*.

» Mais la Loire de 1907 n'est plus celle de 1743 ; les passagers d'aujourd'hui ont un parler assez différent du langage salé des trois dragons et des deux Gascons qui corrompirent le célèbre perroquet de Nevers. Aussi, est-ce en termes plus... académiques que le représentant de la doyenne des Sociétés nantaises souhaite continuation de prospérité et longue vie à sa jeune sœur la Société de Géographie Commerciale de Nantes et à M. Linyer, son sympathique, son très distingué Président. »



*Notice sur la Brochure de M. Félix Fortineau*

“**Théodore LE RAY**”

PAR M. E. POIRIER

*Avocat, Bibliothécaire de la Société*



En 1855, Pornic, chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure, inaugurerait la statue d'un de ses enfants : le contre-amiral Le Ray. C'était le 12 août et ce jour-là une foule immense, accourue de tous les coins du pays de Retz, était venue rendre hommage à la mémoire d'un homme unanimement populaire dans la contrée.

Aujourd'hui combien connaissent l'histoire de cet amiral, dont la haute silhouette de bronze se dresse en vigie, sur le môle de Pornic, le regard tourné vers le large ? M. Félix Fortineau a tenu à rappeler aux générations nouvelles pourquoi les Pornicais avaient glorifié cet homme. Dans une brochure, imprimée à Châteaubriant chez Coulbault et Milon et qu'il a offerte à notre société, il a retracé la vie de Le Ray, qui fut toute de dévouement à sa patrie et à ses concitoyens.

La brochure, dédiée à Madame Laisné-Le Ray, petite-fille de l'amiral, est divisée en deux parties. Dans la première, l'auteur retrace la carrière maritime de Le Ray,

et la seconde est consacrée à sa vie publique. Les dernières pages renferment le récit de ses funérailles, les discours prononcés sur sa tombe et des documents relatifs à l'érection et à l'inauguration de la statue.

Nous apprenons ainsi que Le Ray naquit à Brest, le 13 novembre 1795. Son père, Julien Le Ray, alors capitaine de vaisseau, et sa femme, Jeanne Le Ray, étaient tous deux originaires de Pornic, qu'il considéra toujours, pour cette cause, comme son véritable pays.

Les Le Ray étaient marins de père en fils. Le grand-père de Théodore, Pierre Le Ray de la Rochoudière, était capitaine de navire, et son grand-oncle avait commandé des corsaires à Nantes. Sa mère, Jeanne Le Ray, sortait également d'une souche de marins.

Le Ray fit ses études au collège de Rennes. Nommé aspirant de 2<sup>e</sup> classe le 28 janvier 1812, il embarqua sur la frégate le *Rubis* et fit naufrage aux îles de Los le 9 février 1813. La même année il était promu aspirant de 1<sup>re</sup> classe.

Le 8 janvier 1817, nous le retrouvons enseigne de vaisseau à bord de la gabarre l'*Infatigable*, qui faisait partie de la flotte des Antilles. Une épidémie de fièvre jaune ayant sévi sur l'état-major et l'équipage de ce navire, il en prit le commandement ; et, malgré son jeune âge, il fit preuve dans ces circonstances périlleuses d'un rare courage et d'un réel dévouement. Le 15 août 1823, il était nommé lieutenant de vaisseau.

Pendant la guerre de l'indépendance de Grèce, l'amiral de Rigny, qui commandait l'escadre française, avait pour chef d'état-major : Théodore Le Ray. Il montra dans ces fonctions non seulement les qualités d'un marin et d'un soldat de premier ordre, mais encore toute l'habileté d'un diplomate. L'amiral de Rigny l'employa toujours



dans les différentes négociations qu'il tenta d'amener entre Turcs et Grecs ; et Le Ray s'en acquitta de remarquable façon. Ce fut lui notamment qui négocia la reddition de la citadelle d'Athènes, qu'il mena à bonne fin. En récompense de ses services, le 1<sup>er</sup> août 1827, Le Ray était fait chevalier de la Légion d'honneur. Peu après il reçut la croix de chevalier de Saint-Louis, celle de commandeur de Sainte-Anne de Russie et celle du Sauveur de Grèce.

Après le départ de l'amiral de Rigny, Le Ray reste dans les mers du Levant, avec le commandement du brick *Le Grenadier*, et il y est encore chargé de différentes missions diplomatiques.

En 1832, le capitaine Le Ray, commandant de la frégate *l'Ariane*, fait partie de l'escadre française chargée de bloquer les ports belges et hollandais pendant le siège d'Anvers. L'année suivante il est sur les côtes d'Algérie.

Promu capitaine de vaisseau, il commande en 1838 une division navale sur les côtes d'Espagne. Puis, il accompagne au Mexique l'amiral Baudin qui, la paix conclue, le charge d'apporter le traité en France.

Juin 1841 le voit devant Tunis, à la tête d'une division navale chargée de protéger la ville contre une expédition de la Porte Ottomane. En récompense de l'habileté et de la fermeté qu'il avait montrées dans ces circonstances, le bey de Tunis, pendant un voyage qu'il fit quelques années plus tard à Paris, remet en personne à Le Ray des armes d'honneur.

Le 10 décembre il recevait les étoiles de contre-amiral, et en 1843 il prenait le commandement de la station du Levant.

Tel est le résumé de la première partie de la brochure. Passant alors de la carrière militaire de Le Ray à sa vie

politique, la seconde le prend en 1836. A cette date l'arrondissement de Paimbœuf l'envoya siéger à la Chambre des députés. Il y resta pendant trois législatures. Il fut également conseiller général de notre département. A cette époque, les officiers généraux en activité de service pouvaient faire partie des assemblées délibérantes. Le Ray ne tarda pas à s'apercevoir que l'exercice d'un commandement était incompatible avec les fonctions de législateur.

Il se démit donc, du sien au lieu de quitter le parlement; estimant qu'il n'avait pas à hésiter entre ses goûts personnels et le mandat qui lui avait été confié par ses concitoyens. Il n'en continua pas moins à mettre sa compétence et sa science de marin au service de son pays. Jusqu'à sa mort, il partagea ses travaux entre la Chambre et le Conseil d'Amirauté, où il avait été appelé en 1843.

Son activité comme homme public fut considérable. Écouté de tous les partis, particulièrement dans les questions maritimes, il ne perdait aucune occasion de réclamer l'amélioration du sort des matelots. Il s'occupa surtout de faire aboutir un projet qui, s'il avait été exécuté, aurait fait de Pornic un des principaux ports de Bretagne. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle il était question de la création d'un canal entre Nantes et Pornic. Le gouvernement de Louis-Philippe y était favorable, grâce à l'appui de Le Ray. L'opposition de la ville de Nantes fit renvoyer l'affaire, qui plus tard fut définitivement enterrée.

Le Ray mourut, le 3 avril 1843, atteint du choléra. Les journaux du temps publièrent presque tous des articles nécrologiques, exprimant les regrets unanimes de la France devant cette mort prématurée.

Les obsèques furent célébrées, suivant la volonté du

défunt, sans aucun appareil militaire. Le ministre de la marine s'y était fait représenter et sur sa tombe M. Dahirel, député du Morbihan, prononça l'éloge funèbre.

Le discours de M. Dahirel en entier et les extraits des journaux sont cités dans la brochure de M. Fortineau. Le procès-verbal d'inauguration du monument, dû à l'initiative du Dr Bocandé, alors maire de Pornic, y est également inséré. Ce monument fut exécuté par un sculpteur nantais, Amédée Ménard, et fondu aux ateliers Voruz.

J'ai résumé le mieux que j'ai pu cet opuscule qui fait honneur à l'auteur. Celui-ci se montre en effet un véritable écrivain. Un style clair et animé rend l'ouvrage d'une lecture agréable. On sent que M. Fortineau est fortement épris de la belle figure dont il retrace la vie.

Il nous indique lui-même les sources où il a puisé. C'est d'abord un article de la *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, paru sous la signature de M. Joseph Rousse, sur les familles Le Ray, Le Ray de la Clartais et Le Ray du Fumet ; puis les journaux de l'époque : le *Moniteur Universel*, l'*Illustration*, le *Siècle* ; enfin il prit des renseignements auprès des familles.

En terminant, je ne peux faire autrement que de remercier M. Fortineau de son étude. Il est utile de remettre en lumière des figures jadis célèbres, que le temps commence à effacer. Puisse cet exemple être suivi !

Pourquoi la Société Académique ne prendrait-elle pas l'initiative d'une publication comprenant la biographie de tous les enfants de la Loire-Inférieure qui se sont rendus célèbres au cours du siècle dernier ? Nos concitoyens, au XIX<sup>e</sup> siècle, ont illustré presque toutes les branches de l'activité humaine.

En même temps qu'un témoignage de pitié filiale rendu aux disparus, il y aurait là une œuvre d'un réel intérêt régional, que l'on pourrait édifier tant au moyen des travaux personnels des membres de la Société que par la voie des concours.



# Le tour de Belle-Isle

---

## *Première Journée*

### **Du Palais à Locmaria**

Faire le tour de Belle-Isle avait toujours été mon rêve. Mais pour cette promenade pédestre de 80 kilomètres, je désirais trouver un compagnon qui pût me prêter aide et assistance dans les passages périlleux, et dont l'âme fût en communion d'idées avec la mienne. Aussi, dès que cette bonne fortune m'eût été donnée, je m'empres-sai de mettre mon projet à exécution.

Et ce voyage nous a laissé une impression de jouis-sances tellement intense, que je veux le transcrire, afin d'en conserver un souvenir plus vivace encore.

Par une radieuse matinée de juillet, nous partons du Palais, mon mari et moi, emportant les éléments du déjeuner froid que nous prendrions en route et les objets nécessaires à la toilette, puisqu'il nous fallait au moins quatre jours, sans retour *at home*, pour faire notre excursion.

Une brise fraîche soufflait de l'est et nous tempérant

l'ardeur des rayons solaires, déjà brûlants à huit heures du matin.

La rade est bien jolie avec sa mer d'un bleu intense que sillonnent gracieusement toutes ces barques de pêche aux voiles blanches ou pourpres. Un grand vapeur y laisse traîner sa fumée grise. Des mouettes s'y jouent.

Nous longeons tout d'abord la plage familiale de Ramonette, dont les cabines s'abritent sous les tamaris et les peupliers de son petit val, et nous montons la côte qui conduit au fort du même nom, au pied duquel on aperçoit la grève des Armelles, à l'escalier en zic-zac bordé par les berces aux blanches ombelles.

Le sentier qui côtoie la falaise nous mène au port Guen, puis à la Belle-Fontaine, vaste source retenue dans un bassin par les ordres de Vauban, pour alimenter les vaisseaux de guerre de son eau pure. Une aiguille rocheuse se dresse en face de l'aiguade, toute entourbillonnée d'hirondelles.

Bordardoué — port de Dieu — nous apparaît avec sa plage blonde, au sable fin, ses dunes verdoyantes et fleuries où croît le *dianthus gallicus*, ce petit œillet d'un lilas rosé, à la suave senteur. Une belle grotte tapissée d'*asplenium marinum* termine la grève.

Le Gros Rocher s'avance dans la mer avec les ruines de son petit fort. En face est la batterie nouvelle et ses canons, tristes engins de la paix armée.

Puis c'est le port York et la pointe pittoresque du Bugull aux beaux rochers, dont le fort a été transformé en une habitation de plaisance. Une lande aux jolies bruyères conduit à l'extrémité du promontoire où se voient quelques pans des murs d'un fortin élevé sous Vauban. De grands tamaris les enlacent.

Trois belles grottes s'ouvrent sous les roches avancées

du Bugull ; l'une d'elles, aux tons ardoisés, est tout enguirlandée d'*asplenium marinum*. La principale est une véritable grotte de féerie avec ses rochers marbrés de rouge et de vert.

On entrevoit à travers les moissons jaunissantes les villages aux blanches maisonnettes de Bordardoué, Kervignec, Arno, dont l'agreste vallon, où s'abrite l'osmonde, cette fougère royale, descend à la plage splendide des Grands Sables.

C'est là que nous déjeûnons gaîment, après un bain rafraîchissant dans une eau limpide, à peine ridée par la brise du large.

Cette halte nous ayant reposés, nous pouvons consacrer quelques instants à la science aimable, j'ai nommé la botanique. Cette station est remarquable par les plantes rares qu'on y trouve : *diotis candidissima*, *ophrys apifera*, *butomus umbellatus*, *alisma plantago*, *scilla maritima*, sans oublier l'*origanum vulgare* ou marjolaine, que les pêcheurs insulaires appellent si joliment le *pleuric*. Ce précieux condiment est employé pour parfumer la *cotriade* chère aux marins, mélange de poissons cuits à l'eau et fortement poivrés.

Les algues marines foisonnent sur toute cette côte, toutes plus charmantes et plus fines les unes que les autres : les *plocamium coccineum* et *vulgare*, d'un rose corail, la *padina pavonia* aux nuances de vert de gris, les *halymenia* de tous les tons rouges, les *ulva* aux teintes vertes, les *porphyra* d'un violet intense, les *laurencia* aux riches broderies passant du rose au vert brun.

La vue est superbe de la falaise : Houat et Hoedic, les deux îlettes, se profilent devant nous dans un lointain bleuâtre ; à gauche le Bugull et ses rochers troués ; à

droite, perché au sommet de la dune, Samzum, village archaïque, aux maisons ambiguës, aux coins moyennageux, dont les vieux murs croûlants retiennent des ormeaux centenaires, sous lesquels croissent en liberté toutes les frêles plantes de la nature. Une fontaine s'abrite sous les arbres, nous y puisons et buvons avec délice son eau cristalline.

Puis c'est La Biche et son fort déclassé, oasis de verdure, réjouissante sur ce point dénudé où les ajoncs mêmes se font rares. C'est pourquoi les paysans y utilisent les fientes d'animaux en guise de combustible.

Une brave femme se livre à cette besogne sur les hauteurs de Kerdonis; elle y pétrit ce qu'elle nomme des *bouses* avec des débris de paille et de l'eau. Et sur cette remarque qu'elle ferait mieux d'utiliser ce produit comme fumier et d'acheter du bois ou du charbon :

— Que voulez-vous, répond-elle, la *lande* manque ici, et nous avons l'habitude de nous servir de *bouses* pour faire cuire nos aliments. Il faudrait déboursier pour acheter du bois.

Il nous aurait fallu trop de temps pour lui faire comprendre que ce fumier perdu lui coûte deux fois le prix d'un autre combustible.

La côte est couverte de maigres chardons rongés par les limaçons; ils s'y suspendent par grappes. Un câble télégraphique atterrit dans une petite anse.

La marche est difficile sur cette herbe glissante qui tapisse la falaise. Je regrette de n'avoir pas mon alpenstock. Mais j'ai tenu à me préserver des rayons de soleil à l'aide d'une ombrelle qui me protège en même temps du vent assez violent sur ces hauteurs. Si je recommençais un jour mon excursion, je me contenterais d'un canotier simplement entouré d'un voile épais qui le



maintiendrait et isolerait assez le visage des rayons solaires pour éviter d'en être incommodé.

Un fort abandonné se dresse à la pointe de Kerdonis, en face du petit phare qui sort de la maison du gardien comme un blanc minaret.

Le panorama est splendide ! On entrevoit Le Palais au fond et toute sa côte élégamment découpée à droite et à gauche.

Un jeune couple de Kerdonis, dont le bébé a les yeux et les cheveux d'un chérubin, nous donne une bonne tasse de lait crémeux en nous souhaitant courage et joie.

Nous descendons vers Port-Andro, à la grève superbe, au joli vallon frais de Bord-er-Houat. C'est à la pointe où se trouve le rocher nommé le *Nez-du-Chien* que les Anglais débarquèrent en 1761. Ils s'emparèrent de l'île, mal défendue, après une courte lutte sur la hauteur appelée *Champ-de-Carnage*. Ils en restèrent deux ans les maîtres ; Belle-Isle ne fut rendue à la France que par le traité de Paris ; on l'échangea contre Minorque.

Les rochers d'Andro sont pittoresquement dispersés et affectent des formes variées, un entre autres a l'aspect d'une dame couronnée à la longue traîne, dans laquelle on veut voir la feuve reine Victoria.

Nous nous arrêtons quelques instants sur ce sable, où s'imprimèrent les pieds des soldats anglais ! Et nous y rêvons en regardant la mer qui redit aux rochers son éternel chant, sans s'inquiéter des querelles des hommes pour qui la vie est si brève pourtant !

La côte d'Andro à Locmaria est farouche, inaccessible sur bien des points, excepté pour les pêcheurs et les douaniers. Nous montons des coteaux sans nombre, nous les descendons, traversant parfois les champs de blé dont les épis s'inclinent sous la brise.

Après une marche assez pénible, par suite de ces écarts des sentiers tracés, nous atteignons Port-Maria, petite anse fermée d'une digue où s'abritent quelques bateaux de pêche. Un ancien fortin en garde l'entrée. Une grotte assez restreinte se voit à gauche du port, mais de jolis capillaires y laissent pendre leurs fines feuilles d'un vert mousse qui tremblent sur un long pied noir : c'est l'*adiantum capillus veneris*, ou chevelure de Vénus.

Par une route agreste, aux fossés émaillés de fougères et de cresson, nous montons vers le bourg de Locmaria, dont l'église, au clocher modeste, est bâtie sur une petite place plantée de tilleuls au pénétrant parfum. Un tableau digne d'intérêt se trouve dans le chœur du temple, il est trop tard pour l'aller admirer. Nous avons hâte de nous reposer au gîte et de réparer les fatigues de la journée par un bon repas : il est huit heures du soir.

Nous descendons chez M<sup>me</sup> Samzum, aimable hôtesse qui porte la coiffe pointue de l'île.

Après une petite promenade au clair de la lune par les rues étroites et tortueuses, aux touffes d'herbe étoilées de vers luisants, nous regagnons notre chambre afin d'y goûter un bienfaisant sommeil.

### *Deuxième Journée*

#### **De la pointe d'Arzic à Kervilaouen**

Elle fut fatigante au possible, cette journée, mais que de merveilles se dressèrent devant nos yeux ravis ! C'est la vraie côte sauvage que nous avons à parcourir ; elle commence à la pointe d'Arzic pour se terminer à celle

des Poulains. Et toute cette partie de l'île est vraiment grandiose. Les falaises sont d'une élévation à vous donner le vertige ; les rochers qui les bordent affectent des formes étranges : animaux antédiluviens, personnages grotesques, monuments empreints d'une véritable grandeur.

Après un excellent chocolat et un au revoir à nos hôtes de quelques heures, nous repartons vers sept heures, en passant par l'église, afin d'admirer cette Vierge au doux visage qui nous présente son Jésus avec de fines mains aux longs doigts fuselés. Le curé, du bourg, qui se trouve dans le chœur, veut bien nous donner quelques explications sur ce tableau de l'Ecole espagnole. Il aurait été rapporté de l'exil, après la Révolution, par le recteur de l'époque qui l'offrit à l'église, ainsi qu'un second tout aussi gracieux, qui représente une Vierge en prières.

Des statuts de saints enluminés se voient çà et là, entre autres celle de saint Marc, le pourfendeur de dragons. D'après la légende, il sauva Locmaria d'un monstre ayant pour demeure la grotte qui porte son nom. Cette hydre n'en sortait que pour semer la terreur et la mort. Saint Marc la combattit, la vainquit et s'envola vers le ciel, en laissant sur le roc l'empreinte du pied de son coursier céleste. En commémoration de ce fait merveilleux, une procession a lieu dans l'île le jour de la Saint-Marc.

Un dragon monstrueux avait été placé aux côtés du saint, mais son terrible mufle impressionnant les femmes nerveuses, il en résultait parfois des enfants à la bouche convulsée : on dut le faire disparaître.

Une fontaine miraculeuse est édifiée sur la petite place aux tilleuls en quinconce ; elle est dédiée à la Vierge,

dont on voit la statuette au-dessus de la porte ; son eau est souveraine, paraît-il, contre les maux d'yeux.

Nous arrivons au port Blanc, où s'abrite le bateau de sauvetage. C'est à la suite d'un drame poignant qu'il y fut placé.

De valeureux marins trouvèrent la mort en voulant sauver un brick en perdition ; ils étaient tous mariés et laissaient sept veuves et vingt-trois orphelins. Ils moururent sous les yeux de leurs femmes et de leurs enfants, avec la bénédiction du recteur qui, revêtu de son surplis, étendit les bras vers eux pour leur donner l'absolution suprême.

S'ils avaient monté, en effet, une barque solide et insubmersible, ils auraient pu vaincre les vagues affolées.

Le vallon qui se déroule à la suite du port est verdoyant et riche en plantes. Nous n'avons pas le temps de les examiner bien attentivement ; nous constatons la présence du *scolymus hispanicus*, cette belle épine jaune d'Espagne, dont la racine peut se manger en guise de scorsonère, et de la charmante marjolaine qui nous accompagnera pendant toute notre excursion.

Un sémaphore s'élève sur la pointe d'Arzic ; nous y grimpons par un chemin de chèvre et nous commençons à admirer ces falaises de quarante mètres de haut, ces rochers fantastiques, ces récifs dangereux, en suivant des sentiers aussi étroits parfois qu'un ruban de ceinture. Il faut fermer les yeux quand ils contournent l'abîme de trop près, car les vagues qui assaillent les rocs nous attireraient vers elles comme ces ondines au chant berceur.

Dans la baie du Squel, les rochers, les plus divers s'échelonnent en des poses de cauchemar. C'est le Pylor aux différentes attitudes, tantôt grimaçant, tantôt persifleur ; le gigantesque chameau qui semble crier sa peine

au ciel ; le lion dont la crinière s'échevèle sous les assauts des lames... Et des piliers immenses, des grottes profondes où des monstres marins ont peut-être leur demeure.

Cet aspect de la côte du Squel est d'une sévérité qui parfois vous terrifie.

Et cependant les moissons déjà blondes s'étendent jusqu'à la mer dont la brise fait onduler les beaux épis avec un bruit de soie froissée. Une claire fontaine jaillit d'une roche enguirlandée de lierre et un bassin naturel reçoit son eau pure où se mirent le ciel et les alouettes du rivage. C'est un contraste charmant avec les beautés sombres des rocs.

Et la côte se continue, toujours superbe, mais souvent dangereuse dans ces sentiers suspendus sur l'abîme qu'il nous faut parcourir, et nous désespérons d'en jamais voir la fin. Nous devons descendre et monter constamment ; les vallées abondent, séparées par des coteaux parfois assez élevés. Dans une petite ravine, des chèvrefeuilles roses exhalent leur senteur de miel : qu'il serait doux de faire la sieste parmi ces fleurs ! Mais il nous faut continuer la route, l'étape est encore loin et l'heure s'avance.

Nous croyons apercevoir enfin la pointe Saint-Marc où nous pourrions nous reposer — il est bientôt midi — et nous escaladons un coteau abrupt avec des forces nouvelles.

Le soleil darde de tous ses rayons, mon visage en est atteint malgré l'ombrelle. Je me décide à me déguiser en Pierrette avec une forte couche de poudre de riz qui atténuera peut-être l'effet de ces rayons brûlants.

Un bruit singulier attire notre attention. Sur le plateau, deux hommes apparaissent : le premier frappe eu

cadence ses sabots l'un contre l'autre, le second en fait autant à l'aide de faucilles.

— Que font-ils ? questionne Pierre.

Je réfléchis.

— Ils rassemblent des abeilles sans doute.

Je les interpelle ; j'ai bien deviné. Des abeilles affolées tourbillonnent au-dessus de nous, jetant une note d'or dans l'azur. Nous conservons le plus grand calme en traversant la meute ailée pour en éviter les dangereuses piqûres.

Je demande à ces hommes le nom de la pointe qui se profile à l'horizon.

— C'est celle de Pouldon, me répond l'un d'eux.

Je faillis me laisser choir sur l'herbe tant ma déception fut grande. Malgré les splendeurs qui m'entourent, je voudrais bien gagner la plage hospitalière afin de m'y reposer en déjeunant ; mes jambes sont lasses et mon estomac crie famine. Et combien de côtes à descendre et à remonter !...

Mais le spectacle est si beau que je me reprends à admirer encore, et je continue vaillamment ma route.

Après une descente pénible, nous nous arrêtons un instant pour nous reconforter. Nous mangeons du chocolat en l'arrosant parcimonieusement d'un peu de vin blanc ; les villages sont loin, et nulle source ne bruit aux environs.

Des corneilles choucas, aux becs et aux pattes rouges, caquettent sur les rochers ; elles fuient à notre approche de toutes leurs ailes frangées d'un noir brillant. Un goëland, blessé sans doute, nous regarde, mélancolique ; il nous quitte bientôt en se trainant. Cette vue m'attriste.

Ce goëland me rappelle celui de Barbey d'Aurevilly, « ce farouche reclus enfermé dans une cour aux quatre

angles de pierre ». Je ne comprends les oiseaux que volant en plein ciel.

Nous remontons. Dans la falaise, un moine s'incruste, un livre à la main, encapuchonné comme celui de la légende. Il impressionne.

Le sentier herbu est glissant, mon pied trébuche. Ah ! si j'allais tomber dans cette onde qui s'agite parmi tous ces rocs ! Soutenue par mon compagnon attentif, je recouvre mon assurance.

Une nouvelle frayeur. Un chameau monstrueux est là, accroupi ; il semble vouloir boire toute l'eau de la mer. Ce n'est qu'un gigantesque rocher. Mais cet animal qu'il représente paraît tellement vivant, si noir dans cette nappe bleue ! Pierre lui-même a failli s'y tromper.

Enfin, voici la pointe de Pouldon, et nous atteignons bientôt sa jolie grève au sable fin. Sur la mer calme, d'un vert transparent, des barques se balancent mollement ; elles sont peintes des plus vives couleurs, et quand leurs voiles blanches se gonflent sous la brise, elles doivent ressembler à de beaux oiseaux des îles. Des pêcheurs fouillent le sable, sans doute pour y chercher ces vers indispensables à la pêche à la ligne qu'ils pratiquent autant que celle au filet.

Dans une excavation verte et fleurie, une petite source, cachée sous les herbes, coule en un mince filet du grand rocher noir. Nous nous reposons un instant à son ombre fraîche, et nous buvons voluptueusement cette eau pure.

Des falaises et des rocs nombreux se dressent encore. Ah ! toutes ces têtes aux yeux caves, au rictus sarcastique ! C'est l'ossuaire de Palerme, si bien décrit par Gaston Vuillier. J'en détourne mon visage terrifié.

Cet immense rocher, qui a l'attitude d'un mastodonte, indique cette grotte fameuse de la légende : j'ai nommé

Saint-Marc. Son antre noir nous apparaît de la hauteur ainsi qu'une caverne sans fond.

Nous sommes trop fatigués pour y descendre aujourd'hui. Car je l'ai visitée, cette grotte obscure comme un repaire de sorcière ; j'ai eu la témérité d'opérer cette descente à pic sur l'abîme, de me traîner ensuite sur les genoux dans son tunnel étroit, pour me relever enfin dans la nuit. Un frisson vous secoue. Quel animal immonde vit dans ces ténèbres, attendant une proie ! Une lumière démontre bientôt la folie de cette vision, mais elle a été assez vive pour que l'impression s'en prolonge, même après la sortie de ce lieu hanté par le souvenir du terrible dragon.

C'est un cirque de dunes aux plantes aromatiques qui exhalent tous leurs parfums sous le pied qui les foule, et une mignonne plage nous invitant au bain. Malgré la faim qui nous talonne — il est une heure et demie — nous nous plongeons, avec une jouissance sans égale, dans cette onde cristalline, et nous nous y prélassons sans autre souci.

Le déjeuner est exquis après cet apéritif doublé de cette longue marche, si pénible parfois. Une sieste sur le sable doux nous rend toutes nos forces, et c'est avec une nouvelle ardeur que nous reprenons notre route en traversant le port Herlin. Il est bien charmant, avec sa grotte fraîche d'un abord facile et son ombreuse vallée où ruminent de belles vaches.

Mais notre fatigue a été trop grande, et c'est péniblement que nous gravissons tous ces coteaux qui se succèdent sans trêve.

Des champs de blé et d'avoine se trouvent là encore si près de la falaise qu'il nous faut entrer dans le sillon pour nous écarter un peu de l'abîme.



Et ce n'est pas tout : la soif nous dévore. Nous n'avons plus de vin. Après bien des recherches, nous trouvons une petite mare qui se cache sous les lianes, à peine suffisante pour abreuver le merle qui fuit à notre approche ; mais son eau est renouvelée à chaque seconde par une goutte qui tombe du rocher. Nous nous empressons de nous y désaltérer et d'y remplir notre flacon.

Nous y mouillons aussi nos chaussures, afin de les rendre moins glissantes sur ces herbes desséchées qui empiètent même sur les sentiers.

Nous regrettons de n'avoir pas emporté quelques citrons, ils eussent calmé notre soif et purifié cette eau prise à tout hasard.

Un peu reposés par ces libations monastiques, nous continuons.

Un merveilleux panorama s'étale à nos côtés. C'est la pointe de Pouldon dans une brume opaline, c'est celle de Saint-Marc avec le mastodonte qui garde l'entrée de la grotte, puis les rochers plus rapprochés d'Herlin, enfin l'île de Bangor. Elle nous apparaît comme un gigantesque vaisseau ayant un mage au bonnet magistral à la proue.

Et la mer s'étale à l'infini, toujours bleue, toujours murmurante : elle caresse aujourd'hui ces rochers qu'elle escalade si souvent en furie en les couvrant de son écume neigeuse.

Kérel nous offre une belle grève aux dunes fleuries, aux coteaux précieux par la présence de *l'isœtes hystrix*, cette plante rare de l'île. Deux vallées s'y bifurquent. Au-dessus de l'une d'elles, deux maisonnettes blanches sont blotties dans les tamaris, ces délicieux arbustes au feuillage léger qui balancent leurs fines aigrettes de fleurs roses sur les côtes les plus escarpées.

Mais pour contourner cette grève, il nous faut suivre un sentier étroit plongeant sur la falaise, assez élevée par endroit. Or, elle est minée sur certains points, cette falaise, et sous les lierres qui le bordent, ce sentier peut nous conduire à l'abîme. Heureusement que je ne me doute pas du danger ; je continue à m'avancer gaîment parmi les marguerites, les troènes, les scabieuses. Je frémis d'effroi lorsque mon mari me fait remarquer de l'autre versant le danger couru.

Une pointe s'avance. Serait-ce celle du Talus qui, avec Goul'Phar, doit limiter notre excursion du jour ? Nous interrogeons un vieux paysan couché sur la mousse, et sa réponse nous décourage. Ce rocher avancé est celui de Bornord ; il nous faudrait encore deux heures de marche pour atteindre Kervilaouen par la côte.

Nous nous décidons à prendre à travers champs, nous réservant de revenir sur nos pas, demain, dès l'aube. En passant nous admirons une roche représentant une belle tête pensive que nous nommons Dante.

Nous sommes exténués, et c'est avec un plaisir infini que nous nous asseyons un moment chez une brave femme d'un village voisin, en buvant avec non moins de plaisir une tasse de lait au petit goût aigrelet qui nous désaltère complètement.

Une demi-heure nous suffira pour arriver à Kervilaouen par un petit piéton qui court à travers les avoines et que nous enseigne très aimablement une grande jeune fille à la coiffe de blanche mousseline, au fichu d'un bleu pâle s'ouvrant en cœur sur une guimpe de tulle brodé. Elle est charmante avec ses yeux clairs, d'un vert changeant, et ses cheveux sombres. Du reste, toutes les femmes de l'île portent très bien ce costume seyant à la coiffure moyenageuse.

Le joli clocher de Bangor s'élève là-bas au milieu des maisons qui se pressent autour de lui comme pour implorer sa protection. Ses cloches sonnent l'Angelus, dont le chant s'égrène dans l'air pur du soir aussi doux qu'une harpe éolienne.

Le grand Phare se dessine, majestueux, c'est l'espoir. Et, réconfortés, nous pressons notre pas parmi les bruyères roses de la lande pour gagner la maison des dames Laleouse, où nous attend un sympathique accueil.

Kervilaouen est un gentil village au grand puits biblique que les rayons du Phare éclairent chaque nuit. Accoudés à notre fenêtre, nous les suivons bientôt de nos yeux étonnés, ces rayons, qui semblent prendre toutes les lumières des maisons pour les entraîner dans leur course sans trêve à travers l'espace. Car, dans cette île bénie, point n'est besoin de fermer les volets; je doute même que les portes soient closes au verrou.

Et je me murmure ces paroles de l'*Évangéline* de Longfellow, le grand poète américain : « Ils n'avaient ni verrous à leurs portes, ni volets à leurs fenêtres, ces fermiers acadiens, leurs maisons étaient ouvertes comme leurs cœurs... »

Oui, ces Bellilois sont bien les descendants de ces Acadiens aux âmes loyales, aux cœurs charitables et patriotes, qui préférèrent l'exil à la trahison.

Après un dîner substantiel, nous reposons délicieusement dans une chambre fraîchement blanchie à la chaux, dont les draps fleurent bon la lavande.

### *Troisième Journée*

#### **Du Talus à l'Apothicaierie**

Nous nous levons dès l'aurore, afin de profiter de la

fraîcheur du matin pour continuer notre route. Le vent souffle plus violemment aujourd'hui, des nuages s'amoncellent au levant : est-ce un changement de temps ? Je regarde le ciel avec angoisse. Que devenir dans ces déserts si la pluie nous y flagelle !

Mais notre chocolat savouré, nos préparatifs terminés, le ciel veut bien nous sourire encore. Les nuées noires se sont à peu près dissipées, et si le soleil est voilé par moment, il nous montrera le paysage sous un tout autre aspect.

Courageusement, nous revenons sur nos pas, ne voulant laisser inexplorée aucune partie de l'île, et nous nous dirigeons vers le Talus. Un sémaphore domine la mer, avec son grand mât pour les signaux aux navires qui passent.

Cette pointe du Talus est argileuse, éboulée aussi en bien des endroits. Les falaises tombent à pic sur l'Océan, qui se moire de vert sombre sous ce ciel nébuleux.

Les rochers affectent toujours des formes étranges et certains présentent toutes les nuances de l'arc-en-ciel, comme si un peintre géant les eût pris pour palette. De nombreuses mouettes aux ailes blanches, des goélands gris tourbillonnent autour des récifs avec des cris stridents.

De grandes masses rocheuses se sont séparées violemment de la côte ; elles portent encore sur leur sommet une herbe fine parsemée de *crithmum maritimum* ou cassepierre.

Le sol est dénudé, pierreux ; seules quelques touffes de *statice* y jettent la douceur de leurs fleurs d'un lilas rosé.

Un grand cirque de rochers en pleine eau, c'est Domois, avec son Pylor aussi excentrique que celui du Squel. Une magnifique roche percée à triple base les

domine. Une grotte s'y cache, remarquable par un couloir de cinquante mètres environ, qui conduit à une large excavation. On ne peut la visiter qu'au reflux d'une grande marée.

La baie de Goul'Phar est ravissante sous le soleil, qui s'est enfin débarrassé de ses nuages et fait étinceler toutes les vagues soulevées par la brise du matin. Des sentiers multiples, des escaliers aux marches creusées dans le roc sillonnent les coteaux. On voit que le port de Goul'Phar est hospitalier aux barques de pêche. Il s'avance profondément dans les terres, entre des rochers sombres, qui se reflètent dans l'onde limpide.

Une riante villa s'élève sur la colline, face à la mer. Des tamaris, de beaux sapins l'ombragent. Et c'est charmant de voir cette verdure si près de cette côte sauvage.

Ici, les principaux rochers sont en pleine eau, formant une chaîne superbe, aux tons variés, selon que la lumière les frappe. La falaise est fouillée comme un vieux bois sculpté rongé par le temps ; on dirait vraiment parfois, tant elle est mouvementée, une suite de vagues pétrifiées en leur échevèlement.

Une maisonnette se voit sur la dune ; elle abrite la trompe avertisseuse, ou sirène, qui provient du grand phare. Lorsqu'une brume intense empêche la vue de la tour ou de ses rayons, cette sirène émet des sons perçants qui éveillent l'attention des marins.

Quels splendides rochers s'échelonnent encore dans ces parages ! Deux, entre autres, ont des attitudes bien faites pour impressionner. L'un, immense, a un port hautain, immuable comme le destin ; le second paraît le supplier, et il est navrant dans sa pose humiliée. Les autres semblent les contempler, indifférents à leur dédain ou à leur angoisse.

Et la mer les enlace tous, tantôt câline et charmeuse, avec sa voix d'ondine, sa robe ondoyante et bleue, tantôt verte et écumeuse, grondant de toutes ses vagues qui tentent de les submerger.

C'est un paysage de rêve que celui-là ! Que le soleil l'éclaire dans un rayonnant azur, ou qu'une douce lumière y tombe d'un ciel gris, que la mer y sommeille ou qu'elle y rugisse, il est toujours beau, toujours impressionnant, surtout lorsque l'astre du jour à son déclin y laisse traîner toutes les franges de son manteau d'or.

La grotte du port Coton, qui suit cette chaîne grandiose de rochers et de falaises, est située à l'entrée d'une petite anse. En face, un vallon se dessine avec ses ruisselets jaseurs qui alimentent des lavoirs, où de jeunes villageoises battent gaiement leur linge en éclaboussant d'écume leurs bras brunis. Et sur l'herbe rase, les blancheurs de la lessive jettent une note gaie et familière dans cette sévérité.

Cette grotte est intéressante à visiter, surtout à marée basse. Un mince filet de lumière y filtre par une fente du rocher et se reflète dans l'eau sombre ; il brille au fond de la grotte ainsi qu'une étoile.

Nous montons la côte et notre vue se perd sur une enfilade de rocs, véritable chaos d'une magistrale grandeur. A nos pieds, des rochers encore et de toutes formes : c'est un homme à la grosse bosse, aux cheveux crépus qui se tord au milieu des flots : Quasimodo pleurant Esméralda ; c'est une belle tête rêveuse de poète à la barbe ondoyante ; des crocodiles rampant à fleur d'eau ; des animaux de toutes sortes.

Les goélands sont nombreux ce matin ; ils tracent dans le ciel clair de longs circuits ou se balancent mollement sur les crêtes des vagues.

Les îles Bagnères se montrent à nos yeux éblouis ainsi qu'une royale escadre au mouillage. Et toutes les proues de ces vaisseaux d'un nouveau genre sont différentes ; tantôt, c'est un monstre marin qui avance son col au-dessus des vagues : le grand serpent de mer tant de fois entrevu, jamais capturé ; tantôt, un immense crocodile à la gueule légèrement ouverte, pointant vers le ciel ; ou, encore, un gros hippopotame à l'air pacifique. Ces gigantesques navires de pierre sont entourés de nombreuses roches isolées qui forment leur escorte. Des mouettes les entourbillonnent de leurs longues ailes frissonnantes et de leurs clameurs aiguës.

Ici encore le sol est dépouillé, plus d'ajoncs, plus de bruyères ; une légère couche d'une herbe verdâtre le recouvre par endroit. Des coquilles d'œufs de goëlands y sont éparses ; elles sont d'un blanc gris marbré de taches brunes et roses. Est-ce le vent qui a enlevé ces œufs éclos au nid où pépie la couvée ?

Nous avançons assez péniblement sur ces falaises élevées où le vent nous flagelle. Je m'abrite sous ma grande ombrelle, et, sûre d'être éloignée de tout danger, puisque j'ai pris le milieu de la dune, je marche les yeux à peu près fermés, me reposant de tant de spectacles divers. Quel réveil !

Comment ai-je l'idée d'écarter un instant mon ombrelle ? Quel esprit bienveillant veillait donc sur moi ? Je ne sais. Mais je poussai un cri d'épouvante en me voyant à quelques mètres d'une immense excavation aux bords à pic et argileux, fléchissant sous les pieds.

J'avais entendu parler de ce puits, communiquant avec la mer, qui s'était formé subitement à une certaine distance du rivage, mais je ne savais pas exactement où s'était fait la désagrégation des rocs. Et je pouvais y tomber et y trouver peut-être la mort !

A mon exclamation angoissante, mon mari, qui prenait des notes en face des îles, accourut vers moi, et fut, lui aussi, terrifié par le danger couru.

Après quelques instants de repos, je recouvrai ma quiétude et mon assurance.

Les moutons s'affolent toujours à notre approche. En voici qui cassent, pour nous fuir, la corde qui les attache ; puis ils s'arrêtent, épuisés, et se groupent, attendant, anxieux, avec des bêlements plaintifs. Seule, une mignonne chèvre blanche reste calme, et nous regarde de ses yeux paisibles.

Des *crépis* tapissent la falaise de leurs étoiles d'or ; ils sont entremêlés de *statice* et des jolies petites fleurs rose d'une *spergulaire*. Il est doux de marcher sur cette herbe rase ainsi fleurie.

Et des rochers encore, aux teintes fantastiques qui sembleraient étranges sur la toile d'un peintre, et pourtant il les prendrait bien comme ils sont, avec leurs couleurs de rêve, passant du violet au rouge. Et pour les accentuer encore, de lourds fucus d'un ton fauve pendent en festons à leurs bases.

Et toujours, aussi, les mêmes ressemblances. Voici une tête de sanglier, puis un grand singe. Plus loin, c'est un avocat plaidant avec de grands gestes.

Nous descendons vers l'anse de Vazen. Cette jolie plage s'avance assez loin dans la vallée, entre deux hautes murailles rocheuses. Une source murmurante alimente un lavoir. Des paysannes y lavent leur linge à demi enfouies dans de grandes boîtes de bois. Elles nous tendent gracieusement un vase plein d'une eau fraîche et claire dans lequel nous puisons avec un plaisir sans égal. La fatigue de l'excursion est surtout provoquée par la soif.



Une vieille batterie se dresse dominant la baie splendide de Donnant. A côté, une cabane de peintre est solidement attachée par de grosses cordes fixées à des crampons de fer, afin de résister aux vents redoutables du large.

Il est bien fait pour tenter un peintre, le panorama qui se déroule à nos yeux extasiés ! Donnant est la plage la plus vaste de l'île ; c'est sur son sable vieil or qu'il gronde, sans paix ni trêve, le grand Océan aux vagues folles, et avec un tel vacarme que cent canons tonnant à la fois ne l'égaleraient pas. On l'entend rugir du Palais les soirs d'orage, et dix kilomètres environ l'en séparent.

De véritables rues de rochers sillonnent cette grève, avec leurs monuments bizarres et grandioses. La plupart sont à cette heure au milieu de l'eau, mais quand la mer a fui au loin, ils se dressent, superbes et fantastiques, comme les vestiges d'une cité de géants subitement rendue à la lumière. Lorsque la lune y promène sa clarté blonde, l'illusion est complète. Et rien ne peut égaler le spectacle de Donnant pendant une tempête, alors que tous ses rochers disparaissent sous l'écume, si ce n'est cette même grève, vue à marée basse dans une accalmie, éclairée par l'astre des nuits.

Des dunes immenses et fleuries s'y succèdent avec leurs gracieux vallons et leurs plantes rares, parmi lesquelles l'*ophrys aranifera*. On y trouve aussi en abondance la *morchella esculenta*, ou morille, ce délicieux champignon du printemps.

C'est dans une des vastes grottes du port que nous prenons notre déjeuner, sur une grande roche plate et noire qui nous offre une table digne de cette royale salle à manger. La mer s'agite autour de nous, mais

aujourd'hui elle est bienveillante pour tous ces blocs épars.

Il ne faut pas nous attarder si nous voulons arriver à l'Apothicaierie avant la nuit, il nous reste un vaste champ à parcourir.

Nous gravissons la côte assez escarpée de Donnant et nous gagnons le port Cheul, sûr abri où des barques se reposent.

Entre ce port et le port Puce, un plateau élevé domine l'immensité. Quelle splendide perspective ! Et devant soi l'infini : pas une terre en vue !

Le sol se dérobe sous une teinte d'un lilas rosé du plus délicieux effet. Quelle est donc cette fleur qui nous donne cette douce impression de couleur ? C'est encore le *statice dodartii*. Il se mêle à la petite centaurée rose.

Les falaises sont argileuses, désagrégées par place ; les sentiers y sont encore à pic sur l'abîme, et c'est en frissonnant que je m'y aventure. Le plateau se dénude ; quelques maigres ajoncs parsemés de bruyères roses très rares, comme fauchées par le vent, s'y voient seuls.

Certaines criques sont traversées de cordes pour attacher les bateaux qui s'y abritent parfois.

Ah ! ces rocs aigus, ils semblent autant de becs d'aigles qui voudraient vous crever les yeux ! Et, d'effroi, je ferme les miens. Mais je les retrouve encore au tournant de la falaise, tous ces aigles aux becs féroces.

Le port de Borderune me les fait oublier. Son entrée est vaste et limitée par un mur de défense. Des rochers grisâtres, fendillés, troués de grottes profondes, l'entourent.

Toujours des profils de monstres aux attitudes chimériques.

Les sentiers tracés dans la falaise sont tellement verti-

gineux que nous préférons prendre le chemin du petit val qui s'étend, verdoyant, au milieu de cette aridité. Un pré en pente où paissent des moutons qui, à notre vue, se pressent, peureux, les uns contre les autres, nous conduit sur la hauteur où nous attend un ours monstrueux, avec sa patte levée comme pour nous menacer.

Au loin se dessine le sémaphore de Er-Hastellic. Mais combien de criques encore à contourner avant d'y arriver ! Seulement, ici, les vallées sont peu nombreuses, les coteaux qui les séparent moins élevés que ceux de la côte de Locmaria.

Dans l'une de ces nombreuses anfractuosités, nous remarquons une belle grotte, dont un concierge acerbe, au prétentieux bonnet grec, garde l'entrée.

Les gardiens du sémaphore apaisent obligeamment notre soif, et nous nous reposons un instant dans leur gentille maison, où un mignon bébé jette le rayon de ses yeux bruns et la musique de son rire.

Du sémaphore à l'Apothicaiererie, ce sont encore des criques aux merveilleux rochers, jusqu'à l'immense îlot situé en face de l'Hôtellerie, où se pressent les mouettes et les goëlands.

De jolies touffes de jasionnes blanches se voient entre les herbes, alternant avec de minuscules bruyères roses.

Il est six heures quand nous arrivons au gîte.

Nous nous débarrassons enfin de nos encombrants paquets et nous descendons à la grotte, cette beauté de l'île que l'on peut bien appeler la Merveille.

Comment la dépeindre ! Ni la description, ni le pinceau, ni l'appareil photographique ne rendront cette splendeur des arcades, cette élévation des voûtes, cette profondeur de l'eau qui se teinte d'azur et d'émeraude

sur ces rochers noirs aux veines blanches, recouverts à la base de *corallina*, cette algue étrange, qui leur donne une couleur rosée.

C'est bien le véritable temple de la nature, et la mer, orgue immense, y chante ou y clame son hymne éternel à Dieu.

En face, s'étage une chaîne de rochers, que domine la roche percée — Roch'Toul — où le flot entre avec une furie sans pareille quand la marée l'y pousse.

Nous quittons ce spectacle inoubliable pour aller nous reconforter à l'hôtel, où une table bien servie nous attend ; mais nous revenons sur la falaise pour voir le soleil entrer royalement dans la mer en la rougissant de toute sa pourpre.

### *Quatrième Journée*

#### **De l'Apothicaiererie au Palais, par Les Poulains et Sauzon**

Les cris aigus et mélancoliques des mouettes se sont fait entendre fort avant dans la soirée, et nous nous sommes endormis à leurs clameurs ; mais ce matin elles se reposent de leur concert nocturne, et ce sont les moineaux, ces effrontés que l'on trouve partout, qui nous chantent l'aubade du réveil.

Nous nous hâtons d'ouvrir les fenêtres de notre jolie chambre, où nous avons admirablement dormi, pour jouir de la beauté incomparable du soleil se levant dans un ciel strié de nuées roses et blanches.

La campagne est ravissante à cette heure matinale, avec ses nombreux villages ombragés par leurs vieux

ormeaux ! Car, quoi qu'on en dise, Belle-Isle n'est pas dénuée d'arbres. Outre les bois du Génie et ceux de la campagne Trochu, toutes les vallées ont leurs bordures de saules, où les frênes et les peupliers pointent çà et là, et les tamaris inclinent à tous vents leurs branches finement feuillues.

Mais que sont devenus les *crépis* aux fleurs d'or ? Le sol qui en était jonché hier est terne maintenant sans ces étoiles terrestres. Ont-elles fait comme les mouettes une trop longue veillée pour ouvrir si tard leurs délicats pétales ?

La mer étincelle et se frise sous la folle brise marine ; elle n'a pas quitté son azur changeant et tout nous promet une belle journée pour la fin de notre voyage.

Un dernier regard à tous ces rocs si beaux sous la pleine lumière d'un soleil éclatant, et nous reprenons le harnois du voyageur pour continuer notre route vers les Poulains, qui seront notre première étape : il est huit heures et demie.

Les goëlands, enfin réveillés, accompagnent notre départ de leurs cris discordants et de leurs battements d'ailes. Les crépis ont aussi ouvert leurs yeux d'or. Tout semble nous fêter sur cette pointe sauvage que nous regrettons de quitter.

Plus d'ajoncs ni de bruyères, seules quelques touffes d'aroches aux feuilles pâles accompagnent les gais crépis.

Une petite crique abrite une gentille plage ; la cabine de bain qui s'y cache nous indique qu'elle sert aux touristes résidant à l'hôtel. La descente est pittoresque, mais quel interminable escalier y conduit !

Nous voici sur l'immense esplanade appelée Camp de César. Ces fortifications auraient été élevées par les sol-

dats du grand conquérant, qui, lors de son expédition contre les Venètes, se serait arrêté à Belle-Isle.

Une autre version veut y voir un *oppidium* gaulois où se réfugiaient les habitants en cas d'attaque.

Légendes peut-être des deux côtés.

Aujourd'hui, de petits moutons noirs et blancs brouettent pacifiquement l'herbe rase de ces retranchements antiques.

De cette pointe du Camp de César, la côte de l'Apothicaierie apparaît merveilleuse d'élévation, et de splendides rochers s'y dessinent. Roch-Toul surtout est admirable ; l'ouverture en est grandiose, vue de ce côté.

Un élégant bateau-pilote file à toutes voiles vers Sauzon.

Nous longeons la falaise de très près afin de retrouver un figuier nain qui y croît ; et nous l'y voyons, en effet, mais suspendu sur l'abîme. Il nous est donc impossible de nous assurer s'il est fructifié, comme certains botanistes l'assurent.

De la pointe du Camp de César à celle du Vieux Château, la mer forme deux criques profondes, dont l'une est appelée Ster-Ouen — anse étroite — l'autre Ster-Vras — grande anse. Des bateaux s'y balancent avec leurs filets d'azur ondulant gracieusement aux mâts afin d'y sécher.

Ces deux *fiords* nous font souvenir de la vieille chanson du Tour de l'île :

Port du Vieux-Château  
Qui tient assez d'eau  
Pour nos grands vaisseaux...

Le vallon de Ster-Vras est charmant, avec, sur la hauteur, trois villages aux coquettes maisons blanches,

aux grandes meules de paille et de foin, et un vieux moulin qui tourne à la brise marine de toutes ses ailes de lin. Sur tous les points élevés de l'île, on les voit, ces gais moulins.

Et mon mari, épris de ces charmes agrestes, me murmure ces vers :

J'aime ces blancs moulins aux gigantesques ailes  
 Qu'un souffle fait tourner,  
 Dont les vieux toits moussus ont des nids d'hirondelles,  
 Ces doux porte-bonheur que les feuilles nouvelles  
 Savent nous ramener.

.....

Le port de Ster-Vras était fortifié ; on y trouve encore une guérite de guetteur tout entourée de *statice*. Des champignons à odeur d'anis y croissent aussi en grand nombre. C'est le *psalliota campestris*.

Dans cette même anse, par les grandes marées d'équinoxe, on remarque des tourbes qui contiennent des traces de plantes terrestres indigènes résultant d'une ancienne forêt que la mer a submergée.

A la pointe du Vieux Château se dissimule une grotte, aussi belle, paraît-il, que celle de l'Apothicaierie, mais son abord extrêmement périlleux n'en permet pas l'accès.

C'est sur ce plateau que se sont ouverts ces gouffres fameux appelés Puits de Baguenères. L'un d'eux a 145 mètres de circonférence et 35 mètres de profondeur ; la mer y pénètre, et, lors des tempêtes, son eau écumeuse s'élance dans cette sorte de cheminée ainsi que la flamme dans le cratère d'un volcan. Un sentier y serpente et nous permet d'atteindre les galets qui en forment le fond.

De cette pointe du Vieux Château aux Poulains, ce ne sont que rochers isolés et toujours splendides, falaises

abruptes, d'un aspect grisâtre sous le radieux soleil qui les éclaire.

Nous arrivons aux masses rocheuses, plus splendides encore, des Poulains ; mais nous ne pouvons suivre la côte jusqu'à la presqu'île où se dresse le petit phare au feu protecteur. Des poteaux ont été plantés à l'extrême bord de la falaise, et des fils de fer aux pointes épineuses s'y déroulent, comme pour saisir au passage l'audacieux qui voudrait tenter de passer outre.

Il ne le pourrait pas sans risques. Nous le répétons, on n'a même pas laissé ce qu'on appelle le sentier douanier sur cette partie de la côte. Et, déçus, nous prenons à travers champs pour atteindre les Poulains.

Pour retrouver la solitude complète, avec la beauté sauvage des rochers et des falaises, il nous faut aller vers la pointe du phare. De longues murailles, des fils de fer entourent tout le domaine de M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt, et c'est en vain que nous cherchons à voir le Sphinx ; il est trop bien caché par ces murs de prison.

Le Grand Lion se dresse encore heureusement dans une mer libre, où il secoue fièrement sa lourde crinière tout emmêlée d'écume.

Le panorama est très beau de ce point. C'est une enfilade de rocs tourmentés qui ont encore les aspects les plus divers : aiguilles géantes, pyramides, animaux phéhistoriques.

Le bain nous attire sur une petite plage aux jolis cailloux aussi ronds, aussi blancs que des dragées. Nous prenons ensuite un léger repas à l'ombre d'une falaise.

Après une visite au phare, d'où l'on jouit d'une vue ravissante sur la mer et la campagne, nous regagnons la grand'route, une seconde propriété achevant de barrer ce que la grande tragédienne a laissé libre. Et, tout en



marchant d'un pas alerte vers Sauzon, nous devisons un peu àprement sur cette vente du fort et des terrains des Poulains qui les a claquemurés, pour ainsi dire ; ils étaient si beaux, si fiers, ces rochers dans leur sévère solitude !

Nous retrouvons enfin la côte et la charmante plage de Deuborh. Toute la falaise est tapissée de *geranium sanguineum* aux larges corolles d'un violet rougeâtre. Des marjolaines et des immortelles d'or s'y trouvent aussi, dégageant leur frais parfum dès qu'on les effleure.

De beaux rochers, dont un troué, se dressent toujours dans la mer, qu'aucun souffle ne ride. La chaleur est grande sans la brise rafraîchissante, et nous avons vraiment hâte d'arriver à Sauzon.

Voici le port Puss, où aboutit le câble télégraphique de Quiberon ; puis, la pointe du Cardinal, avec son fort déclassé.

De belles moissons ondulent tout près de la mer ; on y coupe déjà les avoines.

Belle perspective sur les Poulains, le port de Sauzon et la pointe de Taillefer, qui s'estompé à l'horizon. En face, la presqu'île de Quiberon, dont les maisons se détachent très bien sur ce ciel pur. A droite, la blanche tourelle de la Teignouse.

Nous passons devant une usine ; des femmes tricotent sous les tamaris, en attendant la rentrée des barques qui leur apporteront la sardine tant désirée. Certaines chantent une lente mélodie aux paroles naïves, à l'air berceur. Presque toutes portent le grand capot de coton blanc aux minuscules fleurs mauves des environs de Pontivy.

Le bourg de Sauzon est coquet avec son môle à la blanche tourelle, son beau port naturel où se pressent

des bateaux aux coques richement colorées, ses jolies villas et le clocher de son église toute neuve et très gracieuse.

Nous nous arrêtons quelques instants sur la terrasse de l'hôtel du Phare, d'où l'on jouit d'une vue ravissante sur la mer. Puis nous montons dans une barque, afin de passer sur l'autre rive.

Au pied d'une vieille batterie démantelée, se trouve une grotte aux lichens phosphorescents qu'il est intéressant de visiter. On y remarque encore un puits en formation communiquant avec la mer.

Et nous recommençons à descendre des coteaux, à traverser des vallons, à remonter de nouveaux coteaux en nous frayant, parfois à grand'peine, un passage à travers des fougères arborescentes. Car si la côte s'abaisse un peu de ce côté, elle est très accidentée, et c'est après des détours sans nombre que nous atteignons le port Jean. Le câble télégraphique y atterrit. Sa vallée aux beaux arbres, ses coteaux où perce l'*ophrys apifera* et sa belle grotte, dite des Chouans, nous ravissent et nous reposent.

Nous continuons par le port Fouquet, situé non loin du château du célèbre surintendant ; la pointe de Taillefer, son sémaphore, et la plage de Castoul, dernière crique de quelque importance avant d'atteindre enfin Le Palais.

Il nous apparaît bien charmant à cette heure, ce Palais, avec sa vieille citadelle des ducs de Retz, terminée par Vauban, son beau port plein de barques aux filets diaphanes et azurés, où se jouent les derniers rayons du soleil, et ses grands arbres qui lui forment une ceinture de verdure. Les vieilles maisons à pignons de ses quais alternent avec celles de construction récente, et toutes

mirent dans l'eau calme du bassin leurs vitres étincelantes. Nous le saluons d'un regard ami.

Il est sept heures du soir, nous sommes bien las ; j'ai un affreux coup de soleil, malgré la poudre de riz, mais nous sommes très heureux d'avoir fait le tour de cette île belle, qui est vraiment la bien nommée.

ÉVA JOUAN.

*Belle-Isle, ce 10 août 1907.*

---

# DISCOURS

PRONONCÉS

**Dans la Séance du 27 Décembre 1907**



# DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. DORTEL

*Président de la Société Académique de la Loire-Inférieure*



MESDAMES, MESSIEURS,

L'année dernière, en écoutant le magistral discours de notre Président, M. Schwob, mon plaisir de l'entendre n'était troublé que par cette pensée angoissante : Quel sujet me faudra-t-il traiter quand la confiance de mes Collègues, ou plutôt leur indulgence, m'aurait élevé à la présidence ?

Je fus quelque peu tiré d'embarras quand notre doyen, M. Linyer, se faisant près de M. Schwob l'interprète de tous, lui disait que personne n'était, pour parler du développement intellectuel de Nantes, mieux préparé que lui, qui, depuis tant d'années, lutte pour l'extension commerciale et maritime de notre ville. Chacun disait ; notre éminent président de la Société de Géographie doit traiter le sujet qui lui est familier ; le public attend du Président en exercice un discours que ses études et

ses goûts personnels lui ont permis de mûrir et de préparer.

Je devrais donc vous entretenir ce soir d'un sujet archéologique, et je vous assure que tout m'y poussait, mes goûts, mes études, les travaux même de mes prédécesseurs à la Présidence; mais j'ai hésité, non pas que ce mot d'archéologie, qui, jadis, faisait peur aux femmes et aux petits enfants, soit encore aujourd'hui terrifiant et ne vous soit devenu familier, mais parce que j'ai craint qu'un sujet aussi spécial, aussi technique, ne vous ennuyât quelque peu et ne fût pas ici absolument à sa place.

Je vais vous entretenir d'une grande figure nantaise, trop oubliée, trop méconnue surtout, notre Bonne Duchesse Anne de Bretagne.

Etudier cette vie, ce n'est plus faire de l'archéologie, mais de l'histoire, et mon but sera rempli si je réussis à vous convaincre que, dès le XV<sup>e</sup> siècle, à Nantes, le pouvoir ducal faisait de louables efforts pour encourager le développement des lettres et des arts et donnait lui-même l'exemple.

Anne de Bretagne naquit le 25 janvier 1477, au château de Nantes, où devaient se dérouler tant d'événements importants de sa vie de duchesse et de reine.

Son père, François II, notre dernier Duc, avait toujours montré plus de penchant pour les lettres et les arts que pour les armes. C'est à lui, à ses efforts persévérants et à son initiative privée que nous devons la fondation de l'Université de Nantes, qui, pendant cinq siècles, devait jeter tant d'éclat sur les lettres françaises.

J'avais pensé à vous parler ce soir de cette Université, bien peu connue et qui attend encore son historien, mais je n'ai pas voulu déflorer le travail d'un de nos

meilleurs sociétaires et collègues qui, depuis quelques années, emploie tous les loisirs que lui laisse sa profession à fouiller nos archives pour tirer de l'oubli ces pages illustres de notre histoire nantaise.

Je ne veux, en passant, que vous citer un extrait de la bulle du Pape Pie II, qui justifie le choix de la ville de Nantes fait par le Duc, et qui est tout à l'éloge de notre cité :

« Parce que cette ville, dit-il, est située dans la partie  
 » la plus fertile de la province ; parce que le fleuve de  
 » la Loire qui la baigne, et qui est navigable sur une  
 » longueur de plus de deux cents milles, la met en rap-  
 » port avec les plus belles parties du royaume de France,  
 » et, d'un autre côté, avec la mer ; parce que cette heu-  
 » reuse position réunit tout ce qui peut contribuer à  
 » l'encouragement des études, la pureté de l'air, l'abon-  
 » dance des choses nécessaires à la vie, les relations  
 » faciles avec les hommes éclairés de tous les pays. »

Anne reçut à la Cour de François II une éducation soignée et très complète. Entourée des meilleurs maîtres, elle apprit le latin et l'hébreu. D'Argentré nous raconte qu'à 12 ans, profitant des loisirs que lui laissaient les expéditions paternelles, elle retraça en un récit « naïf, que n'eussent point désavoué les meilleurs écrivains », l'histoire de sa chère Province. Espérons qu'un jour quelque fureteur habile découvrira le fameux manuscrit, où la jeune duchesse avait, dit-on, mis toute son âme et tout son cœur.

Orpheline à 12 ans, en possession d'un héritage qui devait sembler bien lourd à ses jeunes épaules, elle se vit, sous l'habile et astucieuse direction de son vieil oncle et tuteur de Rieux, ballottée entre plusieurs prétendants, Alain d'Albret, Maximilien, roi des Romains, le vicomte

de Rohan, le duc de Buckingham, plus épris d'un duché et d'une dot que de cette princesse, petite, maigre et boitant légèrement, ainsi que nous la dépeignent les chroniqueurs, mais ayant dans la démarche une dignité soutenue, parfois même une fierté impérieuse.

Autour d'elle, tous les partis se disputaient le duché, toutes les ambitions, contenues jusque-là, se faisaient jour, Charles VIII n'attendait qu'une occasion pour envahir la Bretagne.

Au milieu de ces difficultés, notre héroïne montra toutes les qualités de sa race, la volonté ferme jusqu'à l'entêtement. Elle se sépara de son tuteur et alla demander la protection de Dunois. Chassée de Nantes, sur le point d'être enlevée par les partisans de Rieux, renfermés dans la ville, elle s'élança courageusement sur le cheval de Philippe de Montauban et s'enfuit. Réfugiée à Rennes, elle organisa la lutte que, pendant 3 ans elle dut soutenir contre son ancien tuteur.

Cette guerre sans merci n'avait pas coûté seulement à la Bretagne du sang, elle avait ruiné le pays. La paix signée à Francfort, Anne visite la Bretagne, voulant se rendre par elle-même un compte exact de la misère qui régnait en son Duché. Elle le parcourut en tous sens, prodiguant partout aumônes, encouragements, consolations.

Pressée d'assurer le repos et l'indépendance à ses chers Bretons, elle épousa, le 19 décembre 1490, par procuration, Maximilien d'Autriche, roi des Romains. Singulier mariage, absolument nul, et dont le cérémonial bizarre et ridicule provoqua en France d'universelles railleries.

Cette union ne fit qu'irriter Charles VIII, qui, profitant de la trahison de d'Albret, envahit la Bretagne,



s'empara de Nantes, marcha sur Rennes, où la Duchesse s'était réfugiée.

C'est au cours de ce siège fameux, après une entrevue avec le Duc d'Orléans, frère du roi, qu'Anne se décida à épouser Charles VIII.

Le sacrifice fut pénible : elle y fut amenée plus par la raison que par le cœur ; elle avait compris qu'il fallait avant tout éviter la conquête par les armes, et, dans ce but unique, elle céda, acceptant cette couronne en détournant la tête.

« Les ombres d'Hoel le Grand (écrit Pître Chevalier),  
 » de Warok, de Barbe-Torte durent gémir de douleur  
 » en leurs tombeaux de pierre, au fond des cathédrales  
 » bretonnes, et le fantôme de Philippe-Auguste, de  
 » Charles V et de Louis XI durent tressaillir de joie dans  
 » les caveaux de Saint-Denis, car l'antique royaume des  
 » Nominoë n'était plus qu'une province de France ! »

Par ce mariage, le vieux Duché perdait, en effet, son indépendance, en dépit des clauses et des réserves que la future Reine fit inscrire au contrat (6 décembre 1491).

Pendant sept ans que dura ce règne, la duchesse, délaissée par son royal époux qui guerroyait en Italie, s'occupa beaucoup plus de littérature et de beaux-arts — et nous verrons avec quel éclat — que du gouvernement de la France.

Veuve à 22 ans, elle allait — quoi qu'en aient dit certains historiens — réaliser le rêve de toute sa vie, en épousant l'ancien compagnon d'armes de son père, Louis d'Orléans, le héros de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

Comment expliquer, en effet, autrement que par sa passion pour Louis XII, que cette reine vertueuse et chrétienne ait consenti à la répudiation de Jeanne de

France, femme légitime du roi de France ? Cette répudiation, éhontée et odieuse par les moyens employés, souleva dans la France entière un cri de réprobation contre le roi.

Quoi qu'il en soit, le mariage fut célébré à Nantes, dans ce château où elle était née 22 ans auparavant, et où l'altière bretonné exigea que le roi vînt la chercher. Dans ce palais ducal qui était sien, la future reine posa ses conditions.

Dans ce contrat fameux, où elle s'intitule et signe « *vrayment duchesse de Bretagne* », elle reprit ses droits compromis huit ans auparavant.

Il fut stipulé que ses enfants seraient ducs de Bretagne, que si elle décédait la première, le roi jouirait du duché jusqu'à sa propre mort, mais qu'après cette mort il retournerait aux véritables héritiers de la duchesse.

Elle exigea même que les monnaies d'or porteraient son effigie à côté de celle du roi.

Elle n'oublia point ses sujets ; par ce contrat le duché devait être gouverné, de même que sous les ducs, avec ses privilèges, ses droits, ses franchises et ses libertés.

En dépit de son amour pour Louis XII, elle fit, vous le voyez, payer cher au roi cette répudiation contre laquelle son cœur de femme et de chrétienne avait protesté. Changeant, au reste, d'attitude, elle ne reste plus la femme soumise et douce qu'elle avait été, elle voulut avoir la part des affaires du gouvernement et, suivant l'expression d'un historien, Le Petit Brette, devint un véritable homme d'Etat.

Hélas, pourquoi faut-il que tant de qualités, de charme, de fermeté, d'intelligence aient été gâtées par un défaut, c'était ce « si de la vengeance » dont parle Brantôme. Anne ne sut point pardonner à ses ennemis, et le

procès du maréchal de Rié, conséquence de cette politique de ressentiment, est une page très fâcheuse dans l'histoire de notre héroïne. Faut-il en accuser son caractère, n'en faut-il pas plutôt accuser son entourage et l'esprit de la Cour au XV<sup>e</sup> siècle? Problème psychologique que je n'ai point le temps d'élucider ce soir.

Après des démêlés et au milieu de luttes avec le Pape, Anne mourut à 37 ans au château de Blois. Son corps fut inhumé à Saint-Denis, dans le tombeau des rois, mais elle exigea que son cœur reposa près de ses chers Bretons qu'elle avait aimés jusqu'au sacrifice, dans ce tombeau qu'elle avait fait élever aux Carmes à la mémoire de ses parents.

La tourmente révolutionnaire emporta tout; elle ne trouva même pas dans la tombe ce repos qu'elle n'avait jamais connu. Nous ne possédons aujourd'hui que le précieux reliquaire dans lequel son cœur fut renfermé pendant 210 ans, et que vous pouvez tous admirer à notre Musée d'archéologie.

Règne mouvementé, vous le voyez, vie d'aventures et de guerres ne semblant pas devoir laisser place à la littérature, aux beaux-arts, aux lettres.

On a répété et écrit que le XV<sup>e</sup> siècle n'avait rien produit, que ce fut un siècle de luttes, de querelles et de guerres. C'est là une erreur, que la splendeur incomparable du XVI<sup>e</sup> siècle, avec la Renaissance, a contribué à propager.

Non, le XV<sup>e</sup> siècle en Bretagne ne fut point stérile, il a donné une impulsion aux lettres et aux arts dont le XVI<sup>e</sup> siècle a profité. Il a préparé, en quelque sorte, la Renaissance, et la duchesse Anne a contribué, dans une très large mesure, à ce mouvement intellectuel.

Après vous avoir entretenu des luttes morales, des

luttons matérielles qu'elle avait subies, j'aurais voulu vous faire pénétrer à la Cour de la Bonne Duchesse et vous montrer quel accueil et quels encouragements y recevaient tous ceux qui, poètes, historiens, orateurs, sculpteurs, enlumineurs, pouvaient donner, à la Bretagne et à la France, quelque gloire et quelque œuvre grandiose.

Elle avait essayé, à 12 ans, d'écrire, en un style naïf, la lutte de Blois et de Montfort, elle avait l'ambition de faire rédiger l'histoire de sa chère province. Elle en confia le soin à son aumônier, Pierre le Baud, de Vitré, auquel elle fit communiquer toutes les archives conservées au trésor des ducs. En cinq ans, ce travailleur, qui n'était pas seulement un chroniqueur, mais presque un historien, rédigea la première histoire de Bretagne, en un manuscrit que la reine prit soin de faire enluminer, et qui constitue aujourd'hui un des trésors du Musée Britannique. Imprimée 103 ans après sa mort, cette histoire de Bretagne, de Lebeau, va dans quelques jours, être réimprimée pour la grande joie des Bretons, sous les auspices de la Société des Bibliophiles bretons.

C'est à cette vaillante Société, que je suis heureux de saluer en passant, et à son très regretté président, M. Lemeignen, que nous devons la réimpression des Grandes Chroniques d'Alain Bouchart.

Alain Bouchart, un enfant de notre pays — il était né au bourg de Batz — avocat au Parlement de Bretagne, secrétaire de François II, entreprit, lui aussi, sur les conseils d'Anne, l'histoire du duché ; histoire trop mêlée de légendes et de fables, mais écrite en un style vigoureux et coloré. La reine, qui avait encouragé ce travail, eut le bonheur, avant sa mort, d'en pouvoir lire les trois premiers livres. La première édition date en effet de 1514.

L'histoire de sa chère province, vous le voyez, lui

tenait au cœur ; elle voulait qu'on en connût les origines glorieuses, les luttes, les triomphes et nous lui devons être reconnaissants d'avoir eu le souci, en ces temps troublés, de tirer de nos chroniques légendaires et de sauver de l'oubli ces documents précieux qui devaient servir de matériaux aux d'Argentré, aux Dom Lobineau et aux La Borderie.

Que n'ai-je le temps de vous entretenir du mouvement poétique auquel s'intéressa notre bonne duchesse ?

Après Charles d'Orléans, le doux chantre du printemps et de l'amour, après François Villon, le premier poète naturaliste, le Jean Richepin de l'époque, Meschinot créa une école, celle des rhétoriciens. Maître d'hôtel de la duchesse Anne, il devint le poète philosophe de la Cour de Nantes. Soutenu et protégé par la reine, il s'attaque à tous : Prélats, Juges, Greffiers, il n'épargna personne, pas même les avocats. Ses satires mordantes contre Louis XI eurent un succès énorme, qui n'épuisèrent pas, dit-on, trente éditions.

Penses-tu Dieu avoir doux et propice,  
 Homme sans foy, sans loi et sans police,  
 Innocent feint tout fourré de malice,  
 Farci d'orgueil, rempli de gloire vaine.

Figure curieuse que ce chef d'école, ce « *banni de liesse* », comme il s'appelait lui-même, dont les œuvres, sinon le nom, sont aujourd'hui quelque peu oubliées. On lit cependant, avec une certaine curiosité, ses « Lunettes des Princes », réimprimées par les soins d'un de nos compatriotes : sorte d'autobiographie, où il exhale toutes ses tristesses et toutes ses rancœurs.

La duchesse Anne aimait ces audacieux qui n'hésitaient pas à stigmatiser les ridicules de leur temps et les

vices de la Cour ; c'est ainsi qu'elle accueillit à la Cour le cordelier Olivier Maillard. Cet enfant de Nantes (il était né aux Mortiers, près Clisson), a jeté sur la chaire chrétienne au XV<sup>e</sup> siècle un éclat incomparable. Il parcourut la France, l'Angleterre, l'Allemagne, portant partout sa vigoureuse parole ; le carême qu'il prêcha à Nantes, vers 1470, est demeuré célèbre. Ses harangues, vigoureuses et hardies, d'une trivialité souvent excessive, mais voulue, s'attaquaient à tous ; Louis XI, irrité des audaces de ce moine, le menaça un jour de le faire coudre dans un sac et de le faire jeter à l'eau. « Allez dire au roi, répondit le moine, faisant allusion aux relais de poste récemment institués, que j'arriverai plus tôt en Paradis par eau que lui avec ses chevaux de poste. »

Louis XII ne lui pardonna point la façon sanglante dont il flagella la disgrâce scandaleuse de Jeanne de France et, en dépit des efforts d'Anne, il l'exila.

A son retour d'Italie, Charles VIII avait non seulement rapporté en France des chefs-d'œuvre, mais il avait ramené des peintres, des sculpteurs, des enlumineurs, des orfèvres auxquels il payait pension. Quelques-uns sont demeurés célèbres, tels Jean Joconde, le constructeur du pont Notre-Dame ; de Courtonne, l'architecte de l'Hôtel de Ville de Paris ; Paganino et combien d'autres.

Sous l'habile direction de ces maîtres, toute une école se créa en Bretagne et fit sortir du sol ces calvaires, ces arcs-de-triomphe, ces chapelles, ces verrières, que nous admirons encore aujourd'hui. Le chef de ces « Lamballays », comme on les appelait, le Leonnais Michel Columb, notre Michel Ange breton, fut chargé par la reine Anne d'élever aux Carmes de Nantes les tombeaux de François II et de Marguerite de Foix.

A 72 ans, ce tailleur d'images composa et sculpta, sur

les plans de Jean Perreal, peintre et architecte de la reine, le monument que vous connaissez, véritable joyau, échappé comme par miracle au vandalisme révolutionnaire, et qu'aucune œuvre de la Renaissance n'a su égaler.

Caché pendant toute la tourmente dans un terrain servant de jardin, sous du fumier et des feuilles sèches, par Mathurin Crucy, architecte de la Ville, l'œuvre grandiose de Michel Columb ne revit le jour qu'au mois d'août 1817. Le cénotaphe ne renferme plus aujourd'hui que les restes d'Arthur III, duc de Richemont. Les corps de François II et de Marguerite de Foix ayant été jetés au vent lors du pillage de l'église des Carmes.

Ce fut au milieu du XV<sup>e</sup> siècle que Guttemberg eut l'idée géniale de réunir les caractères épars dont on se servait pour orner certains parchemins et d'imprimer à Mayence sa fameuse Bible. L'imprimerie était entrée dans le domaine de la pratique (1455).

A l'avènement de la duchesse Anne, un grand seigneur breton, dont l'histoire nous a conservé le nom, Jean de Rohan, avait fait venir à ses frais, de Mayence, deux imprimeurs, et avait installé à Loudéac le premier atelier d'impressions bretonnes. Cet exemple fut bientôt suivi par les Bénédictins de Lantenac et par un bourgeois de Rennes, Jean Hus, qui eut l'honneur d'imprimer la première Coutume de Bretagne. Bientôt, grâce aux subsides de la duchesse, des ateliers s'ouvrirent à Rennes, à Tréguier, enfin à Nantes, où Etienne Larcher imprima, en 1493, le poème de Jean Meschinot, les *Lunettes des Princes*. Le titre seul de l'ouvrage et le nom de l'auteur favori de la duchesse indiquent assez clairement que la Reine ne fut point étrangère à la tentative de Larcher. Bientôt, à Nantes, parurent successivement l'Ordonnance

de Charles VIII, les Statuts synodaux de l'Église de Nantes et, enfin, le Missel de Nantes 1501.

Le XV<sup>e</sup> siècle fut, par excellence, le siècle de l'enluminure. Cet art exquis prit, à cette époque, sous l'influence des artistes italiens, une extension qui n'a jamais été égalée.

Anne de Bretagne, qui avait réuni au Louvre et au Château de Nantes une des plus belles bibliothèques de l'époque, — on y comptait plus de quinze cents manuscrits latins, grecs et hébreux, — s'était éprise de cet art, qui lui permettait de reproduire, en leur donnant la couleur et la vie, toutes les variétés de fruits, de fleurs, d'insectes qu'elle avait réunies dans ses jardins et dans ses collections.

Elle fit enluminer nombre de ces manuscrits par les plus habiles artistes italiens et français. Tous ces livres sont, hélas, aujourd'hui perdus pour la France, disséminés dans des collections particulières ou étrangères. Plusieurs cependant nous restent et, parmi eux, le plus précieux, le livre d'heures de la duchesse.

Il était d'usage, à cette époque, de posséder dans chaque maison noble un livre de prières, richement relié et composé de feuillets de parchemin choisi, en marge duquel on avait coutume d'écrire les événements mémorables de la famille. Chacun tenait à faire décorer de lettres et de rinceaux, finement dessinés et peints, cette sorte de registre familial, qu'on se transmettait avec respect d'âge en âge.

Pour se conformer à cette coutume, Anne de Bretagne chargea Jean Bourdichon, peintre du roi, du soin de dessiner et peindre son livre d'heures.

Jean Bourdichon, qui fut aidé dans cette tâche par Jean Poyet, composa ce pur chef-d'œuvre de l'art français, le joyau de nos collections nationales.



« Ce n'est pas seulement, dit Leroux de Lincy, qui a  
 » consacré à la description du manuscrit tout un cha-  
 » pitre de son livre, ce n'est pas seulement un des mo-  
 » numents les plus parfaits de l'art français à la fin du  
 » XV<sup>e</sup> siècle, c'est encore un éclatant témoignage du  
 » goût délicat de la reine-duchesse, qui sut confier aux  
 » mains de peintres habiles l'exécution du livre dans  
 » lequel chaque jour elle devait prier Dieu.

» Anne de Bretagne est tout entière dans cette œuvre :  
 » on y voit son image plusieurs fois reproduite, on y  
 » retrouve les Saints de son pays ; chaque page repré-  
 » sente les fleurs ou les fruits qu'elle avait admis dans  
 » son jardin, dont elle aimait à respirer et à savourer  
 » le parfum et qu'elle se plaisait à cueillir. »

C'est une grande figure, vous le voyez, que celle de cette princesse devenue, à 12 ans, maîtresse d'un de nos plus grands duchés, deux fois reine de France, et trouvant encore, au milieu de ses préoccupations politiques et militaires, des intrigues de cour, le temps de préparer ce grand mouvement artistique et littéraire dont le XVI<sup>e</sup> siècle, avec la Renaissance, a su profiter.

Quels enseignements ne peut-on tirer de cette vie toute de patriotisme et d'idéal ?

A notre époque troublée où toute une école, sous le couvert d'internationalisme, foule aux pieds tout ce qui fut la grandeur de notre pays et pousse le cynisme ou l'inconscience jusqu'à renier l'idée de Patrie, il est consolant de se retremper à de tels exemples et d'étudier de tels caractères.

Elle aima sa petite patrie plus que tout au monde, mais elle aima surtout la France et, quoi qu'en aient dit certains historiens, ce ne fut ni l'ambition, ni l'orgueil qui la poussèrent à épouser Charles VIII, mais un ardent désir

de mettre fin à ces luttes fratricides ; c'est dans ce but unique qu'elle se sacrifia elle-même, donnant ainsi à tous l'exemple du plus pur patriotisme et assurant la paix à son pays, à son duché.

« N'est-ce pas un spectacle unique dans l'histoire, —  
 » disait le regretté de la Borderie, et c'est sur ces mots  
 » du grand historien que je veux finir — cette enfant de  
 » douze ans sans parents, sans tuteur, sans amis, sans  
 » trésor, sans armée, presque sans ville, trouvant dans  
 » son cœur et dans son patriotisme la force de maintenir  
 » pendant trois ans, contre toutes les armées de la France,  
 » le nom, l'honneur, le drapeau, l'indépendance de sa  
 » patrie et sacrifiant enfin pour cette cause sacrée ses  
 » préférences intimes et personnelles.

» Anne de Bretagne est bien la suprême incarnation  
 » de notre race ; nous avons le droit d'en être fiers et le  
 » devoir de lui exprimer hautement notre respectueuse  
 » admiration.

» En attendant qu'on lui élève des statues dignes  
 » d'elle, que tout Breton lui en dresse une dans son  
 » cœur, avec cette inscription : « Gloire, Honneur,  
 » Amour à la bonne duchesse. »



# Rapport sur la Vie et les Travaux

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

*Pendant l'Année 1907*

PAR M. LE DOCTEUR FORTINEAU

*Secrétaire Général*

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Il nous a été donné d'entendre, cette année, dans nos réunions mensuelles, nombre de travaux intéressants, que je dois, selon l'usage, analyser devant vous. Tâche difficile et délicate, d'autant que les analyses, même les plus habilement présentées, sont toujours d'une exposition aride.

J'ai songé à rendre ce rapport plus attachant en rappelant tout d'abord les œuvres de nos collègues d'il y a cent ans, alors que la Société Académique, qui portait le nom d'Institut Départemental des Sciences et des Arts, ne comptait encore que quelques années d'existence. Ses séances publiques étaient rares, mais elle y suppléait

par des séances particulières, dans lesquelles plusieurs de ses membres remplissaient avec zèle le but de son institution, c'est-à-dire *l'encouragement de l'industrie locale et la propagation des connaissances utiles.*

Le murmure d'une source cachée explique une végétation luxuriante suspendue au flanc d'un rocher aride ; de même, à cette époque, les sciences et les arts se développaient sous l'action discrète et vivifiante de notre Société.

Le Secrétaire général d'alors, M. Blanchard de la Musse, constate cette influence heureuse, et nous n'avons nulle peine à le croire en voyant la variété et l'intérêt des travaux qu'il passe en revue dans la seconde séance publique.

Nous y trouvons des mémoires concernant l'archéologie : un plan de Nantes en 1575, de M. Fournier, architecte voyer ; des observations du même auteur sur les fouilles faites à Nantes par ordre du maire, M. Bertrand-Geslin, et un essai sur les pierres de Carnac.

M. Dubuisson, le créateur du Muséum d'Histoire naturelle, qui légua plus tard sa collection à cet Etablissement, faisait apprécier ses nombreuses recherches minéralogiques.

La Société accueillait également avec intérêt les rapports sur les diverses branches de l'industrie et de l'agriculture ; on lui présentait de nouveaux modèles de machines à vapeur, *une machine propre à donner de la profondeur aux diverses passes et bas-fonds de la rivière, dont elle entrainerait les sables, et un projet tendant à opérer la filtration des eaux de la Loire.*

Quelle joie et quel étonnement pour les auteurs de ces deux travaux s'ils pouvaient assister à la réalisation de leurs rêves, apprécier les résultats surprenants obte-

nus par la Société de la « Loire Navigable », et admirer les bassins filtrants dont nous a dotés une Municipalité soucieuse de l'hygiène publique.

Entre temps, une Commission spéciale était instituée et s'occupait du sort des enfants abandonnés.

Les artistes, poètes, peintres, sculpteurs, musiciens, architectes, se distinguaient par leurs œuvres ; qu'il nous suffise de rappeler les noms de Mathurin Crucy, l'architecte du Grand-Théâtre et de la Bourse ; du sculpteur Debay, de Ceyneray, d'Antoine Peccot.

M. de Kerivalant présentait un essai sur l'origine, les progrès et la pensée de la langue française, se terminant par cette remarque de Diderot :

« Y a-t-il quelque caractère que notre langue n'ait pris avec succès ? Elle est folâtre avec Rabelais, énergique dans Montaigne, naïve dans Amyot, Brantôme et La Fontaine : harmonieuse dans Malherbe, Racine, Fléchier et J.-B. Rousseau ; sublime dans Corneille et Bossuet ; que n'est-elle point dans Pascal, Massillon, Voltaire et une foule d'autres grands écrivains en vers et en prose ? Ne nous plaignons donc pas : le français produira toujours des miracles sous la plume de l'homme de génie. »

Cette belle pensée n'a cessé de s'affirmer depuis : les œuvres de Victor Hugo, de Lamartine, d'Alfred de Vigny, de Théophile Gautier et de tant d'autres en sont une confirmation éclatante.

Enfin, la section de médecine produisait, avec Laënnec, Mahot, Fréteau et leurs collègues, des recherches sur le cancer, la dysenterie, la fièvre puerpérale.

La communication du docteur Fréteau, étant donné sa date, est particulièrement remarquable : « S'il est prudent, dit-il, de se défendre du prestige des nouveautés,

surtout en médecine ; s'il ne convient de les adopter que lorsqu'elles sont bien évidemment constatées, d'un autre côté, il faut bien se garder de s'éloigner de celles qui ont reçu le sceau de l'expérience. »

Le Dr Fréteau émet, au sujet de la vaccine, des idées fort intéressantes pour l'époque, et termine son travail en déclarant que la variole, qui régnait dans plusieurs quartiers de la ville et y déterminait de nombreux décès, avait respecté 20000 enfants vaccinés depuis 5 ans.

Tels sont, brièvement résumés, les travaux de la Société Académique d'alors.

Son premier ouvrage avait été l'organisation de l'Ecole Centrale : elle se félicitait d'avoir contribué à la création de notre Muséum d'Histoire naturelle, d'une collection de tableaux et d'un jardin botanique. Le Lycée, qui manquait à Nantes et qu'elle n'avait cessé de réclamer, allait ouvrir ses portes.

M. Huet de Coëtlisan, secrétaire général de la Préfecture, présidant la séance en l'absence du maire, M. Bertrand-Geslin, constatait ces heureux résultats et vantait les avantages de la vie de province, dont le silence et le recueillement favorisaient la méditation, si nécessaire aux sciences spéculatives, et permettaient l'étude patiente des sciences et le développement des beaux-arts.

Pour notre Président d'il y a cent ans, la vie artistique pouvait donc exister en province ; pour notre Président de l'an dernier, M. Maurice Schwob, elle y est indispensable. Il développa cette idée dans notre dernière séance publique, avec la précision et l'élégance d'exposition que vous lui connaissez.

Une ville, une nation ne peuvent se désintéresser des questions artistiques et intellectuelles, sous peine de voir leur prospérité matérielle décliner rapidement.

Recherchant des exemples dans le passé, il compara la civilisation de Tyr et de Carthage, très brillante mais toute superficielle, à celle des Grecs, qui survécut à leur décadence politique. C'est grâce à un puissant mouvement intellectuel que l'Allemagne, l'Italie et plus récemment le Japon ont développé une si prodigieuse activité commerciale. Les Américains, gens pratiques, montrent par le développement de leurs Universités toute l'importance qu'ils attachent à la culture intellectuelle.

C'est le rôle de la Société Académique d'établir un lien indispensable entre le monde du négoce et de l'industrie et celui de la littérature et des arts.

La voix de notre distingué Président fut entendue, car nous avons admis cette année dix membres titulaires et six membres correspondants.

Les premiers sont, par ordre d'admission : M. Poirier, avocat, qui remplit avec tant de zèle et d'intelligence les fonctions de bibliothécaire ; M. Jamont fils, avocat ; M<sup>me</sup> Villedary, M. de Wismes, le distingué président de la Société d'Archéologie, M. Pierre Sylvestre, M. Antonio Carré fils, le Dr Brillaud, M. Géntric, avoué ; le Dr Sébilleau, ancien interne des Hôpitaux de Paris ; M. Demangeat, avocat.

Nos nouveaux membres correspondants sont : M<sup>lle</sup> Portron, de Niort ; M<sup>lle</sup> Anne-Marie Panhéleux, M. et M<sup>me</sup> de la Ferronnays, de Paris ; M. Couraud, officier d'administration, à Belle-Isle ; M. Lionel de la Laurencie, de Paris.

Je souhaite, Mesdames et Messieurs, que l'année à venir soit aussi favorisée que celle-ci sous le rapport des adhésions nouvelles.

Prenant la parole après notre Président, notre distingué collègue et ami, M. Marcel Soullard, intéressa vive-

ment son auditoire en lui exposant nos travaux de l'année 1906.

Ceux de 1907 sont nombreux, et je ne pourrais sans abuser de votre attention les développer comme il conviendrait ; j'ose espérer que leurs auteurs ne m'en voudront pas trop, car ils savent que mon rapport, à défaut d'autre mérite, doit avoir celui d'être bref.

Dans notre première réunion, M. Maurice Schwob, cédant la présidence à M. Dortel, prononça une allocution aussi remarquable par sa forme littéraire qu'intéressante au point de vue de notre histoire locale. Après sa renaissance matérielle, Nantes doit se développer à nouveau au point de vue intellectuel, et la Société Académique s'efforcera d'y contribuer. On étudiera les leçons du passé, et l'archéologue distingué qu'est M. Dortel peut le faire mieux que personne. Nantes, dont les cinq Facultés ont été si florissantes pendant plus de trois siècles, dont l'École de dessin était si réputée, doit retrouver son ancien éclat.

N'est-il pas permis en effet de l'espérer, Mesdames et Messieurs, si des hommes comme M. Schwob soutiennent l'existence intellectuelle de notre cité avec l'ardeur qu'ils ont mise à défendre ses intérêts économiques.

Au cours de nos séances mensuelles, M. Dortel, notre Président, dont vous venez d'apprécier le talent oratoire et l'érudition, nous communiqua un travail sur les haches préhistoriques découvertes dans les terrains quaternaires de Montbert. La Société d'archéologie vient de le désigner pour présider ses séances pendant l'année 1908 : notre Société se réjouit d'une distinction dont l'éclat rejaillit sur elle.

Notre collègue, le Dr Saquet, président du Groupe espérantiste de Nantes, nous fit une communication sur



l'Hindoustani, langue auxiliaire existant dans l'Inde depuis neuf siècles.

L'Hindoustani fut créé au XI<sup>e</sup> siècle pour permettre aux différents peuples de l'Inde de se comprendre après leurs nombreuses luttes entre peuplades parlant plus d'une centaine de langues.

L'Hindoustani, composé principalement de Persan et d'Arabe, a été adopté comme langue officielle par les Anglais ; il est parlé par un tiers des 300 millions d'habitants de l'Inde : ceci réduit à néant l'objection de ceux qui prétendent qu'une langue auxiliaire internationale pourrait supplanter les autres.

Le Dr Saquet nous résuma également une conférence de M. de Beaufront sur l'*Espéranto*, donnée sous les auspices de la Société Académique. L'orateur démontra l'insuffisance des langues existantes et du latin pour les rapports internationaux.

Comment un latiniste pourrait-il, en effet, rendre la phrase suivante : « Garçon, allez me chercher à la station une auto-taximètre pour me conduire à la gare, où je dois prendre un billet de wagon-lit pour le Sud-Express. »

Enfin, le Dr Saquet nous parla de l'École des Roches, fondée en 1899, à Verneuil-de-l'Eure, par M. Demolins, d'après les principes anglais accommodés à notre tempérament national. L'étude et l'exercice physique y sont heureusement combinés, les enfants vivent de la vie de famille et doivent, avant d'aborder l'étude des langues vivantes, faire un séjour à l'étranger.

L'application de ces principes est d'autant plus intéressante qu'ils ont été exposés par les meilleurs philosophes de l'antiquité, et que notre grand Montaigne leur a consacré un chapitre admirable, dont je vous citerai quelques extraits curieux :

« Udum et molle lutum est ; nunc nunc properandus, et acri.

» Fingendus sine fine rota. »

*L'argile est encore molle et humide : vite, hâtons-nous, et, sans perdre un instant, façonnons-là sur la roue, dit-il, et il montre comment le modelage peut être mené à bonne fin.*

L'écolier devra visiter les pays étrangers, « pour en rapporter principalement les humeurs de ces nations et leurs façons, et pour frotter et limer (sa) cervelle contre celle d'autrui. Je voudroy qu'on commenceast à le promener dez sa tendre enfance ; et premièrement, pour faire d'une pierre deux coups, par les nations voysines, où le langage est plus esloigné du nostre, et auquel, si vous ne la formez de bonne heure, la langue ne peult se plier. »

Et, plus loin : « Les jeux mesmes et les exercices seront une bonne partie de l'estude, la course, la luicte, la musique, la danse, la chasse, le maniement des chevaux et des armes... Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse ; c'est un homme... et, comme dit Platon, il ne faut pas les dresser l'un sans l'autre, mais les conduire également, comme une couple de chevaux attelés à mesme timon. »

N'est-ce pas là le programme de l'Ecole nouvelle ? N'est-il pas curieux de relire ces lignes au moment même où la vieille Université se préoccupe de donner une plus large part aux exercices physiques trop longtemps négligés ? N'est-il pas remarquable de constater l'éternelle jeunesse des pensées des grands génies, et ne devons-nous pas comprendre l'intérêt que nous avons à les étudier ?

Dans le même ordre d'idées, je vous parlerai des

curieuses recherches de M. Félix Libaudière sur l'enseignement secondaire à Nantes sous la Révolution. On voulut, à cette époque, remplacer les études humanitaires par les études utilitaires, tentative qui obtint peu de succès, et la loi du 10 floréal an XI remit en honneur l'enseignement secondaire.

Cette page de notre histoire locale me semble un avertissement. Ici, encore, il nous faut rechercher les leçons du passé. Méditons les conseils de notre ancien Président. Ne modifions pas trop précipitamment, et sans prudence, notre système d'enseignement. Et, si nous dédaignons ces leçons, inspirons-nous de ce que font les autres peuples dans cette voie : Anglais, Allemands et Américains ne croient pas perdre leur temps en apprenant le latin.

L'étude de l'antiquité les passionne également, et je me rappellerai toujours la surprise que j'éprouvai, il y a quelques années, en assistant à une séance de la Section d'archéologie de l'Association anglaise pour l'avancement des sciences. Plusieurs centaines de sociétaires étaient venus à Douvres prendre part aux travaux de cette Section.

Nous n'avons sous ce rapport rien à envier à nos voisins d'outre-Manche, et il ne manque pas à Nantes d'archéologues distingués.

M. Henry Riodel, notre dévoué trésorier, nous lut un travail intéressant sur la langue bretonne. Le dictionnaire breton donne l'explication de nombreuses étymologies de noms de localités et de personnes.

Nombre de racines existant dans le breton se retrouvent dans les langues indo-européennes.

Je me contenterai de vous donner le titre des commu-

nications faites à la Section de médecine, qui sont d'un ordre trop spécial.

Le Dr Raingeard fit une étude d'ensemble sur le mal de mer ; le Dr Saquet parla des empoisonnements par les gâteaux à la crème, des œuvres d'assistance médicale et donna un compte rendu du dernier Congrès des praticiens à Paris.

Le Dr Guillou relata un cas de mastoïdite avec collection purulente cervicale simulant les oreillons.

J'eus moi-même l'honneur de présenter à nos collègues l'étude d'un bacille pyocyanique isolé des eaux de la Loire. Je dois enfin vous signaler le vœu formulé par la Section contre l'extension de l'alcoolisme et la réponse de M. le Maire, qui conclut ainsi :

« Je puis vous assurer que, comme Maire de Nantes, je n'ai rien négligé et ne négligerai rien pour combattre l'alcoolisme, que je considère, moi aussi, comme un péril national. »

Nous eûmes la bonne fortune d'entendre, dans le courant de l'année, une conférence de M. Brongniard, avocat à Nantes, sur la dernière éruption du Vésuve.

Le conférencier, en compagnie de son frère, chargé de mission par le Muséum de Paris, fait l'ascension du volcan en traversant un pays complètement recouvert par la cendre. Il gagne l'Observatoire du professeur Matteucci, qui y séjournait malgré le danger dont le menaçaient la lave, les secousses volcaniques et les *lapilli*, cendre mélangée de pierres, que rejetait le cratère.

Le professeur envoie nos voyageurs reconnaître la dernière coulée de lave, et ils marchent pendant douze heures dans la cendre sans rencontrer aucun être vivant.

Il est impossible d'avancer jusqu'au cratère, d'où

s'élançe un panache de fumée d'une hauteur de 4,000 mètres, qui présente l'aspect d'énormes flocons de laine.

La cendre devient de plus en plus brûlante, et bientôt M. Brongniard arrive au niveau des coulées de lave, qui sortent des flancs du volcan à la vitesse initiale de 300 mètres à la minute ; cette lave se refroidit rapidement au contact de l'air et ralentit sa marche en se transformant en blocs noirâtres ; la partie inférieure seule demeure incandescente.

La moitié du ciel reste du bleu le plus pur ; l'autre moitié, obscurcie par la cendre, est plongée dans une nuit profonde.

Notre conférencier atteint enfin les ruines des villages détruits, dont il nous fait la description la plus saisissante : les maisons, démolies en partie, semblent avoir été ravagées par l'incendie et le pillage. Ici, c'est la cendre accumulée dans les rues, jusqu'à la hauteur du premier étage ; là, c'est la lave, s'avancant à la même hauteur et détruisant tout sur son passage, et c'est un spectacle affolant que celui de tous les survivants entassant à la hâte, sur des charrettes, les quelques meubles épargnés.

Les ruines de Boscotrecas, d'Ottajano et de San-Giuseppe sont lamentables. Ces deux derniers villages furent détruits, dans la nuit du 7 au 8 avril 1906, par des *lapilli* ; il ne reste pas une demeure à Ottajano : 300 personnes trouvèrent la mort à San-Giuseppe, la plupart ensevelies sous l'église, où elles s'étaient réfugiées.

Ces désastres seront vite oubliés, et de riants maisons remplaceront les ruines actuelles, car les Napolitains restent attachés à leur sol, malgré les dangers du volcan.

Nos membres correspondants, M<sup>mes</sup> Baudry et Cou-

raud, MM. Couraud, Fromageot, de la Laurencie et Lagrange nous ont envoyé des manuscrits qui furent lus dans nos séances mensuelles.

M<sup>me</sup> Baudry, dans son roman intitulé : « Vers l'Obstacle » nous montre le déshonneur d'un forçat retombant sur ses enfants.

M. Poirier, bibliothécaire, nous donna une analyse très précise de cet ouvrage.

Dans une notice intitulée : « Les Ascendants de Villiers de l'Isle-Adam », M<sup>me</sup> Baudry rectifie les erreurs généalogiques commises sur ce poète. L'exposé de ce travail fut fait par M. Henry Riondel, qui nous présenta également l'ouvrage de M. de la Laurencie, ayant pour titre : « L'Académie de Musique et le Concert de Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle ». M. de la Laurencie a fait une vraie résurrection de cette ancienne institution locale : il en montre tout l'intérêt, cite les musiciens qui se firent entendre et les œuvres qu'ils jouèrent.

M. Fromageot, avocat à Versailles, nous communique un état des pertes subies pendant la guerre de Vendée par le juge de paix de Clisson, document fort curieux qui nous donne une foule de détails sur les objets mobiliers d'une maison bourgeoise de l'époque et sur leur valeur respective.

M. Couraud nous adressa un mémoire intéressant sur la teigne des blés ; M<sup>me</sup> Eva Couraud nous décrit un voyage pittoresque qu'elle fit autour de Belle-Isle, en compagnie de son mari.

M. Lagrange, rédacteur à la Préfecture de police, nous envoya quelques pages curieuses sur les mœurs du Soudan français.

Plusieurs auteurs étrangers à la Société nous ont fait

l'hommage de leurs œuvres ; nos collègues en ont rendu compte au cours de nos réunions.

M. de Wismes, notre vice-président, fit l'éloge du volume de M. Fink aîné, ayant pour titre : « Gerbe de Sonnets ».

M. Félix Libaudière résuma l'intéressant ouvrage de M. Pied, intitulé : « Notices sur les rues et places de la ville de Nantes ».

Je suis certain d'être d'accord avec de nombreuses personnes en émettant à ce sujet le vœu de voir nos rues conserver, dans la mesure du possible, leurs noms primitifs, qui évoquent parfois tant de souvenirs.

M. Libaudière nous rendit compte, avec sa compétence habituelle, de la thèse de M. Abel Durand, avocat en notre ville, ayant trait à la « Politique française à l'égard des ports maritimes de la troisième République ».

Le Dr Polo fit un rapport documenté sur la création d'un « Musée de la Parole », dans lequel seront conservés, au moyen du phonographe et d'autres appareils, les différentes langues et les dialectes, ainsi que la voix des orateurs et des chanteurs. L'aphorisme : « *Verba volant, scripta manent* » a vécu.

M. Poirier nous communiqua une analyse de la brochure de M. Fortineau, de Pornic, sur l'amiral Le Ray.

Enfin, plusieurs ouvrages ont été donnés à notre Bibliothèque par leurs auteurs, membres de la Société Académique :

Une plaquette sur le médecin Julien Pilet de la Mesnadière, né au Loroux-Bottereau, qui fut membre de l'Académie au XVIII<sup>e</sup> siècle, par le Dr Rouxeau.

« Des Collisions en mer et des moyens de les prévenir » et « Neutralisation du banc de Terre-Neuve », par notre vénéré collègue le commandant Riondel, qui a

attaché son nom à cette œuvre de haute portée humanitaire.

Une étude biographique sur Boulay-Paty, par M. Dominique Caillé, qui analyse avec son talent habituel les impressions du poète romantique sur les événements littéraires et politiques de 1830.

La Société des Hugophiles demanda cette année à M. Caillé une poésie qui fût lue au Panthéon, devant le tombeau de Victor Hugo. Je suis heureux d'adresser nos félicitations à notre collègue pour cette rare distinction, et de vous permettre, en vous lisant ses vers, de l'applaudir une fois de plus.

### Tombeaux de Poètes

Dans ce monde éphémère et vil où rien n'est stable,  
Le plus vaste génie et le front le plus beau  
Subissent de la mort l'atteinte inévitable ;  
Le sentier de la gloire aboutit au tombeau.

Mais le tombeau d'un grand, d'un immortel poète  
Devrait être élevé sous l'azur, au grand air,  
Et d'un mont couronner augustement la crête  
Entre les infinis du ciel et de la mer ;

Afin que le poète ami de la nature  
Puisse entendre les voix de la brise et des flots,  
Pendant le jour brillant, pendant la nuit obscure,  
Sur lui chanter un hymne ou pleurer des sanglots.

Ainsi l'on voit debout sur la rive bretonne,  
Une croix que salue en passant le marin  
Et que vient visiter du printemps à l'automne  
L'étranger qui se change en dévot pèlerin.



Si Châteaubriand dort sur une verte cime  
Après avoir osé braver Napoléon,  
Victor Hugo, qu'il a nommé l'enfant sublime,  
Au milieu de Paris repose au Panthéon.

Il y repose ici, fantôme énorme et sombre,  
Entre des murs épais et noirs emprisonné,  
Et, loin du soleil d'or, sa tombe git dans l'ombre  
D'une crypte, au-dessous d'un temple abandonné.

Mais son nom retentit aux quatre coins du monde,  
Car son nom est vivant et son œuvre debout,  
Sa parole toujours est vibrante et féconde,  
Sa poussière est ici mais sa gloire partout.

Mais la gloire parfois est une tyrannie,  
Mais la gloire parfois est un pesant fardeau,  
Un embarras cruel, et l'homme de génie  
Parfois ne peut choisir le lieu de son tombeau.

Certes en lui donnant pour abriter sa tête  
Le Panthéon massif, le peuple de Paris  
A voulu rendre hommage à l'immortel poète,  
Victor Hugo, dont son grand cœur était épris.

Mais qu'il eut préféré, lui l'artiste superbe,  
Pour son dernier sommeil comme Châteaubriand,  
Un tombeau sous le ciel, parmi les fleurs et l'herbe,  
Caressé par la vague et l'air de l'Océan.

Il repose ici loin de ses fils, de sa fille,  
De sa mère adorée et dont il fut l'orgueil,  
Il est seul désormais sans amis, sans famille,  
Car les honneurs se paient jusque dans le cercueil.

Après avoir passé presque toute sa vie  
Au bord des vastes mers, sous l'infini des cieux,  
Hugo, loin des flots purs et des forêts, envie  
Le saule de Musset, le chêne de Brizeux.

Et pour le consoler dans cette solitude  
 Où sa grandeur l'enchaîne, immortel prisonnier !  
 Nous mettons à ses pieds, suivant notre habitude,  
 La couronne de fleur et celle de laurier.

Je ne saurais mieux terminer mon rapport que par la lecture de ces beaux vers.

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, notre domaine a un peu diminué depuis cent ans, et si nos communications restent nombreuses, les sujets littéraires et médicaux en forment la plus grande partie.

C'est qu'en effet la Société Académique, en développant le goût de ses membres pour l'archéologie, les sciences naturelles, la géographie et l'agriculture, a favorisé la création des Sociétés si florissantes que vous connaissez.

Le Muséum d'histoire naturelle, à la fondation duquel elle contribua si fortement, s'est développé de la façon que vous savez grâce à la science de ses directeurs, et le professeur Edouard Bureau a pu lui donner le titre glorieux de *fils aîné du Muséum de Paris*.

Les arts sont cultivés à Nantes, nous n'en voulons pour preuve que la valeur et le nombre de nos peintres, l'intérêt de nos expositions, le développement de cette Ecole de dessin dont les résultats sont si intéressants, et le goût de nos concitoyens pour la musique.

En ce qui concerne les belles-lettres, notre Société, non contente d'encourager les travaux de ses membres, étudie chaque année les ouvrages qui lui sont adressés et récompense les œuvres les meilleures parmi celles présentées à notre concours. Elle a le désir de coopérer dans la mesure de ses forces au mouvement littéraire nantais en organisant des conférences. Cette initiative serait certainement appréciée, car l'attrait des cours de littérature de l'Ecole des sciences et des lettres pour nos

concitoyens nous montre quel intérêt ils portent aux choses de l'esprit.

Puissent les efforts de la Société Académique être couronnés de succès; puisse la prédiction de notre ancien Président se réaliser, et la renaissance intellectuelle de notre cité suivre sa renaissance matérielle.

Il y a cent ans, M. Scheyermann, membre de notre Compagnie, fit exécuter à la séance publique l'ouverture de *Numa Pompilius*, l'un de ses opéras.

Nous ne comptons aujourd'hui parmi nous aucun compositeur, mais nous avons conservé la tradition de confier à des artistes de talent le soin de vous charmer au cours de nos séances.

Qu'il me soit permis de les remercier et d'exprimer notre gratitude à la Presse nantaise, qui nous a toujours prêté son appui le plus bienveillant.



# Rapport de la Commission des Prix

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1907

PAR M. LOUIS LINYER

*Avocat*

*Secrétaire Adjoint*

---

MESDAMES,  
MESSIEURS,

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.

Chaque année, depuis plus d'un siècle, la Société Académique convie à un tournoi littéraire ceux qui, dans notre région, s'adonnent au plaisir délicat et raffiné des belles-lettres, et elle confie à une Commission le soin de juger et de récompenser les œuvres des concurrents. Est-il besoin de dire l'impartialité et le soin méticuleux apportés par cette Commission dans l'accomplissement de sa tâche? Sachant s'éclairer d'avis compétents, ce n'est qu'après un examen attentif et une comparaison minutieuse des manuscrits qu'elle procède au classement général.

Il appartient au Secrétaire-adjoint de se faire, en séance solennelle, l'interprète de ses collègues, d'expliquer et de justifier leurs votes. Tâche ingrate et difficile que celle qui consiste à récompenser les uns, à critiquer les autres : si les premiers daignent trouver suffisante la distinction qui leur est accordée, combien plus sûrement les seconds vont-ils maudire l'absence de goût chez leurs juges ! De quelque côté qu'il se tourne, le malheureux rapporteur a la certitude de faire des mécontents ; aussi, ai-je pensé qu'il n'était pas inutile de rappeler au début de mon rapport à ceux qui, cette année, ont sollicité notre avis, les conseils que l'auteur de *l'Art Poétique* adressait aux jeunes poètes de son temps, en leur recommandant de se défier des louanges trop facilement accordées, et de leur préférer une critique loyale et sincère.

Les concurrents pourront discuter la valeur des critiques que parfois, au nom de mes collègues, je leur adresserai ; il ne leur sera pas permis de suspecter leur sincérité.

\*  
\* \*

La quantité et la qualité des envois font, du concours de 1907, un des plus brillants que notre Compagnie ait eu à juger depuis longtemps.

Vingt-cinq manuscrits nous ont été envoyés : sept en prose et dix-huit en vers.

Plus jeune que jamais, malgré ses 108 ans révolus, la Société Académique voit ainsi chaque année augmenter le nombre des lettrés qui, confiants dans la sûreté de son jugement et la loyauté de ses appréciations, viennent lui soumettre leurs travaux.

*Malgré tout*, telle est la devise du premier manuscrit en prose. Son titre est : *Une heure de lutte*. C'est plus qu'une nouvelle, c'est un roman, mais un roman en vingt pages, trop court pour le grand nombre des péripéties qui s'y déroulent. On aimerait voir certaines parties plus développées ; l'œuvre aurait ainsi moins de sécheresse et ressemblerait moins à un plan.

Néanmoins, le thème est bien imaginé et le sujet intéressant :

« Milo et Frida se sont connus tout enfants ; le même  
 » malheur qui les a faits orphelins les a rapprochés, et  
 » ils se sont promis d'unir leurs deux vies plus étroite-  
 » ment encore. Ils doivent se marier à l'automne. Lui  
 » est le guide le plus renommé de la coquette petite ville  
 » de Saint-Moritz, elle est une habile dentellière. Le  
 » hasard malheureux veut que Milo rencontre dans la  
 » campagne une de ces brunes Gitanas, aux yeux pro-  
 » fonds, aux lèvres rouges et au teint mat qui font  
 » tourner les têtes, c'est Dinah. L'impression produite  
 » sur lui par cette jeune fille est si profonde qu'il ne  
 » tarde pas à oublier sa fiancée pour la bohémienne.  
 » Frida s'aperçoit de l'empire pris sur Milo par sa rivale ;  
 » mais, aussi fière que tendre, elle résolut de lui rendre  
 » sa parole, et elle lui remet la modeste bague d'argent,  
 » cadeau déjà lointain de son fiancé.

» Trois mois après, Saint-Moritz est en fête : Milo et  
 » Dinah se marient. Dans un coin de l'église, Frida,  
 » l'inconsolable, assiste à la cérémonie, la tête dans ses  
 » mains, pleurant sa vie brisée.

» Quatre années se passent, années de bonheur pour  
 » les nouveaux mariés, jusqu'au jour où Milo est victime  
 » d'une chute dans la montagne, qui l'immobilise pour  
 » de longs mois sur le lit. La belle Dinah devient triste,

» le métier de garde-malade ne convient guère à la  
 » frivole et coquette bohémienne ; de plus, Milo ne  
 » pouvant plus exercer son métier, l'argent devient rare  
 » à la maison. Dès ce moment, le bonheur conjugal est  
 » miné et n'attend plus qu'une occasion pour s'effondrer.  
 » L'occasion se présente sous les traits de sir Harring,  
 » riche Anglais, qui, venu chez Milo pour demander un  
 » guide, est frappé de la beauté de la jeune femme.

» Il fait à cette dernière des avances ; Dinah les  
 » repousse, elle résiste jusqu'au moment où, éblouie  
 » par la vie de luxe et de plaisir promise par l'étran-  
 » ger, elle se décide à le suivre, abandonnant son mari.

» Milo, fou de douleur, quitte Saint-Moritz et se  
 » réfugie à Zernatt.

» Une des premières personnes qu'il y rencontre est  
 » Frida, son ancienne fiancée, qui, elle aussi, avait fui  
 » les lieux où s'était effondré son bonheur. Ils se racon-  
 » tent mutuellement leur vie et constatent qu'ils s'aiment  
 » toujours.

» Un incident vient précipiter les événements : un  
 » soir, Milo est demandé comme guide par deux étran-  
 » gers, un Anglais et sa femme, qui désirent partir dans  
 » la nuit faire une longue excursion.

» Vous avez deviné qu'il s'agit là de sir Harring et de  
 » Dinah.

» Milo accepte et, grâce à l'obscurité, ce n'est qu'au  
 » milieu de l'excursion qu'il reconnaît sa femme et son  
 » ravisseur. Aussitôt, le désir de la vengeance germe  
 » dans son cœur. C'est si facile, au lieu de suivre le  
 » bon chemin, il va en prendre un autre, qui aboutit à  
 » un précipice et, comme il n'y a pas de témoins, on  
 » croira à un accident. Milo met son plan à exécution,  
 » mais sir Harring s'aperçoit du danger de la route

» suivie, il en fait un reproche à Milo ; une explication  
 » violente a lieu entre les deux hommes, au cours de  
 » laquelle Milo fait connaître son identité. Dinah se jette  
 » à genoux, en demandant grâce et pitié. Milo consent  
 » à leur laisser la vie sauve, mais les assure de sa malédiction.

» Quelques jours après, les habitants de Saint-Moritz  
 » apprenaient que la jeune femme de sir Haring venait  
 » de succomber à un refroidissement, dû à une trop  
 » longue course dans la montagne.

» Milo était vengé, vengé sans avoir commis de crime.  
 » Il était libre désormais d'épouser la petite Frida, sa  
 » douce petite fiancée de jadis, dont le cœur lui était  
 » toujours fidèle. »

Les caractères sont vigoureusement dépeints, et il existe entre eux un heureux contraste ; le style facile se fait remarquer par sa correction.

Il est attribué à ce manuscrit une médaille d'argent.

Tout autre est le sujet de l'envoi, qui a pour titre : *La Boissière-du-Doré, marche commune d'Anjou et de Bretagne. « Colligite fragmenta ne pereant. »*

L'auteur, qui a des motifs spéciaux pour s'intéresser à cette commune, examine les questions suivantes : la paroisse de la Boissière-du-Doré est-elle la seule marche commune d'Anjou et de Bretagne ? comprend-elle deux fiefs, ainsi que l'indique Bocquel de Livonnière, l'un dit fief de la Boissière, relevant du roi à cause de son château de Nantes ; l'autre dit « fief Pôrcher de la Boissière » relevant de la seigneurie de Montfaucon, en Anjou ? La solution de ces questions est donnée à l'aide de documents présentant un réel intérêt pour l'histoire du département.



C'est, en somme, une étude très consciencieuse, où l'on rencontre un style correct mis à la disposition d'une érudition certaine ; les sources sont indiquées et les questions controversées sont l'objet d'une prudente réserve.

La Commission lui décerne une Médaille d'argent grand module.

Les genres se suivent et ne se ressemblent pas, et nous passons tour à tour du sévère au plaisant, « *In tenui labor* », telle est la devise mise en tête d'un manuscrit que je recommande à ceux qui ont des dispositions particulières pour concourir à ces jeux dits « casse-tête chinois ». C'est un tableau synoptique faisant connaître « le jour de la semaine qui arrive le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pendant 1000 ans, » ledit tableau faisant connaître « le jour de la semaine où sont survenus, arrivés, tous événements, faits quelconques, même de fantaisie, dans le cours de n'importe quelle année pendant dix siècles ». La Commission voulant faire preuve de bonne volonté, a essayé d'appliquer malgré sa complication apparente, le système tel qu'il était expliqué ; elle a dû y renoncer pour ménager la raison de ses membres qui commençait à se ressentir de l'effort nécessité par l'étude du problème.

Ce travail reflète évidemment l'état d'esprit de son auteur ; lui-même nous le dit : « Le but de ce tableau est une satisfaction personnelle... exigée par des obsessions pénibles, inexplicables dont j'ai été assailli au cours d'une longue maladie morale, je poursuis leur amélioration ». Nous nous ferions un plaisir de soulager notre correspondant de ses obsessions, quitte même à les partager, mais que ne nous a-t-il donné la clef de son sys-

tème ! Je ne nie pas, remarquez-le, la valeur que peut avoir à un point de vue spécial ce tableau synoptique, je lui reproche seulement d'être obscur et de ne pas rentrer dans la compétence de la Société Académique.

*Trois Mois à Belle-Isle-en-Mer* vont nous reposer de l'effort que nous avons dû faire pour trouver quel jour de la semaine sera le 1<sup>er</sup> janvier dans dix siècles. C'est un récit charmant fait par une jeune fille, d'un séjour passé avec sa famille dans l'île chantée par Saint-Amand. L'auteur a occupé ses loisirs à écrire ses impressions ; il les a écrites avec élégance, correction et simplicité, d'une simplicité qui frise peut-être parfois la naïveté. Ce récit se fait remarquer par sa fraîcheur, sa gaieté, sa bonne humeur, et si le style est l'homme (et aussi la femme), le naturel de notre jeune correspondante doit être, à n'en pas douter, un charmant naturel. Elle voit tout en rose, un rayon de soleil illumine son existence, tout lui sourit, et le lecteur lui est reconnaissant de lui faire partager son optimisme. Ce manuscrit qui a pour devise : *Volu Dio gin. beni*, ne comprend pas moins de 350 pages ; il se lit agréablement. Tout y est : historique, mœurs et coutumes, descriptions, sans que l'ouvrage ait la sécheresse, l'aridité d'un guide ; l'auteur a su éviter la monotonie d'une trop longue description au moyen d'épisodes romanesques d'un intérêt suffisant ; il a même joint à son envoi une collection de photographies et de cartes postales qui constituent un véritable plaisir pour les yeux. Une Médaille d'argent grand module est sa récompense.

Les *Massacres de Palluan* représentent dans le concours la partie purement historique. C'est du moins

la prétention de l'auteur de vouloir réunir des matériaux pour une page de l'histoire. *La Vérité quand même*, telle est sa devise. Il me permettra de lui adresser tout d'abord une légère critique : S'il est vrai que l'historien doive avoir pour premier souci la vérité, il ne doit pas non plus oublier que sa qualité maîtresse est l'impartialité. Un historien doit être impartial, c'est-à-dire mettre de côté pour un instant ses opinions personnelles et faire en sorte que rien dans ses écrits ne puisse laisser soupçonner le parti auquel il se rallie. L'auteur des « Massacres de Palluau » ne me paraît pas avoir suffisamment observé cette règle essentielle, et son introduction appartient plus à une œuvre de polémique qu'à un récit historique. Son but est de nous narrer quelques scènes de l'insurrection vendéenne et, notamment, les excès commis les 14 et 15 mars 1793 par des bandes royalistes qui s'étaient emparées de Palluau, après en avoir chassé les républicains commandés par Gallet, vice-président du Directoire de la Vendée.

Les documents historiques qui sont à la base de cette étude ne sont point inédits, ce qui lui enlève une partie de son mérite ; de plus, le style de l'ouvrage est négligé.

La Commission lui accorde une Mention honorable.

« *Il aimait son pays et le faisait aimer* ». Ce vœu de Brizeux sert de devise au manuscrit sur *le Pays de la Mée*. Le Pays de la Mée est le territoire compris entre la Plaine, le Semnon, son affluent au nord, le cours inférieur de l'Erdre ou Barbin, et le cours de l'Isac. L'auteur passe tour à tour en revue la géographie religieuse et féodale, la géologie, la minéralogie, l'hydrographie, l'agriculture, le commerce et l'industrie de cette région et nous donne à chacun de ces points de vue des détails

précieux. Quelques inexactitudes et quelques lacunes sont à signaler : l'auteur nous dit, par exemple, n'avoir aucun renseignement sur la verrerie de Héric ; la Commission lui signale l'étude de M. René Blanchard, publiée en 1900 dans le Bulletin de la Société Archéologique de Nantes sous le titre « *Les Ferro, verriers italiens à Machecoul, Nantes et Héric* ».

Le Pays de la Mée constitue néanmoins un travail consciencieux, rentrant d'une façon toute particulière dans les vues de la Société Académique, et dont il faut louer la méthode et la clarté d'exposition. Il lui est attribué une Médaille d'argent grand module.

Le dernier manuscrit de prose dont j'ai à vous entretenir est l'« *Histoire de N.-D. de Rostrenen et de son Pèlerinage* ». Devise : *Pro Deo, pro Patria*. Dans une première partie est étudiée l'origine du pèlerinage breton de Rostrenen ; cette origine repose sur la gracieuse légende du rosier qui, au milieu d'un buisson d'aubépines, en dépit des neiges et des frimas, au cœur même de l'hiver, se revêt d'une parure de roses au suave parfum ; chacun cherche l'explication d'un pareil prodige sans pouvoir la trouver, jusqu'au jour où un habitant de la petite cité fouille, la pioche à la main, le buisson d'aubépines et découvre soudain une statue de la Vierge, sculptée dans un cœur de chêne. Il appelle, on accourt, et bientôt la merveilleuse nouvelle se répand dans la bourgade, au château du seigneur, en la demeure du chapelain et dans les paroisses du voisinage. Nous assistons dans une deuxième partie, à la solennité du Pardon de la Mi-Août, célébrée en l'honneur de la Vierge du Buisson. Ce récit du Pardon est très littéraire et renferme des descriptions de scènes bretonnes prises sur le vif.

La Commission a tenu à récompenser cette monographie d'une Médaille d'argent grand module.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, toutes les fois que la Société Académique se trouve en présence du mérite, elle tient à le récompenser, elle ne lésine ni l'argent, ni le bronze, ni le parchemin, ses finances dussent-elles en souffrir. Le concours de prose de 1907 révèle dans le choix des sujets, dans la manière dont ils sont traités, un ensemble de qualités tant au point de vue de l'érudition que du style qui mérite d'être signalé.

Je regrette de ne pouvoir en dire autant de la poésie. Les envois sont nombreux, très nombreux même, mais quand on a eu le courage de les lire tous, on est obligé de reconnaître qu'on a lu beaucoup de vers, mais bien peu de poésie. Par un phénomène curieux et inexplicable, c'est l'art poétique, le plus difficile qui rencontre, le plus de soi-disant disciples. Chacun se croit apte à parler le langage des dieux, et sans souci de l'inspiration ni des règles élémentaires de prosodie, il lui suffit pour se consacrer poète d'écrire des phrases dont il lui semble que la seule qualité doive être l'égale dimension. Avant d'accorder son luth, chacun de ces rimeurs devrait bien consulter ses forces et se dire que

S'il ne sent point du Ciel l'influence secrète,  
Si son astre en naissant ne l'a formé poète,

il ne tirera de son instrument que des notes fausses et sans valeur.

Comptez vos pieds, Monsieur, serais-je tenté de dire à l'auteur des *Evocations*, dont la devise est *Excelsior*. Si vous en mettez un de plus qu'il ne faut, ne croyez pas que votre vers s'en portera mieux et ira plus

vite, au contraire il boitera. Or, il vous est arrivé plusieurs fois d'avoir mal compté ; je vous signale notamment ce vers pris dans *l'Interdit* :

Sous le porche désert, un cadavre fermente,  
Attendant qu'un Requiem pour son repos soit dit.

*Requiem* compte pour trois pieds et non pour deux, comme vous paraissez le penser. Surveillez également vos rimes, elles sont bien pauvres parfois ; ainsi vous faites rimer tabularium avec forum, bras avec pas. La forme n'est pas seule critiquable, la pensée est parfois obscure, fautive ou triviale.

L'envoi se distingue uniquement par les deux sonnets *Sesostris* et *Le Livre* ; c'est à eux que l'auteur doit la Mention que la Commission lui décerne.

*Je reviens seul m'asseoir*, écrit mélancoliquement en tête de son manuscrit l'auteur du *Parc*. Défiiez-vous de votre facilité, Monsieur, et travaillez un peu plus ; évitez surtout de dire *le soir après* pour le soir suivant ; quelques incorrections de ce genre suffisent à déprécier la plus belle page.

Vous pouvez néanmoins espérer dans l'avenir une récompense plus haute que la mention qui vous est donnée ce soir ; les deux strophes suivantes m'en donnent la preuve.

Hélène n'était pas une fille de France  
Elle se souvenait d'un pays très lointain  
Où le soleil plus chaud rend plus vive l'enfance  
Et met un reflet d'or sur les roses du teint.

Quel revers l'exila de sa belle patrie,  
Loin des cieux toujours purs et des printemps sans fin ?  
Je ne sais, mais un jour dans ma rue assombrie  
Telle une blanche fée elle apparut soudain.

*Vive labeur* est-il, écrit sur la couverture de l'envoi suivant. C'est un ensemble de pièces les plus diverses ; elles se recommandent toutes par la correction de leur facture. L'auteur est vraiment doué, et son talent d'une grande souplesse. Il nous donne la mesure de son sentiment poétique dans *Révasserie* et *La Sieste*, de son habileté de versification dans *Un Conte*, de son don descriptif et évocateur dans *Roses d'automne* et *Intérieur villageois*.

Permettez-moi de vous citer cette dernière pièce.

### *Intérieur villageois*

Une odeur de lait frais et de vague fumée,  
Le tic-tac d'une horloge aux monotones poids  
Le lit aux grands rideaux que domine une croix  
Un escabeau devant la fenêtre fermée.

Une armoire de chêne à vieille renommée  
Que les aïeux déjà léguèrent bien des fois.  
Au milieu de la chambre une table de bois  
Où se range à midi la famille affamée.

Les assiettes à fleurs au-dessus du dressoir,  
Le fauteuil des petits quand ils viennent s'asseoir  
Qu'occupe maintenant un gros chat qui ronronne ;

Et les portraits de ceux qui sont au régiment,  
Fiers d'exposer ici leur bel accoutrement  
Auprès d'un canevas brodé d'une couronne.

Si *Nantes intime* ne contenait pas des incorrections impardonnables (vers 3) et des obscurités (vers 12 et 13), *Vive Labeur* eut pu espérer la première place du concours. Il devra se contenter d'une médaille d'argent.

La Société Académique s'est fait une règle absolue d'exclure de ses concours les sujets qui, par les idées politiques ou religieuses qu'ils évoquent, pourraient être l'occasion d'une polémique étrangère à la littérature. La

Commission se voit obligée de rappeler cette règle à l'auteur des *Inventaires Paysans* ; elle profite de l'occasion pour prévenir les concurrents qu'une infraction de leur part entraînerait leur élimination.

Le *Féminisme* : tel est le titre du manuscrit qui a pris pour devise *Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas*. L'envoi comprend 12 vers ! ce n'est pas suffisant pour traiter une question aussi grave, aussi complexe, et pour mériter une récompense ; que l'auteur développe son idée, et il verra l'année prochaine que la Société Académique est toute acquise au Féminisme.

Les deux manuscrits qui ont pour devise, l'un *learn to labour and to wait*, l'autre *j'ai travaillé dans l'attente*, sont évidemment du même auteur. On y retrouve les mêmes défauts : la banalité, l'absence d'idées personnelles, et les mêmes qualités : la correction de la forme, l'habitude de la versification. *Résignation* et *Pain quotidien* dénotent que le poète est doublé d'un philosophe. *Comme une Hirondelle*, mérite d'être citée.

### *Comme une Hirondelle*

Comme une hirondelle farouche  
Eprise de vols en plein ciel  
L'âme s'échappe hors du réel  
Dès qu'un doigt maladroit la touche.

Sur les hauteurs planant souvent  
Par crainte d'être prisonnière  
L'âme, jusqu'à toucher la terre  
Peut s'abaisser pour un moment

Et remonte dans la lumière.

Vous remarquerez ce dernier vers isolé, qui traduit une intention descriptive heureuse.

Une médaille de bronze est décernée à ces œuvres.



Je m'en voudrais d'être méchant et surtout de décourager un débutant, mais je crois rendre service à l'auteur des *Premières Poésies*, en lui conseillant de s'en tenir là. Si, comme le titre l'indique, il débute, il est temps de lui crier casse-cou, s'il n'en est pas à son premier essai, c'est une circonstance aggravante. Son but est, au moyen de mots vides de sens, accouplés les uns aux autres, de bâtir péniblement des vers incompréhensibles. Jugez plutôt :

### *Rêve bleu*

Je rêve d'un château ducal et hiératique  
Où les divans d'ennui recèleraient le calme ;  
Où les terrasses d'or aux feux d'un atlantique  
Endormiraient leurs chants sous la ferveur des palmes.

Les lys incurveraient leur corbeille d'emphase  
Sur les lotus trompeurs énervés de leur vase ;  
Les jets d'eau nimberaient des nimphes de porphyre,

Et dans la brume bleue et secrète des sources  
Le Printemps pâmerait d'un féerique zéphyre  
Mes dimanches visqueux aux promenades sourdes.

La vie de ce jeune poète ne doit pas être drôle, si l'on s'en rapporte à la définition qu'il en donne :

Ma vie est un marais frôlé par des hiboux,  
Et vorace, pourtant, de roses et d'aurores ;  
Ma vie est un marais où croulent des hiboux -  
Et la nuit, de sa vase, un glas lourd s'évapore.

Quittons vite ce marécage où risque de s'enliser notre raison et passons à l'œuvre intitulée *Fleurs de Calvaire* ; devise : *labor improbus omnia vincit*. Les sujets choisis ne sont pas sympathiques, parfois même ils sont choquants, cyniques, et c'est uniquement pour récompenser la cor-

rection et l'harmonie des vers que la Commission des prix lui attribue une mention honorable.

L'auteur de *Pierre Corneille* a envoyé en même temps un manuscrit de prose : *Excursion en Alsace-Lorraine*. Le principal reproche que j'adresse à ces deux envois est d'être dépourvus de tout intérêt, de toute originalité. Il est difficile d'y relever des fautes capitales, il est impossible d'y signaler des qualités maîtresses ; les vers sont plats et prosaïques ; la prose est banale ; le tout ne sort pas d'une honnête médiocrité.

Rien de bien saillant dans *La Forêt des Songes*. Ce volumineux recueil a dû exiger beaucoup de travail à son auteur qui ne me paraît pas embrasé par la flamme sacrée. La monotonie, le défaut d'originalité, de personnalité, telles sont les caractéristiques de l'envoi. Nous nous en serions voulu cependant de décourager ce correspondant qui a fait là un effort méritoire, mais pour lequel une mention honorable est une récompense suffisante. Devise : *Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur*.

Une médaille d'argent est accordée aux *Douze sonnets Evangéliques*. Leur titre ainsi que le vers d'Alfred de Musset

Jésus ce que tu fis, qui jamais le fera ?

choisi comme légende, nous indique le genre du sujet traité.

L'inspiration est élevée, la forme simple en harmonie avec le sujet, et la versification se recommande par sa facilité, sa richesse et sa correction. Si l'auteur veut être assidu à nos concours, il peut espérer se voir décerner une de nos plus hautes récompenses.

Les deux feuilles intitulées *Pax* et *au Poète*, méritent

de passer inaperçues aussi bien par leur format que par leur banalité.

Un dernier manuscrit à examiner et j'en aurai fini. Celui-là, je ne sais comment l'aborder. *Qui s'y frotte s'y pique* a eu soin d'écrire en tête de son envoi ce correspondant ou plutôt cette correspondante, car c'est une femme. Ce n'est pas très encourageant pour le rapporteur, mais n'écoutant que mon devoir, je vais monter à l'assaut au risque de me faire piquer.

*Mrs Vilatte*, tel est le titre du premier feuillet. Vous vous souvenez de ce nom ; les journaux nous ont entretenu un moment de la tentative faite par cet abbé dissident pour créer un schisme en France. L'auteur étudie *Mrs Vilatte* à un point de vue assez inattendu : au point de vue graphologique ! il examine son écriture, analyse les traits, dissèque les crochets, pèse les points, mesure les appuis et cette étude lui permet d'apprécier le sujet, de dire ce qu'il pense au *tréfonds* de son *moi*, ce qu'il est, ce qu'il vaut.

Je n'en dirai pas autant de *Terre d'Armor*. C'est assurément le meilleur manuscrit de poésie. Le poète chante la Bretagne, ses légendes, sa lande, ses clochers, dans des vers que domine un souffle ardent et où vibre le patriotisme le plus pur. Les images sont gracieuses, les sentiments élevés et le tout est traduit dans une forme impeccable.

Le début du poème vous donnera une idée générale de sa facture :

### *La Terre d'Armor*

Il est un doux pays pour tout être qui pense,  
 Un séjour à jamais aux autres préféré :  
 C'est la terre natale, où dès la tendre enfance  
 On a souri souvent et quelquefois pleuré.

Sourire d'enfant blond, larmes de bambin rose  
 Le soir près du berceau vol léger des chansons ;  
 Premiers pas hasardés près la porte close,  
 Premiers regards jetés sur de chers horizons  
 Vous êtes loin déjà, cependant quelque chose  
 En nous vibre toujours lorsqu'à vous nous pensons.  
 . . . . C'est pourquoi j'ai gardé vigoureux en moi-même  
 L'amour du vieux clocher, du bourg, des landiers d'or,  
 Et pourquoi chaque jour plus encor je vous aime  
 O ma terre natale, o doux pays d'Armor !

A cette œuvre, dont la devise est *Armor est bien le plus doux Pays*, il est décerné une médaille d'argent grand module.

Je regrette de ne pouvoir rien offrir aux envois qui ont pour légende *Aures habent et non audient, O ubi campi* et aux *Sonnets de chez nous*.

Les deux premiers sont d'une brièveté excessive ; ils contiennent deux ou trois pensées insignifiantes ; sont-elles en prose, sont-elles en vers ? il est difficile de le dire.

Quant aux *Sonnets de chez nous*, ils renferment quelques jolis tableaux, des vers bien faits quoique entendus déjà, mais une faute de tact que je tiens à relever.

L'auteur a oublié que la Commission se composait de Nantais d'origine, aimant passionnément leur ville comme on aime tout endroit où vous attachent vos souvenirs, vos affections, vos intérêts, et il n'était pas heureusement inspiré en les faisant juges d'un sonnet où la haine contre Nantes et ses habitants s'exhale d'une façon aussi outrageante qu'injustifiée.

Ce sonnet est intitulé *Nantes*. Je le soumetts à vous tous Nantais et Nantaises qui voulez bien m'écouter ; vous allez voir comment nous sommes traités : dégénérés, veules, caducs, esclaves, voilà les compliments qui nous sont adressés :

*Nantes*

Le vieux château s'écroule où siégeaient nos bons ducs  
 Tes fils dégénérés sont veules et caducs ;  
 Esclaves du vainqueur, ils ont l'âme servile,

Reniant les aïeux, sans honte ni remords,  
 Et nous te maudissons, nous, les Celtes, ô Ville  
 Qu'empeste une acre odeur de carnage et de mort.

Les Nantais, Monsieur, peuvent avoir bien des défauts ;  
 ils n'y ajouteront pas le manque de goût de juger votre  
 envoi digne d'une récompense.

Les *Sonnets Cinghalais* sortent de l'ordinaire plus par  
 le genre exotique des sujets que par la perfection de la  
 forme. L'auteur semble vouloir copier Leconte de l'Isle ;  
 la copie est loin de ressembler à l'original. La pensée  
 est souvent obscure et les vers qui l'expriment trop  
 heurtés. On rencontre toutefois, notamment dans *Paroles  
 de vainqueurs* et *Paroles de bonze*, un sens descriptif  
 développé, une vision pittoresque. Pour récompenser ces  
 qualités, la Commission accorde aux *Sonnets Cinghalais*  
 une médaille de bronze. Devise : *Rimons, rimons, . . . . .*  
*si la rime console des bassesses de la vie.*

Sous le titre de *Riposte à un commissaire grincheux*,  
 l'auteur qui a dû avoir dans le temps des démêlés avec  
 la police, dit ensuite un fait à un commissaire qui me  
 paraît vouloir l'expulser d'une salle où il est un sujet de  
 trouble. Sortez Madame, lui dit l'honorable magistrat ;  
 madame s'y refuse ; confiante dans la force de l'inertie,  
 elle réédite le mot célèbre j'y suis, j'y reste, en y ajou-  
 tant une foule d'épithètes à l'adresse du représentant de  
 la force publique.

Ici je suis casée, ici je veux rester,  
Ni vous ni vos grands yeux ne pourront m'ébranler.

Le commissaire est-il bon enfant ? n'est-il pas plutôt effrayé par la perspective d'être obligé d'ébranler la dame ? toujours est-il qu'il ne répond rien et bat en retraite. Celle-ci chante sa victoire et dans une dernière apostrophe qui s'adresse autant je crois au secrétaire-adjoint qu'au commissaire, s'écrie :

Comprenez donc enfin et sans que je me nomme  
Qu'une femme, Monsieur, vaut beaucoup plus qu'un homme.

La Société Académique n'a jamais discuté la supériorité du sexe féminin, mais elle conseille à sa correspondante d'employer son esprit et sa verve à traiter des sujets plus académiques ; elle ne peut récompenser ces sortes de charges qui trouvent plus leur place dans un *Almanach pour rire*, que dans les Annales de la Société.

Ma tâche est finie, ni vous ni moi ne nous en plaindrons ; j'ai conscience, croyez-le bien, des mortels quarts d'heure que je viens de vous faire passer.

Je vous le disais en débutant : peu de concours ont été plus brillants que celui de 1907. La Société Académique constate avec un légitime orgueil que fidèle à sa mission et à ses traditions, loin de laisser s'éteindre le feu sacré dont elle a la garde, elle le conserve plus vif que jamais ; il lui paraît qu'elle sera amplement récompensée de ses efforts, si elle contribue dans le rayon modeste de son action à accroître ce patrimoine intellectuel dont la France tire le plus pur de sa gloire.



# Discours de M. DORTEL

## *Président sortant*



MON CHER PRÉSIDENT,

La tristesse que je ressens d'abandonner cette présidence qui m'a donné tant de satisfaction n'est adoucie que par la joie que j'éprouve en vous voyant occuper cette haute fonction.

Notre Société ne saurait être en meilleures mains et je ne sais vraiment, moi qui vous connais depuis tant d'années, quel meilleur éloge je puis faire de votre érudition, de votre expérience, de votre aménité, que de répéter ici ce que je disais, il y a quelques jours, dans une autre enceinte : si j'ai accepté la présidence de la Société Archéologique, si j'avais accepté la présidence de la Société Académique, c'est que je vous avais ici et là comme vice-président, un vice-président modèle, aux conseils éclairés et à la collaboration précieuse.

Je puis dire, avec un certain orgueil, que je vous remets la Société dans une situation florissante, prospère, grâce à vos efforts personnels, grâce à votre collaboration, mes chers Collègues, grâce au concours des membres du bureau, MM. Fortineau, Linyer, Riodel et Poirier.

Ce dernier avait assumé, au moment de son entrée dans notre Société, une tâche très lourde et très pénible : la réorganisation de notre bibliothèque.

Je me souviens encore des sourires quelque peu moqueurs qui accueillirent cette proposition de réorganisation lorsque j'en parlais pour la première fois. Il s'agissait, en effet, d'un travail colossal; il a fallu toute la persévérance, tout le dévouement de M. Poirier pour mener à bien ce classement. C'est aujourd'hui chose faite ou à peu près, et je suis l'interprète de tous en lui adressant publiquement nos remerciements.

MM. Fortineau et Linyer, dans la rédaction des procès-verbaux destinés à conserver les incidents journaliers de notre Société, ne se sont pas montrés seulement des rédacteurs fidèles et consciencieux, mais ils ont su donner à ces comptes rendus une forme et une vie dont tous les auteurs leur sont reconnaissants.

Quant à notre excellent trésorier, M. Riondel, pour qui notre Société est l'unique préoccupation, je ne saurais trop le remercier, non seulement de la gestion de nos finances, mais de la façon dont, en dépit de mille difficultés, il a su organiser notre séance annuelle et du caractère vraiment artistique qui, grâce à lui, a présidé à cette solennité.

#### MES CHERS COLLÈGUES,

Il nous reste beaucoup à faire, nos statuts ont besoin d'être revisés. Rédigés à une époque déjà ancienne, ils ont subi les épreuves du temps : ils ont vieilli et il devient nécessaire de les modifier pour les adapter aux besoins nouveaux de notre Société. Je sais que notre excellent Président a déjà, par une longue étude, préparé ce travail nécessaire.



Il faut surtout, — et après le concours si brillant de cette année cette mesure s'impose, — étendre encore plus notre rayon d'action, recruter partout dans notre Bretagne et dans la France entière des membres correspondants qui, en faisant mieux connaître la vieille Société Académique, la feront mieux apprécier et aimer, j'en ai le ferme espoir.

Je vous remets, mon cher Président, avec une entière confiance, la direction de notre chère Société, bien certain que vous saurez non seulement la maintenir au premier rang de nos Sociétés nantaises, mais la rendre encore plus prospère, plus vivante et plus féconde.



# ALLOCUTION

du baron Gaëtan DE WISMES

PRÉSIDENT ENTRANT

---

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Depuis de longues années, j'appartiens à de nombreuses associations et dans quelques-unes d'entre elles on a bien voulu me confier des postes divers. C'est dire que j'ai vécu côte à côte avec plus d'un président. Mais, par une sorte d'apathie mentale, jamais je n'avais réfléchi qu'un jour viendrait peut-être où de chaudes sympathies m'investiraient de la magistrature suprême.

Or, ce jour a lui, et, par un caprice du destin, la doyenne des Sociétés Savantes de notre magnifique cité m'élève, la première, à cette dignité qui voudrait bien des qualités dont je suis dépourvu.

Qu'est-ce qui me vaut cet honneur ?

Mes bien chers Collègues, je ne saurais me le dissimuler, un seul motif a concentré vos suffrages sur mon nom, avec une unanimité dont je suis justement fier. Il n'est pas nécessaire qu'un président soit le plus disert, le plus érudit, mais il doit — c'est là une condition

impérieuse — brûler pour l'Association qui l'a placé au premier rang d'une de ces passions profondes, inlassables, courageuses, qui fassent de lui le défenseur attentif, le chevalier intrépide des intérêts généraux. Vous connaissez de longue date mon amour pour notre Compagnie, et c'est ce sentiment qui m'élève sur le pavois. Soyez sûrs que je ne trahirai pas votre confiance.

Succéder à des hommes de valeur qui, dans les carrières les plus diverses : arts, lettres, sciences, armée, jurisprudence, industrie, commerce, ont acquis une légitime réputation, c'est, je vous le jure, fort impressionnant. Dans mon émoi trop naturel, un bienfaisant réconfort m'est apporté par la vision de cette pléiade de collaborateurs qui rendront légère ma lourde tâche.

A mes côtés s'assoit un écrivain élégant, un orateur écouté, homme aimable et homme de bien, *vir bonus dicendi peritus*. Ce n'est pas d'hier que j'admire les talents variés de M. Pierre Baranger. Appuyé sur un tel Vice-Président, je marcherai droit et ferme.

Le Secrétariat Général est en bonnes mains, car il est échu à M. Louis Linyer, avocat distingué, conférencier recherché, doué d'un caractère sympathique et de la passion du travail. Ne remportait-il pas, au soir de notre séance solennelle du 27 décembre, un de ces triomphes de bon aloi qui garantissent un avenir brillant. Au surplus, il justifie à merveille l'aphorisme : Tel père, tel fils ; je ne saurais le louer davantage.

M. le docteur Sebileau, un de nos plus nouveaux collègues, consent à s'arracher de temps à autre à ses graves et absorbantes occupations professionnelles pour remplir les fonctions de Secrétaire-Adjoint. Qu'il soit remercié publiquement de sa précieuse complaisance !

Pour M. Henry Riondel, l'argentier prudent, sans

cesse à l'affût d'une économie à réaliser ; pour M. Poirier, le bibliothécaire actif, qui a déjà amélioré l'aspect rébarbatif de nos rayons et ne demande qu'à faire régner un ordre parfait dans nos collections abondantes de livres et de brochures, vous les avez maintenus dans leurs postes si utiles : vous ne pouviez agir avec plus de sagesse.

Ce solide état-major est renforcé par un Comité Central composé des plus dévoués serviteurs de notre Compagnie.

L'année nouvelle s'ouvre sous les meilleurs auspices et promet d'égaliser l'an 1907, qui fut une période heureuse pour la Société Académique.

En effet, Messieurs et chers Collègues, vous avez eu la joie de constater que, au cours de l'année dernière, si les communications intéressantes se sont multipliées, des auditoires, de plus en plus nombreux, sont venus les écouter et les discuter.

D'où vient ce renouveau ? De plusieurs causes, sans doute. Toutefois, ne soyez point surpris que ma vieille affection l'attribue, pour la plus large part, à la courtoisie serviable, à la bonne humeur perpétuelle, à la parole facile et instructive de notre excellent collègue M. Dortel. En votre nom à tous, je lui adresse un merci chaleureux, car son passage trop court à la présidence de la Société Académique restera comme une des pages lumineuses de notre histoire.

Ici, j'étais son Vice-Président. Je continue de l'être dans une autre enceinte, puisqu'il vient d'être placé à la tête de sa très chère Société Archéologique, où il prononçait, mardi dernier, un discours qui fut salué de bravos enthousiastes et reçut les éloges mérités de Mgr l'Evêque et de M. le Maire de Nantes. De cette

liaison ancienne et sans nuage qui unit les Présidents actuels des deux Compagnies ne peuvent naître que des résultats favorables. Certes, je fus, je suis et je resterai l'adversaire intransigeant de la fusion des Sociétés Savantes, leur indépendance et leur autonomie étant, à mes yeux, une condition essentielle de leur prospérité ; mais je crois très désirables des rapports fréquents entre collectivités mues par un même amour de la vérité et de l'idéal.

Notre situation morale et financière est satisfaisante. C'est bien, mais est-ce assez ? Le proverbe dit : « Qui n'avance pas, recule. » Messieurs et chers Collègues, nous pouvons, nous devons avancer.

A ceux qui me trouveront présomptueux, je rappellerai l'adage : *Audaces fortuna juvat*. Si mes efforts sont frappés de stérilité, je m'appliquerai, en descendant de ce fauteuil, le vers consolateur :

J'aurai, du moins, l'honneur de l'avoir entrepris.

A ceux qui me traiteront d'ambitieux, je ferai une profession de foi claire et loyale. Quand il s'agit de soi, l'ambition est souvent malsaine, toujours discutable. Quand il s'agit d'une collectivité, l'ambition honnête est une vertu nécessaire : un supérieur pour son collègue, un colonel pour son régiment, un maire pour sa ville, un patriote pour son pays ont le devoir absolu d'être ambitieux.

Pour la Société Académique je serai ambitieux, très ambitieux, et je veux, sans retard, vous exposer quelques-uns de mes désirs.

Ne me prenez pas cependant pour un révolutionnaire. Apôtre convaincu de la tradition, ennemi acharné de la routine, je prône l'alliance féconde du respect des prin-

cipes et de la modernisation de la forme ; fond immuable, détails adaptés aux nécessités de l'heure présente, tel est, si je ne me trompe, le secret de la vitalité et du progrès.

L'antique est beau ; le vieux est laid ; le démodé est ridicule ; une réforme urgente s'impose : le rajeunissement de notre charte qui sent la décrépitude.

La régularité des jours de séances, exception faite pour les cas de force majeure, constitue un élément indispensable de succès pour une Société Savante, surtout dans une grande cité où les occupations de chacun sont innombrables. Déjà cette amélioration a été essayée et l'on n'a pas eu à s'en repentir. Je lutterai sans trêve pour maintenir cette régularité.

Le meilleur de mes facultés s'emploiera à faire connaître davantage notre Compagnie. Une gazette racontait naguère qu'un personnage de marque disait à son prédécesseur avec une bonhomie narquoise : « Vous sortez trop. » Et moi je vous dis, au contraire : « Nous ne sortons pas assez. » Que nos séances mensuelles, strictement privées, restent la base de notre vie sociale. Mais efforçons-nous de nous rendre célèbres par tous les moyens légitimes !

Le compte-rendu détaillé de nos réunions, publié par les journaux du terroir, si gracieux et si hospitaliers pour nous, est une pratique excellente.

Des conférences, agrémentées de musique ou de projections, organisées par nos soins, seraient, me semble-t-il, fort appréciées par nos concitoyens.

Le tourisme est à la mode : suivons la mode. Seuls ou avec des Sociétés sœurs, pérégrinons par monts et par vaux. Dans l'aimable fraternité du wagon, de la voiture ou du bateau, au cours de vagabondage sur les routes ensoleillées, à l'heure reposante où l'appétit rassemble

les voyageurs autour de la table, les conversations s'animent, les idées s'échangent, les cœurs se rapprochent, on se connaît mieux, on s'apprécie mieux ; partis simples collègues, les excursionnistes reviennent vrais amis.

Notre zélé Trésorier, qui toujours *parle d'or*, me soumettait récemment son noble rêve de nous voir décerner des prix de vertu. Hélas ! ce geste académique me semble interdit par la modestie regrettable de notre budget, dont l'équilibre serait irréalisable sans les généreuses, mais très indispensables, subventions du Conseil Général et du Conseil Municipal. Pourquoi faut-il que M. de Montyon et ses généreux imitateurs aient négligé de nous inscrire sur les listes de leurs légataires. Que si quelque Mécène avait l'inspiration magnanime de nous dispenser, pour ce but admirable, une partie de son avoir, nous accepterions cette libéralité avec le plus vif empressement et la plus sincère reconnaissance.

M. Dominique Caillé, le poète délicat, l'écrivain averti, dont la plume alerte ressuscite avec un charme prenant nos littérateurs et nos artistes, me suggérait ces jours-ci une pensée qui m'enthousiasma :

« Elisa Mercœur, me disait mon vieil et fidèle ami, qui occuperait cent fois mieux que moi ce fauteuil dont le retient éloigné une modestie farouche, Elisa Mercœur naquit à Nantes en 1809. Ne croyez-vous pas que la Société Académique ferait bien de célébrer son centenaire ? »

Oui, ce projet doit se réaliser ; d'abord parce que la « Muse Armoricaïne » reçut de nos mains une couronne et fut admise dans nos rangs, ensuite, et, avant tout, parce que le nom de cette infortunée jeune fille, que Lamartine, Hugo, Chateaubriand couvrirent des fleurs les plus enivrantes, n'est rappelé dans nos murs sous

aucune espèce de forme. A nous, Messieurs, et chers Collègues, à nous, pieux lévites du culte des belles-lettres, de réparer cet oubli impardonnable et de glorifier la mémoire suave et pure de cette Elisa Mercœur que le concert unanime de ses biographes déclare absolument digne de la belle devise : *Potius mori quam fœdari*. Que ferons-nous ?... je pose le problème, à vous de le résoudre. Prochainement je replacerai sous vos yeux la vie attachante et l'œuvre si haute et si importante de notre poétesse, morte de chagrin à 26 ans, et je vous soumettrai plusieurs idées de commémoration du 24 juin 1809. Une discussion ardente s'ouvrira et de cette discussion jaillira une éclatante lumière.

Vous le voyez, bien chers Collègues, outre les travaux ordinaires, des questions intéressantes solliciteront vos peines. Mais vous êtes des hommes d'énergie, des hommes au vouloir noble et généreux. *Deo juvante, res bene agitur*. Avec l'aide de Dieu, tout réussira !

Nantes prend de jour en jour une animation plus remarquable : un port rempli de riches navires venus des contrées les plus éloignées, des magasins gigantesques et éblouissants, une circulation intense, des expositions répétées et courues, des auditions musicales innombrables valent à notre cité le surnom insigne de Capitale de l'Ouest.

Serait-il possible que la Société Académique, dont les flancs généreux enfantèrent la plupart de nos corporations intellectuelles, s'étiolât sous les yeux égoïstes de ses filles fortunées ?

Non, ce chagrin, cette honte nous seront épargnés ; la littérature sera honorée à l'égal des autres manifestations de l'intelligence. Les adhésions nous arriveront en foule ; les études piquantes ou érudites foisonneront ;



la salle des séances sera trop étroite pour contenir des auditoires attentifs.

Fort d'une espérance invincible dans les destinées glorieuses de la Société Académique, je termine en vous remerciant de nouveau de la haute dignité dont vous m'avez investi et en vous assurant que le 6 janvier 1908 restera un des jours fastes de ma vie, *dies albo notanda lapillo*. Je vous promets mon absolue bonne volonté et je vous offre les souhaits les plus cordiaux d'un Président qui veut n'être que votre meilleur ami : *amicus inter amicos !*

20 janvier 1908.



# CONCOURS DE 1907

---

## Récompenses décernées aux Lauréats

Dans la Séance publique du 27 décembre 1907

---

### MÉDAILLES D'ARGENT GRAND MODULE

M. Eugène Bahier, Barneville-sur-Mer (Manche).

M. Charles François-Saint-Maur, maire de la Boissière-du-Doré.

M<sup>me</sup> Couraud, Belle-Ile-en-Mer.

M. Joseph Chapron, Châteaubriant.

M<sup>me</sup> J. Baudry, Saint-Mars-la-Jaille.

### MÉDAILLES D'ARGENT

M<sup>lle</sup> Anne-Marie Poirier, Nantes.

M. le baron Christian de Wismes, Nantes.

M. Max Loïs, Nantes.

### MÉDAILLES DE BRONZE

M<sup>lle</sup> Portron, Niort.

M. René Delaporte (Chypre).

### MENTIONS HONORABLES

M. Waitzen-Necker, Fontenay-le-Comte.

M. Ernest Lafont, Saint-Partoin (Lot-et-Garonne).

M. Alfred Lacoute, notaire, Ancenis.

M. Edmond Martin, Villeneuve-la-Garenne.

M. Jean Houillot, Pouillé.

---

# Concours de 1908

---

## QUESTIONS PROPOSÉES

---

### *A. — Histoire, Archéologie, Folk-lore*

Etude historique ou archéologique sur la Bretagne ou les provinces voisines.

Biographie d'un ou plusieurs Bretons.

Monographie d'un canton ou d'une commune de la Loire-Inférieure.

Historique d'une association régionale.

Histoire de la presse régionale.

Description d'un musée local ou d'une collection privée.

Reconstitution, sous forme de monographie ou même de roman, de la vie et de l'aspect du vieux Nantes : maisons, institutions, usages, commerce, industrie, fêtes religieuses et civiles, hôtelleries, cafés, cercles, etc.

Monographie d'une institution charitable : hospice, orphelinat, sanatorium, etc.

Légendes du pays nantais : origine historique, comparaison avec des récits analogues d'autres contrées.

Coutumes et superstitions : naissance, mariage, enterrement, travail, voyages, etc.

Chansons et danses locales.

Dictons, proverbes, sobriquets.

Nationalisme breton dans la Loire-Inférieure : œuvres, coutumes, langue, fêtes, commerce, livres et périodiques, noms de localités, culte, immigration, etc.

### *B. — Religion*

Coutumes religieuses et croyances.

Saints locaux.

Pèlerinages.

### *C. — Littérature*

Roman ou nouvelle.

Poésies sur un personnage ou un événement connu, une légende, un monument, un site pittoresque, etc. etc.

**La Société Académique couronnerait avec plaisir un poème en l'honneur d'Elisa Mercœur, dont elle projette de célébrer le centenaire le 24 juin 1909.**

### *D. — Arts*

Etude sur la musique, la peinture, l'architecture, la sculpture, la gravure, les arts décoratifs, les industries d'art (meubles, broderies, faïences, bijoux, etc.), en Bretagne, spécialement dans la Loire-Inférieure.

Mouvement artistique régional : expositions publiques

et privées, concerts, théâtres, cours et conférences, soirées artistiques, sociétés, publications, etc.

### *E. — Sciences*

Etude complémentaire sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie de la Loire-Inférieure.

La sécurité des mers.

Créations et inventions anciennes et nouvelles dues à nos compatriotes.

### *F. — Droit*

Etude sur le droit coutumier.

Les juridictions seigneuriales en Bretagne.

### *G. — Commerce et Industrie*

Progrès commerciaux, industriels et maritimes de Nantes et de Saint-Nazaire.

Les crises périodiques des pêches.

Transit par eau.

Corporations, compagnonnages, syndicats, mutualités.

Conserves, raffineries, biscuiteries, vins et cidres, angélique, navettes, fouaces, berlingots, gâteaux bretons.

Monographie d'une vieille maison nantaise commerciale ou industrielle.

Enseignes, factures, réclames, d'hier et d'aujourd'hui.

Moyens de communication.

*H. — Agriculture et Horticulture*

Usages cultureux de la Loire-Inférieure.

Expositions, concours, comices.

Exportation des produits du sol.

## AVIS

Les auteurs sont invités à joindre à leurs travaux, quand le sujet le comporte, des dessins, gravures, photographies, cartes postales, plans et cartes.

Le Comité croit utile de présenter un **plan** à ceux qui désireraient dresser une **monographie** d'une localité. Il est bien entendu que ce plan très détaillé est donné **à simple titre d'indication**, et que l'on est parfaitement libre de ne traiter que les chapitres sur lesquels on est documenté.

I. — Description générale de la localité; son aspect; note pittoresque.

II. — Situation géographique: limites, pays voisins; distance des grands centres, voies d'accès; voies de communication par terre et par eau, voies ferrées, voitures publiques, bateaux; agglomérations.

III. — Géographie physique: aspect général, reliefs et dépressions; géologie, formation du sol et son évolution à travers les périodes géologiques; minéralogie, mines et carrières, eaux minérales; hydrographie, mer, cours

d'eau, étangs ; végétation forestière, essences et coupes ; flore ; faune sauvage et domestique ; curiosités naturelles.

IV. — Démographie : caractère physique et moral des habitants ; logement, habillement, alimentation, langue et patois ; origine de la population ; coutumes ; réjouissances ; état sanitaire ; mouvement de la population comparé dans le passé et dans le présent, nombre des naissances, mariages, décès.

V. — Agriculture : assolement, engrais, outillage, céréales, légumes, plantes textiles et industrielles, prairies naturelles et artificielles, arbres fruitiers, vin, cidre, beurreries et fromageries, élevage, fermage et métayage ; serviteurs ruraux.

VI. — Commerce et industrie : commerce local, foires et marchés, industries locales, usines, moulins, exportations et importations.

VII. — Administration — Justice — Finances — Enseignement. — Syndicats et mutualités. — Postes, télégraphe, téléphone.

VIII. — Religion : ministres du culte, église, chapelles, cimetières, croix, processions, pèlerinages, associations, usages.

IX. — Histoire et archéologie : l'ancienne paroisse et la commune actuelle ; vestiges préhistoriques, celtiques et gallo-romains ; la paroisse au moyen âge et dans les temps modernes ; la commune depuis la Révolution ; anciennes justices, redevances ; histoire et description des sanctuaires, monastères, châteaux, logis, statues, inscriptions ; les anciens seigneurs ; personnages célèbres ; légendes, croyances, usages.

## CONDITIONS DU CONCOURS

Les travaux *manuscrits et inédits* sont seuls admis à concourir. Ils doivent être adressés, le 30 juin 1908, au plus tard, à M. le Secrétaire général de la « Société Académique », rue Suffren, 1, à Nantes.

Chaque manuscrit portera en tête une *devise* qui sera reproduite sur une *enveloppe cachetée* contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Tout candidat *qui se fera connaître* directement ou indirectement sera *éliminé* de plein droit.

Il est interdit à la même personne d'envoyer plus d'un manuscrit en prose et d'un manuscrit en vers.

Si une étude contenait des polémiques religieuses ou politiques, des passages immoraux ou des paroles diffamatoires, ce serait une cause absolue d'exclusion.

Les manuscrits ne sont pas rendus ; mais, sur leur demande, les auteurs peuvent en prendre copie *sur place*.

## RÉCOMPENSES

Les prix consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze et en mentions honorables.

Ils seront décernés dans la Séance publique de décembre 1908.

La « Société Académique » se réserve le droit d'insérer dans ses *Annales* un ou plusieurs des manuscrits récompensés.

Nantes, le 1<sup>er</sup> février 1908.

*Le Président,*

*Le Secrétaire Général,*

Baron GAËTAN DE WISMES.

L. LINYER fils.





**EXTRAITS**  
DES  
**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES GÉNÉRALES**  
**POUR L'ANNÉE 1907**

---

*Séance de Janvier*

Renouvellement du Bureau.

Election : de M. Dortel, Président ; de M. G. de Wismes, Vice-Président ; de M. Fortineau, Secrétaire Général ; de M. Louis Linyer fils, Secrétaire-Adjoint.

Allocution de M. Schwob, Président sortant.

Allocution de M. Dortel, Président entrant.

*Séance de Mars*

Compte rendu de l'ouvrage de M. Pied : *Notices sur les rues, places, etc. de la Ville de Nantes*, par M. Libaudière.

Rapport sur l' « Ecole des Roches », par M. le Dr Saquet.

*Séance d'Avril*

Lecture, par M. Henry Riondel, du travail de M<sup>me</sup> Baudry : *Les ascendants de Villiers de l'Isle Adam, notice biographique et généalogique.*

Communication de M. le Dr Saquet sur l'Hindoustani.

*Séance de Juin*

Compte rendu de la brochure de M. Durand : *La politique française à l'égard des ports maritimes de la 3<sup>e</sup> République*, par M. Libaudière.

Lecture, par M. Poirier, de la brochure de M. Félix Fortineau sur l'amiral *Le Ray*.

*Séance de Novembre*

*L'enseignement secondaire sous la Révolution*, par M. Libaudière.

Rapport par M. Henry Riondel sur *L'Académie et le Concert de Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, de M. Lionel de la Laurencie.

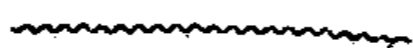
Création d'un musée de la parole, rapport par M. le Dr Polo.

Conférence de M. le marquis de Beaufront sur l'*Esperanto* ; compte rendu par M. le Dr Saquet.

*Séance de Décembre*

Etude sur la langue bretonne, par M. Henry Riondel.

Lecture des travaux : de M. Couraud : *La teigne des blés* ; de M<sup>me</sup> Couraud : *Le tour de Belle-Isle* ; de M. Lagrange : *Les mœurs du Soudan français.*



## SÉANCE DU 20 JANVIER 1908

La séance générale mensuelle de la Société Académique du 20 janvier a revêtu un caractère particulier de solennité. On installait en effet le nouveau bureau, et un public nombreux remplissait à cette occasion la salle des séances.

Le bureau pour l'année 1908-1909 est ainsi composé :

|                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| <i>Président</i> .....          | MM. Gaëtan de Wismes. |
| <i>Vice-Président</i> .....     | Baranger.             |
| <i>Secrétaire général</i> ..... | Louis Linyer fils.    |
| <i>Secrétaire-adjoint</i> ..... | Dr Sébilleau.         |
| <i>Trésorier</i> .....          | Riondel.              |
| <i>Bibliothécaire</i> .....     | Poirier.              |

M. Dortel, président sortant, dit en termes délicats sa tristesse de quitter une présidence au cours de laquelle il avait éprouvé tant de satisfactions, rencontré tant de sympathies, et la joie qu'il ressent de remettre les destinées de la Société dans d'aussi bonnes mains que celles de M. Gaëtan de Wismes. Il adresse en terminant ses remerciements à tous les membres du bureau qui lui ont, chacun dans ses attributions, facilité sa tâche.

M. Gaëtan de Wismes, nouveau président, prononce un discours aussi remarquable par le fonds que par la forme. Il remercie tout d'abord ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en lui conférant une dignité dont il apprécie l'honneur, mais dont il ne se dissimule pas le poids. Appuyé sur ses collaborateurs du bureau, M. G. de Wismes consacrera toute son énergie au développement incessant de la Société Académique.

Ces deux beaux discours sont salués par des applaudissements unanimes.

Il est ensuite procédé à l'élection de cinq nouveaux membres :

2 membres titulaires : M. le Dr Terrien, présenté par MM. le Dr Polo et G. de Wismes, et M. Michel Langlois, présenté par MM. Caillé et Riodel.

3 membres correspondants : M. François Saint-Maur, M. Bahier et M<sup>lle</sup> Anne-Marie Poirier, présentés par MM. Fortineau et Riodel.

La séance se termine par la lecture d'un rapport très intéressant de M. Poirier, consacré à l'étude d'un roman de M<sup>me</sup> Baudry, membre correspondant de la Société, intitulé *Devant l'Obstacle*.



# LISTE

## DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE EST EN RELATIONS

---

### FRANCE

- Institut de France.* — Académie des Sciences.  
*Abbeville.* — Société d'émulation d'Abbeville.  
*Aix.* — Académie des Sciences.  
*Amiens.* — Académie de Sciences, Lettres et Arts.  
— — Société des Antiquaires de Picardie.  
— — Société linnéenne du Nord de la France.  
*Angers.* — Société industrielle et agricole.  
— — Société d'Etudes scientifiques.  
— — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.  
*Autun.* — Société Eduéenne.  
*Auxerre.* — Société des Sciences historiques et naturelles.  
*Bar-le-Duc.* — Société des Lettres, Sciences et Arts.  
*Besançon.* — Académie des Lettres, Sciences, et Arts.  
*Béziers.* — Société archéologique:  
— — Société d'études des Sciences naturelles.  
*Blois.* — Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.  
*Boulogne-sur-Mer.* — Société académique.  
*Bourg.* — Société d'émulation de l'Ain.

- Bourges* — Société littéraire et artistique du Cher.
- Brest*. — Société académique.
- Caen*. — Académie nationale des Lettres.  
— — Société des Beaux-Arts.
- Cambrai*. — Société d'émulation.
- Châlons-sur-Marne*. — Société d'Agriculture de la Marne.
- Châlon-sur-Saône*. — Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire.
- Chambéry* — Société savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie.  
— — Académie des Sciences et Belles-Lettres de Savoie.
- Cherbourg*. — Société des Sciences naturelles et mathématiques.
- Clermont-Ferrand*. — Académie des Sciences.
- Dijon*. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
- Douai*. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
- Dunkerque*. — Société dunkerquoise des Sciences et des Lettres.
- Elbeuf*. — Société industrielle.
- Epinal*. — Société d'émulation des Vosges.
- Evreux*. — Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure.
- Gap*. — Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
- Grenoble*. — Académie delphinale.
- La Roche-sur-Yon*. — Société d'émulation de la Vendée.
- La Rochelle*. — Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
- Le Havre*. — Société havraise d'études diverses.
- Le Mans*. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
- Le Puy*. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
- Lille*. — Société industrielle du Nord de la France.
- Lyon*. — Académie, des Lettres, Sciences et Arts.  
— — Société d'Agriculture, Sciences et Industrie.  
— — Société littéraire, historique et archéologique.
- Mâcon*. — Académie de Mâcon.  
— — Société d'Histoire naturelle.
- Marseille*. — Société de statistique.  
— — Académie des Sciences, Bellés-Lettres et Arts.
- Montauban*. — Académie des Sciences du Tarn-et-Garonne.
- Montbéliard*. — Société d'émulation.
- Montpellier*. — Société d'Horticulture et d'Histoire naturelle de l'Hérault.
- Moulin*. — Société d'émulation et Beaux-Arts du Bourbonnais.

- Nancy.* -- Académie Stanislas.
- Nantes.* -- Société archéologique de la Loire-Inférieure.  
 — — Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France.  
 — — Société de Géographie commerciale.  
 — — Société d'Horticulture.  
 — — Société des amis de l'Horticulture.  
 — — Conseil central d'Hygiène de la Loire-Inférieure.
- Nice.* -- Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.  
 — — Société d'Agriculture.
- Nîmes.* — Académie du Gard.
- Niort.* — Société de Botanique des Deux-Sèvres.
- Orléans.* -- Société d'Agriculture et Sciences,  
 — — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
- Pau.* — Société des Lettres, Sciences et Arts.
- Paris.* — Museum d'Histoire naturelle.  
 — — Association française pour l'avancement des Sciences.  
 — — Société nationale d'Agriculture de France.  
 — — Société zoologique de France.  
 — — Société d'Anthropologie.  
 — — Société philotechnique  
 — — Société de l'Histoire de France.  
 — — Société littéraire et artistique *La Pomme*.
- Perpignan.* — Société agricole des Pyrénées-Orientales.
- Reims.* — Académie nationale des Lettres.  
 — — Société des Sciences naturelles.
- Rennes.* -- Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
- Rochefort.* — Société de Géographie.
- Roubaix.* -- Société d'émulation.
- Rouen.* — Académie des Sciences et Belles-Lettres.  
 — — Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.  
 — — Société des amis des Sciences naturelles.
- Saint-Brieuc.* -- Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
- Saint-Etienne.* -- Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
- Saint-Lô.* — Société d'Agriculture et Archéologie de la Manche.
- Semur.* -- Société des Sciences.
- Toulon.* — Académie du Var.
- Toulouse.* — Université de Toulouse.  
 — — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

- Toulouse.* — Académie des Jeux Floraux.  
 -- — Société d'Histoire naturelle.  
*Tours.* — Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire.  
 — -- Société archéologique de Touraine.  
*Troyes.* — Société académique de l'Aube.  
*Valenciennes.* — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.  
*Vannes.* — Société polymatique du Morbihan.  
 — — Union régionaliste Bretonne.  
*Versailles.* — Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.  
*Vesoul.* — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.  
*Vitry-le-François.* — Société des Sciences et Arts.

## ALSACE-LORRAINE

- Colmar.* — Société d'Histoire naturelle.  
*Metz.* — Académie des Lettres.  
 — — Société d'Histoire naturelle.  
*Strasbourg.* — Société d'Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.

## ÉTRANGER

### I. — Égypte

- Le Caire.* — Institut égyptien.

### II. — États-Unis d'Amérique

- Washington.* — Department of Agriculture.  
 — — Smithsonian Institution.  
 — — National Museum.  
 — — United States Geological Survey.  
*Berkeley.* — University of California.  
*Buffalo.* — Society of natural Sciences.  
*Madison.* — Wisconsin geological and natural history Survey.  
 — — Wisconsin Academy.  
*Minneapolis.* — Academy of natural Sciences.  
*Salem.* — The American association for the advancement of sciences.



**III. — Italie**

*Bologne.* — Royale Academia delle Scienze.

**IV. — Brésil**

*Rio-de-Janeiro.* — Sociedad nacional de Agricultura.

**V. — Uruguay**

*Montevideo.* — Museo nacional de Montevideo.

**VI. — Mexique**

*Mexico.* — Instituto geologico de Mexico.

**VII. — Suède**

*Upsala.* — University of Upsala.

**VIII. — Suisse**

*Neuchâtel.* — Société neuchâteloise de Géographie.

**IX. — Russie**

*Moscou.* — Société impériale des Naturalistes de Moscou.

*Helsingfors.* — Société pro Fauna et Flora Fennica.

**Publications Diverses reçues par la Société**

**Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts**

1. Bulletin des Sciences économiques et sociales.
2. — archéologique.
3. — historique et philologique.
4. Répertoire des Travaux historiques et scientifiques.
5. Revue des Travaux scientifiques.
6. Bibliographie des Travaux des Sociétés savantes.
7. Congrès des Sociétés savantes.
8. Annuaire des Bibliothèques et des Archives.

**Station agronomique de la Loire-Inférieure.**

Bulletin.

**Caisse d'Épargne de Nantes.**

Rapports divers et comptes rendus.

**Archives de museo nacional de Rio-de-Janeiro (Brésil).**

## JOURNAUX ET REVUES

### Périodiques

1. La Revue des Deux-Mondes.
2. Le Correspondant.
3. La Revue politique et littéraire (Revue bleue.)
4. La Revue scientifique.
5. Les Annales de Bretagne, revue trimestrielle publiée par la Faculté des Lettres de Rennes.
6. La Province, revue mensuelle.
7. Le Pays d'Arvor, revue de Haute-Bretagne.
8. La Revue mensuelle du Touring-Club de France.
9. Le Tour du Monde.
10. L'Illustration.

### Quotidiens

1. Journal Officiel de la République Française.
2. Le Journal des Débats (Paris.)
3. Le Temps (Paris.)
4. Le Figaro (Paris.)
5. Le Petit Phare (Nantes.)
6. Le Populaire (Nantes.)
7. L'Espérance du Peuple (Nantes.)
8. L'Express de l'Ouest (Nantes.)
9. Le Nouvelliste de l'Ouest (Nantes.)

### Ouvrages offerts à la Société en 1907

- ABEL DURAND. — *La Politique française à l'égard des Ports maritimes sous la 3<sup>m</sup>e République*, don de l'auteur.
- ALAIN DE LEUCRÉ. — *Çà et là*, contes d'un vieux nantais, poésies, don de l'auteur.
- FÉLIX FORTINEAU. — *Théodore Le Ray*, brochure, don de l'auteur.
- M<sup>m</sup>e J. BAUDRY, membre correspondant. — *La Bretagne à la veille de la Révolution*, 2 vol., don de l'auteur.
- — *Devant l'Obstacle*, roman, don de l'auteur.
- BAGUÉNIER-DÉSORMEAUX. — *Kléber en Vendée (1793-1794)*, don de l'auteur.

LIONEL DE LA-LAURENCIE. — *L'Académie de musique et le concert de Nantes à l'hôtel de la Bourse (1727-1767)*, don de l'auteur.

EDMOND PERRIER et MILNE-EDWARDS. — *Expéditions scientifiques du « Travailleur » et du « Talisman »*, 6<sup>e</sup> volume, envoi du Ministère de l'Instruction publique.

A. FINK AINÉ, membre résidant. — *Gerbe de Sonnets*, poésies, don de l'auteur:

DOMINIQUE CAILLÉ, membre du Comité central. — *Evariste Boulay-Paty*, brochure, don de l'auteur.

JOSEPH BRYDON, membre correspondant. — *L'abbé Guérande*, roman, don de l'auteur.



**Société Académique de Nantes**  
**et de la Loire-Inférieure**

---

**ANNÉE 1908**

---

**BUREAU**

|                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| Président . . . . .          | MM. le Bon Gaëtan de Wismes. |
| Vice-Président . . . . .     | Pierre Baranger.             |
| Secrétaire général . . . . . | Louis Linyer fils.           |
| Secrétaire adjoint . . . . . | Dr Sébilleau.                |
| Trésorier . . . . .          | Henry Riondel.               |
| Bibliothécaire . . . . .     | Poirier.                     |

**COMITÉ CENTRAL**

M. Dortel, Président sortant.

*Agriculture, Commerce, Industrie & Sciences économiques*

MM. Libaudière, Linyer, A. Carré.

*Médecine et Pharmacie*

MM. Saquet, Montfort, Léquyer.

*Sciences naturelles*

MM. Polo, Andouard, Louis Bureau.

*Lettres, Sciences & Arts*

MM. Mailcailloz, Caillé, Jamont.



# LISTE DES SOCIÉTAIRES

**Au 31 Décembre 1907**

## MEMBRE D'HONNEUR

M. Hanotaux, de l'Académie Française.

## MEMBRE HONORAIRE

M. le docteur Viaud-Grand-Marais.

## MEMBRES RÉSIDANTS

### Section d'Agriculture, Commerce, Industrie et Sciences économiques

MM.

Andouard, rue Olivier de Clisson, 8.  
Deniaud, à la Trémissinière.  
Durand-Gasselín (Hippolyte), passage Saint-Yves, 19.  
Goullin, place Général-Mellinet, 5.  
Legloahec, rue Mathelin-Rodier, 11.  
Libaudière, rue de Feltre, 10.  
Linyer, rue Paré, 1.  
Merlant (Francis), avenue Camus, 39.  
Pequin, place du Bouffay, 6.  
Perdereau, rue des Arts, 29.  
Schwob, place du Commerce.  
Viard, rue Chevreul, à Chantenay-sur-Loire.

### *Membre affilié*

M. Merland (Julien), place de l'Édit de Nantes, 1.

**Section de Médecine et de Pharmacie**

MM.

- Drs Blanchet, rue du Calvaire, 32.  
 Brillaud, rue Copernic, 20.  
 Bureau, rue Gresset, 15.  
 Chailloux, rue du Calvaire, 3.  
 Citerne, au Jardin des Plantes.  
 Filliat, rue Boileau.  
 Fortineau, rue de Rennes, 67.  
 Gauducheau, passage Louis-Levesque, 15.  
 Guillou, rue Jean-Jacques-Rousseau, 6.  
 Hervouet, rue Gresset, 15.  
 Heurtaux, rue Newton, 2.  
 Jollan de Clerville, rue de Bréa, 9.  
 Lacambre, rue de Rennes, 4.  
 Lefeuvre, rue Newton, 2.  
 Le Grand de la Liraye, rue Maurice-Duval, 3  
 Lequyer, rue Racine.  
 Mahot, rue de Bréa, 6.  
 Montfort, rue Rosière, 14.  
 Ollive, rue Lafayette, 9.  
 Poisson, rue Bertrand-Geslin, 5.  
 Polo, rue Guibal, 2.  
 Raingeard, rue Santeuil, 5.  
 Rouxeau, rue de l'Héronnière, 4.  
 Samson, rue du Refuge.  
 Saquet, rue de la Poissonnerie, 25.  
 Sébilleau, rue du Calvaire, 27.  
 Simoneau, rue Lafayette, 1.  
 Sourdille, rue du Calvaire, 20.  
 Teillais, rue de l'Arche-Sèche, 35.

**Section des Sciences Naturelles**

M. Ferronnière (Georges), rue Voltaire, 15.

*Membres affiliés*

MM. Bureau, Jollan de Clerville, docteur Saquet, Ferronnière,  
 docteur Polo, Andouard.

## Section des Lettres, Sciences et Arts

MM.

- Angot (Joseph), rue des Pénitentes, 2.  
 Baranger (Pierre), rue Thiers, 4.  
 Bigenwald, passage Pommeraye.  
 Bothereau, rue Gresset, 1.  
 Gaillé (Dominique), place Delorme, 2.  
 Carré (Antonio), rue Voltaire, 11.  
 Demangeat, rue Marceau, 8.  
 Dortel, rue de l'Héronnière, 8.  
 Eon-Duval, quai Brancas, 6.  
 Feydt, rue Copernic, 3.  
 Finck, rue Crébillon, 19.  
 Gentric, rue Marceau, 7.  
 Guiho, rue de Bréa, 10.  
 Jamont, place Canclaux, 2.  
 Legrand, rue Royale, 14.  
 Leroux, avenue Camus, 34.  
 Liancour, rue Guépin, 2.  
 Linyer fils, rue Copernic, 13.  
 Livet, rue Voltaire, 25.  
 Mailcailloz, rue Général-de-Sonis, 7.  
 Merland (Julien), place de l'Édit de Nantes, 1.  
 Morel, avenue Camus, 9.  
 O'Hagan, rue Copernic, 13.  
 Phelippes-Beaulieu, place de la Préfecture, 2.  
 Picart, rue Henri-IV, 6.  
 Poirier, place du Bouffay, 6.  
 Commandant Riondel, place Lamoricière, 1.  
 Riondel (Henry), place Lamoricière, 1.  
 Rondeau, à la Mairie.  
 Soullard (Marcel), rue Crébillon, 14.  
 Vincent (Alexandre), rue Newton, 1.  
 Baron Christian de Wismes, rue Henri-IV, 12.  
 Baron Gaëtan de Wismes, rue Royale, 17.  
 Mme Villedary, rue de Bel-Air.

*Membres affiliés*

MM. Hervouet, Linyer, Ollive, Perdereau, Libaudière, F. Merlant.

---

**MEMBRES CORRESPONDANTS**

---

- M<sup>me</sup> Auger, Grande-Rue, 66, La Flèche (Sarthe).  
 M<sup>me</sup> Baudry, Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).  
 M. le docteur Boudet, Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure).  
 M. Brydon, homme de lettres, 63, rue Demours, Paris.  
 M. Chapron (Joseph), 5, rue du Château, Châteaubriant (Loire-Inférieure).  
 M. Couraud, officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe, Le Palais, Belle-Ile-en-Mer (Morbihan).  
 M<sup>me</sup> Couraud, même adresse.  
 M. Davaux (Pierre), 46, rue des Belles-Feuilles, Paris..  
 M. le marquis de la Ferronnays, député, au château, Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).  
 M<sup>me</sup> la marquise de la Ferronnays, même adresse.  
 M. Fromageot (Paul), avocat, 13, rue Maurepas, Versailles.  
 M<sup>lle</sup> Gendron (Eugénie), Le Pellerin (Loire-Inférieure).  
 M. le docteur Guépin, 21 bis, boulevard Malesherbes, Paris (VIII<sup>e</sup>).  
 M. A. Lagrange, commis à la Préfecture de Police, 17, rue Berthollet, Paris (V<sup>e</sup>).  
 M. de la Laurencie (Lionel), 10, rue Edmond-Valentin, Paris.  
 M. Moreau (Georges), 72, rue de la Tour, Paris.  
 M<sup>lle</sup> A. Panhéleux, 29, rue Saint-André, Nantes.  
 M<sup>lle</sup> Portron (Juliette), 18, rue Saint-Gelais, Niort (Deux-Sèvres).  
 M. Thevenot, à Lhuitre, par Arcis-sur-Aube (Aube).  
 M<sup>me</sup> Waitzen-Necker, 39, rue Rabelais, Fontenay-le-Comte (Vendée).
-



# SOCIÉTAIRES

Admis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1908

---

## MEMBRES RÉSIDANTS

### Section de Médecine et de Pharmacie

- M. le docteur Terrien, La Bonnetière, à Doulon-lès-Nantes.  
M. le docteur de Lastours, 5, place Dumoustier, Nantes.

### Section des Lettres, Sciences et Arts

- M<sup>me</sup> Bergman, 1, avenue Bouchaud, Nantes.  
M. Giraud-Mangin, 3, rue Prémion, Nantes.  
M. Langlois (Michel), 1, rue d'Alger, Nantes.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

- M<sup>me</sup> Allotte de la Fuye, 1, place de la Petite-Hollande, Nantes.  
M. Bahier (Eugène), Barneville-sur-Mer (Manche).  
M. Baudry (Edmond), Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).  
M. Bruzon (Paul), 79, rue Claude-Bernard, Paris.  
M. Delaporte (René), Nicosie (Ile de Chypre).  
M. le marquis de l'Estourbeillon, place de l'Évêché, Vannes.  
M. François-Saint-Maur (Charles), 10, rue La Fontaine, Angers.  
M. Lacoute, Ancenis (Loire-Inférieure).  
M. Mabileau, Paimbœuf (Loire-Inférieure).  
M. Pohier (Jacques), 16, rue des Prêtres, Ancenis (Loire-Inférieure).  
M<sup>lle</sup> Poirier (Anne-Marie), 17, rue de la Bléterie, Nantes.  
M. le baron de Saint-Pern, Libourne (Gironde).
-



## TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Discours de M. Schwab, Président sortant en 1907.....                                                                                                          | 7   |
| Discours de M. Dortel, Président entrant en 1907.....                                                                                                          | 10  |
| Etude généalogique et biographique sur les ascendants de<br>Villiers de l'Isle-Adam, par Mme Baudry.....                                                       | 13  |
| L'enseignement classique à Nantes pendant la Révolution et<br>jusqu'à l'ouverture du Lycée en 1808, par M. F. Libaudière.                                      | 102 |
| La politique française à l'égard des ports maritimes sous la<br>troisième République, par M. Abel Durand. Analyse par<br>M. Libaudière.....                    | 134 |
| Eléments de grammaire bretonne. La place du breton parmi<br>les langues indo-européennes, par M. Henry Riondel....                                             | 139 |
| L'Académie de Musique et le Concert de Nantes à l'hôtel de<br>la Bourse (1727-1767), par M. Lionel de la Laurencie.<br>Compte rendu par M. Henry Riondel.....  | 150 |
| A propos d'un musée de la parole, par M. le Dr Polo.....                                                                                                       | 158 |
| L'éducation nouvelle. L'École des Roches, par M. le Dr Saquet.                                                                                                 | 164 |
| Conférence du marquis de Beaufront sur <i>l'esperanto</i> . Compte<br>rendu par M. le Dr Saquet.....                                                           | 171 |
| Hindoustani et Esperanto. Note sur <i>l'hindoustani</i> , langue<br>artificielle auxiliaire existant dans l'Inde depuis 9 siècles,<br>par M. le Dr Saquet..... | 177 |
| Gerbe de sonnets, par A. Finck aîné. Compte rendu par le<br>baron Gaëtan de Wismes.....                                                                        | 179 |
| La Société Académique et la Loire navigable.....                                                                                                               | 190 |
| Théodore Le Ray (1795-1849), contre-amiral, par M. Félix<br>Fortineau. Compte rendu par M. E. Poirier.....                                                     | 194 |
| Le tour de Belle-Isle, par Mme Couraud (Eva Jouan).....                                                                                                        | 200 |

LXXXVIII

|                                                                                                                                  |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Discours prononcé par M. Dortel, Président, le 27 décembre 1907 .....                                                            | I       |
| Rapport sur la vie et les travaux de la Société Académique pendant l'année 1907, par M. le Dr Fortineau, Secrétaire général..... | XV      |
| Rapport de la Commission des prix sur le concours de 1907, par M. Linyer, Secrétaire adjoint.....                                | XXXII   |
| Discours de M. Dortel, Président sortant en 1908.....                                                                            | LI      |
| Allocution du baron Gaëtan de Wismes, Président entrant en 1908.....                                                             | LIV     |
| Concours de 1907. Récompenses décernées aux lauréats....                                                                         | LXII    |
| Concours de 1908.....                                                                                                            | LXIII   |
| Extraits des procès-verbaux des séances générales pour l'année 1907.....                                                         | LXIX    |
| Séance du 20 janvier 1908. Installation du nouveau Bureau.                                                                       | LXXI    |
| Liste des Sociétés savantes avec lesquelles la Société Académique est en relations.....                                          | LXXIII  |
| Publications diverses reçues par la Société.....                                                                                 | LXXVII  |
| Ouvrages offerts à la Société en 1907 .....                                                                                      | LXXVIII |
| Bureau et Comité Central pour 1908.....                                                                                          | LXXX    |
| Liste des Sociétaires .....                                                                                                      | LXXXI   |

